

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT TRIPLE  
ET D'UN CENTRE DE NATATION A CHATEL-ST-DENIS

RAPPORT DU JURY



Projet lauréat : PAPILLON

**TABLE DES MATIERES**

page

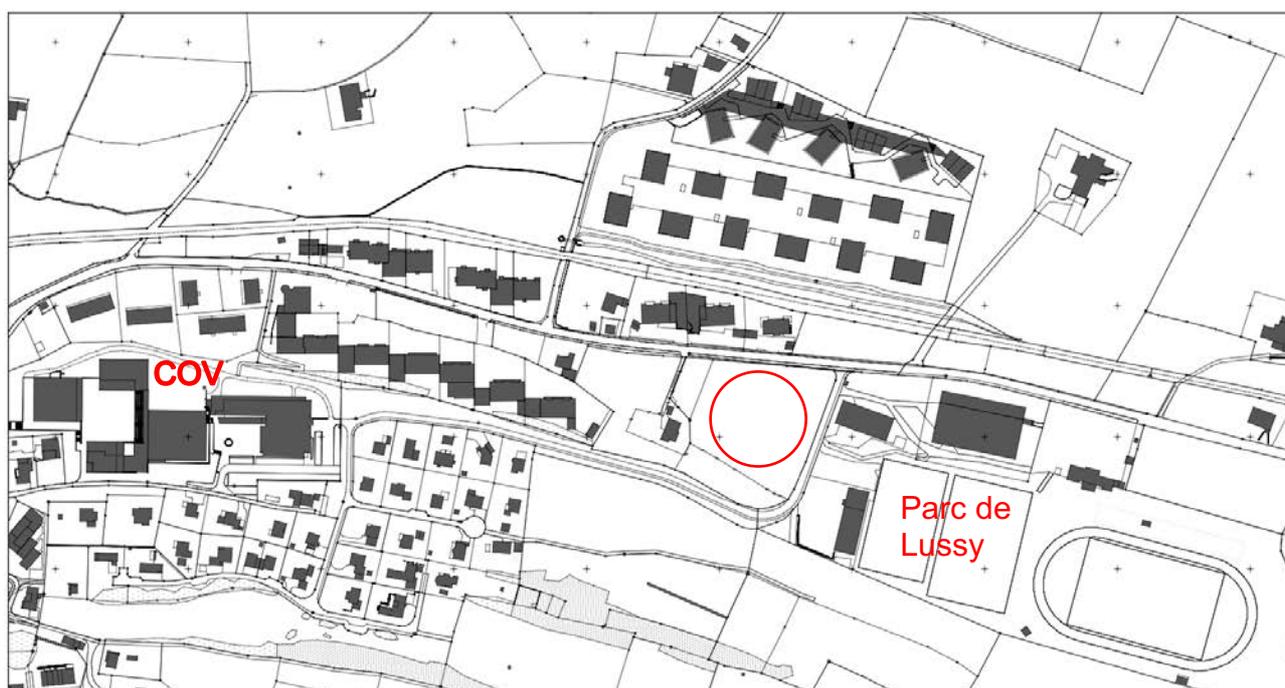
<b>I.</b>	<b>CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE</b> (reprise programme du concours)	<b>2</b>
1.	Introduction	3
2.	Développement du COV	5
3.	Objectifs du concours	7
4.	Maître de l'ouvrage et secrétariat du concours	7
5.	Genre de concours et type de procédure	7
6.	Reconnaissance des conditions du concours	7
7.	Conditions de participation	7
8.	Modalités d'inscription	8
9.	Somme globale des prix	8
10.	Attribution et étendue du mandat	9
11.	Procédure en cas de litige	9
12.	Composition du jury	9
13.	Calendrier du concours	10
14.	Documents remis aux participants	10
15.	Visite du site	10
16.	Documents demandés	11
17.	Rendu des plans et de la maquette	11
18.	Questions et réponses	12
19.	Exposition publique des projets	12
20.	Critères d'appréciation	12
<b>II.</b>	<b>CAHIER DES CHARGES</b> (reprise programme du concours)	<b>13</b>
21.	Objet du concours	13
22.	Terrain et périmètre du concours	13
23.	Dispositions légales	15
24.	Programme des locaux et des aménagements	16
25.	Aménagement des abords du site et mobilité	20
<b>III.</b>	<b>APPROBATION DU PROGRAMME</b> (reprise programme du concours)	<b>21</b>
<b>IV.</b>	<b>REPONSES AUX QUESTIONS</b>	<b>22</b>
<b>V.</b>	<b>CONTRÔLE TECHNIQUE</b>	<b>24</b>
26.	Inscriptions	24
27.	Réception des documents	24
28.	Examen des documents	24
<b>VI.</b>	<b>JUGEMENT</b>	<b>27</b>
29.	Séances du jury	27
30.	Exclusions	27
31.	1 <sup>er</sup> tour de jugement	28
32.	2 <sup>ème</sup> tour de jugement	28
33.	3 <sup>ème</sup> tour de jugement	28
34.	Classement	29
35.	Recommandations du jugement	29
36.	Approbation du rapport du jury	30
37.	Levée de l'anonymat et présentation des projets	31
38.	Présentation des projets	31

## I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

### 1. INTRODUCTION

Compte tenu de l'augmentation de la population de la Veveyse au cours des dernières années, ainsi que des prévisions à venir, l'Association des communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) doit agrandir les locaux du cycle d'orientation de la Veveyse (COV). Les abréviations de ces deux institutions sont utilisées dans la suite du document.

Afin de permettre le développement de futures infrastructures l'ASSCOV a acquis une parcelle de 9'472 m<sup>2</sup> (RF 448, mentionnée avec un rond rouge dans le plan ci-dessous), située entre le COV et la zone du Parc de Lussy.



Plan de situation

Le présent concours prend ainsi en compte le développement de cette nouvelle parcelle afin d'y réaliser une salle de sport triple, ainsi qu'un centre de natation. Ces infrastructures seront utilisées par les élèves du COV mais également par les sociétés locales et le public.

Le site du Lussy, propriété de la commune, regroupe les activités sportives et de loisirs suivantes :

- 3 terrains de football
- 1 piste d'athlétisme
- 2 terrains de Beach Volley
- 1 piste de pétanque
- 1 parcours VTT
- 1 parcours BMX
- 1 salle de boxe
- 1 salle de lutte
- 1 buvette
- 1 salle polyvalente

La proximité du projet à ce pôle éducatif, sportif et de loisirs permet d'assurer des synergies intéressantes sur divers aspects (transports publics, stationnement, exploitation, mutualisations diverses, etc.) entre les différents composants du site. Les infrastructures du site du Lussy sont d'ailleurs utilisées par les élèves du COV durant la belle saison.

Les deux photos ci-dessous illustrent le périmètre du concours dans son contexte.



Vue de la parcelle RF 448 depuis le Nord



Vue des bâtiments situés au Nord de la parcelle (de gauche à droite : école primaire, salle de gym triple polyvalente, centrale de chauffe)

Le futur projet sera réalisé dans le respect du développement durable, à savoir avec un minimum d'émission de CO<sub>2</sub>, l'adaptation au changement climatique, le respect de la biodiversité et l'encouragement à la cohésion sociale et l'entraide.

Tenant compte de ce cahier des charges et afin de trouver les meilleures solutions possibles pour le développement de ses infrastructures sportives, l'ASSCOV souhaite organiser un concours d'architecture et d'ingénierie à un degré, en procédure ouverte.

Sur la base d'une étude de faisabilité réalisée, une première approche du coût du projet a été évalué à CHF 49 millions TTC pour les bâtiments (CFC 2) et CHF 1 million TTC pour les aménagements extérieurs (CFC 4).

## 2. DEVELOPPEMENT DU COV

Pour information le COV a été réalisé en 1971 et comprenait initialement deux corps de bâtiment, un abritant les locaux d'enseignement (Alpha selon plan ci-dessous), et l'autre regroupant une salle de gymnastique simple ainsi qu'une piscine intérieure (Piscine / salle de sport selon plan ci-dessous). En 2001 un bâtiment supplémentaire, abritant des locaux scolaires (bâtiment Bêta) et une salle de spectacle utilisée également comme aula par le COV (Univers@lle), a été développé au Nord des bâtiments d'origine (CO - Bêta / Univers@lle selon plan ci-dessous).

Afin de répondre à l'évolution des besoins liés à la croissance de la population du district de la Veveyse, une extension a été réalisée en 2019 (Bâtiments Delta et Gamma selon plan ci-dessous) et le bâtiment d'origine (Alpha selon plan ci-dessous) a été rénové.



Plan de situation de l'état actuel du COV

Une étude de faisabilité, débutée en 2021, a permis d'étudier des scénarios relatifs à l'agrandissement futur du COV, en tenant compte de l'évolution estimée du nombre d'élèves à moyen terme. Les besoins suivants, à développer d'ici 2030, ont été définis :

- Manque de salles de classe et de salles spéciales pour l'enseignement individuel,
- Manque de bureaux pour la médiation et le travailleur social,
- Manque de locaux pour le personnel technique,
- Manque de salles de gymnastique,
- La piscine actuelle, composée de quatre lignes de nage, et d'une pataugeoire, est trop petite. Les élèves du district, essentiellement ceux du primaire, sont privés de cours de piscine par manque de place et plages horaires disponibles. Un sondage mené auprès des communes du district a confirmé cet état de fait.

De plus une partie des bâtiments existants nécessitent des travaux d'assainissement plus ou moins lourds. Le bâtiment scolaire Bêta, et la salle de spectacle Univers@lle, nécessitent la réalisation de travaux d'assainissement à court/moyen terme.

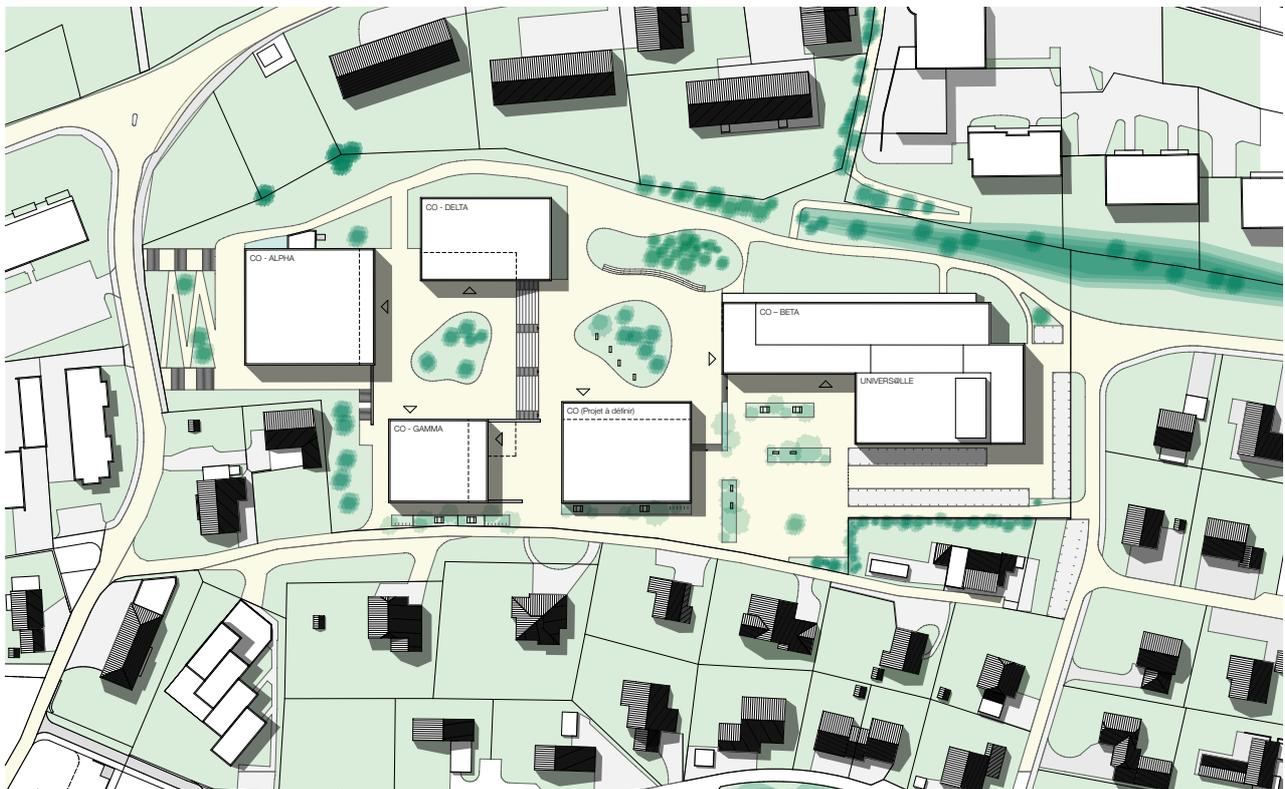
La piscine doit quant à elle être rénovée à court terme, ses installations techniques ne répondant plus aux normes actuelles. Finalement l'enveloppe du bâtiment abritant la piscine et la salle de sport nécessite un assainissement à moyen terme.



Vue depuis le 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment Alpha en direction du Nord

Sur la base du résultat de l'étude, et des besoins futurs envisagés, il a été décidé de regrouper les programmes sportifs (salles de sport/ centre de natation) dans la zone du Lussy, sur la parcelle RF 448 dernièrement acquise.

Le bâtiment d'origine, abritant la piscine et la salle de sport, sera ainsi démolie une fois la parcelle RF 448 développée et les espaces libérés pourront ainsi être utilisés pour y développer les besoins futurs du COV. Le plan ci-dessous représente schématiquement l'état du site du COV une fois le bâtiment de la piscine / salle de sport démolie. Ce principe prend également en compte l'agrandissement et l'assainissement du bâtiment du bâtiment Bêta, et de la salle de spectacle Univers@lle, ce qui permet de développer des surfaces scolaires supplémentaires afin de répondre aux besoins à court/moyen terme du COV.



Plan de situation de l'état projeté du COV

### 3. OBJECTIFS DU CONCOURS

L'ASSCOV, par l'intermédiaire du concours d'architecture et d'ingénierie, souhaite trouver une solution optimale à la problématique du développement de ce nouveau programme sportif et de loisirs. Le maître de l'ouvrage attend des réponses à haute valeur architecturale et d'ingénierie, afin de valoriser leur terrain.

### 4. MAITRE DE L'OUVRAGE ET SECRETARIAT DU CONCOURS

Maître de l'ouvrage : Association des communes pour le cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)  
Chemin des Crêts 9  
1618 Châtel-St-Denis

Secrétariat du concours : PAGE ARCHITECTES SA  
Route des Arsenaux 21 – CH 1700 Fribourg  
Courriel : [concours-ASSCOV@pagearch.ch](mailto:concours-ASSCOV@pagearch.ch)

Des prises de contact avec le secrétariat du concours ne sont admises **qu'en cas de problème** avec la communication électronique.

### 5. GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projets à un seul degré, en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142, édition 2009. Le français est la langue officielle du concours, et également pour la suite du mandat. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix, et limité aux seuls projets qui restent en lice.

L'art. 28 du règlement SIA 142 édition 2009 est applicable. Le maître d'ouvrage étant public, seules les décisions relatives à la procédure, notamment l'avis de concours et l'exclusion d'un projet, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité judiciaire compétente dans un délai de 20 jours dès leur notification. Dans ce cas, le/la participant/e peut faire recours au Tribunal cantonal, conformément à la Loi cantonale sur les marchés publics. Le for est à Fribourg.

### 6. RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics. La participation au concours implique, pour le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents/es, l'acceptation des clauses du règlement SIA 142, édition 2009, du présent document, des réponses aux questions et des prescriptions mentionnées ci-dessous :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce du 30 mars 2012, et annexes concernant la Suisse,
- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 2005,
- Ordonnance sur le marché intérieur (OMP) du 11 décembre 1995,
- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019),
- Loi fribourgeoise sur les marchés publics (LCMP) du 02.02.2022 et son règlement (RCMP) du 12.12.2022.

### 7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux équipes pluridisciplinaires composées d'architectes (pilote) et d'ingénieurs civils, établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, et qui offre la réciprocité. Les concurrents en assument la responsabilité.

Au moment de l'inscription les participants/es doivent remplir au minimum l'une des conditions suivantes :

Pour les architectes :

Etre porteur du diplôme d'une des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne ou de Zürich (EPF), de l'Institut d'architecture de Genève, de l'Académie d'architecture de Mendrisio, de l'une des Hautes Ecoles

spécialisées suisses (HES) en architecture, d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence, ou d'une attestation de niveau A ou B du REG.

Pour les ingénieurs civils:

Etre porteur d'un diplôme d'une des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne ou de Zürich (EPF), des Hautes écoles spécialisées (HES), ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription. Les concurrents/es étrangers/ères doivent prouver l'équivalence de leur diplôme en transmettant une attestation délivrée par le REG (Fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement, Hirschengraben 10, 3011 Bern, tél. +41 31 382 00 32, courriel [info@reg.ch](mailto:info@reg.ch)), et de niveau A ou B, le niveau C étant exclu.

le SEFRI se charge également de la reconnaissance des diplômes étrangers. De plus amples informations sont disponible sur le site: <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html>.

L'association de plusieurs bureaux d'architectes est admise, mais limitée à deux bureaux. L'association de bureaux d'ingénieurs civils est par contre interdite. Dans le cas d'un groupement d'architectes, tous les membres du groupement doivent remplir les conditions de participation. Le secrétariat du concours validera les inscriptions une fois la totalité des documents demandés reçus. L'authenticité des documents fournis non originaux reste sous la responsabilité du concurrent. Les concurrents/es qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus/es du concours. Il est rappelé la teneur de l'art. 12.2 du règlement SIA 142 concernant les critères d'exclusion.

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs supplémentaires, comme par exemple un architecte paysagiste, des ingénieurs CVSE ou autre spécialiste, peut se faire sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. De cette manière les conditions pour que les projeteurs/euses volontaires de l'équipe gagnante puissent être mandatés/ées directement sont remplies. La participation de spécialistes dans plusieurs équipes est possible pour autant que les spécialistes concernés informent les bureaux pilote avec lesquels ils collaborent. Le respect de la confidentialité doit être observé.

## 8. MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent document, comme d'ailleurs tous les documents du concours, sont consultables et téléchargeables sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Les inscriptions doivent se faire auprès du secrétariat du concours, par courrier ou courriel, en utilisant l'annexe 3. Elles doivent comporter les éléments suivants :

- coordonnées complètes des concurrents, soit le nom complet de chaque bureau, le nom de la personne responsable, les adresses postale et email, le numéro de téléphone, les coordonnées bancaires ou postales complètes,
- copie des preuves relatives aux exigences mentionnées sous point 7,
- copie du récépissé attestant du versement d'un montant de CHF 300.- sur le compte ouvert à cet effet auprès de la Banque cantonale de Fribourg, IBAN: CHCH75 0076 8300 1769 3980 8, SWIFT/BIC: BEFRCH22 en faveur de PAGE ARCHITECTES SA, Rte des Arsenaux 21, 1700 Fribourg (concours ASSCOV). Ce montant sera remboursé aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement.

## 9. SOMME GLOBALE DES PRIX

La somme globale de CHF 220'000.- HT est mise à disposition du jury pour l'attribution de 5 à 8 prix. Selon le règlement SIA 142, des mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum. La somme globale des prix a été définie sur la base des directives de la commission SIA, selon le tableau de l'annexe 4. Le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, pour autant que cette décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres non professionnels du jury, selon l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

## 10. ATTRIBUTION ET ETENDUE DU MANDAT

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'étude et de réalisation aux lauréats, auteurs du projet recommandé par le jury (100% des prestations). Il se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- Les lauréats/es ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution d'un ouvrage de cette envergure (art. 20 RMP). Dans ce cas, les lauréats auront toutefois la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'adjoignant l'aide d'un ou de plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels ils auront un lien contractuel (et non pas le maître de l'ouvrage). Ils soumettront préalablement le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage. Celui-ci pourra refuser d'adjuger tout ou partie des prestations au lauréat, respectivement révoquer la décision d'adjudication s'il s'avère que le ou les sous-traitants proposés ne sont pas ou plus aptes au sens de l'article 20 RMP ou ne satisfont pas ou plus aux conditions de l'article 11 lettres a, e, f, et g AIMP,
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes,
- Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

En cas d'interruption du mandat pour l'un des trois points susmentionnés, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles de la SIA 142, 2009, et aucune indemnité supplémentaire ne pourra être exigée.

Le maître de l'ouvrage n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution. La révision des RPH (règlements concernant les prestations et les honoraires) SIA 102 (architectes) et SIA 103 (ingénieurs civils), édition 2020, constitueront la base de définition des prestations et des honoraires.

Sur requête du maître de l'ouvrage, les lauréats devront pouvoir attester de leur solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

Les auteurs/es du projet restent bénéficiaires exclusifs des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Une publication des projets par le maître de l'ouvrage sera faite avec la mention des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication. Le présent concours concerne les prestations d'architecte et d'ingénieur civil. Les prestations des spécialistes feront l'objet d'un appel d'offres distinct, organisé ultérieurement. Si le jury reconnaît une contribution extraordinaire d'un spécialiste qui se trouve volontairement dans l'équipe, cela doit être mentionné dans le rapport du jury.

La langue officielle pour l'exécution du mandat est le français.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution des mandats est susceptible de recours dans les 20 jours auprès du Tribunal Cantonal, section administrative, conformément à l'art. 43 RMP.

## 11. PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

Les litiges éventuels relatifs au concours seront réglés en suivant l'article 28.1 du règlement SIA 142 édition 2009.

## 12. COMPOSITION DU JURY

Membres non professionnels :

- M. Savio Michellod, Syndic de Granges, Président du comité d'école du COV, Président du jury
- M. Cédric Borer, Conseiller communal à St-Martin, Membre du comité d'école du COV, Vice-Président du jury
- M. Eric Berthoud, Administrateur du COV
- M. Daniel Maillard, Conseiller communal à Châtel-St-Denis, Membre du comité d'école du COV

## Membres professionnels :

- M. Graeme Mann, Architecte diplômé EPFL, Lausanne
- M. Peter Giezendanner, Architecte diplômé EPFL et Urbaniste, Lausanne
- Mme Jacqueline Pittet, Architecte diplômé EPFL, Lausanne
- Mme Mona Trautmann, Architecte diplômé EPFL, Sion
- M. Raymond Devaud, Ingénieur civil diplômé EPFZ, Fribourg

## Suppléants non-professionnels :

- M. Stéphane Pauli, Président de la commission de bâtisse

## Suppléant professionnel :

- M. Frédéric Page, Architecte diplômé EPFL, Fribourg
- M. Pascal Genoud, Ingénieur civil, Ingénieur de la Ville de Châtel-St-Denis

## Spécialistes-conseils:

- M. Benoît Gisler, Chef de service du Service du Sport de l'Etat de Fribourg
- M. Dominik Hugli, Planificateur d'installations sportives

Le jury se réserve le droit de faire appel à des experts/es complémentaires s'il le juge nécessaire. Les membres du jury, ainsi que les spécialistes-conseils, ne prendront pas part au contrôle technique des projets.

### 13. CALENDRIER DU CONCOURS

ouverture des inscriptions le	:	vendredi 7 février 2025
retrait des maquettes dès le	:	vendredi 7 février 2025
questions jusqu'au	:	vendredi 21 février 2025
réponses du jury	:	vendredi 28 février 2025
rendu des projets le	:	vendredi 30 mai 2025
rendu des maquettes le	:	vendredi 13 juin 2025
vernissage	:	jeudi 21 août 2025
exposition des projets	:	Les dates d'ouverture seront confirmées en temps opportun

### 14. DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les documents suivants, à l'exception de la maquette, sont consultables et téléchargeable sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch):

- Le présent programme et ses annexes au format .pdf,
- Un plan de situation au format .dwg avec indication du cadrage demandé à l'échelle 1:500, courbes de niveau, périmètre du concours et périmètre de réflexion,
- Une maquette, échelle 1 : 500.

La maquette peut être retirée à partir du vendredi 7 février 2025, auprès de l'atelier de maquettes Blanc Mat sàrl, route de Rosé 48, 1754 Rosé, contre présentation du bon de retrait qui sera transmis par l'organisateur du concours au concurrent/e une fois l'inscription validée. Il est nécessaire de téléphoner à l'atelier de maquettes afin d'annoncer sa venue (tél. 026 470 22 60).

### 15. VISITE DU SITE

Le site du concours est libre d'accès.

## 16. DOCUMENTS DEMANDÉS

- un plan de situation, échelle 1:500, montrant l'implantation des constructions ainsi que les aménagements extérieurs, les cotes de niveaux principales et les courbes de niveaux. Toutes les informations figurant sur le plan de situation doivent rester lisibles. Le cadrage du plan doit reprendre celui indiqué sur le plan de situation transmis.
- les plans, coupes et façades à l'échelle 1:200 jugés nécessaires pour la bonne compréhension du projet, avec indication en plans des numéros et surfaces nettes des locaux.
- une partie explicative libre, mentionnant les intentions du participant concernant le concept et la matérialisation du projet, et permettant au jury de comprendre les enjeux constructifs et écologiques du projet. La réalisation, au maximum d'une représentation photoréaliste du projet est permise.
- un rapport de l'ingénieur civil de maximum 4 pages A4 vertical, recto, décrivant le concept et les choix structurels.
- 1 copie réduite des planches rendues, format A3.
- le calcul de la surface de plancher (SP), de la surface externe de plancher (SEP) et du volume bâti (VB) selon la norme SIA 416, y compris les schémas cotés à l'échelle 1:500, sous format A4.
- une maquette, échelle 1:500, réalisée sur la base de la maquette remise aux concurrents.
- une clé USB contenant les planches de format A1 réduites au format A3 et au format informatique .pdf (taille maximale d'un fichier: 3 Mo), remise dans l'enveloppe cachetée mentionnée ci-dessous.
- une enveloppe cachetée sur laquelle figurera la devise et contenant la fiche d'identification remise sous annexe 2, la clé USB mentionnée au point précédent ainsi qu'un bulletin de versement avec code QR pour le remboursement de la finance d'inscription.

Les participants/es ne peuvent présenter qu'un seul projet. Les documents non exigés dans le présent programme seront retirés lors de l'examen préalable et occultés lors du jugement et de l'exposition.

Le rendu pour l'affichage du projet doit se faire sur au maximum 4 planches de format horizontal A1 (84 x 60 cm), à rendre en deux exemplaires papier. Tous les plans seront orientés dans le même sens que le plan de situation transmis. L'emplacement du plan de situation est à prévoir dans la planche A1 qui sera affichée en haut à gauche. La mention «Concours d'architecture ASSCOV » et une devise sera reportée en bas à droite de chaque planche.

Tous les plans seront dessinés en trait noir sur fond blanc. Les coupes et les façades seront dessinées horizontalement. Les textes seront en langue française. La liberté d'expression graphique est accordée pour le plan de situation et la partie explicative. Aucun rapport annexe, mis à part celui de l'ingénieur civil, ne sera admis. Les maquettes seront présentées en blanc.

## 17. RENDU DES PLANS ET DE LA MAQUETTE

Les documents demandés doivent être envoyés exclusivement par courrier postal prioritaire, sous forme anonyme dans un cartable solide (rouleaux exclus), jusqu'au vendredi 30 mai 2025 à l'adresse du secrétariat du concours. Le timbre postal fera foi et la date de l'envoi doit être lisible. Si, à la demande de l'office postal, un nom doit figurer sous l'adresse de l'expéditeur, celui-ci ne doit pas pouvoir permettre l'identification du concurrent.

Les participants doivent suivre le cheminement de leur envoi, par exemple par internet via le site internet [www.post.ch](http://www.post.ch), rubrique « Track & Trace », lors d'un envoi par la poste suisse. Si leur envoi n'est pas arrivé 5 jours après le délai, les participants doivent le signaler immédiatement au secrétariat général de la SIA qui se chargera d'en informer l'organisateur sous respect de l'anonymat. Le/la participant/e qui omet cette annonce ne pourra faire valoir aucun droit auprès de l'organisateur dû à la perte de ses documents, même s'il les a postés à temps. Si l'annonce est faite, l'organisateur est, par contre, obligé d'attendre la réception annoncée. Dans tous les cas, la quittance avec le code-barres est à archiver avec soin. Le recours aux services d'une organisation de transports privée est possible pour autant que les conditions mentionnées ci-dessus soient remplies.

Les maquettes seront réceptionnées (par une personne neutre) le vendredi 13 juin 2025, entre 14h et 18h, au bâtiment du Service technique communal, CAB, route de Pra de Plan 18 à Châtel-St-Denis. L'envoi des maquettes par la poste n'est pas recommandé car celles-ci peuvent être endommagées lors du transport. Le

concurrent qui envoie sa maquette par la poste, à l'adresse du secrétariat du concours, le fait à ses risques et périls. La maquette sera jugée et exposée dans l'état où elle est reçue.

Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention «Concours d'architecture ASSCOV» et une devise qui sera reportée sur l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification. Les documents et la maquette des projets primés sont conservés par la commune.

## 18. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions pourront être posées via le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch), jusqu'au vendredi 21 février 2025. Les réponses seront publiées sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch) le vendredi 28 février 2025. Un envoi postal n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune réponse ne sera donnée.

## 19. EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique durant au moins dix jours ouvrables au bâtiment du Service technique communal, CAB, route de Pra de Plan 18 à Châtel-St-Denis. Les dates et les horaires d'ouverture de l'exposition seront transmis aux concurrents/es en temps opportun. Les noms des auteurs de tous les projets seront portés à la connaissance du public.

Une version numérique du rapport du jury sera transmise à chaque participant/e lors de l'ouverture de l'exposition publique. Un exemplaire papier sera également à disposition de chaque concurrent/e.

Les documents des projets non primés pourront être retirés à l'endroit de l'exposition à une date qui sera communiquée en temps utile aux concurrents/es. Les projets non retirés ne seront pas conservés par le maître de l'ouvrage.

## 20. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation suivants, l'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération :

- Concept général et qualités urbanistiques, architecturales et paysagères,
- Organisation fonctionnelle et flexibilité d'organisation,
- Respect du programme,
- Utilisation rationnelle du terrain,
- Pertinence du concept constructif et structurel,
- Durabilité de la matérialisation et de l'exploitation des bâtiments,
- Economie générale du projet.

## II. CAHIER DES CHARGES

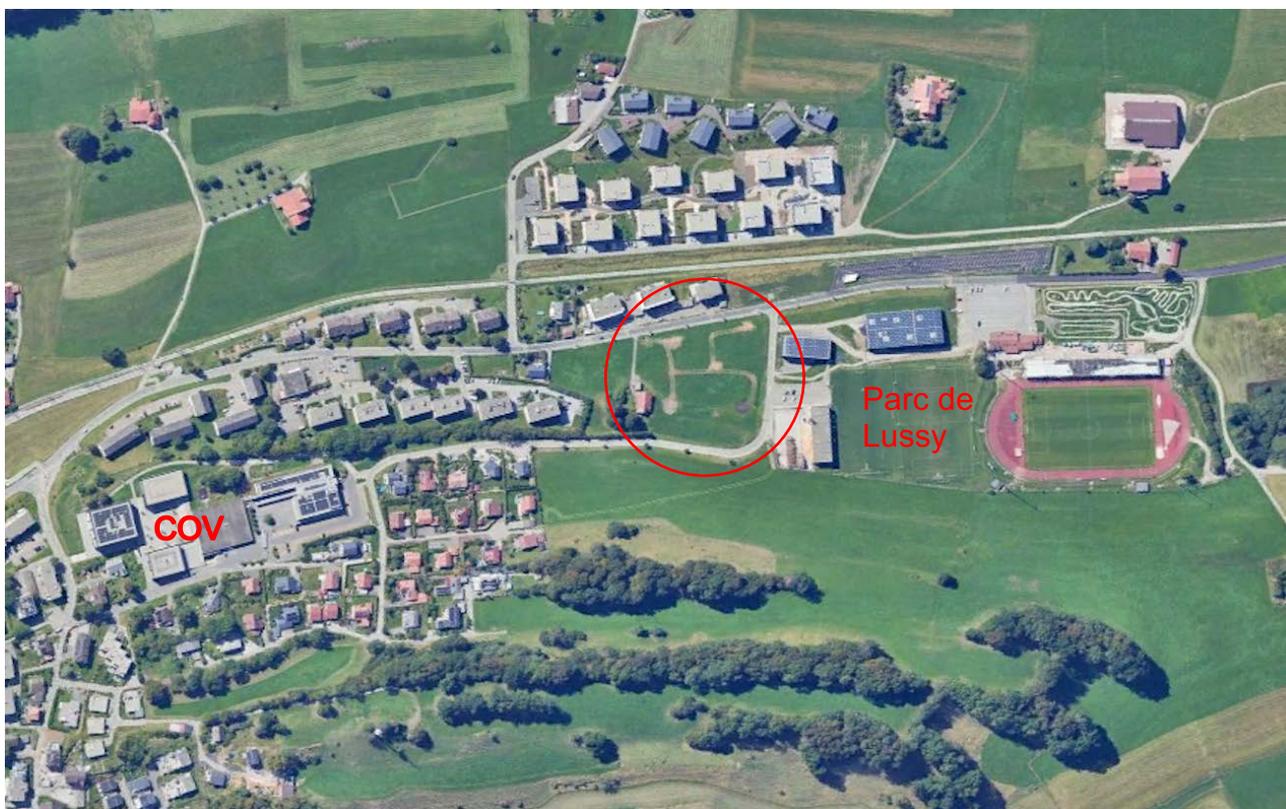
### 21. OBJET DU CONCOURS

Le concours prévoit la construction d'une salle de sport triple ainsi que d'un centre de natation sur la parcelle RF 448 de la commune de Châtel-St-Denis.

Le programme des locaux mentionné au point 24 comprend le programme global à prévoir. Une utilisation rationnelle du terrain est à prendre en compte afin de valoriser les aménagements extérieurs.

### 22. TERRAIN ET PERIMÈTRE DU CONCOURS

Le site du concours se situe à mi-chemin entre le site du COV (à gauche sur la photo ci-dessous) et la zone du parc de Lussy (à droite sur la photo ci-dessous) abritant des infrastructures scolaires, sportives et de loisirs. Son positionnement, au pied du coteau entre le chemin de Crey-Derrey et la route du Lac Lussy, renforcera ainsi le pôle du Parc de Lussy.



Le périmètre du concours est composé de la parcelle RF 448, située en zone d'intérêt général (IG), selon l'article 17 du règlement communal d'urbanisme joint en annexe 1.

Le développement du projet a nécessité la modification du plan d'aménagement local, l'abrogation d'un plan d'aménagement de détail (PAD 22 « Es Crêts ») ainsi que la création d'un nouveau plan d'aménagement de détail (PAD 49 « Parc le Lussy 2 ») qui remplacera à terme le PAD 19 « Parc le Lussy ».

Comme les oppositions à ces procédures ont été levées, le Comité d'école a décidé de lancer le concours d'architecture et d'ingénierie.

Pour information la définition d'objectifs d'aménagement applicables au futur PAD 49 « Parc le Lussy 2 », incluant le périmètre du concours ainsi que la zone de sport/loisirs/détente communale située au Nord de la parcelle RF 448, mentionne notamment que ce PAD doit prévoir une hauteur totale supérieure à ce que permet la Zone d'intérêt général (ZIG), de manière à rendre possible la réalisation d'un centre de natation et d'une salle de sport triple, superposés. Les hauteurs requises pour un tel équipement étant supérieures à celles

autorisées en zone IG, le RCU a ainsi été modifié pour que les hauteurs maximales soient rendues possibles sur une partie du secteur. La hauteur totale passe ainsi, sur le secteur à prescriptions particulières de la parcelle RF 448, de 18.00 m à 22.00 m.

Ces prescriptions s'appliquent en retrait de la route de Lussy, de manière à limiter l'impact visuel pour les riverains.

Le périmètre d'implantation est mentionné en rouge sur le plan de situation ci-dessous, et le périmètre de réflexion en vert. Ce plan est transmis à tous les concurrents/tes au format .dwg.



LEGENDE:

- ▭ PERIMETRE DE REFLEXION
- ▭ PERIMETRE DU CONCOURS (Parcelle RF 448)
- ▭ ZONE PERMETTANT UNE HAUTEUR TOTALE DE 18 m, DISTANCE AUX LIMITES H/2, minimum 4 m
- ▭ ZONE PERMETTANT UNE HAUTEUR TOTALE DE 22 m, DISTANCE AUX LIMITES H/2, minimum 4 m
- ZONE ARRÊT DE BUS PROJETE

Pour information le nouveau PAD obligatoire PAD 49 « Parc le Lussy 2 », dont l'étude suivra le résultat du concours, a les objectifs suivants :

- Aménager harmonieusement l'entier du PAD en relation avec son contexte dont le site marécageux d'importance nationale du parc de Lussy,
- Assurer un développement coordonné avec la mise en place d'une desserte en transports publics,
- Intégrer un arrêt de transports publics,
- Prendre en compte les flux de mobilité douce en provenance du centre de la ville, de la route du Lac Lussy, du chemin des Crêts et des arrêts de transports publics,
- Aménager le chemin de Crey-Derrey en intégrant un espace public entre les parcelles 448 RF et 507 RF,
- Assurer la bonne intégration des bâtiments dans le secteur et permettre la réalisation d'un centre de natation superposé d'une salle de sport triple,
- Définir un projet paysager d'ensemble pour l'entier du PAD en tenant compte de la gestion des eaux,
- Penser un concept de stationnement intégrant la complémentarité d'usage des équipements publics de la parcelle 443 RF (COV et Univers@lle),
- Prévoir un développement par étapes en s'assurant le maintien de potentiels pour le futur,
- Établir un concept énergétique de l'ensemble du secteur,
- Permettre l'ouverture du site pour le public.

La Commune de Châtel-St-Denis a l'intention de développer à moyen terme sur la parcelle RF 441, située au Nord-Ouest du périmètre du concours, de l'autre côté de la route du Lac Lussy, un futur bâtiment scolaire en complètement au bâtiment scolaire existant situé au Nord du projet.

La centrale de chauffe, située au Nord sur la parcelle RF 507, permettra d'alimenter en énergie le nouveau complexe.

Le périmètre du concours (parcelle RF 448) a fait l'objet d'un rapport géologique, géotechnique et hydrogéologique. Ce document, daté du 30 janvier 2024, fait l'objet de l'annexe 5.

## 23. DISPOSITIONS LEGALES

Dans l'élaboration de leur projet, les concurrents doivent tenir compte des éléments suivants :

- Article 17 du règlement communal d'urbanisme concernant la zone d'intérêt général (IG), la hauteur totale passant de 18.00 m à 22.00 m car il s'agit d'un secteur à prescriptions particulières, (cf. annexe 1),
- Ordonnance sur le subventionnement de piscines (Opiscines) de l'Etat de Fribourg du 25.08.2015,
- 201 – Salles de sport, Principes de planification, OFSPO,
- 301 – Piscines, Principes de planification, OFSPO,
- 311 – Gestion des plans d'eau, Utilisation optimale des plans d'eau dans les piscines couvertes, OFSPO,
- 542 – installations d'escalade, OFSPO,
- Documentation technique 2.019 du bureau de prévention des accidents (bpa) concernant les Installations de baignade,
- Norme relative à la surveillance des piscines et des bains publics du 30 mars 2016, APRT,
- Loi et règlement cantonaux sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, ReLATEC),
- Prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- Règlement cantonal du 5 mars 2001 sur l'Energie,
- Norme SIA 500 relative aux constructions sans obstacles,
- Les normes suisses VSS 640280 (2013) Stationnement - Bases, VSS 40281 (2019) Stationnement ; conception et équipement des installations de stationnement, VSS 40291 (2021) Stationnement ; disposition et géométrie des installations pour voitures de tourisme et motocycles et VSS 40292A (2019), Stationnement ; conception et équipement des installations de stationnement,
- Instructions techniques pour la construction et les ouvrages de protection (ITC / ITAP).

Le projet devra correspondre au standard « Minergie P » (version 2023), ou équivalent (SNBS, Ecobau, SIA 2040, etc.). La production de chaleur est réalisée par la centrale de chauffe existante située au Nord du périmètre du concours. Les bâtiments doivent également être confortables en hiver, mais aussi et surtout durant les périodes estivales (sans utilisation de climatisation).

L'ASSCOV souhaite que le choix des matériaux se porte sur des matériaux sains et écologiques, mais également sur des matériaux demandant peu d'entretien, en adéquation avec leur utilisation, et avec une durée de vie élevée. Les critères ECO suivants sont à prendre en considération : résistance des façades aux intempéries, lumière naturelle, aménagement respectueux de la faune et de la flore.

## 24. PROGRAMME DES LOCAUX ET DES AMENAGEMENTS

Le programme des locaux est détaillé ci-dessous. L'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) devra être assuré en évitant toute barrière architecturale.

### 1. Espaces communs aux points 2 et 3

Dénomination	pce	surf./pce	surf. totale	Remarques
1.1 Entrée commune et circulation				Comprenant un ascenseur qui dessert tous les niveaux accessibles au public.
1.2 Toilettes			40 m2	WC hommes, WC femmes et WC universel compatible PMR.
1.3 Mur de grimpe			55 m2	A intégrer idéalement dans le point 1.1. Mur de grimpe d'une longueur de 11 m et d'une hauteur minimum de 9 m. Une zone de chute de 3 m est à prévoir le long du mur, ainsi qu'une largeur supplémentaire de 2 m pour garantir la circulation le long du mur. Cette installation n'a pas besoin d'être séparée spatialement du point 1.1, un dispositif installé sur la partie inférieure du mur permettant de gérer son utilisation.
1.4 Local matériel	1		10 m2	Local de rangement pour le matériel relatif au mur de grimpe, accès direct depuis le point 1.3.
1.5 Bureaux administratifs	2		60 m2	Comportant 1 espace de 40 m2 avec zone réception et 1 espace de 20 m2. L'espace de 40 m2 doit être en lien direct et visuel avec le point 1.1.
1.6 Cafétéria	1		100 m2	Accès direct depuis le point 1.1. Espace composé de tables avec chaises et de 3 automates à boissons/snacks intégrés. Accès direct possible sur la terrasse extérieure du point 4.6.
1.7 Cuisinette / rangement	1		30 m2	Local de service en lien avec la cafétéria, accès direct depuis le point 1.6.
1.8 Salle de théorie	1		120 m2	Divisible en 2 espaces accessibles indépendamment depuis le point 1.1, dont une de 70 m2 au minimum.
1.9 Local pause pour le personnel	1		50 m2	Avec cuisinette, coin repas et coin détente. Les points 1.9, 1.10, 1.11, 1.12 et 1.13 sont à regrouper dans la même zone, et bénéficier d'un accès indépendant, en plus d'une liaison intérieure avec le point 1.1.
1.10 Local matériel	1		25 m2	Voir remarque point 1.9. Desservi directement, ou indirectement, par le monte-charge du point 1.13. Cette desserte n'est pas nécessaire si le local bénéficie d'un accès direct et de plain-pied depuis l'extérieur.
1.11 Vestiaires concierges	1		40 m2	Avec 10 casiers, deux wc/lavabo et 2 cabines de douche. Voir remarque point 1.9.
1.12 Local concierges	1		15 m2	Bureau concierges avec lumière naturelle. Voir remarque point 1.9.
1.13 Monte-charge				Monte-charge d'une dimension minimale de 3.5 m x 1.6 m, desservant directement, ou indirectement les points 1.10, 2.9 et 3.19. Cette desserte n'est pas nécessaire si les locaux concernés bénéficient d'un accès direct et de plain-pied depuis l'extérieur.
1.14 Abris PC	1		200 m2	Selon normes ITAP / possibilité d'y aménager un stand de tir à 10 m. Accès direct depuis l'extérieur possible.
<b>Total programme espaces communs</b>			<b>745 m2</b>	

**2. Salle de sport**

Dénomination	pce	surf./pce	surf. totale	Remarques
2.1 Vestibule d'entrée	1		50 m2	Accessible depuis le point 1.1.
2.2 Salle de sport triple	1		1'372 m2	Dimension : 49 m x 28 m x 9 m (h). Divisible en trois parties à l'aide de rideaux phoniques. Galerie à développer sur la longueur de la salle triple, sans gradin. Favoriser l'éclairage naturel en limitant les surchauffes.
2.3 Salle de musculation	1		140 m2	Accès direct depuis le point 2.1.
2.4 Rangement salle musculation	1		20 m2	En lien direct avec le point 2.3.
2.5 Vestiaire MEP	1		40 m2	Vestiaire pour les maîtres d'éducation physique (MEP), avec 10 casiers, 1 table de travail, deux wc/lavabo et 2 cabines de douche.
2.6 Infirmerie	1		15 m2	A proximité du point 2.5.
2.7 Vestiaires	6	45 m2	270 m2	Avec principe couloir propre/couloir sale, yc. douches mais sans wc/lavabo. Pas de vision directe depuis le couloir.
2.8 Vestiaire universel	1		40 m2	Avec principe couloir propre/couloir sale, comprenant 5 casiers ainsi que 3 cabines compatibles PMR équipées chacune d'une douche, d'un WC et d'un lavabo. Pas de vision directe depuis le couloir.
2.9 Local des agrès de sport	1		270 m2	Largeur de 6 m minimum, accès direct ou indirect depuis salles de gym, passages/portes entre points 2.9 et 2.2 d'une largeur minimum de 2.5 m. Desservi directement, ou indirectement, par le monte-charge du point 1.13. Cette desserte n'est pas nécessaire si le local bénéficie d'un accès direct et de plain-pied depuis l'extérieur.
2.10 Toilettes			30 m2	WC femmes, WC hommes et WC universel compatible PMR.
2.11 Local matériel concierge	1		20 m2	En lien direct avec la salle de sport pour robot de nettoyage. Prévoir un local à chaque étage si le programme se développe sur plusieurs niveaux.
2.12 Locaux techniques			200 m2	
<b>Total programme salle de sport</b>			<b>2'467 m2</b>	

**3. Centre de natation**

Dénomination	pce	surf./pce	surf. totale	Remarques
3.1 Accueil / réception	1		150 m2	La structure des plafonds de la zone des bassins doit être accessible afin d'assurer l'entretien des équipements qui s'y trouvent. Accessible depuis le point 1.1. Zone d'accueil et d'attente, abritant un guichet pouvant être fermé, et 5 automates intégrés pour la distribution des billets d'entrée et de boissons/snacks.
3.2 Toilettes			40 m2	WC hommes, WC femmes et WC universel compatible PMR, accessibles depuis le point 3.1.
3.3 Zone d'accès aux bassins				Zone d'accès aux bassins, accessible depuis l'accueil (point 3.1) via un contrôle d'accès, comportant des bancs, des tables et des miroirs.

3.4 Bassin de natation	1	400 m2	<p>Dimension 25 m x 16 m, comprenant 6 lignes de natation, profondeur allant de 1.4 m à 1.8 m, hauteur sur niveau de l'eau de minimum 6m. Une distance de minimum 3 m est à prévoir autour, ou entre les bassins. Une distance augmentée de 1 m, soit une distance de 4 m est à prévoir entre les bassins non-nageurs (points 3.6 et 3.7) et les bassins des points 3.4, 3.8 et 3.9. Une distance de minimum 5 m est à prévoir autour du bassin de plongeon (point 3.5).</p> <p>L'organisation des différentes surfaces d'eau (points 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8 et 3.9) doit être la plus compacte possible afin d'optimiser le travail de surveillance. Un accès direct à la zone des bassins, pour les véhicules de secours, doit être prévu.</p>	
3.5 Bassin de plongeon	1	115 m2	<p>Dimension 12.5 m x 9.1 m, profondeur de 3.8 m sur toute la surface, comprenant des plongeoirs de 1 m et 3 m ainsi qu'une plate-forme de 1 m sur toute la largeur de la face opposée. Hauteur sur niveau de l'eau de minimum 8m. Une distance de minimum 5 m est à prévoir autour du bassin.</p>	
3.6 Bassin d'apprentissage	1	275 m2	<p>Dimension 25 m x 11 m, profondeur de minimum 1.4 m, avec deux fonds mobiles de 12,5 m x 11 m, hauteur sur niveau de l'eau de minimum 6m.</p>	
3.7 Pataugeoire	1	80 m2	<p>Dimension libre, profondeur maximum 0.4 m, hauteur sur niveau de l'eau de minimum 3.5 m.</p>	
3.8 Bassin Wellness	1	40 m2	<p>Dimension libre, hauteur sur niveau de l'eau de minimum 3.5 m.</p>	
3.9 Tobogan fermé	1	25 m2	<p>Pré installation à prévoir en utilisant un maximum de hauteur, bassin d'arrivée de 25 m2, profondeur de 1 m.</p>	
3.10 Coin détente	1	150 m2	<p>Vide d'étage de minimum 3.5 m.</p>	
3.11 Rangement matériel piscine	2	55 m2	<p>Un de 35 m2 et un autre de 20 m2, vide d'étage de minimum 3 m.</p>	
3.12 Local surveillants / chronométrage	1	30 m2	<p>Emplacement permettant une bonne visibilité sur la zone des bassins, intégrant un espace de 10 m2 pour l'installation d'une table de chronométrage en lien avec le point 3.4.</p>	
3.13 Infirmerie	1	10 m2	<p>Liaison directe avec le point 3.12.</p>	
3.14 Vestiaires polyvalents	18	424 m2	<p>Vestiaires accessibles depuis la zone d'accès (cf. point 3.3), mais sans vision directe.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir 16 vestiaires de 22 m2, équipés de bancs et de 8 ml de casiers, et comportant dans la zone d'entrée 4 cabines de déshabillage.</li> <li>- Prévoir 2 vestiaires de 36 m2 pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les familles, équipés de bancs et de 8 ml de casiers, et comportant dans la zone d'entrée 4 cabines de déshabillage. Ces vestiaires doivent bénéficier d'un accès le plus direct possible à partir de la zone d'accès aux bassins (point 3.3).</li> </ul>	
3.15 Sanitaires vestiaires	3	84	252 m2	<p>3 blocs de sanitaires, disposés entre la sortie des vestiaires, et l'entrée dans la zone des bassins, comportant chacun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 espaces douches (femmes, hommes, universels compatible PMR) comportant chacun 8 douches ouvertes, 2 cabines de douche et 4 ml de patères pour les linges.</li> <li>- 3 espaces wc, soit un pour femmes (3 wc, 2 lavabos), un pour hommes (2 wc et 1 urinoir en</li> </ul>

3.16 Vestiaires MEP	1	40 m2	cabine, 2 lavabos), et un universel compatible PMR (2 wc/lavabos).
3.17 Local matériel et nettoyage		30 m2	Avec 4 cabines de douche, 2 wc/lavabos, 15 casiers et 1 table de travail.
3.18 Vestiaire pour le personnel	1	40 m2	A répartir selon le projet, avec au minimum un de 20 m2 en lien direct avec la zone des bassins, comportant une zone séparée de 5 m2 pour le stockage de produits.
3.19 Locaux techniques		2'050 m2	Avec 10 casiers, deux wc/lavabo et 2 cabines de douche.
<b>Total programme centre de natation</b>		<b>4'206 m2</b>	Desservis directement, ou indirectement, par le monte-charge du point 1.13. Cette desserte n'est pas nécessaire si le local bénéficie d'un accès direct et de plain-pied depuis l'extérieur.

#### 4. Aménagements extérieurs

4.1 Espace d'entrée au complexe		200 m2	En relation fonctionnelle avec le point 1.1.
4.2 Zone de dépose par véhicules		50 m2	Possibilité d'y stationner provisoirement un autobus, ou un véhicule d'urgence, en relation fonctionnelle avec le point 1.1.
4.3 Places de stationnement véhicules		100 m2	4 places PMR situées à proximité de l'entrée du complexe.
4.4 Espace logistique		300 m2	Zone réservée pour l'exploitation du bâtiment, située à proximité des accès de service au complexe, non accessible au public, avec accès direct à l'éventuel monte-charge (point 1.13).
4.5 Places de stationnement 2 roues		45 places	Situées en relation fonctionnelle avec le point 1.1, permettant le stationnement de différents types de véhicules à deux roues (5 motos, 5 vélos-cargos, 35 vélos). La moitié des places doivent au minimum être couvertes.
4.6 Terrasse extérieure		100 m2	Espace directement accessible depuis le point 1.6, en lien direct avec le point 4.7, mais séparé fonctionnellement afin de permettre une exploitation indépendante de ces deux éléments de programme.
4.7 Espace végétalisé /arborisé			Espace extérieur clôturé accessible depuis la zone des bassins, via un sas et un pédiluve. Espace végétalisé abritant un bassin naturel (cf. point 4.8) de même que des aménagements extérieurs d'agrément (cheminements, espaces de détente équipés de bancs, terrains de sport, arborisation, etc.). Prévoir une zone de service, en lien avec l'utilisation du bassin naturel du point 4.8, abritant 3 wc/lavabo (hommes, femmes, universel compatible PMR). Ces locaux peuvent être intégrés dans la volumétrie du complexe, mais doivent bénéficier d'un accès extérieur direct vers la zone du bassin naturel du point 4.8.
4.8 Bassin naturel non chauffé		450 m2	Intégré au point 4.7. Bassin étanche dont le caractère s'approche de l'aspect d'un étang naturel. Traitement de l'eau biologique assisté mécaniquement. Le plan d'eau est divisé en zones de baignade et en zones de régénération. La partie accessible doit être aménagée avec une pente progressive. En outre l'accès à la zone de régénération devrait être rendue difficile, par exemple grâce à des végétaux de grande taille.

## 25. AMENAGEMENT DES ABORDS DU SITE ET MOBILITE

Les concurrents/tes doivent proposer un espace d'entrée convivial, fonctionnel et sécurisé au nouveau complexe.

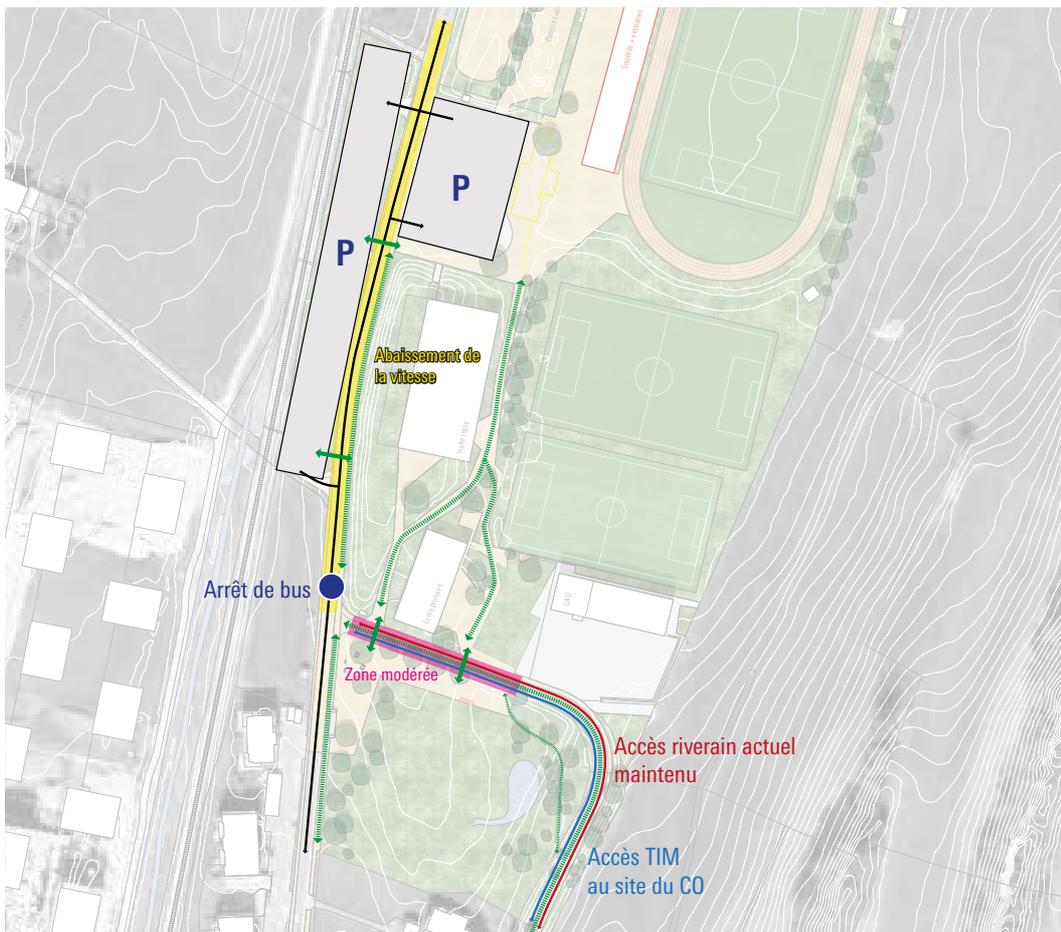
Des propositions peuvent être faites concernant l'aménagement des routes situées dans le périmètre de réflexion. Le principe est de requalifier cet espace routier, en lien avec l'espace d'entrée du nouveau complexe, afin d'y développer une zone de rencontre où la vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h.

Un futur arrêt de bus, indiqué schématiquement dans le schéma ci-dessous, doit être pris en compte dans le cadre de ces aménagements. L'emplacement et la configuration exacts de cet arrêt ne sont pas encore définis mais une étude de mobilité, de juin 2024 du bureau Transitec, concernant le projet de requalification de la route du Lac Lussy, est jointe en annexe 6.

Une attention particulière sera portée au traitement des espaces extérieurs en favorisant le maintien d'un maximum de surfaces perméables et végétalisées, en pleine terre, permettant de limiter le développement d'îlots de chaleur.

Les contraintes d'accessibilité suivantes, notamment en ce qui concerne le transit des riverains et les connexions de mobilité douce, et illustrées par le schéma ci-dessous, sont à prendre en compte :

- Le transit automobile des riverains (environ 30 villas) et des usagers du stationnement du COV et de la salle de spectacle Univers@alle sur le chemin de Crey-Derrey ;
- Le transit piétons des élèves, particulièrement durant la pause de midi, la cantine étant située sur le site du Lussy ;
- Les connexions de mobilité douce entre le projet, les différents parkings, le futur arrêt de bus et les infrastructures existantes ;
- La modération souhaitée du chemin de Crey-Derrey devant le projet, avec un lien entre les deux fronts de la route.



### III. APPROBATION DU PROGRAMME

Le présent programme a été approuvé par le jury.

M. Savio Michellod, Président du jury 

M. Cédric Borer, Vice-Président du jury 

M. Eric Berthoud 

M. Daniel Maillard 

M. Graeme Mann 

M. Peter Giezendanner 

Mme Jacqueline Pittet 

Mme Mona Trautmann 

M. Raymond Devaud 

M. Stéphane Pauli 

M. Frédéric Page 

M. Pacal Genoud 

M. Benoît Gisler 

M. Dominik Hugli 

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement du concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Les exigences en matière des honoraires de ce programme ne sont pas soumises à un examen de conformité en vertu du Règlement SIA 142.

## IV. REPONSES AUX QUESTIONS

Remarque : Les questions ont été reprises avec la formulation reçue.

Question 1 : Quelle est la date limite pour l'inscription au concours ?

Réponse 1 : L'inscription doit être validée au plus tard le vendredi 30 mai 2025. En cas d'inscription tardive il faut prendre en compte le fait que la réalisation de la maquette peut prendre jusqu'à 5 jours.

Question 2 : Quelles sont les dimensions de la maquette et son poids ?

Réponse 2 : La dimension de la maquette en plâtre est de 42 cm x 42 cm. Son poids n'est pas connu.

Question 3 : Est-il possible de faire déposer les documents, le 30 mai 2025, par une personne anonyme et pas via la poste ?

Réponse 3 : Non, les documents doivent uniquement être envoyés. Il existe différents prestataires qui réalisent ce type de service.

Question 4 : 16. Documents demandés : un plan de situation échelle 1:500 est demandé, suivant le cadrage du plan de situation. Sur le plan de situation DWG aucun cadrage n'est repris si ce n'est celui de la maquette. S'agit-il du cadrage de la maquette qui doit être suivi pour le plan au 500? Réponse 4 : Le cadrage du plan de situation demandé à l'échelle 1 :500 correspond au cadrage de la maquette mentionné sur le plan remis au format dwg.

Question 5 : 16. Documents demandés : Maximum 1 image photoréaliste. Cela signifie qu'on peut produire d'autres types d'images (maquettes, ambiances, collage etc.) dans la partie explicative libre ? Réponse 5 : Oui, mais au maximum une représentation photoréaliste.

Question 6 : Un même bureau d'ingénieur civil peut-il faire partie de plusieurs équipes ?

Réponse 6 : Non, comme mentionné au chapitre 7 du programme du concours.

Question 7 : Est-il interdit de faire plus qu'une image photoréaliste ? Réponse 7 : Oui, voir également la question/réponse 5.

Question 8 : Comment seront affichées les 4 planches au format horizontal A1 ?

Réponse 8 : Les 4 planches seront affichées selon le schéma suivant :

Question 9 : La salle de sport triple doit-elle obligatoirement être superposée au centre de natation ? Réponse 9 : Non.

Question 10 : Est-ce que l'indice de masse maximum de 7m3/m2 de l'art. 7 du RCU a été revu au même titre que la limite de hauteur totale qui est passée de 18 à 22m ? Réponse 10 : Non, l'indice de masse reste inchangé.

Question 11 : Dans la zone de piscine, est-ce que les vestiaires doivent fonctionner avec un système de pieds-propres/pieds-sales ?

Réponse 11 : Oui.

Question 12 : Dans le programme des locaux, est-ce que le local « 3.3 Zone d'accès aux bassins » doit être en relation directe avec les bassins ou est-il plutôt une zone de transit entre l'accueil et les vestiaires, qui eux mènent aux bassins ?

Réponse 12 : Il s'agit d'une zone de transit entre l'accueil et les vestiaires.

Question 13 : Un bâtiment peut-il se trouver à cheval entre le secteur à 18m de hauteur et celui à 22m, tout en respectant les hauteurs maximales de chacun de ces secteurs ? Réponse 13 : Oui.

Question 14 : La distance de construction à la limite du chemin de Crey-Derrey, au Nord et à l'Est, est mentionnée avec une distance de min. 4m ou h/2. Or, du fait qu'il s'agit d'une route communale publique, la distance de construction ne doit-elle pas respecter la distance selon la Lmob ? Réponse 14 : Non.

Question 15 : Le local des agrès de sport (2.9) de 270 m2, peut-il être subdivisé ? en deux ou trois par exemple ?

Réponse 15 : Non.

Question 16 : 3.8 Bassin Wellness 40 m2. Est-ce prévue un seul bassin chaud de 40m2 ? Est-il prévu en intérieur uniquement ?

Réponse 16 : La configuration de ce bassin est libre et il peut être développé sous la forme de plusieurs éléments. Ce bassin se situe à l'intérieur.

Question 17 : Le bassin naturel non chauffé (Programme 4.8) peut-il avoir une forme libre, ou doit-il impérativement respecter des dimensions rectilignes ? Réponse 17 : La forme est libre. Il n'y a pas de dimensions précises à respecter.

Question 18 : Le parking situé actuellement entre la chaufferie et l'école de Lussy (parcelle 507) est-il destiné à disparaître ? Si oui, des places de stationnement seront-elles maintenues à cet emplacement ? Réponse 18 : Ce parking pourrait disparaître à terme. Il fait l'objet actuellement d'une étude de faisabilité liée aux aménagements extérieurs de l'école primaire. Ce secteur ne fait pas l'objet du présent concours.

Question 19 : Quel espace fait actuellement office de préau pour l'école de Lussy ? Les enfants jouent-ils principalement sur la zone goudronnée en contrebas à l'est de l'école, ou utilisent-ils également un espace au nord ? Réponse 19 : Tous les espaces extérieurs de l'école sont utilisés par les enfants, y compris les terrains de football situés à proximité de l'école.

Question 20 : Il n'y a pas besoin de place de parking en plus des 4 PMR prévues ? Les utilisateurs utilisent-ils les parkings existants ?

Réponse 20 : Non. Oui, les parkings existants situés au Nord du périmètre du concours, mentionnés dans le schéma du chapitre 25 du programme du concours, sont à disposition des utilisateurs.

Question 21 : Le bassin extérieur est-il accessible depuis l'espace des bassins intérieurs ? Faut-il prévoir un bassin de type pédiluve ?

Réponse 21 : Oui, voir point 4.7 du programme des locaux. Oui.

Question 22 : Quel est le lien entre l'espace des bassins et le coin détente ? (proximité directe, séparé et isolé, ...)

Réponse 22 : Une proximité directe avec le bassin de natation (point 3.4 du programme des locaux) est à favoriser. Aucune séparation n'est à prévoir avec la zone des bassins.

Question 23 : 3.9 Toboggan : qu'entendez-vous par "pré-installation" ?, pouvez-vous nous donner plus d'indications sur cet élément (dimension, distance autour, totalement à l'intérieur du volume chauffé, ...)

Réponse 23 : Il faut intégrer cette installation dans le projet. Sa réalisation ne sera par contre pas nécessairement faite tout de suite. Le toboggan doit respecter le point 4.1 de la documentation technique 2.019 de la bpa (2022). Il doit être à piste unique, avoir une inclinaison moyenne de maximum 20% et permettre une vitesse maximale de 14 m/s (référence toboggan rouge selon tableau de la page 42 du document précité). Une circulation verticale sécurisée intérieure doit permettre de rejoindre le départ. Le bassin d'arrivée, qui est un bassin séparé des autres bassins (cf. point 3.9 du programme des locaux), se situe à l'intérieur de la zone des bassins. Le toboggan peut se développer à l'intérieur, comme à l'extérieur du complexe.

Question 24 : Programme - 16. Documents demandés : "Le cadrage du plan doit reprendre celui indiqué sur le plan de situation transmis". Le cadrage en question est-il le cadrage bleu "cadrage maquette" sur le dwg? Réponse 24 : Voir la question/réponse 4.

Question 25 : (page 20 - transit piétonnier des élèves) : pouvez-vous svp préciser l'emplacement de l'école et de la cantine en question ?

Réponse 25 : Il s'agit du cycle d'orientation de la Veveyse (COV) dont certains élèves se rendent à pieds, pour manger lors de la pause de midi, dans la salle de gymnastique triple existante située dans la zone du Parc de Lussy.

Question 26 : Page 14 (plan de distances) : le périmètre rouge indique « H/2, minimum 4m ». On entend que c'est la distance de 4m au trait bleu « périmètre du concours ». Mais si le futur bâtiment mesure 22m, ce dernier devrait se situer à 11 m au minimum du trait bleu. Est-ce que cette interprétation est juste ? Réponse 26 : Oui.

Question 27 : Page 20 : La modération souhaitée du chemin de Crey-Derrey devant le projet, avec un lien entre les deux fronts de la route. Qu'entendez-vous par « modération » ? Pourriez-vous svp localiser les fronts de route concernés ?

Réponse 27 : Il s'agit de développer une zone de rencontre où la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h, entre le périmètre du concours et le pôle du Parc de Lussy, au Nord.

Question 28 : Page 20 : « Les contraintes d'accessibilité suivantes, notamment en ce qui concerne le transit des riverains et les connexions de mobilité douce... » Une limitation du chemin de Crey-Derrey en Zone 20 pourrait être envisageable ?

Réponse 28 : Oui, comme mentionné au second paragraphe du chapitre 25 du programme du concours.

Question 29 : Pourriez-vous svp transmettre un fichier en format ".txt" ou ".xyz" (nuage de points) avec les données altimétriques issues du fichier DWG déjà transmis ? Réponse 29 : Le fichier au format xyz est disponible sur le site simap.ch.

Question 30 : Pouvez-vous nous fournir plus d'informations concernant le stand de tir prévu dans l'abri PC ? Quelles sont les dimensions requises ? Combien de couloirs de tir sont nécessaires ? Faut-il prévoir un espace de stockage ?

Réponse 30 : Il suffit, dans le cadre du concours, de projeter des abris PC selon les instructions du point 1.14 du programme des locaux.

Question 31 : Pourriez-vous indiquer le type de maquette qui est fourni : soit complètement pleine ou avec une pièce démontable pour le site du projet ? Réponse 31 : Il s'agit d'une maquette pleine, sans pièce démontable, en plâtre. Voir également la question/réponse 2.

Question 32 : Les planches de concours doivent-elles être envoyées à plat (c'est-à-dire à l'intérieur d'une planche à dessin rigide au format A1), ou alors peuvent-elles être pliées (de manière à être placées dans un dossier ou boîte au format A4) ?

Réponse 32 : Les planches doivent être envoyées à plat.

Question 33 : Nous comprenons l'importance des normes graphiques SIA et nous nous engageons à les respecter scrupuleusement. Cependant, dans le cas où une non-conformité involontaire à ces normes surviendrait en raison d'une erreur graphique, cela pourrait-il entraîner l'exclusion de la compétition ? Réponse 33 : Les documents demandés doivent respecter les conditions mentionnées au chapitre 16 du programme du concours.

Question 34 : Est-ce que la surface de 2050m<sup>2</sup> des locaux techniques du centre nautique a été préalablement dimensionnée par un ingénieur CVSE ? Réponse 34 : Non. Cette surface a été estimée par un planificateur en installations sportives.

Question 35 : Le Maître d'Ouvrage est-il ouvert aux questions de réemploi ? Réponse 35 : Oui, sur le principe.

Question 36 : Des installations solaires thermiques ou photovoltaïques sont-elles souhaitées ? Réponse 36 : Oui.

Question 37 : Une surface de 100m<sup>2</sup> est demandée pour le stationnement des véhicules. Est-ce qu'un nombre de place de parc minimal est attendu ? Est-ce qu'un calcul VSS selon programme a été effectué ? Réponse 37 : 4 places PMR sont à prévoir, comme mentionné au point 4.3 du programme des locaux. Une étude a été réalisée par un bureau spécialisé.

## V. CONTRÔLE TECHNIQUE

### 26. INSCRIPTIONS

57 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

### 27. RECEPTION DES DOCUMENTS

52 projets ont été rendus dans les conditions et les délais prescrits par le règlement-programme. Ils ont été numérotés arbitrairement de 1 à 52 et correspondent aux devises ci-dessous.

01	NEXUS	27	Moit'-Moit'
02	PIERRE ANGULAIRE	28	Mimétisme
03	GLAÇON	29	LE QUATRE DE TRÈFLE
04	NYMPHÉA	30	CRISTAL
05	OXYLUS	31	ALTIS
06	PAPPILLON	32	GINKGO
07	plonger, respirer, grimper	33	LUCY
08	BUFO BUFO	34	Le mouvement comme horizon
09	Crête et Courant	35	LUSSY IN THE SKY WITH DIAMONDS
10	ALTOSTRATUS	36	LE GRAND TROU BLEU
11	A KIND OF MAGIC	37	TREMLIN
12	LUSSY OLYMPIQUE	38	ÉLAN ET LUMIÈRE
13	NÉNUPHAR	39	Le Bel "Vedere"
14	ÉQUILIBRE	40	SYMBIOSE
15	LUSSY LUKE	41	A LUCY
16	CARPE DIEM	42	PLAGROUND
17	Nâyi é courî	43	Make a splash
18	Merlu	44	PAYSAGE EMPRUNTÉ
19	DOUBLE SALTO	45	La lanterne
20	LUCIE	46	NAGER SOUS LES JARDINS
21	VEVEYSE <sup>2</sup>	47	RAINETTE
22	crème double	48	noé
23	Dentdelys	49	DIONYSIUS
24	COMMODORE	50	INTROVERTI EXTRAVERTI
25	LE CERCLE	51	TOUT TERRAIN
26	LUCUMA	52	TOBOGGAN

### 28. EXAMEN DES DOCUMENTS

Le contrôle technique des projets rendus a été effectué du 28 mai au 27 juin 2025 par le secrétariat du concours.

Les projets ont été examinés du point de vue de leur conformité avec les éléments suivants :

- documents demandés,
- dispositions légales applicables,
- programme des locaux et surfaces.

Les points suivants ont été relevés :

<b>MISE EN PAGE</b>		
	N° projet	Explications
images en plus	04, 26, 40, 50, 51, 52	04 – 3 images « maquette » 26 – 1 image réaliste + 3 images « maquette blanche » 40 - 1 image réaliste + 4 images « maquette » 50 – 1 image + 2 « collage conceptuel » 51 - 3 images « extrait de maquette » 52 – 1 image + 1 image « maquette » + 3 images blanches
élément manquant	27, 30, 31, 45, 49	30, 31, 45 - plan sous-sol manque (technique) 27 - pas de façade 45 - numéro des pièces manquant 49 - plan -2 et +1 (technique)
<b>PRESCRIPTIONS LEGALES</b>		
	N° projet	Explications
Non respect des distances aux limites <i>(4m min. de distance à la parcelle et H/2)</i>	01, 08, 10, 14, 27, 45, 46, 50	dépassement des distances aux limites 01 - NE 1m 08 - NE et SO 1m 10 - SO 1m + avant-toit dépasse limite de construction 14 - NE 2.5m 27 - NO 1.5m + plan pas à l'échelle 31 - NE 2m + plan pas à l'échelle 45 - SE partie basse 1.5m, partie haute 3m 46 - NE 1m 50 - NE 1.5m
<b>PROGRAMME LOCAUX ET SURFACES</b>		
<b>REMARQUES GENERALES</b>		
	N° projet	Explications
locaux en plus, non demandés dans programme	03, 08, 10, 11, 16, 17, 18, 22, 25, 27, 31, 32, 39, 47, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 26, 29, 30, 32, 34, 37, 39, 41, 42, 45, 46, 47, 48, 49	locaux principaux  locaux de service (nettoyage, WC, rangement,...)
locaux manquants	07, 21, 24	07 - 1.8, 2.1, 2.10, 2.12, 3.19 21 - 1.11, 3.2 24 - 1.11, 2.12, 3.2, 3.16, 3.17, 3.18
aucun des plans à l'échelle	28	surfaces non vérifiables (surfaces indiquées reprises dans table de contrôle)
Total surfaces : différence avec programme (points 1, 2, 3, sans locaux techniques) supérieure à 10%	20 (-10.6%)	
<b>1 Espaces communs aux points 2 et 3</b>		
1.3 Mur de grimpe	22, 25, 29, 30, 13, 20, 22, 24	longueur insuffisante hauteur insuffisante

		03, 07, 13, 15, 18, 27, 40, 45, 48, 33	distance chute et circulation insuffisante
1.6	Cafétéria	21	pas de lien avec terrasse 4.6
1.7	Cuisinette / rangement	06	lien indirect avec cafétéria
1.8	Salle de théorie		non respect consigne : 2 parties dont une de 70m <sup>2</sup> min
		18, 29	non divisible en 2 parties
		07	manquant
1.12	Local concierges	13, 31	pas de lumière naturelle
		04, 14, 35, 37, 43, 44,	lumière indirecte (coursive ou autre)
1.13	Monte-charge	01, 02, 06, 11, 14, 15, 24, 25, 45	dimensions incorrectes (trop petit)
1.14	Abris PC	05, 14, 17, 41,	pas possible stand de tir (moins de 10m)
		04, 30, 31, 35, 45,	plan manquant
<b>2</b>	<b>Salle de sport</b>		
2.2	Salle de sport triple 49x28m, hauteur 9m	45 (8m), 49 (6m)	hauteur insuffisante
2.3	Salle de musculation	07, 09, 16, 32	pas de lien avec 2.1
2.9	Local des agrès de sport <i>largeur 6m min.</i>	12, 13, 20, 25, 30, 31, 38, 45	largeur insuffisante (entre 5.8 et 5.2)
		16, 24, 25, 29, 34, 42, 43	en plusieurs parties séparées
		28	pas sur même étage que salle de sport
		45	pas desservi par monte-charge
2.11	Local matériel concierge	06, 10, 30, 40, 43, 47, 49, 50	pas de lien direct à 2.2 (salle de sport)
2.12	Locaux techniques	07, 24	manquant
<b>3</b>	<b>Centre de natation</b>		
3.4	Bassin de natation <i>25x16m, 3m autour du bassin, H6m sur niv. Eau</i>	14, 49	dimensions incorrectes
		24	distances avec autres bassins
		14, 19, 51	distance avec mur/structure/marche
3.5	Bassin de plongeon <i>12.5x9.1m, 5m autour du bassin, H8m sur niv. Eau</i>	10, 45, 49	dimensions incorrectes
		05, 15, 17, 24, 25, 27, 34, 49	distances avec autres bassins
		30, 42	distance avec toboggan
		1, 14, 19, 23, 26, 35, 38, 45, 50	distance avec façade/au mur
		20 (6m)	hauteur insuffisante
		33	33 – petite partie avec seul. 3m (en face plongeur)
3.6	Bassin d'apprentissage <i>25x11m, 4m avec bassins nageurs, H6m sur niv. Eau</i>	14, 49	dimensions incorrectes
		03, 04, 06, 12, 17, 25, 41	distances avec autres bassins
		14	distance avec murs
		24 (5.6m)	hauteur insuffisante
3.7	Pataugeoire 80m <sup>2</sup>  <i>4m avec bassins nageurs</i>	13, 15, 21, 25, 27, 45, 51	distances pas respectées
		10 (2.8m sous structure)	hauteur pas respectée
3.8	Bassin Wellness 40m <sup>2</sup>	45, 51	distances pas respectées
		10 (2.8m sous structure)	hauteur pas respectée
3.9	Toboggan fermé	07, 15, 18, 29, 32, 38, 48, 49	surface bassin trop petite (+ de 3m <sup>2</sup> diff)

3.12	Local surveillants / chronométrage	01, 14, 17, 29, 31, 38, 42, 43, 49	pas de vue directe sur bassin (entravée par autres bassins ou structure par exemple)
3.17	Local matériel et nettoyage	31 24	pas de lien avec zone des bassins manquant
3.18	Vestiaire pour le personnel	33, 45, 48	aménagement intérieur insuffisant/manquant
3.19	Locaux techniques	07	manquant
4	Aménagements extérieurs		
4.2	Zone de dépose par véhicules	47, 46, 07, 05 39, 31, 30, 25	pas d'accès véhicule secours ou car non indiqué
4.3	Places de stationnement véhicules	04 35	pas 4 places PMR pas proche entrée
4.4	Espace logistique	13, 18, 23, 17, 38, 46 07, 24, 30	pas proche accès de service / monte-charge non indiqué
4.5	Places de stationnement 2 roues	17, 23, 25, 43, 46, 50, 51 08, 28, 34, 37, 40, 47, 48, 49 09, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 28, 32, 40, 48 03, 21, 25, 30, 38, 39	nombre places insuffisant (moins de 40) entre 40-45 pas ou pas assez couvert non indiqué / manquant
4.7	Espace végétalisé /arborisé	01, 10, 19 10, 20, 21, 22, 40, 42 10, 25	manque sas/pédiluve manque sanitaires aucun aménagement / pas dessiné

## VI. JUGEMENT

### 29. SÉANCE DU JURY

Le jury s'est réuni les 30 juin, 1<sup>er</sup> et 10 juillet 2025. Le jury a siégé au complet les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet. MM Pacal Genoud et Benoît Gisler, respectivement suppléant professionnel, et spécialiste-conseil, étaient absents le 10 juillet 2025.

Le jury a tout d'abord pris connaissance du résultat du rapport technique préparé par le secrétariat du concours.

### 30. EXCLUSIONS

Les projets suivants ont été exclus de la répartition des prix, pour les raisons suivantes :

- 27 : aucune représentation des façades,
- 01, 08, 10, 14, 27, 45, 46, 50 : dépassement des distances aux limites (voir détail au point 28 ci-dessus),
- 07 : manque salle de théorie (1.8),
- 24 : manque vestiaire concierge (1.11), vestiaire MEP (3.16) et vestiaires pour le personnel (3.18),
- 45 et 49 : hauteur de la salle de sport (2.2) insuffisante (45 = 8m et 49 = 6m),
- 28 : le local des agrès (2.9) n'est pas situé sur le même étage que la salle de sport,
- 45 : le local des agrès (2.9) n'est pas desservi par le monte-charge,
- 20 : hauteur sur bassin de plongeon (3.5) insuffisante (6m),
- 33 : hauteur sur bassin de plongeon (3.5) insuffisante (3m sur une partie du bassin),
- 24 : hauteur sur bassin d'apprentissage (3.6) insuffisante (5.6m).

Le jury a décidé de ne pas sanctionner les concurrents/es ayant produit plusieurs images et a considéré que les autres libertés prises par les candidats, par rapport au programme, ne leur ont pas donné un avantage vis-à-vis des autres candidats.

### 31. 1<sup>ER</sup> TOUR DE JUGEMENT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement, le jury a procédé à un premier tour d'élimination en se basant sur les critères d'appréciation suivants :

- Concept général et qualités urbanistiques, architecturales et paysagères,
- Organisation fonctionnelle et flexibilité d'organisation,
- Respect du programme,
- Utilisation rationnelle du terrain.

Les 10 projets suivants ont ainsi été écartés au 1<sup>er</sup> tour :

01	NEXUS	25	LE CERCLE
02	PIERRE ANGULAIRE	28	Mimétisme
07	plonger, respirer, grimper	45	La Lanterne
11	A KIND OF MAGIC	46	NAGER SOUS LES JARDINS
16	CARPE DIEM	51	TOUT TERRAIN

### 32. 2<sup>ÈME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un second tour d'élimination en complétant les critères d'appréciation du 1<sup>er</sup> tour par les critères suivants :

- Pertinence du concept constructif et structurel,
- Durabilité de la matérialisation et de l'exploitation des bâtiments,
- Economie générale du projet.

Les 20 projets suivants ont ainsi été écartés au 2<sup>ème</sup> tour :

04	NYMPHÉA	22	crème double
05	OXYLUS	26	LUCUMA
08	BUFO BUFO	30	CRISTAL
09	Crête et Courant	34	Le mouvement comme horizon

10	ALTOSTRATUS	36	LE GRAND TROU BLEU
12	LUSSY OLYMPIQUE	39	Le « Bel » Vedere
15	LUSSY LUKE	40	SYMBIOSE
18	Merlu	44	PAYSAGE EMPRUNTÉ
19	DOUBLE SALTO	49	DIONYSIUS
21	VEVEYSE <sup>2</sup>	50	INTROVERTI EXTRAVERTI

### 33. 3<sup>ÈME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un troisième tour d'élimination en affinant son analyse basée sur les critères de jugement énoncés.

Les 15 projets suivants ont ainsi été écartés au 3<sup>ème</sup> tour :

13	NÉNUPHAR	37	LE TREMLIN
17	Nayî é courî	38	ÉLAN ET LUMIÈRE
20	LUCIE	41	A LUCY
23	Dentdelys	42	PLAYGROUND
24	COMMODORE	43	Make a splash
27	Moit'Moit'	47	RAINETTE
31	ALTIS	48	noé
35	LUSSY IN THE SKY WITH DIAMONDS		

A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour le jury a passé en revue, encore une fois, toutes les propositions éliminées admises au jugement.

### 34. CLASSEMENT

Les sept projets restants ont ainsi été retenus pour l'établissement du classement final et pour l'attribution des prix. Des critiques de ces projets ont été rédigées et une approche des coûts de ces 7 projets a été effectuée.

Sur la base de ces informations ainsi que sur les critères de jugements énoncés et développés, le jury a examiné à nouveau dans le détail les projets retenus.

Après délibération et à l'unanimité, le jury a établi le classement suivant :

1 <sup>er</sup> rang,	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 46'000.- HT	PAPILLON
2 <sup>ème</sup> rang,	2 <sup>ème</sup> prix	Fr. 40'000.- HT	LE QUATRE DE TREFFLE
3 <sup>ème</sup> rang,	3 <sup>ème</sup> prix	Fr. 34'000.- HT	TOBOGGAN
4 <sup>ème</sup> rang,	4 <sup>ème</sup> prix	Fr. 28'000.- HT	Glaçon
5 <sup>ème</sup> rang,	1 <sup>ère</sup> mention	Fr. 26'000.- HT	EQUILIBLE
6 <sup>ème</sup> rang,	5 <sup>ème</sup> prix	Fr. 24'000.- HT	LUCY
7 <sup>ème</sup> rang,	6 <sup>ème</sup> prix	Fr. 22'000.- HT	GINKGO

### 35. RECOMMANDATIONS DU JURY

A l'unanimité, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte au lauréat du concours. Il a demandé par contre à l'auteur du projet de tenir compte des remarques suivantes dans le cadre du développement du projet:

- Préciser le dimensionnement de la piscine, ainsi que l'organisation des bassins et des locaux attenants,
- Clarifier le concept d'accès à la salle triple et aux vestiaires,
- Evaluer la disposition de l'accès logistique et l'organisation des locaux du personnel,
- Limiter la zone de terrassement dans la couche de molasse saine (Poudingues du Mont-Pèlerin),
- Equilibrer les mouvements de terre pour diminuer l'évacuation des matériaux hors du site,

- Optimiser la descente de charges pour garantir le report le plus direct possible des sollicitations jusqu'aux fondations,
- Développer la matérialisation du projet en intégrant la gestion des eaux et de la chaleur,
- Optimiser l'organisation des locaux techniques, en particulier ceux destinés à la réutilisation des eaux grises,
- Etudier la possibilité d'une liaison de mobilité douce au sud de la parcelle,
- Développer le projet dans le respect du coût cible défini par le Maître de l'ouvrage et en tenant compte des contraintes liées à l'exploitation du site.

### 36. APPROBATIONS DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par le jury.

M. Savio Michellod, Président du jury



M. Cédric Borer, Vice-Président du jury



M. Eric Berthoud



M. Daniel Maillard



M. Graeme Mann



M. Peter Giezendanner



Mme Jacqueline Pittet



Mme Mona Trautmann



M. Raymond Devaud



M. Stéphane Pauli



M. Frédéric Page



M. Pacal Genoud



M. Benoît Gisler



M. Dominik Hugi



### 37. LEVÉE DE L'ANONYMAT ET PRÉSENTATION DES PROJETS

A l'issue du jugement, le Président du jury procède à la levée de l'anonymat en ouvrant les enveloppes cachetées, du 1<sup>er</sup> au 7<sup>ème</sup> rang, soit :

1 <sup>er</sup> rang,	1 <sup>er</sup> prix	<b>d4 atelier d'architecture SA</b> , Lausanne Lüchinger Meyer Partner AG, Lausanne Planeo conseils SA, Lausanne
2 <sup>ème</sup> rang,	2 <sup>ème</sup> prix	<b>MCARC SARL + ATELIER COTTIER SARL</b> , Puidoux RLJ Ingénieurs-Conseils SA, Penthalaz BS Ingénieurs-Conseils sàrl, Lucens Srg Engineering Ingénieurs-Conseils Scherler, Le Mont-sur-Lausanne
3 <sup>ème</sup> rang,	3 <sup>ème</sup> prix	<b>KADID STUDIO GMBH</b> , Bâle Bollinger + Grohmann sàrl, Paris (FR) Apostolopoulos Tasoulis, Kallithea (GR) Quantum Brandschutz gmbh, Bâle
4 <sup>ème</sup> rang,	4 <sup>ème</sup> prix	<b>Atelier Pietrini Sàrl</b> , Neuchâtel Timbatec ingénieurs bois SA, Delémont
5 <sup>ème</sup> rang,	1 <sup>ère</sup> mention	<b>TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH</b> , Berne Petignat & Cordoba ing. conseils SA, Montreux
6 <sup>ème</sup> rang,	5 <sup>ème</sup> prix	<b>Derendinger Jaillard Architectes SA</b> , Zürich Schnetzer Puskas Ingénieurs SA, Berne Pilloni Paysage et Urbanisme sàrl, Zürich Ramon Subirà, Paysagiste, Zürich
7 <sup>ème</sup> rang,	6 <sup>ème</sup> prix	<b>INDEX architectes</b> , Lutry Bosson ingénieurs conseils, Romont Jaquet-Helfer, Bulle NBR consulting, Le Mouret

Le solde des enveloppes est ouvert dans l'ordre de la numérotation établie.

Les projets sont présentés ci-après, du 1<sup>er</sup> au 7<sup>ème</sup> rang, puis dans l'ordre de la numérotation établie.

### 38. PRESENTATION DES PROJETS

Les noms des spécialistes-conseils, ayant collaboré avec les bureaux d'architecture sur une base volontaire, sont également mentionnés dans la présentation des projets

## N°06 PAPILLON

1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix

### **d4 atelier d'architecture SA**

Avenue de Rumine 9  
1005 Lausanne

Collaborateurs : Dominique Dériaz  
Guilherme Pinto  
Dagmar Driebeek

### **Planeo conseils SA**

Rues des Terreaux 17  
1003 Lausanne

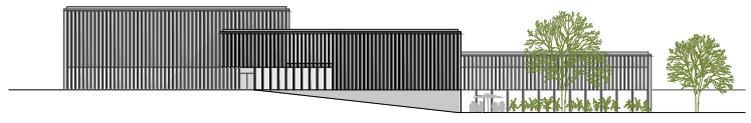
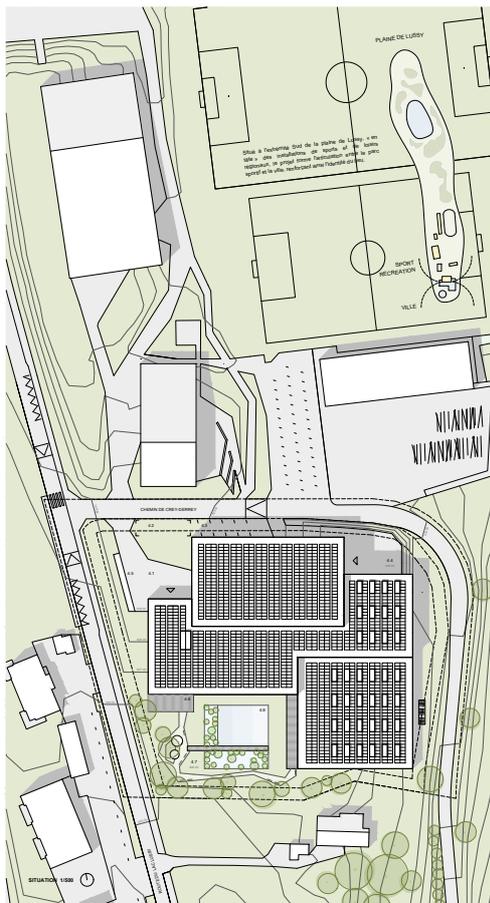
Collaborateurs : Morgane Emery

### **Lüchinger Meyer Partner SA**

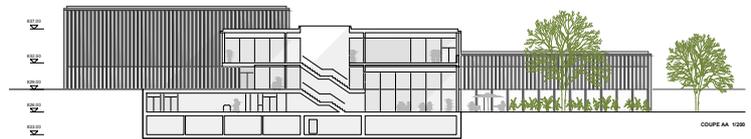
Avenue de la Gare 10  
1003 Lausanne

Collaborateurs : Etienne Bouleau  
Andrea Bassetti  
Nolwenn Couzidakis

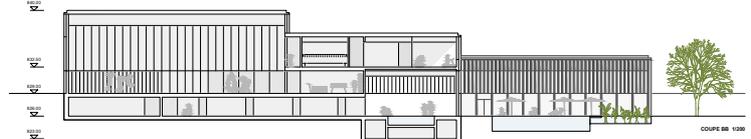




ELEVATION OUEST 1/200



COUPE AA 1/200

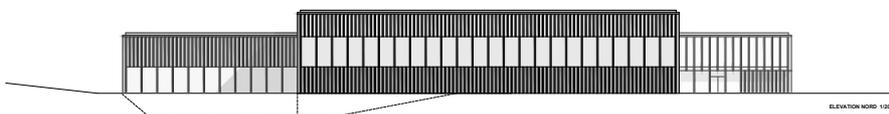


COUPE BB 1/200



COUPE CC 1/200

PAPILLON CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSOVC

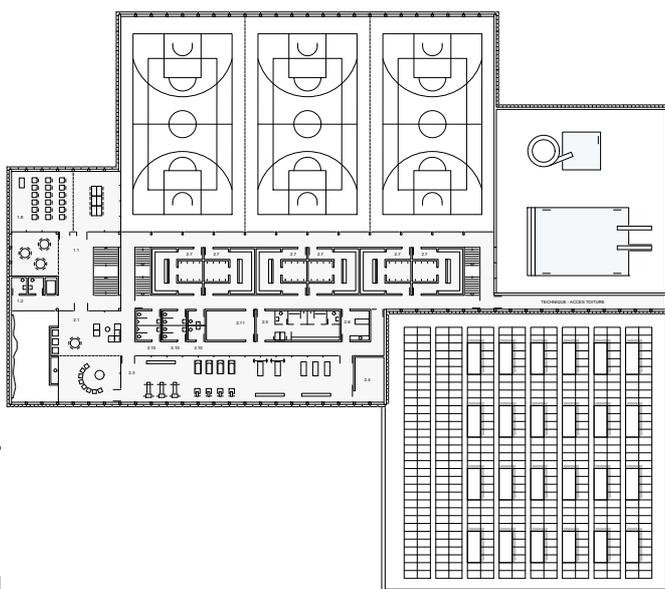


ELEVATION NORD 1/200



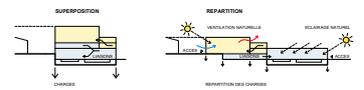
Composé de plusieurs volumes de dimensions et de hauteurs différentes, cette forme architecturale, déclinée de l'organisation du bâtiment, permet de travailler les façades en plusieurs hauteurs les générant pas de long. Plus tôt. Cela favorise la perception d'un bâtiment bien intégré dans son environnement, malgré un programme complexe.

Le projet tire parti de la rigide pente du terrain pour organiser les activités du programme sur deux niveaux, offrant des accès de plein-pied aux salles de sport, piscine, vestiaires et bureaux techniques. Ces accès et le regroupement de l'ensemble des parties du programme sous un même toit permet d'organiser un bâtiment de hauteurs différentes, une hauteur d'habitation en parallèle et en dehors des formes actuelles existant au bâtiment sur un état de terrain de sport original.



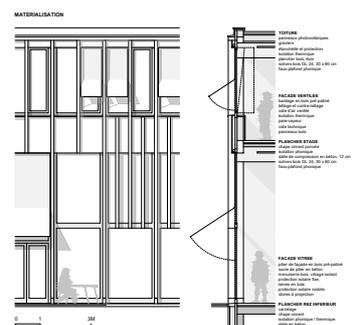
ETAGE 1/200 REV 02/20

- 1.1 ESPACES COMMUNS
- 1.2 ESPACES DE CIRCULATION
- 1.3 ESPACES DE SERVICE
- 2.1 SALLES DE SPORT
- 2.2 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.3 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.4 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.5 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.6 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.7 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.8 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.9 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.10 BUREAU DE TECHNIQUE
- 2.11 LOCAL SANITAIRES CONCRETE

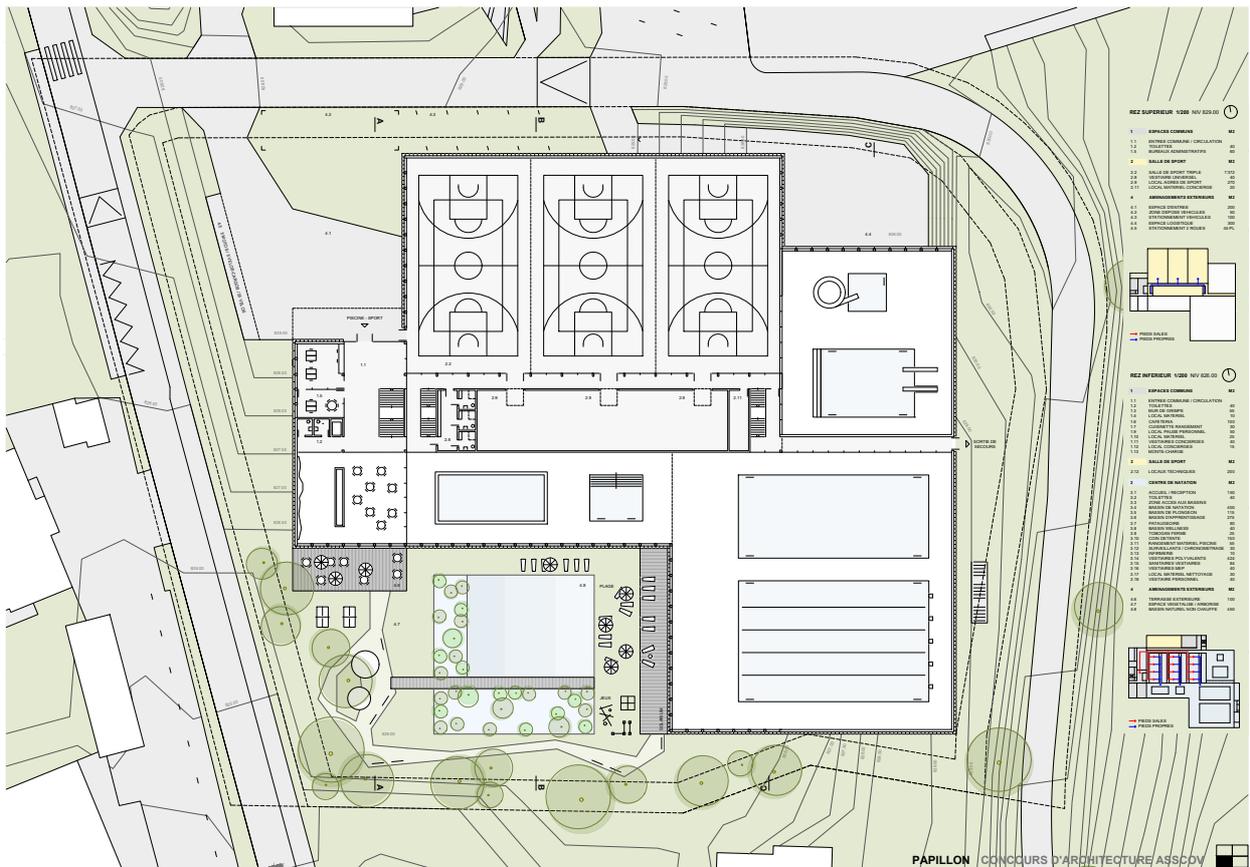


La répartition plutôt que la superposition de la piscine et des salles de gymnastique permet de :

- Obtenir une hauteur du bâtiment à l'échelle de son environnement
- Favoriser les échanges entre les différents niveaux
- Répondre au principe de base que les constructeurs en adossent avec la portée de pil
- Minimiser les contraintes à la projection murale notamment entre les surcroûtements structurels
- Faciliter l'accessibilité et offrir des accès de plein-pied
- Favoriser les échanges et la répartition spatiale
- Mettre en évidence les distributions CVC
- Améliorer les échanges naturels en lumière



PAPILLON CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSOVC

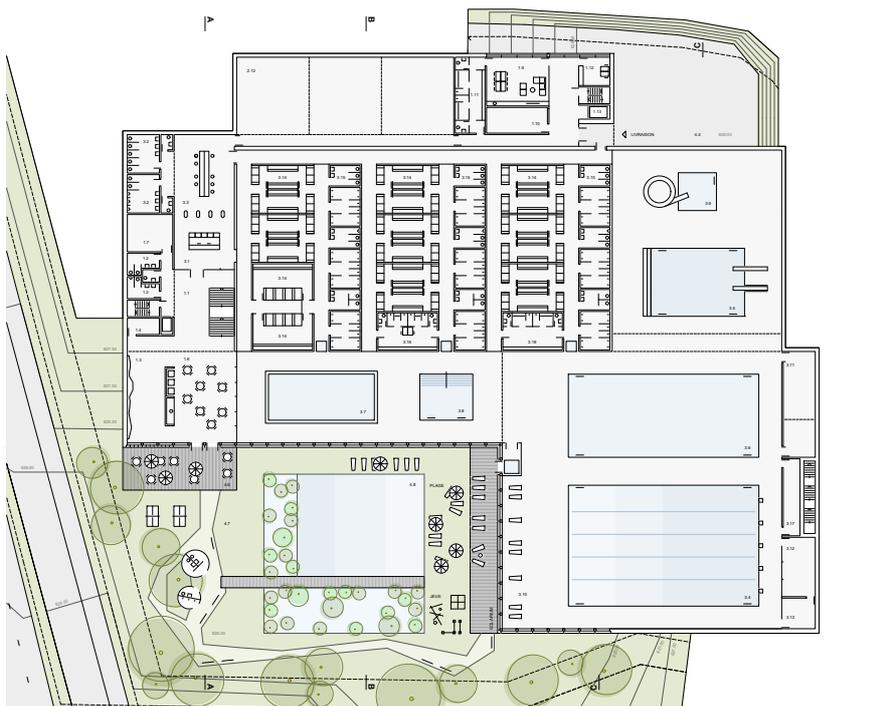


PAPILLON CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSCOV



L'architecture de ce projet se définit par la rigueur de son aspect et la clarté de sa construction. Ce caractère architectural est directement relié par le choix de systèmes constructifs qui allie une utilisation rationnelle de la béton associée à une construction en bois local. La répétition des espaces spécifiques du programme permet d'optimiser la structure de charpente qui sera réalisée avec un matériau naturel. Le bâtiment est conçu sur une surface totale végétale de 205 cm de largeur. La matérialité des éléments structurels, du terrassement et du second œuvre se prête à la pérennité et permet une mise en œuvre rapide et économique.

L'intégration du projet se structure dans la topographie naturelle, selon les caractéristiques de terrain. Le béton des ouvrages est prévu avec des composants respectés et un ciment à faible émission à base d'énergie verte. Pour les ouvrages en bois, la sélection de bois locaux est privilégiée. Le bois de la façade sera pré-gamifié. Ce traitement de façade sera intégré au système de ventilation naturel, permet de garantir un confort thermique et acoustique pour l'utilisateur.



STRUCTURE PORTÉE

- BOIS
- BEETON

Avant de la réalisation effective, le choix de bois pour l'ossature et les façades offre un bon choix. Les bâtiments existants et l'importance de la présence à la place de Lancy. L'ouvrage sera volontairement associé à l'ouvrage comme à l'ouvrage existant à l'ouvrage existant.

La stratégie énergétique est rationnelle et basée, favorisant les ressources naturelles disponibles, tels que l'insolation photovoltaïque en toiture, un recouvrement au chauffage à distance à base et une isolation des façades extérieures par une couverture extérieure et des protections solaires fixes et mobiles adaptées. Etant donné que le projet propose des grandes surfaces de toiture, la production de l'insolation photovoltaïque permet d'atteindre 20% de sa consommation en électricité. La ventilation naturelle est privilégiée pour les locaux qui peuvent être ventilés naturellement comme les salles de sport. Le recours aux installations de ventilation, chauffage et climatisation sera optimisé.

PAPILLON CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSCOV

### **Organisation générale du site**

Le projet propose de juxtaposer la salle triple et la piscine dans un volume à redents en forme de « papillon ». Le bâtiment se veut à l'interface entre le Parc de Lussy et la Ville. Côté Nord, un jeu de retraits permet de marquer l'entrée principale du complexe dans la continuité des cheminements existants, tout en fermant l'espace du parking situé en vis-à-vis. Côté Sud, il entoure un espace de détente protégé.

### **Qualité des aménagements extérieurs et paysagers**

La forme en L génère trois espaces extérieurs différenciés : Le parvis d'entrée, la place d'accès logistique, le bassin naturel avec son parc arboré. Le bâtiment adossé à l'angle Nord-Est de la parcelle permet de créer au Sud un prolongement extérieur généreux et bien défini pour la piscine, bien exposé dès la fin de la matinée tout en étant protégé du vent et des regards. Le volume est bas à l'Est ce qui génère une ombre portée moins importante le matin. La cafétéria bénéficie d'une terrasse au Sud qui donne sur le bassin extérieur. La place logistique située en contrebas du chemin de Crey-Derrey implique d'abaisser le niveau du talus, créant une impression de fosse.

### **Concept général et qualités architecturales**

Le parti de fragmenter le programme en plan et en coupe autour du parc au Sud est très convaincant. Le volume s'insère dans le terrain avec un impact limité et une échelle adaptée au contexte. Le projet propose une construction légère avec des façades en bois pré-grisailé pour affirmer l'identité du lieu en lien avec le complexe de Lussy. L'expression architecturale est cohérente, flexible, voire pragmatique, avec une alternance de plein et de vide en fonction des espaces.

### **Organisation fonctionnelle / Respect du programme**

La juxtaposition de la salle triple avec le centre de natation est bien résolue. Le projet réussit dès le hall d'entrée à donner une compréhension de l'entier du programme avec des vues diagonales sur la salle triple, la piscine, et le parc. L'organisation des fonctions et des flux en plan et en coupe est claire tout en offrant une richesse spatiale. La position du hall en tête du bâtiment permet une utilisation indépendante de chaque entité avec une distribution efficace, elle implique toutefois des parcours en boucle relativement longs.

La salle triple se situe de plain-pied, tandis que les utilisateurs de la salle de sport montent d'un étage pour rejoindre les salles de théorie et de musculation ainsi que les vestiaires. La séparation des parcours pieds propres / pieds sales est assurée par la galerie. Au contraire du reste du bâtiment, les flux ne semblent pas avoir été pensés jusqu'au bout. Les usagers devraient être amenés directement (et uniquement) aux vestiaires par la galerie. Celle-ci doit être équipée de portes pour permettre la séparation (sonore) des modules de la salle de sport. Le vestibule d'entrée n'a pas une réelle utilité à l'endroit où il se trouve.

Le parcours des personnes à mobilité réduite ne fonctionne pas. Un accès direct depuis le hall d'entrée au rez-de-chaussée vers les vestiaires PMR serait plus indiqué. Le local de nettoyage de la salle de sport n'est pas directement lié à celle-ci ce qui complique l'emploi d'un robot de nettoyage totalement autonome.

Le principe d'éclairage naturel de la salle est bien conçu, avec un apport de lumière principal par un haut-jour en façade nord et plus ponctuellement par une ouverture latérale au niveau du jeu.

La piscine et les vestiaires sont regroupés au niveau inférieur. Les bassins sont organisés dans une succession d'espaces avec des variations d'orientations et de hauteurs. La relation entre la piscine et le parc est mise en valeur par la cafétéria et sa terrasse extérieure. L'éclairage naturel est assuré par les façades Sud et Ouest, complété par une série de zénithaux en toiture.

Pour accéder à la piscine ou au mur de grimpe, les utilisateurs descendent au rez inférieur. Une séparation physique entre la cafétéria et le mur de grimpe serait judicieuse pour assurer une zone de chute sécurisée. La cuisinette est séparée de la cafétéria par les voies de circulation. La zone des miroirs et foehns se trouvent dans une zone un peu trop exposée. Ensuite le cheminement qui mène des vestiaires aux bassins est bien pensé et fonctionnel. Les surfaces des sanitaires correspondent au programme. L'espace de la piscine est trop compact (organisation des bassins et distances). Le bassin d'apprentissage est trop proche du bassin principal. Non seulement cela pose un problème de sécurité, mais aussi de manque d'espace pour rassembler les élèves en dehors de l'eau de même que pour permettre un accès pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite au bassin principal (escaliers hors surface de bassin et ascenseur). L'emplacement du bassin de wellness n'est pas idéal (exposé, dans la zone avec une forte circulation et proche de la pataugeoire). Le local de surveillance n'est pas positionné de façon à permettre une vision sans

barrières ni angle mort sur tous les plans d'eau. Le monte-charge situé côté accès logistique dessert essentiellement la zone technique de la piscine.

Le projet ne présente pas de concept de protection incendie. L'accès de plain-pied à la salle triple devrait être complété par une voie de fuite côté Nord, potentiellement en conflit avec la rampe d'accès.

### **Pertinence du concept constructif et structurel**

Toutes les parties enterrées sont en béton armé. Sur ce socle est monté un noyau central en béton armé sur lequel s'accrochent les différents planchers et toitures du projet. Ces planchers et toitures sont composés de poutres BLC et planchers en bois ou dalle b.a. collaborants. Les sections des poutres choisies correspondent aux portées à franchir. Le sens porteur de tous les planchers et toitures est Nord-Sud. L'entraxe des poutres est dicté par le module choisi en façade (2.05 m) : soit 4.10 pour la toiture sur les halles de gym, soit 2.05 m pour les toitures sur les grands bassins et sur le plongoir, soit 1.025 pour les planchers et toitures des autres secteurs.

La stabilisation horizontale de l'ensemble est assurée par les murs principaux b.a. de l'unité centrale et de la cage escaliers-lift Ouest ainsi que par des pans opaques des façades (triangulation bois-métal).

Concernant le terrassement, le projet présente un sous-sol partiel à un niveau de 823 m. Avec un fond de fouille admis 60 cm plus bas on atteint l'altitude de 822.40 m. Selon le rapport géotechnique, le toit de la molasse (Poudingues du Mont-Pèlerin) est à environ 825 m soit 2.60 m plus bas. Le terrassement de cette surface entamera cette couche souvent très compacte et difficile à exploiter. Ceci peut occasionner des surcoûts de terrassement.

### **Durabilité de la matérialisation et de l'exploitation du complexe**

Le projet propose une première base d'un concept écologique prenant en compte la matérialisation et l'exploitation (panneaux photovoltaïques, ventilation et éclairage naturel, chauffage à distance).

La réduction des mouvements de terre et le choix d'une construction bois avec une structure simple et rationnelle, sont favorables à la réduction de l'énergie grise. La surface importante d'enveloppe implique un facteur de forme défavorable, à compenser par une isolation performante. Si la configuration des toitures entièrement recouvertes de panneaux photovoltaïques permet une production importante d'électricité, une végétalisation assurerait une meilleure gestion des eaux de pluie. L'équilibre recherché entre l'apport de lumière naturelle et la gestion du climat intérieur est pris en compte dans le dessin soigneux des ouvertures, prévues avec des protections solaires fixes et mobiles.

Les locaux techniques répondent aux exigences du programme des locaux, mais des espaces sont perdus. Les deux tubes à disposition de la technique (sous le toboggan et sous l'espace wellness - pataugeoire) ne sont pas suffisants pour pouvoir réutiliser les eaux grises.

### **Économie du projet**

La surface de planchers SP se situe dans la moyenne supérieure, tandis que le volume VB se situe dans la moyenne inférieure des projets retenus.

## N°29 LE QUATRE DE TREFLE

2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix

### **MCARC SARL (pilote) + ATELIER COTTIER SARL**

La Lôche-dessus 7a  
1070 Puidoux VD

Collaborateurs : Marco Aurelio Corda  
Frank-Oliver Cottier

### **SRG Engineering Ingénieurs-Conseils Scherler SA**

Ch. de Maillefer 36  
1052 Mont-sur-Lausanne

Collaborateurs : Philippe David  
Lolita Pastor-Chollet

### **RLJ Ingénieurs-Conseils SA**

Ch. des Fourches 8  
1305 Penthaz

Collaborateur : Ronald Delacrétaz

### **BS Ingénieurs-Conseils sàrl**

Ch. de la Forêt 66  
1522 Lucens VD

Collaborateur : Bruno Dos Santos





**SITE, TOPO ET PAYSAGE**

Le projet de réhabilitation est un projet de réhabilitation de la ville, consistant à réhabiliter les bâtiments existants et à construire de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins de la population. Le projet est un projet de réhabilitation de la ville, consistant à réhabiliter les bâtiments existants et à construire de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins de la population.



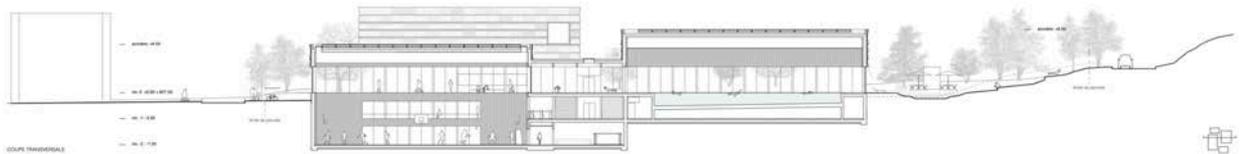
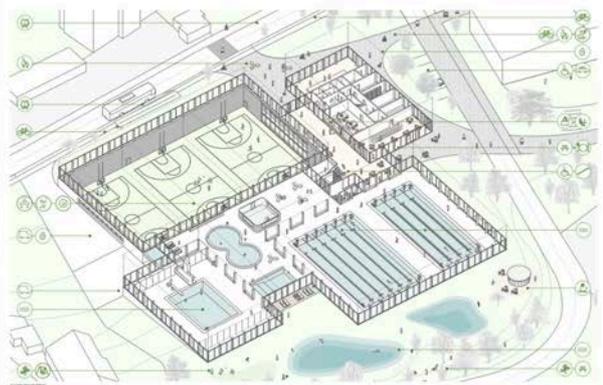
**REDEFINITION DU PROGRAMME**  
Le programme est un projet de réhabilitation de la ville, consistant à réhabiliter les bâtiments existants et à construire de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins de la population.

**IMPLANTATION ET VOLUMETRIE**

L'implantation des bâtiments est un projet de réhabilitation de la ville, consistant à réhabiliter les bâtiments existants et à construire de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins de la population.



**PLAN ET PARCOURS**  
Le plan et le parcours sont un projet de réhabilitation de la ville, consistant à réhabiliter les bâtiments existants et à construire de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins de la population.



COUPE TRANSVERSALE



LES ESPACES EXTÉRIEURS DESTINÉS À LA PRATIQUE DU SPORT

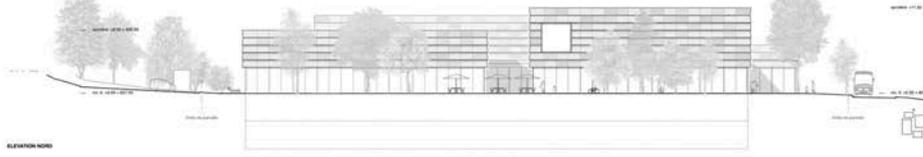
**ARCHITECTURE**  
L'architecture est un projet de réhabilitation de la ville, consistant à réhabiliter les bâtiments existants et à construire de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins de la population.



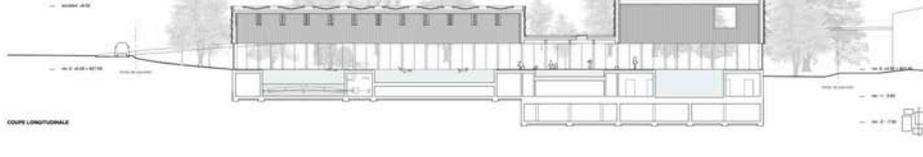
LE QUATRIÈME DE TRÉFLE



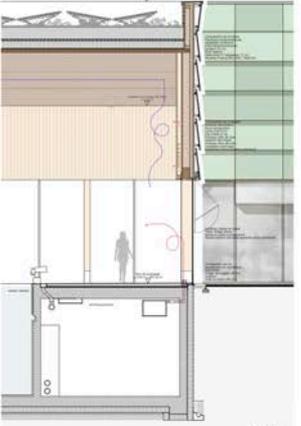
ELEVATION SUD-EST



ELEVATION NORD



COUPE LONGITUDINALE



DETAIL 1/10

**EXPRESSION ET MATERIAUX**  
L'expression et les matériaux sont un projet de réhabilitation de la ville, consistant à réhabiliter les bâtiments existants et à construire de nouveaux bâtiments pour répondre aux besoins de la population.

LE QUATRIÈME DE TRÉFLE



## Organisation du site

Le projet propose une juxtaposition des éléments principaux du programme sur le site. Il s'appuie également à l'ouest le long de la route du Lac Lussy. Ceci permet de dégager au nord-ouest un espace d'accueil généreux avec accès multiples dédiés autant aux élèves arrivant à pied depuis les différents établissements scolaires, qu'aux visiteurs venant par véhicule. Au sud à l'abri des regards, profitant de la topographie se trouve l'espace livraison et intendance connecté à la rue principale. L'implantation compacte définit à l'est du site un espace extérieur généreusement dimensionné orienté vers un paysage naturel boisé et protégé. Les bassins naturels sont bien protégés des vents et regards. Ils profitent d'un ensoleillement précoce, assuré jusqu'au début d'après-midi. Le bâtiment est jugé bien intégré dans le paysage.

## Concept général

Profitant de l'étalement du programme, le projet s'exprime par quatre volumes de surface et hauteurs variables en fonction de leurs contenus. Cette subdivision limite la hauteur des constructions et s'inscrit dans les volumétries existantes du site. Les quatre volumes détachés les uns des autres sont liés par une colonne vertébrale plus basse liant le tout.

Le premier bâtiment au nord contient l'accueil, l'administration, le mur de grimpe et la cafétéria. La cafétéria occupe une position stratégique à l'entrée du centre sportif mais n'offre pas de vue privilégiée sur la zone extérieure de détente. La position du mur de grimpe indépendante affichée à l'entrée du complexe sportif est appréciée. Le hall de distribution est bien dimensionné avec ses deux accès et offre une visibilité immédiate sur les deux activités majeures du centre et oriente l'utilisateur. Les locaux du personnel se trouvent regroupés entre le mur de grimpe et la cafétéria. À l'étage se trouvent les vestiaires et le local de pause. La salle de théorie est située au même étage, elle est donc éloignée des sites sportifs et n'a pas été conçue selon le programme (trop petite et pas divisible). Le parcours du personnel est simple et doté de chemins courts. Le système de circulation vertical est placé judicieusement au centre du complexe et oriente les usagers tout en préservant l'intimité des sportifs en maintenant une distance visuelle par un jeu de vide spatial.

Le deuxième volume à l'ouest contient la salle de gymnastique dont la surface de jeu est deux étages plus bas que l'entrée. Cette organisation permet d'installer au niveau -1 la galerie spectateurs et la salle de musculation, plus bas au niveau de la salle les locaux engins et les vestiaires. La conséquence est une excavation importante dans un sous-terrain difficile à travailler. La hauteur du vide de la salle est indiquée à 11 mètres, le programme demandait 9 mètres. L'accès de plein pied depuis l'extérieur pour la livraison des engins et les autres programmes d'intendance est appréciée. Pour une meilleure utilisation du local engins, ce dernier devrait être moins profond et plus long, ce qui pourrait être amélioré en plaçant le local technique le long du local (coté est).

Les deux derniers volumes émergents sont consacrés aux activités aquatiques avec les grands bassins dans le volume à l'est et le plongeur avec le futur tobogan au sud. Les deux volumes sont liés par la colonne vertébrale où sont installés les bassins à caractère ludique ainsi que la zone de détente dans un volume plus bas qui distribue de façon fluide l'ensemble des équipements. Les vestiaires situés au niveau inférieur nécessitent un parcours long et l'utilisation d'escaliers, ce qui n'est pas idéal. L'arrivée de l'escalier dans la zone bassins est cependant bien située et propose également une vue à 360 degrés vers l'extérieur y compris un regard intéressant dans la salle de gym. La superposition des vestiaires piscine et gymnastique ainsi que les programmes annexes sont rationnels, mais les vestiaires des MEP et des surveillants sont éloignées et se trouvent avec les vestiaires de la salle de sport. Cela rend la gestion des classes et la gestion des flux plus complexes. Les sanitaires sont sous-dimensionnés. Un bloc de sanitaires fait défaut dans le hall de la piscine. L'organisation des bassins n'est pas optimale, notamment concernant la surveillance. L'emplacement du local de rangement n'est pas appropriée.

L'accès logistique est séparé de tous les autres flux. Son emplacement est pertinent au niveau du trafic autour du site et est directement lié à la technique et au monte-charge qui dessert le sous-sol avec le local à engins de la salle de sport. Le projet intègre un concept d'évacuation fonctionnel et efficace.

## Qualités architecturales et matérialités

Un plan horizontal caractérise la proposition depuis la séquence d'entrée jusqu'au bassin de plongeur et le parc à l'extérieur. Ceci se traduit par un bandeau vitré qui enveloppe l'entier du projet, offrant une transparence vers l'extérieur depuis tout point du bâtiment. La partie supérieure des volumes est opaque, ponctuée d'ouvertures ponctuelles placées spécifiquement. Le bois est privilégié pour les structures hors sol et le

revêtement proposé est en grandes plaques de fibrociment. L'effet changeant de cette surface souhaité par le concurrent n'est pas garanti par ce choix de matériaux.

### **Concept structurel**

Toutes les parties enterrées sont en béton armé. Les toitures sont réalisées poutres BLC surmontées de dalle massive en bois lamellé-croisé (BLT). Les sections des poutres choisies suivant les portées à franchir semblent correctes.

Concernant la stabilisation horizontale de l'ouvrage, il semble que le bâtiment Nord-Ouest abritant la cafétéria présente les éléments principaux de contreventement en b.a. Cette position en plan éloignée du centre de torsion de l'ensemble n'est pas favorable.

Au niveau du terrassement, le projet dispose les halles de gym au niveau -2 à une altitude de 820.50. Le niveau technique -1 sous les piscines est à une altitude de 824 m. Avec des fonds de fouille admis 60 cm plus bas on atteint les altitudes de 819.90 m pour le niveau -2 et 823.40 m pour le niveau -1. Selon le rapport géotechnique, le toit de la molasse (Poudingues du Mont-Pèlerin) est à environ 825 m. Le terrassement de près de 5 m dans cette couche très compacte pour créer le niveau -2 peut s'avérer très difficile et occasionner des surcoûts très importants.

### **Économie du projet**

La surface de planchers SP se situe dans la moyenne, tandis que le volume VB est inférieur à la moyenne des projets retenus.

## N°52 TOBOGGAN

3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix

### **KADID STUDIO GMBH**

Am Krayenrain 27  
4056 Basel

Collaborateurs : Leonard Kadid  
Raphael Kadid

### **APOSTOLOPOULOS TASOULIS**

Kalipsous 89  
Kallithea 17671, Grèce

Collaborateurs : Georgios Apostolopoulos

### **BOLLINGER + GROHMANN SARL**

15 rue Eugène Varlin  
75010 Paris, France

Collaborateurs : Klaas De Rycke Gérant

### **QUANTUM BRANDSCHUTZ GMBH**

Mittlere Strasse 2  
4056 Basel

Collaborateurs : /





Plan de Situation 1:500



Plan de Façade 1:500



Vue depuis l'extérieur montrant la salle de sport et le bassin natation. Les grandes colonnes verticales s'élevaient à l'extérieur vers l'intérieur.

**TOBOGGAN**

**STRATEGIE URBAINE**

Projet de plan de concours, dans le cadre de l'opération de la ville de La Courbe de l'ouest de la ville de La Courbe et de la ville de La Courbe de l'ouest de la ville de La Courbe. Le projet de plan de concours a été élaboré dans le cadre de l'opération de la ville de La Courbe de l'ouest de la ville de La Courbe. Le projet de plan de concours a été élaboré dans le cadre de l'opération de la ville de La Courbe de l'ouest de la ville de La Courbe.

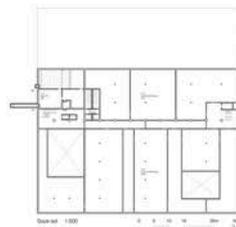


Vue de l'extérieur de la salle de sport et du bassin natation.

TOBOGGAN - Concours d'Architecture A33000, Office d'Architecture



Plan de Niveau 1:200



Plan de Niveau 1:500

**ORGANISATION INTERNE**

Le projet d'architecture de la salle de sport et du bassin natation a été élaboré dans le cadre de l'opération de la ville de La Courbe de l'ouest de la ville de La Courbe. Le projet d'architecture de la salle de sport et du bassin natation a été élaboré dans le cadre de l'opération de la ville de La Courbe de l'ouest de la ville de La Courbe.



Vue depuis la salle de sport vers le bassin natation.

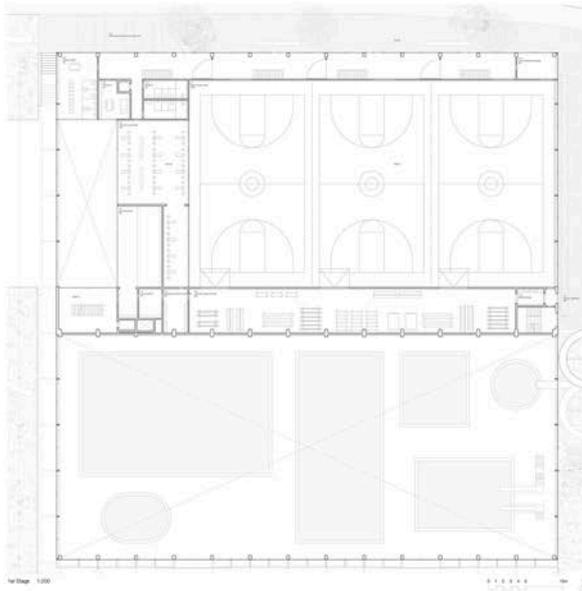


Vue depuis la salle de sport vers le bassin natation.

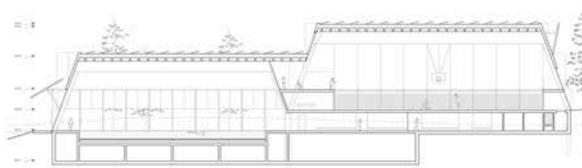


Vue depuis la salle de sport vers le bassin natation.

TOBOGGAN - Concours d'Architecture A33000, Office d'Architecture



Plan étage 1/200



Coupe transversale 1/200

Les volumes intérieurs de la salle de sport et de la salle de natation sont conçus en bois massif, avec une structure en charpente. Les poteaux sont espacés de 12m. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin.

CONCEPT STRUCTUREL

La structure du bâtiment repose sur un socle en béton armé reposant sur des poteaux en bois massif. Les poteaux sont espacés de 12m. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin.

En façade, les poteaux sont espacés de 12m. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin.

Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin.

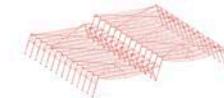
La toiture est portée par des poteaux en bois massif. Les poteaux sont espacés de 12m. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin.

Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin.

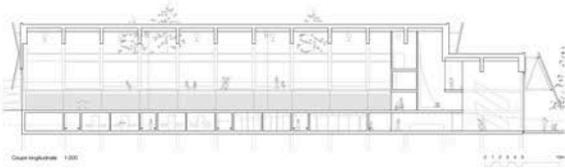
Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin. Les poteaux de la salle de sport sont en chêne, ceux de la salle de natation en pin.



Projections horizontales 1/200

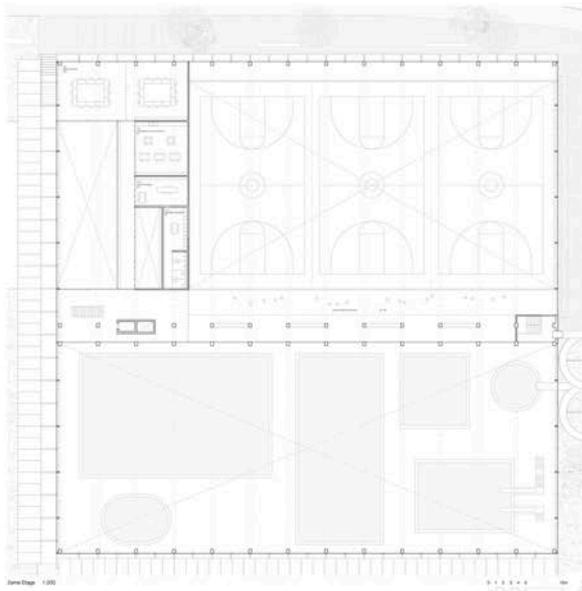


Concept structurel



Coupe longitudinale 1/200

TOROSGAN Concours Architecture ASSOCIATION Odile Saint-Germain



Plan étage 1/200

ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**Fonctionnement général**  
Le bâtiment est conçu à basse température, notamment par un système de chauffage à eau chaude. Le système de chauffage est à eau chaude. Le système de chauffage est à eau chaude. Le système de chauffage est à eau chaude.

**Isolation**  
Le bâtiment est isolé par des murs et des toitures en bois massif. L'isolation est en bois massif. L'isolation est en bois massif. L'isolation est en bois massif.

**Rendement thermique**  
Le bâtiment est conçu pour un rendement thermique élevé. Le rendement thermique est élevé. Le rendement thermique est élevé. Le rendement thermique est élevé.

**Technique et matériaux**  
Les matériaux utilisés sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif.

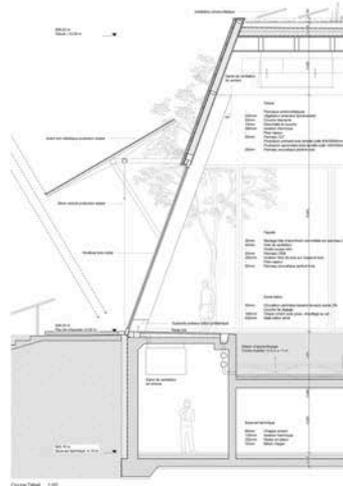
**Development durable**  
Le projet repose sur un modèle économique viable. Le modèle économique est viable. Le modèle économique est viable. Le modèle économique est viable.

**Matériaux**  
Les matériaux utilisés sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif.

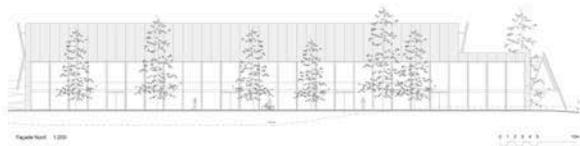
**Technique et matériaux**  
Les matériaux utilisés sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif.

**Technique et matériaux**  
Les matériaux utilisés sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif. Les matériaux sont en bois massif.

Concept énergétique 1/200



Coupe Défilé 1/200



Plan coupe 1/200

TOROSGAN Concours Architecture ASSOCIATION Odile Saint-Germain

### **Organisation générale du site**

Le projet superpose les programmes mais décale la halle des bassins et la salle triple. Il en résulte un bâtiment de grande emprise qui s'implante au centre du terrain. Les espaces extérieurs sont constitués de quatre bandes entre le bâtiment et les limites de la parcelle. Le long de la route de Lussy, un petit parc est aménagé, on le traverse pour accéder à un petit parvis d'entrée. Au sud, on trouve le bassin naturel et des espaces extérieurs de délasserment. A l'est des aménagements paysagers mettent à distance le bâtiment de la route et intègrent l'accès logistique ainsi que le tobogan dont le « parcours » est situé à extérieur.

### **Aménagements extérieurs et paysagers**

Du fait d'un projet qui ne superpose pas les programmes, l'emprise au sol importante ne permet de libérer que des espaces relativement étroits. Ces espaces sont généreusement arborisés, ce qui contribue à l'intégration du bâtiment et contribue à limiter les risques de surchauffe estivale. Le bassin extérieur, s'implante au sud, au pied de la façade, le long d'une plateforme qui permet l'accès à l'eau. Cette dernière est accessible par des portes coulissantes depuis l'espace des bassins intérieurs, ce qui crée une continuité forte entre intérieur et extérieur. Les espaces de délasserment enherbés, relativement étriés, sont moins directement accessibles. Le caractère de place urbaine au nord, le long du chemin de Crey-Derrey, est parfaitement compatible avec une mise en zone de rencontre. L'entrée et le parvis sont malheureusement détachés de cette place, cela est d'autant plus dommage qu'il faut emprunter un escalier pour passer de la place au parvis et que la façade nord n'est pas activée. Globalement les espaces extérieurs souffrent de l'emprise très importante du bâtiment.

### **Concept général et qualités architecturales**

Le choix de ne pas superposer la salle triple aux bassins permet d'éviter un bâtiment trop haut. La coupe décale judicieusement les parties hautes du programme en prenant en compte la topographie du site.

Le projet se caractérise par deux volumes d'altitudes différenciées, décalés dans la pente. Le volume qui comprend les bassins est sensiblement plus bas que les habitations voisines. Le volume émergeant se cale au nord-est, s'insérant dans la topographie du site. Cette disposition permet d'éviter des ruptures d'échelles avec le contexte bâti et paysager, du moins en hauteur. L'expression architecturale veut traduire la volonté de mise en relation des espaces intérieurs du projet avec son contexte. Cet effet est obtenu par des façades vitrées inclinées. Le caractère particulier du bâtiment en est fortement marqué. Cela est encore souligné par des protections solaires monumentales, également inclinées. Ce dispositif semble complexe et un peu formel.

### **Organisation fonctionnelle et respect du programme**

Un habile travail en coupe a permis de trouver des solutions intéressantes pour la répartition du programme : hauteur maîtrisée, articulation entre programmes, rapport à la topographie, etc. Le niveau de l'entrée correspond à celui du centre de natation : l'entier du programme est sur un seul niveau, sur un plan carré, et compact. Le système des vestiaires fonctionne correctement, même si la lecture des parcours peut parfois s'avérer complexe. Le programme des bassins se déploie dans une seule vaste halle, sans différences de hauteurs de plafond. Elle est ouverte sur les trois côtés, baigne dans la lumière naturelle et se prolonge vers le sud, à l'extérieur, sur une plateforme qui longe le bassin extérieur. L'utilisateur des halles triples trouve les vestiaires au même niveau que l'entrée, une fois changé, il monte aux salles de sport. Chaque paire de vestiaires est reliée avec son propre escalier directement à « sa » salle (pour autant que chaque paire de vestiaires soit effectivement affectée à une salle). Ce dispositif limite les désagréments de vestiaires situés sur un autre niveau que la salle mais peut rendre complexe l'attribution des vestiaires.

La cafétéria est en lien avec l'entrée et anime l'espace d'accueil. On regrette toutefois qu'il n'y ait pas de vue directe sur les bassins ni de lien avec les espaces extérieurs de baignade.

Un élément intéressant est la galerie qui domine la salle de sport et les bassins, à l'articulation des deux structures. Cet espace offre une « visite architecturale » au cœur de la structure du bâtiment, il est toutefois trop détaché du reste du programme pour bien s'intégrer à la vie du bâtiment.

### **Concept structurel**

Toutes les parties enterrées sont en béton armé. Au-dessus, l'ensemble de la construction est en bois. De grands portiques, espacés de 5.10 m, auto-stables dans leur plan, recouvrent les deux volumes Nord et Sud. Les sections choisies selon les portées semblent correctes. Il n'est pas clairement décrit comment sont constitués les deux noyaux de circulation verticale.

La stabilisation horizontale est assurée, dans le sens Nord-Sud, par les grands portiques qui assurent la reprise des sollicitations horizontales, et dans le sens Est-Ouest, par les pans opaques des façades et des parois intérieures servent de contreventement.

Concernant le terrassement, le projet présente un grand sous-sol à l'altitude de 822.10. Avec un fond de fouille admis 60 cm plus bas on atteint l'altitude de 821.50. Selon le rapport géotechnique, le toit de la molasse (Poudingues du Mont-Pèlerin) est à environ 825 m. Le terrassement pour le sous-sol peut s'avérer très difficile avec une profondeur de 3.50 m par rapport au toit de la couche. Ceci peut occasionner des surcoûts de terrassement importants.

### **Économie du projet**

La surface de planchers SP est supérieure à la moyenne et le volume VB est dans la moyenne des projets retenus.

## N°03 GLAÇON

4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

### **Atelier Pietrini Sàrl**

Rue de Monruz 34  
2000 Neuchâtel

Collaborateurs : Guido Pietrini  
Etienne Dubois  
Davide Perottoni

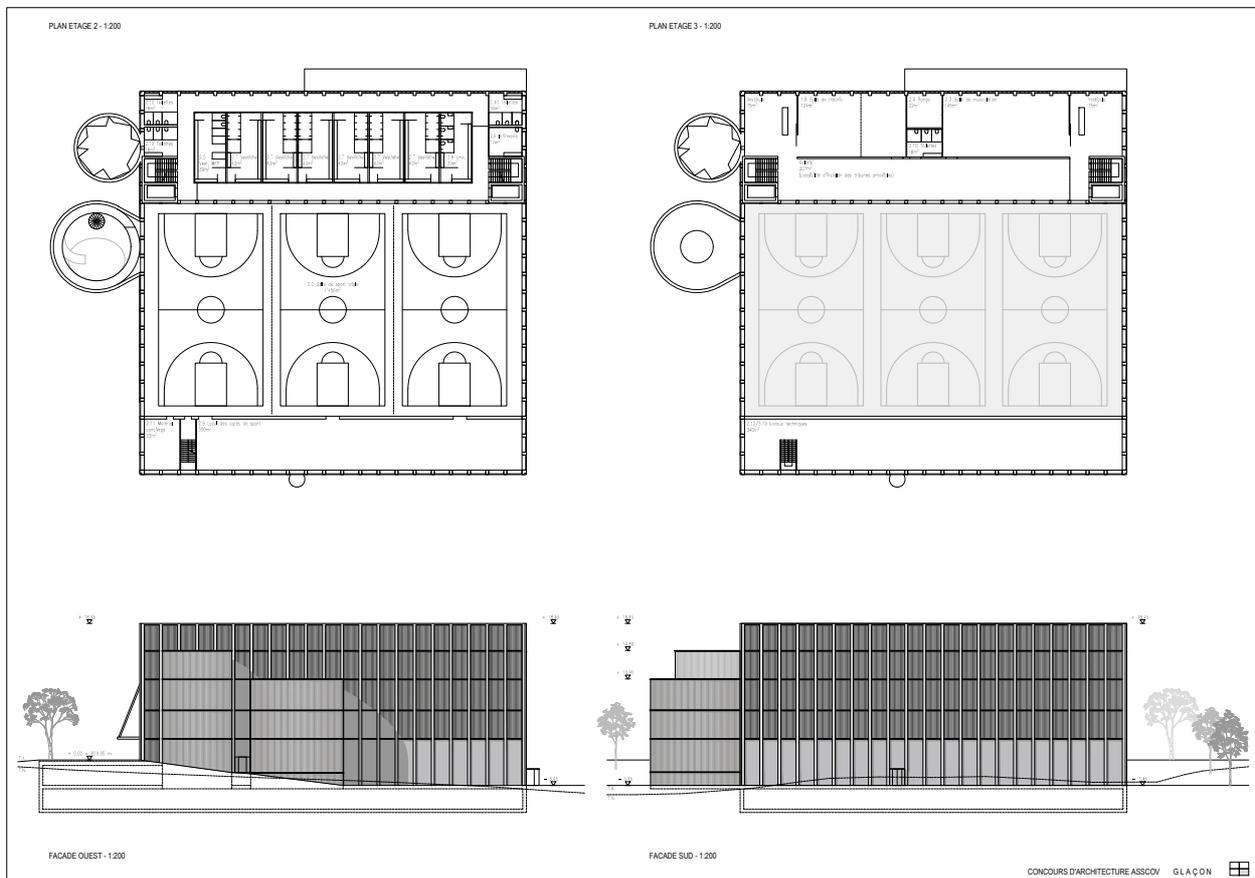
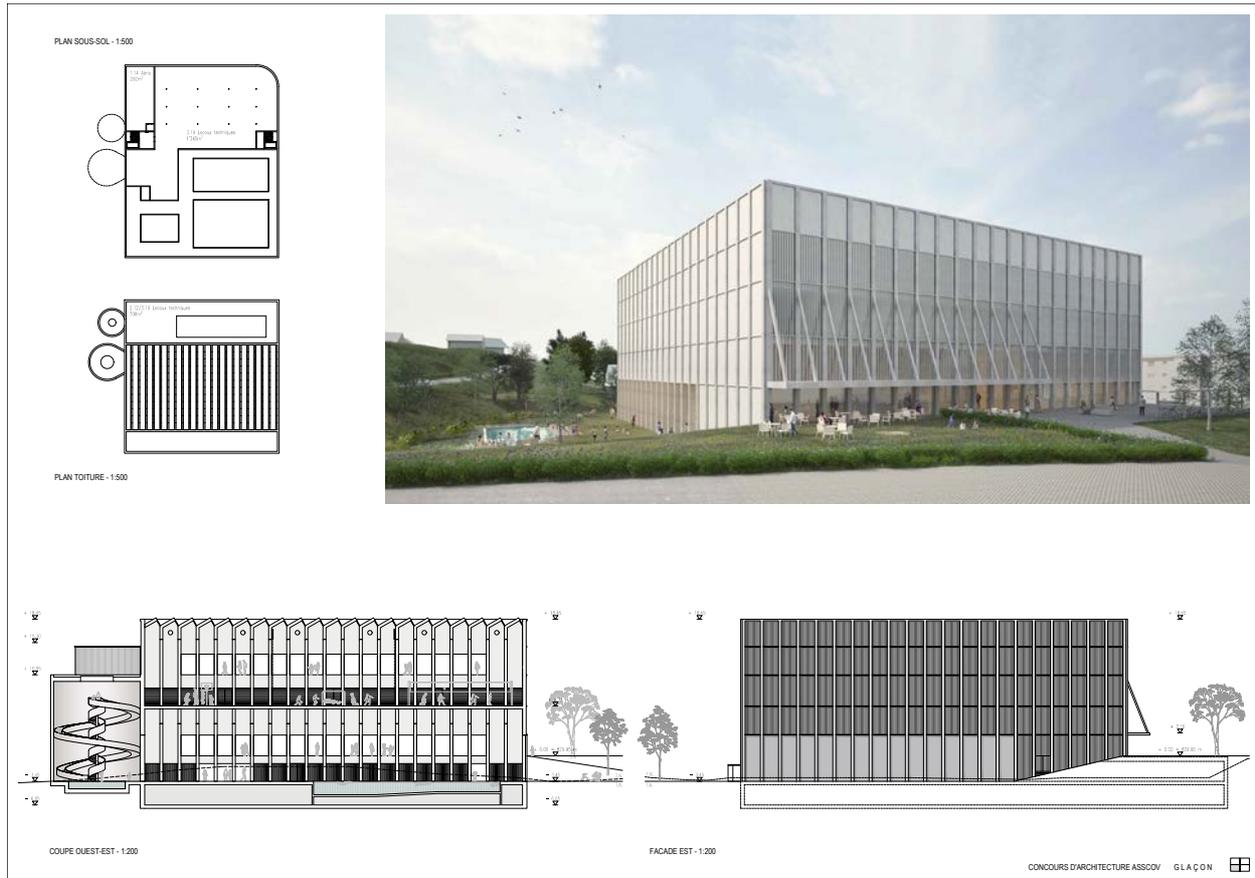
### **Timbatec ingénieurs bois SA**

Rue du Jura 1  
2800 Delémont

Collaborateurs : Johann Maître  
Edwin Serrat







### **Organisation générale du site**

Le projet propose de superposer la salle triple et la piscine dans un volume unique, localisé au centre de la parcelle dans la géométrie de la route du lac Lussy. L'implantation est précise, cohérente avec le concept choisi. Le bâtiment de grande hauteur est assumé dans le paysage, comme un repère installé en tête du Parc de Lussy. Le parvis d'entrée, groupé avec l'accès logistique, s'installe dans la continuité des cheminements existants. L'implantation est compacte avec des flux efficaces et clairs.

### **Qualité des aménagements extérieurs et paysagers**

La compacité du plan permet de dégager des surfaces extérieures importantes. Les activités sont réparties autour du bâtiment en fonction de la pente et du contexte : A l'Est, le bassin naturel en relation avec le coteau, au Sud un terrain de beach-volley et à l'Ouest deux silos qui contiennent le mur de grimpe et le toboggan.

Le bassin extérieur est protégé des vents et éloigné de la route en utilisant la cuvette du terrain naturel avec une prolongation vers le Sud pour bénéficier du soleil encore en fin d'après-midi. Une arborisation trop dense à proximité du bassin risque de générer trop d'ombre et de la saleté. L'organisation de l'espace extérieur permet d'assurer un accès public au Sud-Est avec une fermeture du bassin naturel si nécessaire.

Le bâtiment avec son expression lisse génère des espaces équivalents et peu définis. La place d'entrée qui fait office de dalle toiture aménagée pourrait être mieux valorisée d'un point de vue paysager.

### **Concept général et qualités architecturales**

Le volume se veut comme un solitaire simple et pur, à l'image d'un « glaçon » cristallin. Le cube est complété par une marquise d'entrée et deux silos, contenant le toboggan et le mur de grimpe. Si l'expression architecturale est cohérente avec l'organisation rigoureuse du plan, la vision proposée est un peu moins convaincante, avec des façades structurelles en bois clair nécessitant un grand soin des détails pour en assurer la pérennité.

Le principe d'externaliser le mur de grimpe et le toboggan, qui pourraient être réalisés ultérieurement, est intéressant. Toutefois, les silos relativement massifs, nécessiteraient une expression plus contrastée en lien avec le couvert d'entrée pour assurer le rôle d'un premier plan. Ceci d'autant plus que pour être fonctionnel, l'espace nécessaire pour le mur de grimpe devrait être agrandi.

### **Organisation fonctionnelle / Respect du programme**

La superposition de la salle triple avec le centre de natation est bien résolue. L'organisation des fonctions et des flux en plan et en coupe est claire. Le projet réussit à mettre en place des vestiaires de plain-pied que ce soit pour le niveau de la piscine ou celui de la salle triple, avec une séparation claire des circulations pieds propres et sales.

L'espace couvert extérieur et le hall d'entrée sont bien dimensionnés. L'exposition plein Nord nécessite la création d'un sas. Le hall d'entrée articule efficacement les accès tout en offrant une belle ouverture sur la piscine. Les utilisateurs peuvent ainsi facilement être orientés vers la piscine ou la salle de sport. Un décalage de l'accueil et des bureaux à l'Est serait à envisager. La cafétéria est bien positionnée en lien avec la place, mais elle est un peu isolée des espaces sportifs. Son emplacement manque d'attractivité, en n'offrant pas la relation demandée avec le bassin extérieur.

Le mur de grimpe, accessible depuis le hall et la galerie, permet une exploitation hors enseignement. Il ne peut cependant pas être réalisé sous cette forme. Le rayon du silo devrait être deux fois plus grand pour permettre une utilisation sûre et serait encore peu adaptée pour l'utilisation par une demi-classe.

Les locaux du personnel s'insèrent en mezzanine dans la double hauteur du hall d'entrée. Le parcours est simple et doté de chemins courts, mais ne dispose pas d'un accès direct à la piscine, ni au monte-charge. Bien que deux monte-charges assurent des accès de livraison sans obstacle sur tous les étages, la conception des flux de secours et de livraison représente une faiblesse de l'organisation générale du bâtiment (pas de séparation et chemins trop longs).

La salle triple est située au 1er étage, avec les vestiaires d'un côté et les locaux d'agrès sur le côté opposé. L'organisation des vestiaires disposant d'une vaste zone de préparation est bien pensée. La constellation des sanitaires n'est pas idéale par leur organisation en cul-de-sac. Le vestiaire universel et le vestiaire MEP seraient à aménager autrement car les bancs ne sont pas nécessaires. La galerie est bien activée en desservant la salle de théorie et de musculation, quoiqu'un peu généreuse en surface. Une séparation sonore entre les modules de la salle de sport est nécessaire. La salle est bien conçue mais ne semble pas bénéficier d'une ventilation passive. Aucune vue directe sur l'extérieur n'est proposée au niveau du jeu. L'éclairage naturel est assuré essentiellement par des sheds orientés Est, nécessitant une protection solaire.

La piscine se trouve au rez inférieur avec une aire d'accueil généreuse. L'organisation des bassins dans un même espace et selon une gradation d'âge et d'activités devrait être réévaluée pour permettre les distances exigées entre le bassin d'apprentissage et le bassin principal. Ces distances nécessaires pour des raisons de sécurité permettent également d'assurer un espace suffisant pour rassembler les élèves en dehors de l'eau, avec un escalier en dehors de la surface de natation et un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Si la position du local de surveillance crée un sous-espace plus intime pour le bassin wellness, il ne permet pas une vision sans barrières ni angle mort sur tous les plans d'eau. La

relation entre la piscine et le parc est peu mise en valeur. L'accès au bassin naturel prévu au Sud est par exemple très éloigné du bassin extérieur.

Le projet ne présente pas de concept de protection incendie. Le concept d'évacuation de la salle triple depuis les locaux d'agrès et les locaux techniques n'est pas résolu.

#### **Pertinence du concept constructif et structurel**

Sur le sous-sol en béton armé les structures hors terre sont réalisées en construction mixte bois-béton pour les niveaux intermédiaires et en construction bois pour la toiture. Les sections des poutres choisies semblent correctes pour les portées importantes à franchir. A l'étage, les locaux au sud des halles de gym interrompent la portée des grandes poutres de toiture, ce qui reporte une charge concentrée sur les poutres au-dessus des piscines. Il n'est pas clair si cette situation est prise en considération dans le prédimensionnement des poutres mixtes sur les piscines.

La stabilisation horizontale de l'ensemble est assurée par les 2 cages escaliers-lift. A vérifier si cela est suffisant.

Concernant le terrassement, le projet présente un sous-sol complet sur toute la surface à un niveau de 823.30 (-6.65 m). Avec un fond de fouille admis 60 cm plus bas on atteint l'altitude de 822.70 m. Selon le rapport géotechnique, le toit de la molasse (Poudingues du Mont-Pèlerin) est à environ 825 m soit 2.30 m plus haut. Le terrassement de cette grande surface se fera en partie dans cette couche souvent très compacte et difficile à exploiter. Ceci peut occasionner des surcoûts de terrassement.

Si la compacité du plan permet de limiter les mouvements de terre, l'excavation au Nord sur deux niveaux est importante. La toiture de la salle triple repose sur les parois transversales avec une reprise de charge côté Sud qui n'est pas visible en façade. La trame régulière et relativement serrée de la structure orientée Nord-Sud ne permet pas d'intégrer le rideau de séparation et les agrès dans l'espace proposé. La toiture en sheds, insérés entre les poutres de la salle triple, permet de diminuer la hauteur du bâtiment. Ce principe n'est toutefois pas optimal ni pour la qualité de l'éclairage, ni pour l'orientation des panneaux solaires.

#### **Durabilités de la matérialisation et de l'exploitation du complexe**

Le projet propose peu de solutions pour optimiser explicitement l'empreinte écologique du bâtiment. Hormis l'enveloppe compacte, l'utilisation de bois local et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit, il n'y a pas de concept écologique concret. En plus de la consommation et la production électrique, une attention particulière est à porter à la gestion des eaux et de la chaleur.

#### **Économie du projet**

La surface de planchers SP se situe dans la moyenne des projets retenus, tandis que le volume VB est supérieur à la moyenne des projets retenus.

## N°14 ÉQUILIBRE

5<sup>ème</sup> rang, 1<sup>er</sup> mention

### **TRANSLOCAL ARCHITECTURE GMBH**

Beatusstrasse 19  
3006 Bern

Collaborateurs : Helko Walzer  
M. Goehre  
O. Fiebig  
N. Wrege  
M. Tusznió  
L. Zhou

### **PETINAT & CORBODA ING. CONSEILS SA**

Rue de la Paix 11  
1820 Montreux

Collaborateurs : M. Cordoba  
L. Voirol





SITUATION | 1:500

ÉLÉMENTS ET AMÉNAGEMENTS DÉTAILLÉS

Le nouveau centre sportif sera doté de tout l'équipement et sera une grande opportunité pour l'équipe de la ville de la région à l'attente d'un projet d'extension de la piscine et d'un centre de natation. Le centre sera construit dans le quartier de la piscine. Le centre sera construit dans le quartier de la piscine. Le centre sera construit dans le quartier de la piscine.

Le site est caractérisé par une légère pente vers le sud-ouest, ce qui sera pris en compte dans la conception de la structure. Le site est caractérisé par une légère pente vers le sud-ouest, ce qui sera pris en compte dans la conception de la structure.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

MATÉRIELS

Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable.

Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable.

Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable.

Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable.

Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable.

Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable. Les matériaux utilisés sont de haute qualité et durable.



CONCEPT PROTECTION INCENDIE

FLUX



FAÇADE OUEST | 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSCOV ÉQUILIBRE

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

TRAVAIL DE LA PISCINE

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

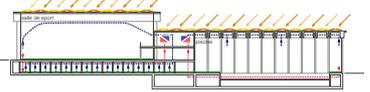
Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.

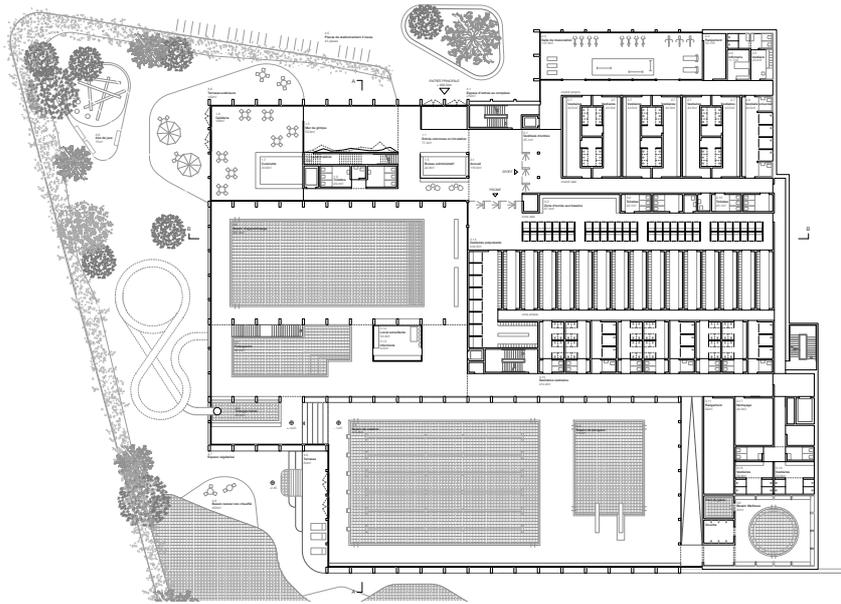
Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable. Le bâtiment est conçu pour être flexible et adaptable.



CONCEPT CVSE

FAÇADE NORD | 1:200

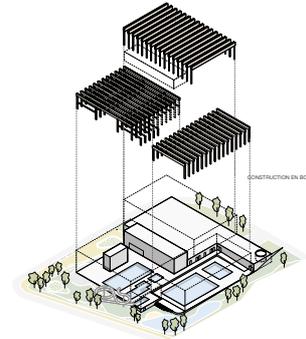
CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSCOV ÉQUILIBRE



PLAN REZ-DE-CHAUSSEE | 1:200

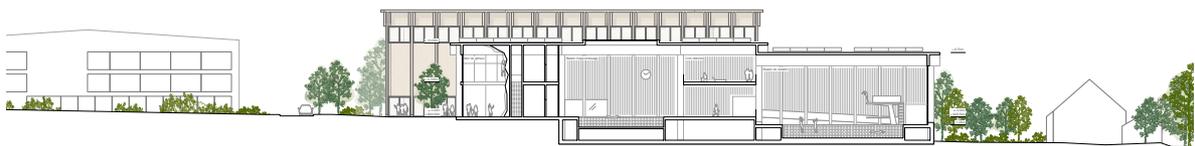


ORGANISATION



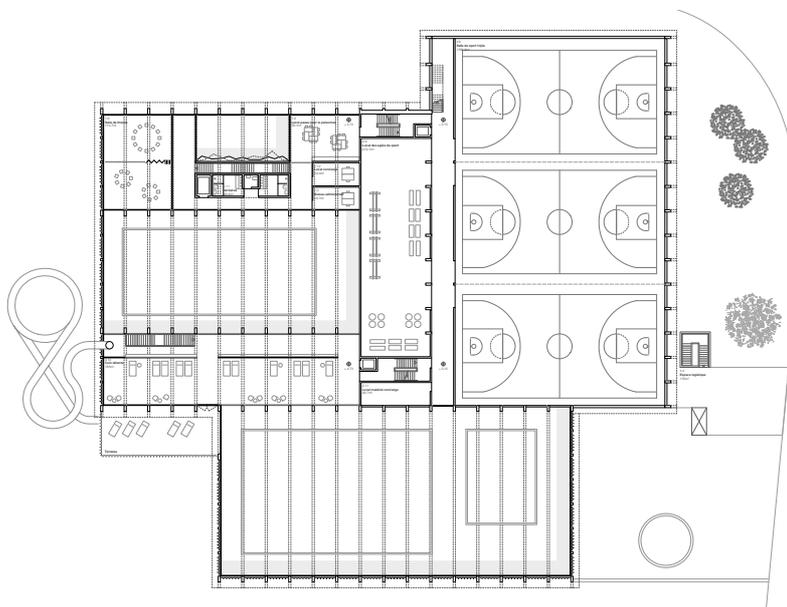
CONSTRUCTION BETON ARMÉ

CONCEPT STRUCTURE PORTEUSE

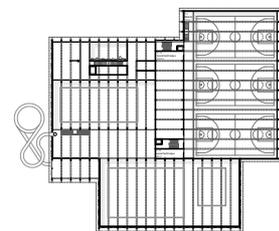


COUPE A-A | 1:200

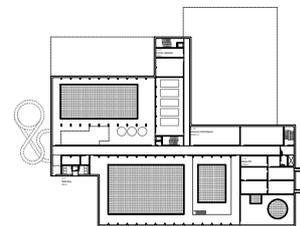
CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSCOV ÉQUILIBRE



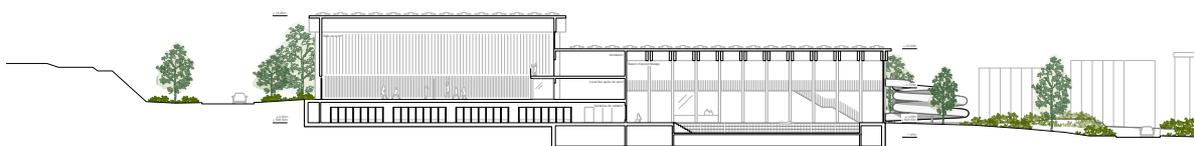
PLAN ETAGE | 1:200



PLAN GALERIE | 1:500



PLAN SOUS-SOL | 1:500



COUPE B-B | 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSCOV ÉQUILIBRE

### **Concept général et qualités urbanistiques, architecturales et paysagères**

Avec un volume compact, articulé en trois corps de bâtiments de hauteurs différenciées, le projet « ÉQUILIBRE » réussit à s'intégrer avec simplicité dans le contexte urbain environnant, caractérisé par un tissu de volumes autonomes et dispersés dans un paysage de pentes douces.

La volumétrie proposée, avec sa juxtaposition du centre de natation et de la salle de sport, est pertinente. Elle répond, avec une hauteur modérée, à l'échelle du lieu et dialogue harmonieusement avec le contexte environnant.

Implanté au centre de la parcelle, le projet parvient à créer, avec habileté par l'articulation des volumétries et en tirant parti de la topographie, des espaces extérieurs distincts, offrant des prolongements entre intérieur et extérieur. L'espace d'accueil le long du Chemin de Crey-Derrey, amenant vers l'entrée principale du complexe sportif, s'oriente de manière judicieuse vers la Route du Lac Lussy avec son futur arrêt de bus, et vers l'école primaire située au nord. Alors que l'accès aux livraisons semble être placé de manière arbitraire sur le côté est du bâtiment.

L'absence d'une hiérarchie claire dans le dimensionnement des espaces extérieurs nuit à leur qualité. L'espace extérieur dédié au centre de natation, aménagé au sud et à l'ouest autour du bâtiment souffre d'une proportion étroite et allongée et n'offre que peu de confort d'utilisation. De même, l'espace situé à l'angle sud-est, bien qu'il soit directement adjacent à la salle de sport, semble attendre sa destination ou une valorisation ultérieure.

La grande surface de toiture, entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques, a un impact sur l'intégration paysagère, et soulève les enjeux d'équilibre entre la performance énergétique et l'intégration paysagère recherchée.

### **Organisation fonctionnelle et respect du programme**

Le projet parvient par sa volumétrie et son architecture à affirmer son identité en tant que complexe sportif. La répartition du programme et son organisation avec le centre de natation au rez-de-chaussée, articulé en forme de L au sud-ouest et la salle de sport au premier étage, orientée vers l'est, est très claire et efficace. Depuis l'entrée un hall commun, timidement ouvert sur double hauteur par l'espace du mur de grimpe, distribue directement les deux zones de vestiaires situées au rez-de-chaussée, chacune accessible via son propre vestibule. Cette organisation, qui optimise les flux directement séparés dès l'entrée, est bien résolue. L'emplacement de la cafétéria à l'angle nord-ouest du volume, en lien direct avec le parvis d'entrée, permet à la fois une connexion avec le site du Lussy et une ouverture sur l'univers aquatique.

Un premier aperçu discret des bassins depuis le hall permet aux usagers de s'orienter naturellement dès l'entrée. Il est toutefois regrettable que le projet ne parvienne pas à faire participer également la salle de sport, située au premier étage, à l'espace du hall par des percées visuelles profitant d'une double hauteur, ce qui enrichirait la qualité spatiale et renforcerait le lien entre les deux entités.

Le parcours direct et de plain-pied vers les bassins, depuis l'accueil, en passant par les vestiaires est apprécié. Malheureusement, les vestiaires ainsi que les sanitaires de la piscine ne répondent dans l'ensemble pas correctement à l'aménagement demandé et nécessiteraient une réorganisation complète. Les différents bassins du centre de natation sont organisés sur des niveaux différents en suivant la pente du terrain. Ils créent des séquences spatiales différenciées de qualité. La répartition en zones distinctes, cohérente avec les usages - bassin d'apprentissage et pataugeoire d'un côté, bassin de natation et bassin de plongeon de l'autre - s'avère pertinente et offre des perspectives variées. Toutefois la structure de piliers en bois, qui rythme l'espace et lui confère une atmosphère agréable, présente une certaine barrière de vue et compromet une bonne visibilité depuis le local de surveillance.

L'accès à l'espace des bassins depuis les vestiaires se fait en balcon, offrant une vue sur l'espace du bassin de natation et de plongeon. Un accès direct y est possible par une rampe, tandis que le cheminement longeant le bassin de natation amène naturellement vers la pataugeoire et le bassin d'apprentissage. Le secteur Wellness se situe à l'abri des regards dans un espace semi-enterré, éclairé par une lumière zénithale, mais sort complètement du champ de vision du local de surveillance. La position de l'escalier en bordure de la pataugeoire, donnant accès à l'espace détente et au toboggan situés au premier étage, peine à convaincre, tant sur le plan fonctionnel que spatial.

Une distribution distincte permet à la salle de sport de fonctionner de manière autonome. Toutefois la position de la salle de théorie à l'opposé du bâtiment, éloignée de l'aile sportive n'est pas idéale. La salle de

musculature, aménagée au rez-de-chaussée en bordure du Chemin du Crey-Derrey, assure par sa disposition une fonction de vitrine pour le centre sportif.

Organisée à l'étage, la salle triple s'ouvre en partie de plain-pied sur le Chemin du Crey-Derrey avec une vue sur le paysage proche de prairies et de forêts. Elle bénéficie de sorties directes, mais son vitrage jusqu'au sol peut rendre difficile une bonne exploitation. L'aménagement d'un accès direct à ce niveau aurait pu enrichir l'ensemble.

Autant l'organisation et les circulations au rez-de-chaussée se révèlent fluides, claires et efficaces, autant celles du premier étage se traduisent plutôt par une juxtaposition des secteurs, peu imbriqués les uns aux autres. Le projet, par la combinaison des espaces, génère des interactions intéressantes entre les éléments du programme, qu'il serait pertinent de développer davantage pour maximiser leur qualité.

### **Concept constructif et structurel**

Toutes les parties enterrées sont en béton armé. Sur ce socle sont montés les noyaux de contreventement en béton armé. Les toitures et planchers sont réalisées en bois avec des panneaux 3-plis collaborants sans dalle de compression en béton armé. Les sections des poutres choisies suivant les portées à franchir semblent correctes.

La stabilisation horizontale de l'ensemble est assurée par les noyaux en béton armé et par des contreventements en tirants métalliques disposés en façades et dans le plan des toitures.

Au niveau du terrassement, le projet présente un sous-sol partiel à un niveau de 825.40 m. Avec un fond de fouille admis 60 cm plus bas on atteint l'altitude de 824.80 m. Selon le rapport géotechnique, le toit de la molasse (Poudingues du Mont-Pèlerin) est à environ 825 m soit juste 0.20 m plus bas. Le terrassement de cette surface ne devrait toucher que très faiblement cette couche très compacte et difficile à exploiter. Solution économiquement très défendable. L'ingénieur développe un concept de remplacement des sédiments fluviaux par la molasse altérée terrassée qui est également intéressant du point de vue économique.

### **Durabilité de la matérialisation et de l'exploitation des bâtiments**

Le projet « EQUILIBRE » est conçu avec une structure porteuse en bois, composée d'une trame régulière appuyée sur un socle en béton, qui exprime un système constructif optimisé, simple et rationnel.

L'enveloppe est constituée, pour les parties fermées, de panneaux préfabriqués en bardage bois, complétés par de larges pans de verre qui assurent un bon apport de lumière naturelle.

En limitant l'excavation à un seul niveau de sous-sol et en utilisant du bois de la région, l'énergie grise du projet est réduite au maximum. La toiture est entièrement recouverte de panneaux photovoltaïques et permet une production importante d'électricité. La perméabilité du sol est recherchée par une végétalisation maximale des surfaces extérieures, mais pourrait être augmentée par la création d'une toiture végétalisée, combinée à l'installation des panneaux photovoltaïques et à un traitement de toiture correspondant à la cinquième façade.

Grâce à une part importante de bois dans la structure et la façade, la construction s'inscrit dans une démarche durable. La forte présence visuelle du bois en tant que matériau de construction est jugée favorable et renforce l'identité du projet.

Le projet propose un très bon concept CVSE qui prend en compte la matérialisation et l'exploitation de façon complète et flexible.

Le concept de protection contre l'incendie est traité, mais pas encore résolu dans tous ses aspects. L'évacuation directe des cages d'escalier vers l'extérieur devrait être garantie et adaptée en conséquence.

### **Economie générale du projet**

La surface de planchers SP se situe dans la moyenne, tandis que le volume VB est inférieur à la moyenne des projets retenus.

## N°33 LUCY

6<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> prix

### **Derendinger Jaillard Architectes SA**

Uetlibergstrasse 137  
8044 Zürich

Collaborateurs :     Stephan Derendinger  
                              Sophie Jaillard  
                              Youngran Kim  
                              Joel Jungo

### **Pilloni Paysage et Urbanisme SARL**

Erlachstrassen 36  
8003 Zürich

Collaborateurs :     Vera Pilloni

### **Schnetzer Puskas Ingenieurs SA**

Wasserwerksgasse 29  
3011 Bern

Collaborateurs :     Jan Stebler  
                              Xavier Ladon

### **Ramon Subirà – Paysagiste indépendant**

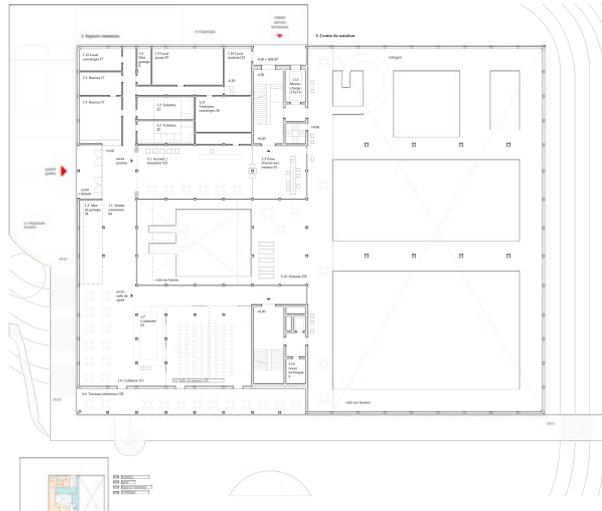
Langstrassen 31  
8004 Zürich

Collaborateurs :     Ramon Subirà

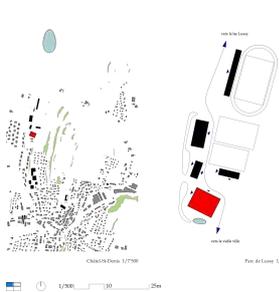




Site plan



Architectural floor plan



Urbanisme - Fenestration du parc de Lunay

La nouvelle construction de la salle de sport triple et du centre de natation est intégrée dans le cadre d'un ensemble de bâtiments qui s'inscrivent dans le tissu urbain existant de la ville de Lunay. Le projet est conçu en respectant les principes de l'urbanisme durable et de la préservation de l'environnement. Les espaces extérieurs sont conçus pour favoriser le bien-être des usagers et offrir un cadre de vie agréable. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental. Le projet est financé par le conseil municipal de Lunay et le département de la Mayenne.



Architecture

C'est un grand espace en bois avec un large toit en sautoir aux formes fibroergonomes proches du Lunay existant qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Le projet est conçu en respectant les principes de l'urbanisme durable et de la préservation de l'environnement. Les espaces extérieurs sont conçus pour favoriser le bien-être des usagers et offrir un cadre de vie agréable. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental. Le projet est financé par le conseil municipal de Lunay et le département de la Mayenne.



Concours d'architecture ASSCOV - LUCY



La piscine avec son jardin et le club-house

**Matérialisation**  
La nouvelle construction est conçue selon une syntaxe hybride associant le bois et le béton. L'utilisation différenciée des matériaux, pour ce qui est de la fois l'expression architecturale des espaces et l'importance structurelle des différents éléments du bâtiment. Le volume et le rythme de la toiture, qui intègre l'ensemble des fonctions, ainsi que les espaces extérieurs, sont réalisés en béton. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental. Le projet est financé par le conseil municipal de Lunay et le département de la Mayenne.

**Structure**  
La structure porteuse est constituée de béton armé et de béton précontraint. Les poteaux et les poutres sont réalisés en béton armé, tandis que les dalles de plancher et les dalles de toiture sont réalisées en béton précontraint. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental. Le projet est financé par le conseil municipal de Lunay et le département de la Mayenne.

**Le confort et le bien-être**  
Le confort et le bien-être des usagers sont au cœur du projet. Les espaces intérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et favoriser le bien-être des usagers. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental. Le projet est financé par le conseil municipal de Lunay et le département de la Mayenne.

**Les espaces extérieurs**  
Les espaces extérieurs sont conçus pour favoriser le bien-être des usagers et offrir un cadre de vie agréable. Les matériaux utilisés sont choisis pour leur durabilité et leur faible impact environnemental. Le projet est financé par le conseil municipal de Lunay et le département de la Mayenne.

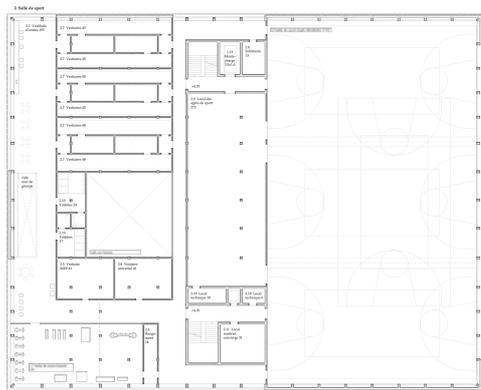


Section

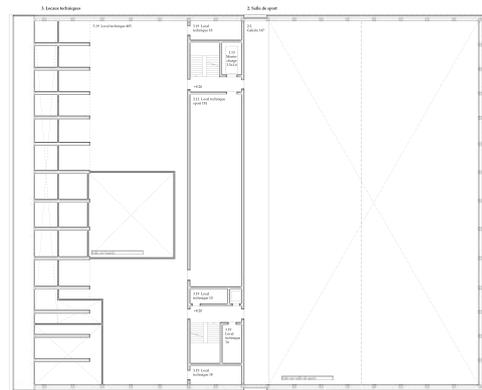


Plan

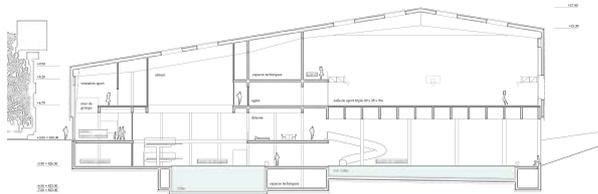
Concours d'architecture ASSCOV - LUCY



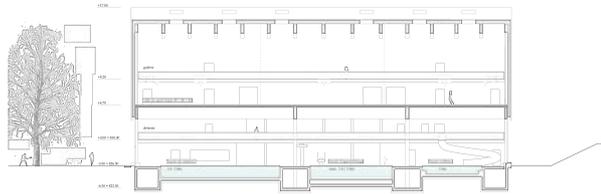
Niveau supérieur - Salle de sport 1:200



Niveau inférieur - Galerie sport / Espace techniques 1:200



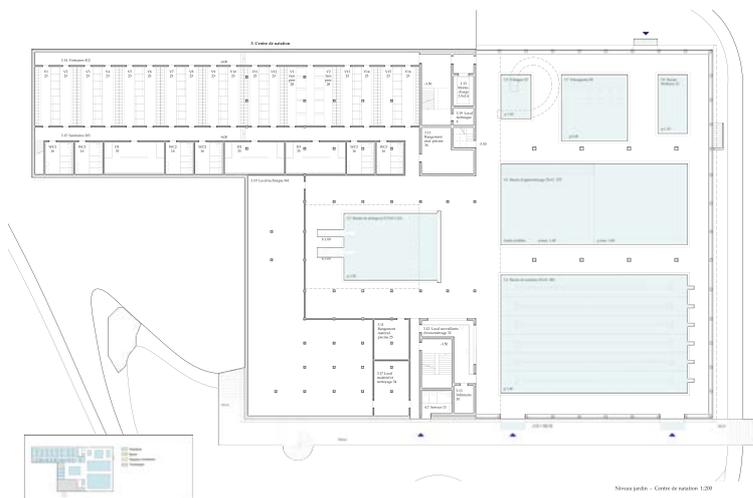
Coupe longitudinale 1:200



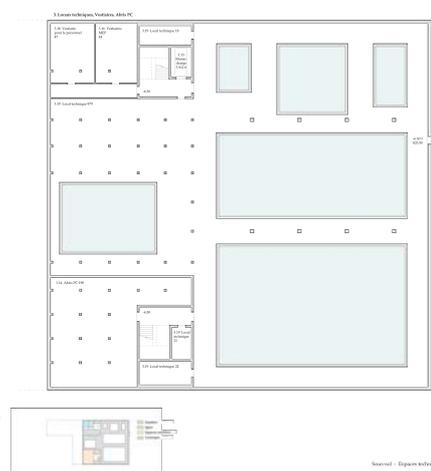
Coupe transversale 1:200



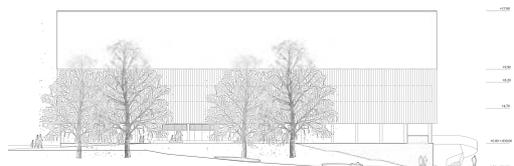
Concours d'architecture ASSCOV - LUCY



Niveau piscine - Centre de natation 1:200



Niveau technique - Vestiaires, Athlète 1:200



Elevation Ouest - Estime 1:200



Elevation Sud - Piscine avec piscine 1:200



Concours d'architecture ASSCOV - LUCY

### **Organisation générale du site**

Le bâtiment s'implante au nord-est du périmètre, s'approchant du chemin de Crey-Derrey et se calant aux pieds des talus. Cela libère des surfaces relativement généreuses au sud-ouest pour les espaces extérieurs. Une petite place minérale mène à l'entrée du bâtiment, au milieu de la façade ouest. L'entrée logistique se fait également depuis cette place, mais sur la façade nord. Avec ce dispositif, l'entrée du centre est à proximité de l'arrêt de bus et en lien avec les équipements sportifs de Lussy.

Un chemin alternatif offre un raccourci potentiellement intéressant aux élèves du CO. Il est toutefois peu convaincant : il traverse l'espace de détente extérieur en principe clôturé et oblige à descendre des escaliers pour ensuite en remonter d'autres.

### **Aménagements extérieurs et paysagers**

Le projet se démarque par un généreux jardin en lien avec le bassin extérieur, orienté au sud et à l'ouest, ce qui lui permet de bénéficier d'un bon ensoleillement. Le bassin naturel est en lien visuel et fonctionnel avec les bassins intérieurs et offre ainsi une belle continuité programmatique.

Le modelage du terrain à l'ouest reprend l'expression des moraines marquant le paysage de Châtel-St-Denis ; Il assure intimité et distance par rapport à la route de Lussy et aux habitations voisines. Ces « moraines », arborisées, sont également des possibilités d'assises ombragées.

La conception de la place d'accueil vise une emprise minimale des surfaces minérales au profit d'aires perméables et plantées. Elle manque toutefois de générosité, ce qui contraint notamment l'utilisateur à traverser le stationnement des vélos pour accéder à l'entrée

### **Concept général et qualités architecturales**

Il s'agit d'un projet qui superpose la salle triple aux bassins, avec pour résultante un bâtiment compact, avec peu d'emprise au sol, mais haut. Le projet arrive à bien résoudre la question difficile de l'intégration en plaçant la partie haute du bâtiment à l'est, du côté où le terrain monte, atténuant l'effet de la hauteur. La toiture à deux pans dissymétriques permet des façades plus basses à l'ouest, vers les habitations. La toiture et l'enveloppe en bois reprend ainsi des éléments architecturaux du complexe sportif et scolaire de Lussy.

Les façades reflètent l'organisation du bâtiment, leur composition : socle transparent en lien avec la piscine, toiture unitaire presque abstraite en lien avec la salle triple. Cela aide à réduire l'impact de la hauteur et exprime l'identité publique du bâtiment.

On regrette l'imposant mur borgne en béton armé sous la terrasse de la buvette, elle impacte désagréablement l'espace de détente. Les plantes grimpantes proposées ne résolvent pas ce problème.

Globalement, le projet a minimisé l'empreinte au sol du bâtiment, libérant de grandes surfaces en pleine terre. On regrette « l'entorse » à ce principe qui a été concédée pour une partie des vestiaires, en débord du bâtiment, sous la place d'entrée.

### **Organisation fonctionnelle et respect du programme**

Un travail en coupe a permis de trouver des solutions intéressantes pour la répartition du programme : hauteur maîtrisée, programmes « verticaux » regroupés (plongeoir, grimpe, circulations verticales), rapport à la topographie, etc.

Le niveau de l'entrée distribue efficacement toutes les fonctions. Il est animé par les plongeurs qui sont situés dans un atrium, la vue sur les bassins et le mur de grimpe. Les flux vers salle de sports et la natation sont dirigés chacun vers les escaliers, au travers d'espaces ouverts et éclairés naturellement.

Le baigneur descend les escaliers nord et débouche sur les vestiaires organisés en « peigne pied-sales – pieds-propres » (avec des parcours très longs pour certains vestiaires). L'entier du programme public (hors accueil) du centre de natation se trouve sur un seul niveau, de plain-pied, également avec les espaces de délasserement extérieurs. L'espace des bassins est généreusement éclairé par des baies orientées sur les talus végétalisés et avec la vue vers le paysage des collines. Les surfaces vitrées au sud sont limitées, et donnent sur un secteur potentiellement arborisé. Le choix structurel impose de nombreux poteaux, ils sont particulièrement gênants dans l'espace des bassins.

L'utilisateur des halles triples quant à lui, monte l'un des escaliers nord ou sud. A nouveau, l'entier du programme est sur un seul niveau (hors galerie). La salle triple s'ouvre à l'est, vers les collines. L'accès direct à la salle de sport centrale n'est pas possible et nécessiterait une réorganisation difficile de ce niveau.

La cafétéria est située à l'angle sud-ouest, elle anime l'espace d'entrée. Une terrasse au sud domine les espaces de délasserement extérieurs qui sont atteignables par un escalier en colimaçon. Elle offre des vues sur

le paysage et l'espace extérieur. Les vues sont moins directes en direction des autres bassins intérieurs (hormis le plongeur, en principe assez rarement animé).

### **Concept constructif et structurel**

Toutes les parties enterrées sont en béton armé. Sur ce socle est monté une zone centrale qui comprend deux cages escaliers-lift qui sont les éléments stabilisateurs du bâtiment. Sur cette zone s'accrochent les planchers et toitures à l'Est et à l'Ouest. Les planchers sont en construction mixte bois-béton avec des poutres BLC. Les toitures en bois enjambent l'ensemble. Les sections des poutres choisies suivant les portées à franchir semblent correctes. Les systèmes statiques des planchers intermédiaires imposent beaucoup de piliers même dans les zones publiques.

La stabilisation horizontale de l'ensemble est assurée de manière efficace par les deux noyaux centraux avec en complément des contreventements métalliques disposés sur les quatre façades.

Concernant le terrassement, le projet présente une zone partielle à l'altitude entre 823.00 et 823.50 située au centre de la parcelle. Avec un fond de fouille admis 60 cm plus bas on atteint l'altitude de 822.40. Selon le rapport géotechnique, le toit de la molasse (Poudingues du Mont-Pèlerin) est à environ 825 m soit 2.40 m plus haut. Le terrassement de cette surface se fera dans cette couche souvent très compacte et difficile à exploiter. Ceci peut occasionner des surcoûts de terrassement.

### **Economie générale du projet**

La surface de planchers SP, comme le volume VB, sont légèrement inférieurs à la moyenne des projets retenus.

## N°32 GINKO

7<sup>ème</sup> rang, 6<sup>ème</sup> prix

### Index architectes

Grand Rue 4  
1095 Lutry

Collaborateurs : Wynd van der Woude  
Alexandre Noël  
Martin Noël  
Mégane Hänni

### Jaquet-Helfer

Rue de l'industrie 2  
1630 Bulle

Collaborateur : Vincent Jaquet

### Bosson ingénieurs conseils

Route de Billens 14  
1680 Romont

Collaborateurs : Jean-Yves Bosson  
Joao Gaspard

### NBR consulting

Route du village 74  
1742 Le Mouret

Collaborateur : Nicolas Brunisholz





**Préambule**

Le complexe sportif de FAYOUZ s'inscrit à l'échelle mondiale de la ville en relation directe avec les complexes sportifs de la ville de Lancy. Les besoins nouveaux de culture et de loisirs ont conduit le commanditaire à proposer une surface construite de 2700 dans la cadre de Lancy P&D.

Plus qu'un acte de valorisation, le projet GINKGO propose d'inscrire son implantation sur deux niveaux. Il s'agit d'offrir aux habitants un espace de proximité, à une distance respectant le rythme de la ville.

Ce complexe d'implantation et de volumétrie proposent plusieurs objectifs :

**Étude de site**

La situation géographique permet un rapport de proximité à l'habitat de la ville environnante. Les déplacements en pied et en usage pédestre sont favorisés et la présence des éléments paysagers contribue à une offre de services.

La forme du site lui-même est adaptée à l'implantation d'un complexe sportif de proximité, à une distance respectant le rythme de la ville.

L'orientation des façades permet de profiter du bâtiment dans son contexte. Les volumes sont conçus en fonction de la forme des volumes et des espaces.

Couverts par des toitures qui se glissent les uns au-dessus des autres, l'implantation est adaptée, en cohérence avec les dimensions générales de la zone.

**Fonctionnel**

Le projet GINKGO est un projet de proximité. Les programmes fonctionnels sont adaptés à leur site. Les besoins nouveaux de culture et de loisirs ont conduit le commanditaire à proposer une surface construite de 2700 dans la cadre de Lancy P&D.

Plus qu'un acte de valorisation, le projet GINKGO propose d'inscrire son implantation sur deux niveaux. Il s'agit d'offrir aux habitants un espace de proximité, à une distance respectant le rythme de la ville.

Ce complexe d'implantation et de volumétrie proposent plusieurs objectifs :

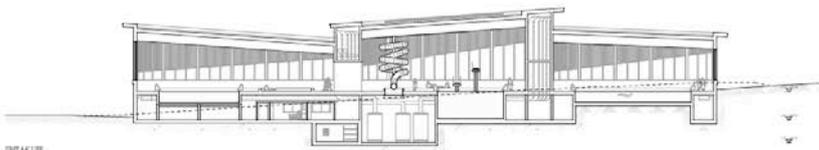
**Étude de site**

La situation géographique permet un rapport de proximité à l'habitat de la ville environnante. Les déplacements en pied et en usage pédestre sont favorisés et la présence des éléments paysagers contribue à une offre de services.

La forme du site lui-même est adaptée à l'implantation d'un complexe sportif de proximité, à une distance respectant le rythme de la ville.

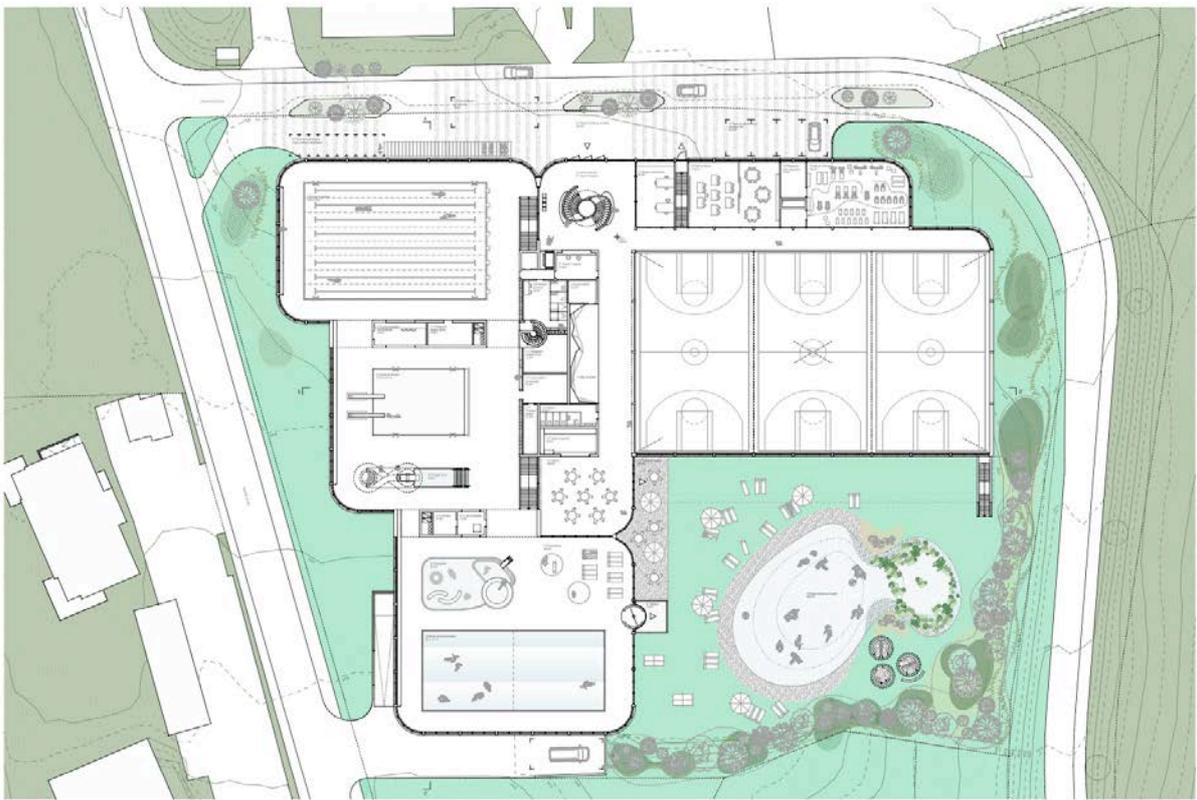
L'orientation des façades permet de profiter du bâtiment dans son contexte. Les volumes sont conçus en fonction de la forme des volumes et des espaces.

Couverts par des toitures qui se glissent les uns au-dessus des autres, l'implantation est adaptée, en cohérence avec les dimensions générales de la zone.



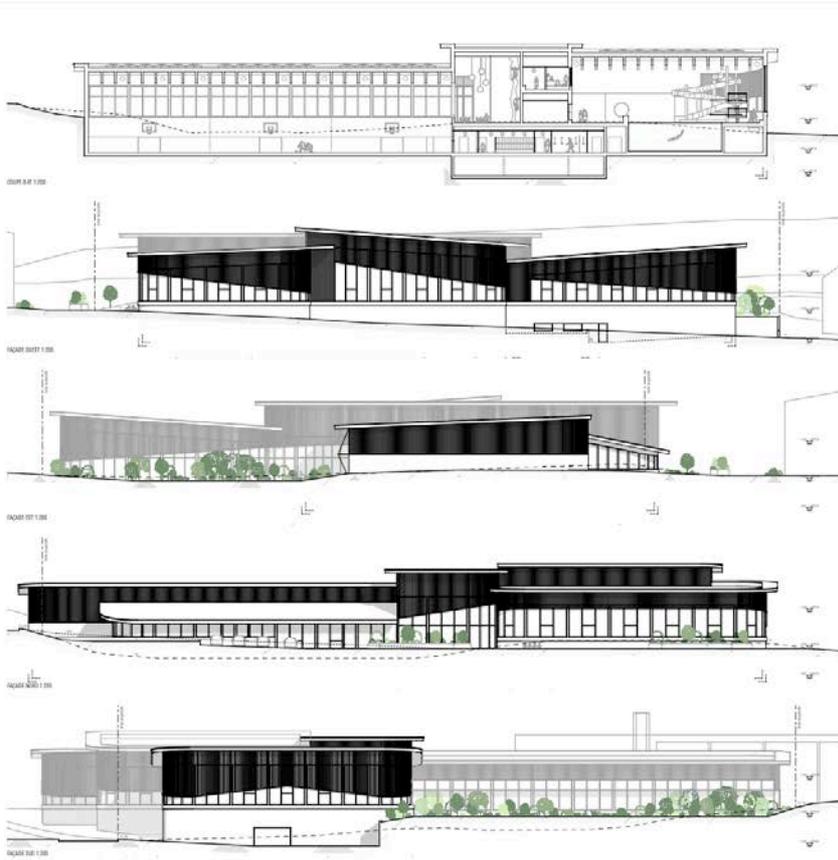
SECTION 1/200

Concours d'architecture ASSICV - GINKGO



PLAN 1/200

Concours d'architecture ASSICV - GINKGO



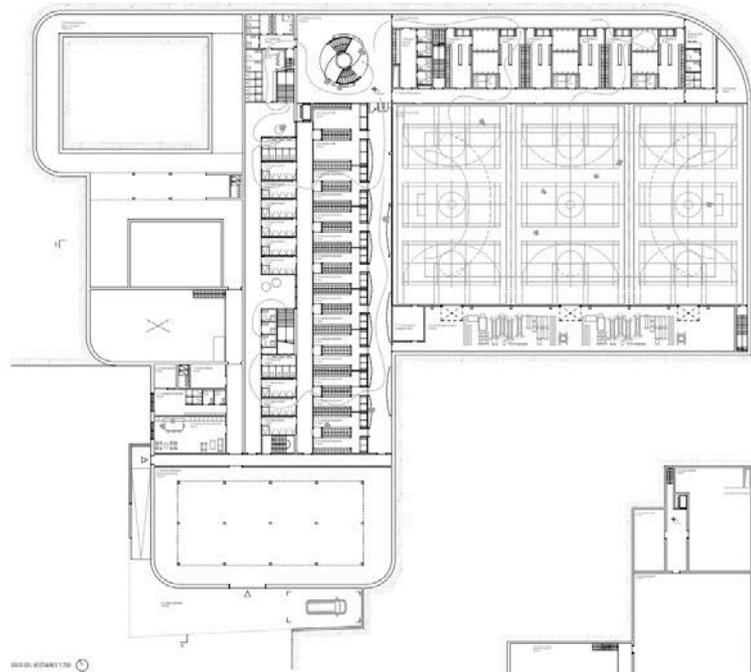
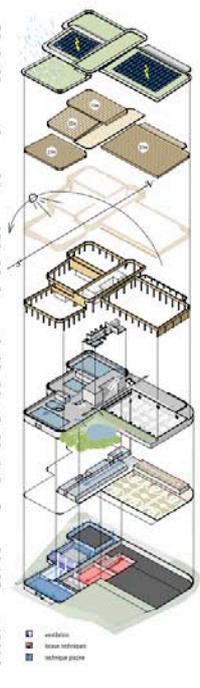
**Façade**  
 La façade est traitée comme la ligne faucon. Les stratégies volumétriques permettent d'adapter les volumes techniques et donc de proposer des perspectives de façade.  
 La toiture, en dalle plane à 10% d'inclinaison, est traitée comme une surface plane horizontale. Elle est traitée comme la toiture d'un bâtiment.  
 Les volumes sont traités comme des volumes simples. Les façades des volumes sont traitées comme des volumes simples.

**Chapeaux**  
 Les grands portails sont traités par des chapeaux de béton vitré.  
 Le chapeau de volume est traité par un traitement de façade en verre et en aluminium.

**Structure**  
 Les volumes sont traités comme une structure en bois. Les volumes sont traités comme une structure en bois. Les volumes sont traités comme une structure en bois. Les volumes sont traités comme une structure en bois.

**Programme**  
 Le programme est traité comme un programme. Le programme est traité comme un programme. Le programme est traité comme un programme. Le programme est traité comme un programme.

**Exploitation**  
 Le projet de centre de natation, associé à une salle de sport triple, repose sur une exploitation technique unique et optimale. L'objectif est de concevoir un espace polyvalent, capable de répondre à des besoins techniques et de répondre à des besoins techniques.



**Accessibilité et maintenance**  
 L'accessibilité des locaux techniques a été un point central dans le développement du projet. Les exigences en matière d'accessibilité ont été prises en compte dès le début du projet. Les exigences en matière d'accessibilité ont été prises en compte dès le début du projet.

Concours d'architecture  
 ASSCOV - GINKGO

### **Organisation du site**

Le projet propose une répartition horizontale des éléments principaux du programme sur le site. Il s'appuie sur trois des côtés de la parcelle en laissant un dégagement important bien orienté au sud-est pour accueillir le programme de détente extérieur. Le bassin naturel et ses alentours sont protégés par le bâtiment et des bordures végétalisées. Au nord, parallèlement au chemin de Crey-Derrey se trouve le parvis d'entrée. Sa forme linéaire étroite n'offre pas les dégagements souhaités, les 2 et 4 roues se retrouvant stationnés maladroitement contre les vitrages du bâtiment. Au sud, profitant du dénivelé du terrain les accès de service se retrouvent de plein pied avec les installations techniques et les équipements du programme. L'essentiel du programme est organisé sur 2 niveaux seulement ce qui est très confortable pour les utilisateurs.

### **Concept général**

Profitant de la répartition horizontale du programme, le projet n'a pas besoin d'exploiter les hauteurs de construction autorisées par le règlement du PAD. Par un processus de fragmentation, il propose 6 volumes à pans faiblement inclinés qui se juxtaposent et se superposent les uns dans les autres exprimant une intégration douce dans le site. L'échelle des constructions s'harmonise avec le bâti environnant. Les 6 volumes correspondent à des parties spécifiques, identifiables du programme. Au centre de la composition se situe les programmes accueil, cafeteria et mur de grimpe qui sont de plein pied avec le centre aquatique, la galerie spectateurs de la salle de gym ainsi que le programme complémentaire de la gym. Le hall d'accueil est cependant étriqué, accentué par la présence du double escalier hélicoïdal qui donne accès aux vestiaires. La cafétéria est positionnée comme souhaité en rapport avec les espaces extérieurs. Son parcours d'accès offre une vue sur la salle de gym intéressante, mais la relation directe avec la zone de repos semble cependant conflictuelle.

On trouve à l'ouest 3 volumes décalés le long de la route du Lac Lussy contenant chacun des bassins du centre de natation. Deux escaliers amènent vers le secteur « enfants » au sud ou le bassin principal au nord. Les articulations structurelles et fonctionnelles entre les volumes contenant les gaines techniques et les locaux de surveillance nuisent à la fluidité des mouvements entre les différents bassins. La configuration des locaux qui séparent les trois secteurs de bassins devraient être aménagés autrement pour permettre une vision sans barrières ni angle mort de tous les plans d'eau. Le choix d'orienter les bassins coté route limite également la relation privilégiée avec les espaces du bassin extérieur. Un local de rangement supplémentaire serait nécessaire vers le bassin d'apprentissage.

Les deux derniers volumes à l'est de la composition contiennent le programme de la salle de gymnastique et ses programmes annexes qui sont correctement organisés. On constate que l'emprise du volume de la salle de gym sur le jardin est conséquente sans pour autant en profiter réellement. La position semi-enterrée nécessite une excavation dans un matériaux difficile à travailler. Les vestiaires de l'ensemble, installés sur le même niveau sont correctement organisés.

### **Qualités architecturales et matérialités**

La proposition est caractérisée par une organisation horizontale sur l'ensemble du site, depuis l'entrée jusqu'au jardin ce qui est apprécié. Le système de construction avec un socle en béton contenant les infrastructures techniques est cohérent ainsi que le choix du bois pour les constructions hors sol pour la structure et l'enveloppe. La définition de la hauteur du socle variable semble hésitante sur le pourtour du bâtiment. D'une façon générale, les circulations autant à l'intérieur que l'extérieur manquent de fluidité. Le projet ne propose pas de concept d'évacuation.

### **Concept structurel**

Toutes les parties enterrées sont en béton armé. Sur ce socle est monté un noyau central en béton armé sur lequel s'accrochent les différents planchers et toitures du projet. Ces planchers et toitures sont composés de poutres BLC et planchers en bois. Les sections des poutres choisies suivant les portées à franchir semblent correctes.

La stabilisation horizontale de l'ensemble est assurée par le noyau central et des pans non vitrés du complexe sportif. Le système stabilisant choisi assure une reprise efficace des efforts horizontaux.

Concernant le terrassement, le projet présente un sous-sol -2 à l'emprise limitée dont l'altitude est à 821.40 m. Le niveau -1 sur l'ensemble de la surface est à l'altitude de 824.50. Avec des fonds de fouille admis 60 cm

plus bas on atteint les altitudes de 820.80 m pour le niveau -2 et 823.80 m pour le niveau -1. Selon le rapport géotechnique, le toit de la molasse (Poudingues du Mont-Pèlerin) est à environ 825 m. Le terrassement du niveau -2 peut s'avérer très difficile avec une profondeur de plus de 4 m par rapport au toit de la couche. Ceci peut occasionner des surcoûts de terrassement important.

**Economie du projet**

La surface de planchers SP est inférieure à la moyenne, tandis que le volume VB est supérieur à la moyenne des projets retenus.

**N°01 NEXUS**  
écarté au 1<sup>er</sup> tour

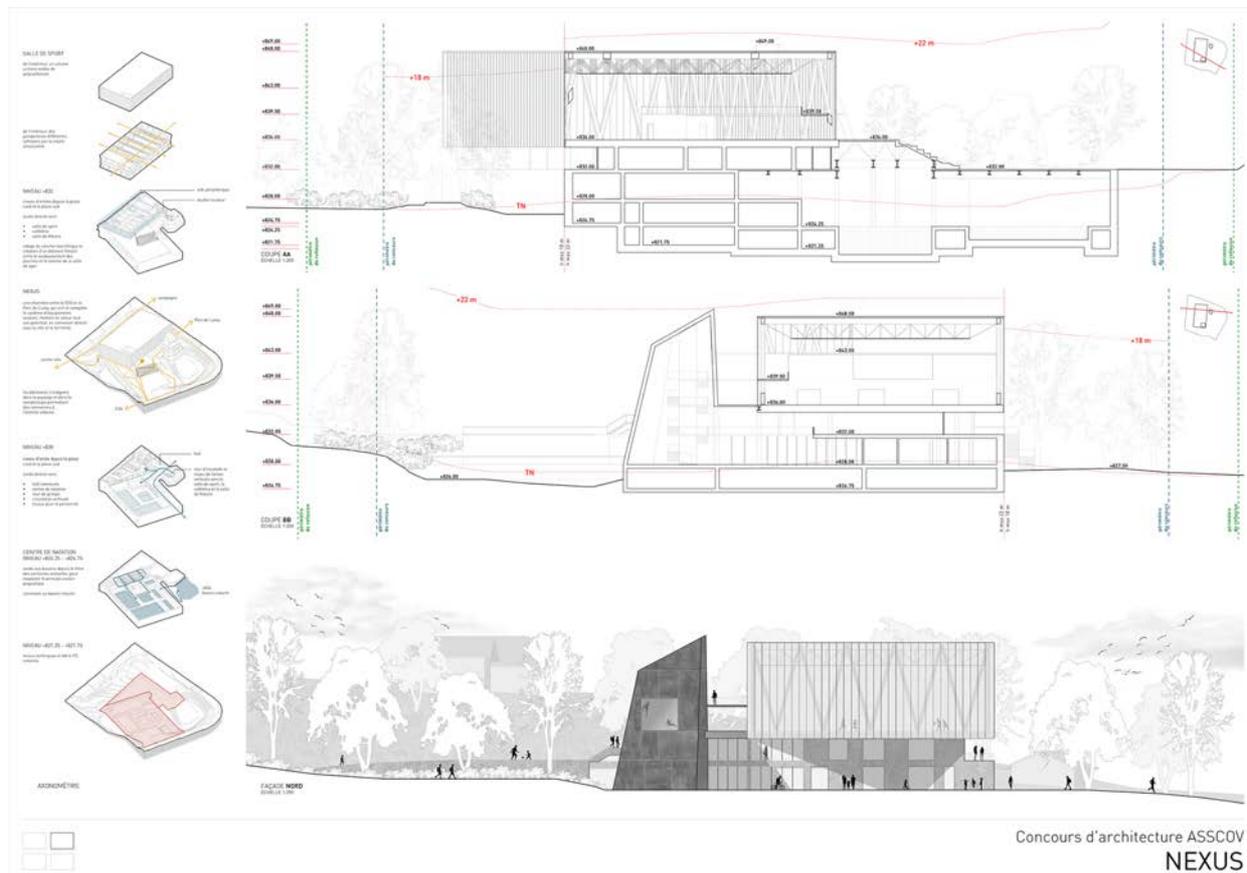
**uAU\_Unità d'architettura Urbana**  
Via Baviera Maghinardo 34  
Imola, Bologna, 40026 Italie

Collaborateur : Michele Pelliconi

**Alpatec SA**  
Rue du Simplon 11  
1920 Martigny

Collaborateur : André-Michel Fort





## N°02 PIERRE ANGULAIRE

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### **Jenzer 1 Partner AG**

Heckenweg 3  
3270 Aarberg

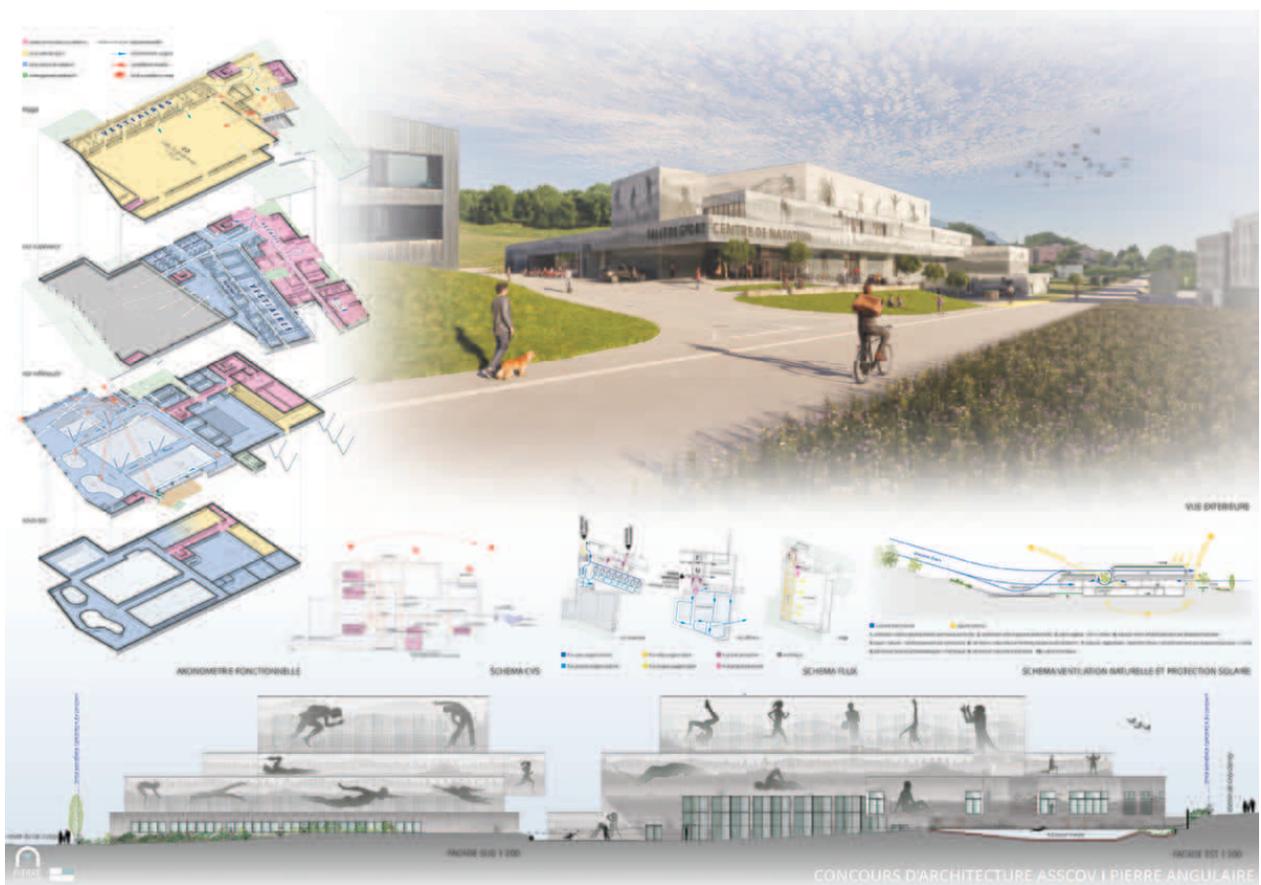
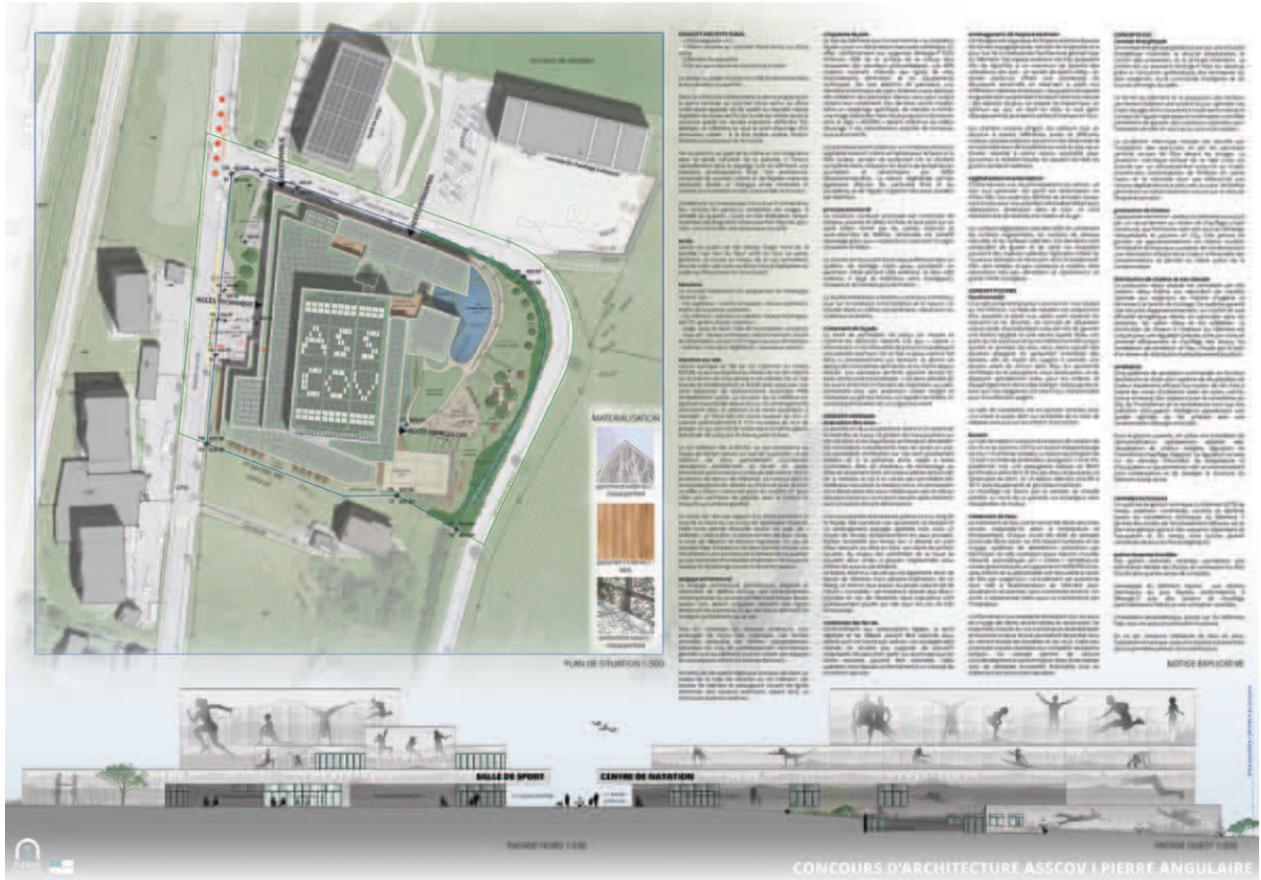
Collaborateurs :  
Helene Zach Vonesch  
Damla Oktay  
Daniele Mescia  
Joel Mabboux  
Markus Gutknecht  
Nathalie Rohner  
Mathias Held  
Yanick Stauffer

### **B2 Gebäudetechnik AG**

Bernstrasse 30  
3280 Murten

Collaborateurs :  
Patrick Bächler  
Yael Ruckstuhl





## N°04 NYMPHÉA

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Michel Carlana (Carlana Mezzalira Pentimalli)**

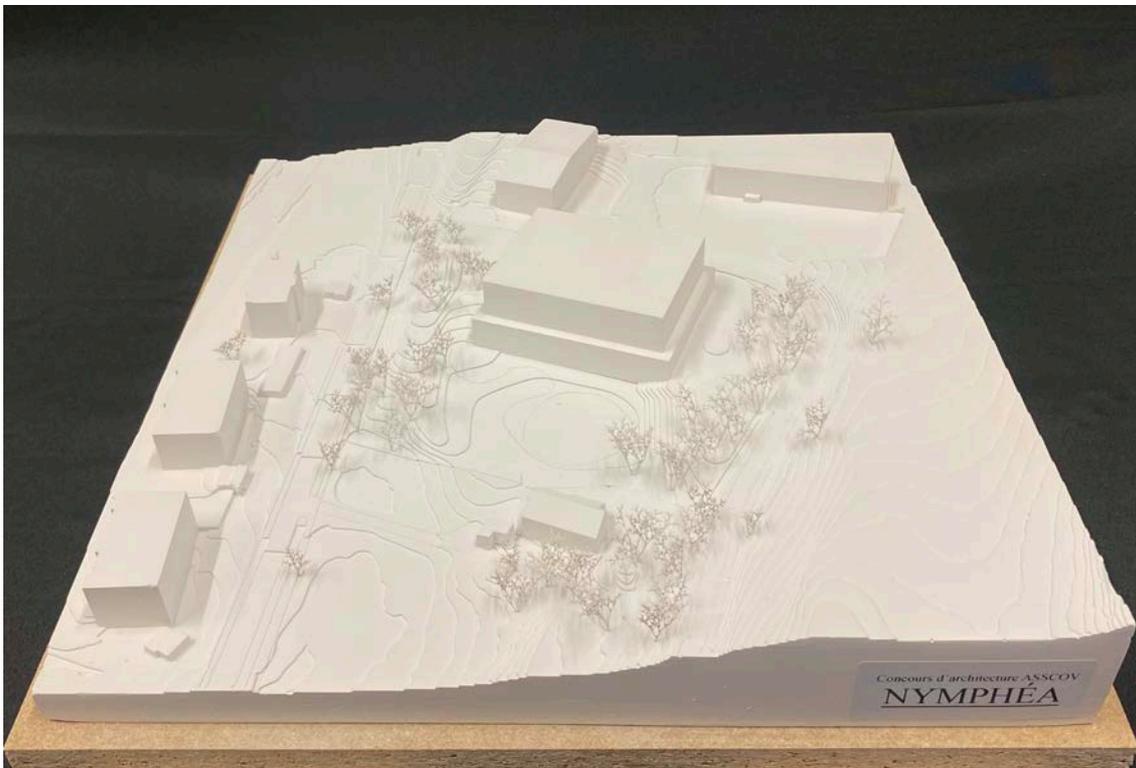
Via San Nicolò 9  
Treviso (TV), 31100 Italie

Collaborateur : Michel Carlana

**Monoi Ingegneri Consulenti SA**

Via San Gotardo 32  
6596 Gordola

Collaborateur : Mario Monotti





## N°05 OXYLUS

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Atelier 78 sàrl**  
Rte de Montreux 24  
1618 Châtel-St-Denis

Collaborateurs : Fabien Kupferschmid  
Florent Chevalley

**SOAP sàrl**  
La Holena 81  
1634 La Roche

Collaborateur : Sandrine Oppliger

**Schaer Ingénieurs SA**  
Rte de l'Industrie 2  
1680 Romont

Collaborateur : Benoît Schaer





**Inspiration**

Le nouveau centre sportif OXYLUS de Châteauneuf-sur-Loire est un projet ambitieux qui vise à offrir un espace polyvalent et accueillant. L'architecture doit répondre à des exigences techniques et fonctionnelles élevées, tout en intégrant des éléments de design innovants et durables. Le projet est soutenu par une vision claire et une volonté de créer un lieu de vie et de sport pour la communauté locale.

**Concept structurel**  
La structure du bâtiment combine intelligemment le béton et le bois pour répondre aux contraintes techniques et au caractère esthétique. Le socle et le noyau central sont réalisés en béton, tandis que les éléments de façade et les structures secondaires sont en bois. Cette combinaison permet de bénéficier des avantages de chaque matériau tout en créant une harmonie architecturale.

Cette structure permet une grande flexibilité d'usage, adaptée aux différents besoins du centre sportif. Elle offre une grande capacité d'accueil et une excellente isolation thermique et acoustique.

**Matériaux**

Le choix des matériaux reflète la volonté de durabilité et de confort. Le béton est utilisé pour les parties structurales, tandis que le bois est privilégié pour les éléments de façade et les structures secondaires. Cette combinaison permet de créer un environnement sain et agréable pour les utilisateurs.

Le traitement des façades est soigné, avec une attention particulière portée sur l'isolation et l'étanchéité. Les matériaux utilisés sont sélectionnés pour leur résistance et leur durabilité, garantissant une longue durée de vie au bâtiment.

Enfin, le bâtiment est conçu pour être éco-citoyen, avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de ressources renouvelables. Cette approche permet de réduire l'impact environnemental du projet et de créer un lieu de vie durable.

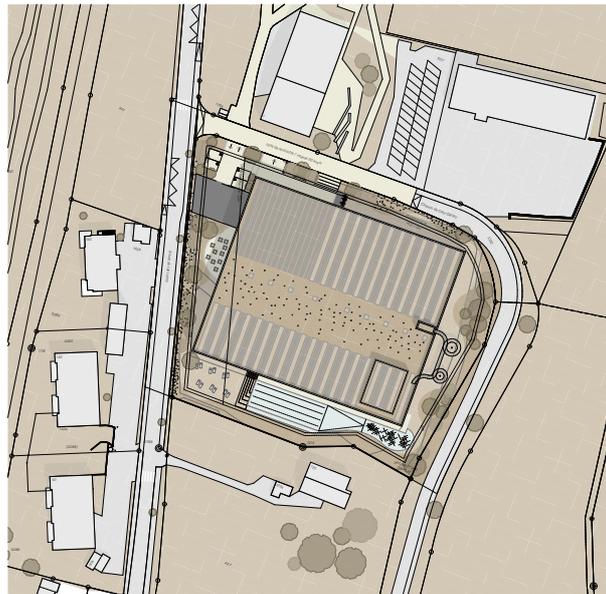
**Organisation**

Le plan structurel définit la disposition des volumes fonctionnels : la salle de sport, le noyau central commun et le centre aquatique. Ces volumes sont organisés autour d'un axe central, permettant une circulation fluide et une utilisation optimale de l'espace. L'organisation spatiale est conçue pour favoriser l'interaction sociale et offrir un environnement agréable pour les utilisateurs.

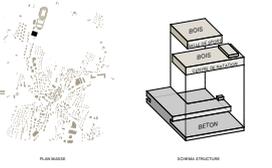
Le noyau central, positionné au-dessus de l'entrée, regroupe les espaces communs et les locaux de gestion. Il sert de point de jonction entre les différentes zones du bâtiment, facilitant l'accès et la circulation. Cette organisation permet de créer un espace ouvert et accueillant, propice à l'activité sportive et sociale.

Enfin, les volumes de centre aquatique sont situés à l'extrémité du bâtiment. Ce positionnement permet de bénéficier d'une vue dégagée sur le paysage et d'une ambiance relaxante. Les équipements sont conçus pour offrir une expérience immersive et agréable pour les visiteurs.

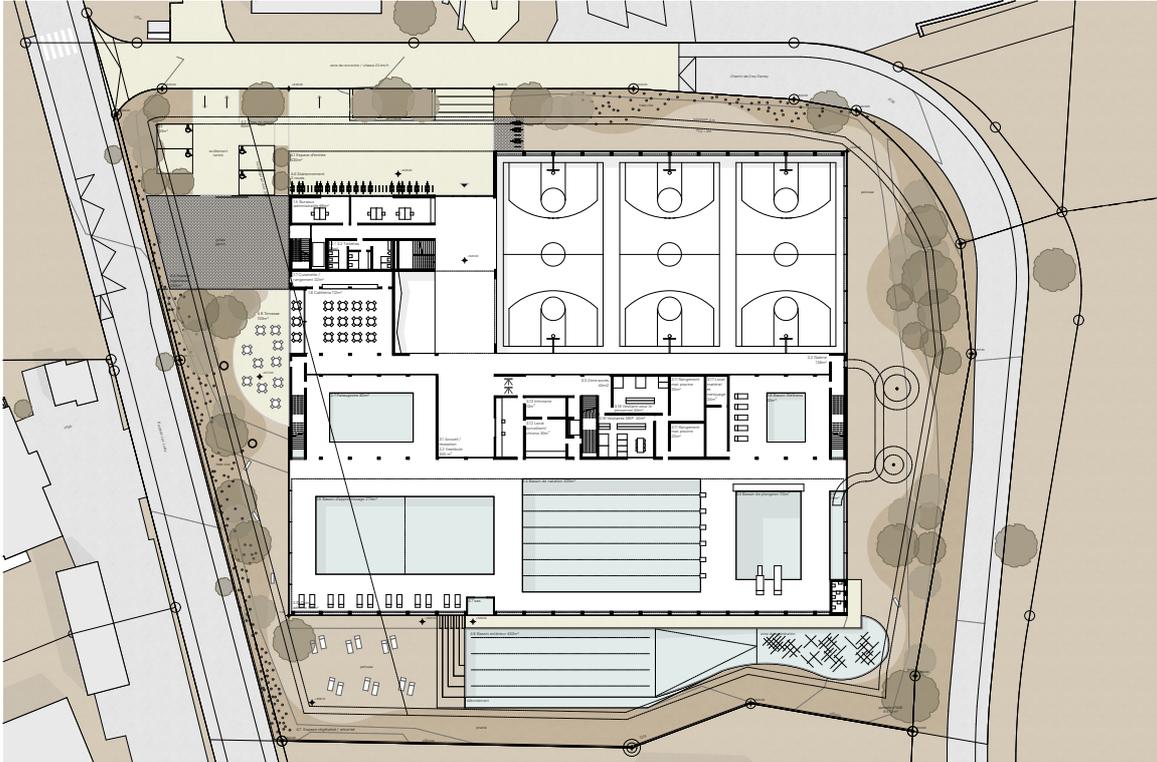
L'ensemble de l'organisation spatiale reflète un souci de qualité architecturale, de durabilité et de confort. Les matériaux et les finitions sont sélectionnés pour leur résistance et leur durabilité, garantissant une longue durée de vie au bâtiment.



plan de situation 1500



Concours d'architecture ASSOCIATION  
**OXYLUS**



rez-de-chaussée 1200

Concours d'architecture ASSOCIATION  
**OXYLUS**

## N°07 plonger, respirer, grimper écarté au 1<sup>er</sup> tour

### **Tekhne SA**

Av. de la Gare 33  
1003 Lausanne

Collaborateur : Cédric Albert

### **Le Collectif SA**

Clos de la Fonderie 11  
1227 Carouge

Collaborateur : Thibaud Favre

### **SOHO Architecture (Architecture)**

30 Quai Perrache  
69002 Lyon, France

Collaborateurs : Pierre-Emmanuel Escoffier  
Marie Ducroc  
Luis Reggiardo

### **MinghzuNerval (Architecture du paysage)**

5, Rue Herschel  
75006 Paris, France

Collaborateurs : Antoine Nerval  
Francesca Cosmai

### **Weinmann-energies SA (Construction durable)**

Ch. du Grésaley 4  
CP 396 1040 Echallens

Collaborateurs : Francine Wegmueller  
Philippe Clerc



Concours Chatel Saint Denis - plonger, respirer, grimper

Image d'ambiance



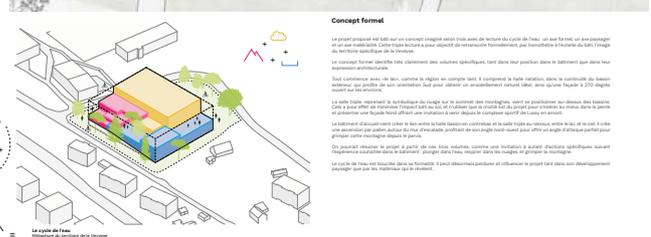
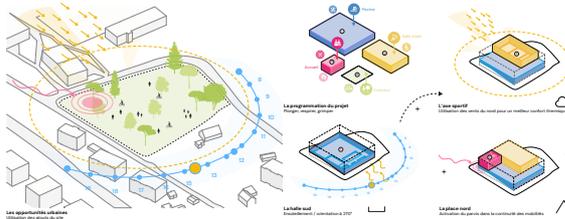
Contexte et enjeux urbains



Le projet s'inscrit au nord de Chatel-Saint-Denis, le lieu de la gare de Chatel-Saint-Denis, le lieu de la gare de Chatel-Saint-Denis, le lieu de la gare de Chatel-Saint-Denis...



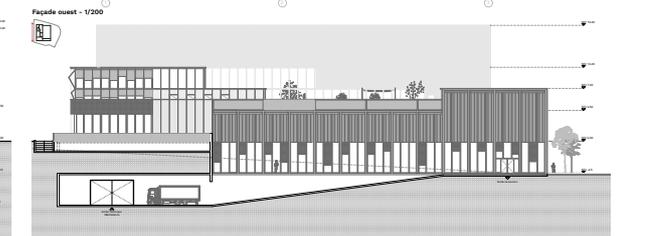
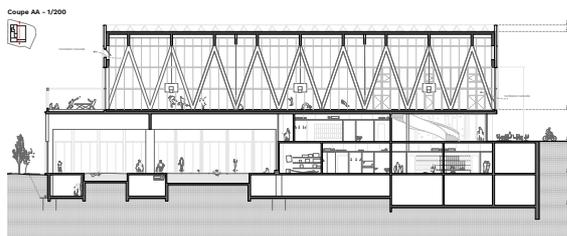
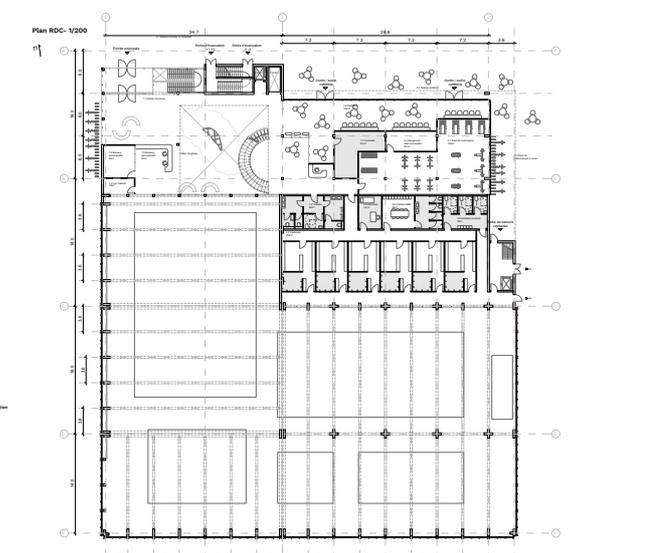
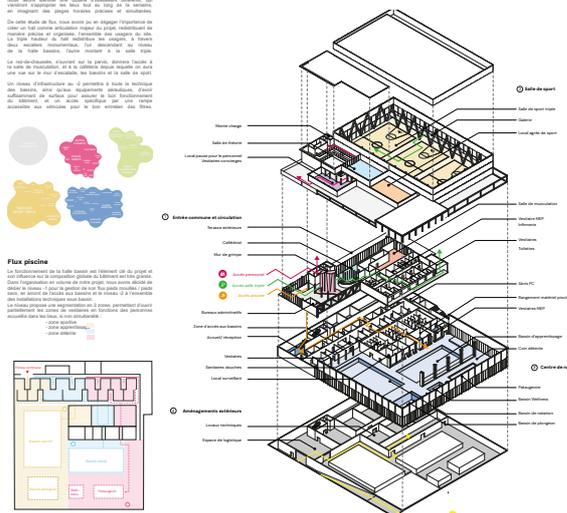
Concept formel



Concours Chatel Saint Denis - plonger, respirer, grimper

Programmation

Axonomie programmatique



Concours d'architecture ASSCOV

Concours d'architecture ASSCOV

**N°08 BUFO BUFO**  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Atelier d'Architecture A3 SA**

Rue de l'Etang 12  
1630 Bulle

Collaborateurs :      Fabrice Ruffieux  
                                 Paul Letort

**Beaud Ingénieurs Bois SA**

Rue Victor-Tissot 2  
1630 Bulle

Collaborateurs :      Sylvain Beaud  
                                 Antoine Martin





**Introduction**  
Ce projet vise à reconstruire le développement du Centre Olympique de la Veuve (COV) en intégrant de nouvelles infrastructures et de moderniser les équipements sportifs existants, une salle de sport triple et un centre de natation. Il s'agit de répondre à la demande croissante de la population locale.

**Le projet de COV** est un projet de grande envergure, il offre une opportunité d'investir dans le développement urbain et de créer un nouveau centre de référence pour la population locale.

**Le projet de natation** est un projet de grande envergure, il offre une opportunité d'investir dans le développement urbain et de créer un nouveau centre de référence pour la population locale.

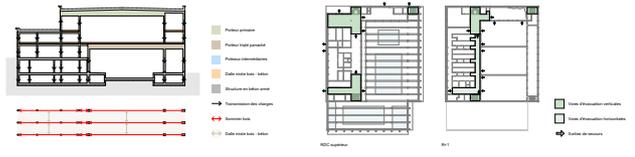
**Le projet de sport triple** est un projet de grande envergure, il offre une opportunité d'investir dans le développement urbain et de créer un nouveau centre de référence pour la population locale.

**Le centre de natation**  
Le centre de natation est un projet de grande envergure, il offre une opportunité d'investir dans le développement urbain et de créer un nouveau centre de référence pour la population locale.

**Le projet de sport triple**  
Le projet de sport triple est un projet de grande envergure, il offre une opportunité d'investir dans le développement urbain et de créer un nouveau centre de référence pour la population locale.



Plan de situation 1:500



**Implications**  
Le projet implique une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés, notamment les services municipaux et les partenaires privés.

**Valorisation**  
Le projet vise à valoriser le patrimoine existant et à créer de nouvelles opportunités de développement urbain.

**Aménagements extérieurs**  
Le projet implique des aménagements extérieurs tels que des espaces verts et des zones de détente.

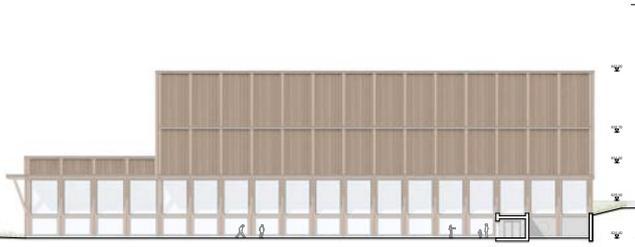
**Organisation du complexe sportif**  
Le projet vise à organiser le complexe sportif de manière optimale pour répondre aux besoins de la population.

**Structure et matériaux**  
Le projet implique l'utilisation de matériaux de qualité et de structures innovantes.

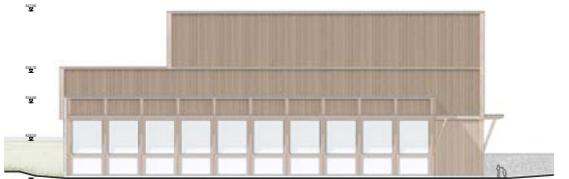
**Sécurité incendie**  
Le projet implique des mesures de sécurité incendie strictes pour garantir la sécurité des occupants.



Elevation Nord-Est 1:200



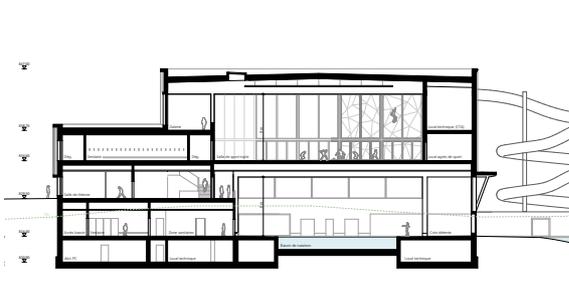
Elevation Sud-Est 1:200



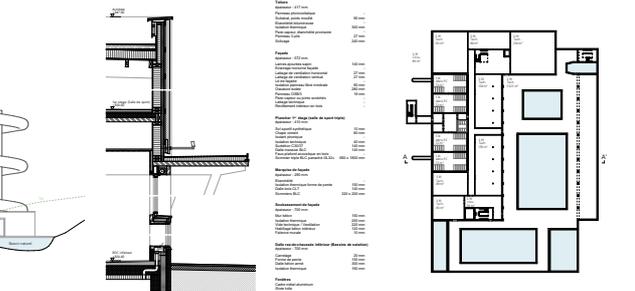
Elevation Sud-Ouest 1:200



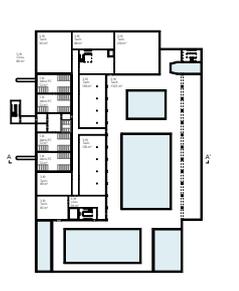
Elevation Nord-Ouest 1:200



Coupe AA' 1:200



Détail constructif coupe sport 1:50



Plan sous-sol 1:500

## N°09 Crête et Courant écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### **KNOPF & SAUTEUR ARCHITECTES SA**

Route de l'Aérodrome 33  
1730 Ecuwillens

Collaborateurs : Stéphane Sauter  
Florent Richard  
Stéphanie Trieu

### **MG associés Sàrl**

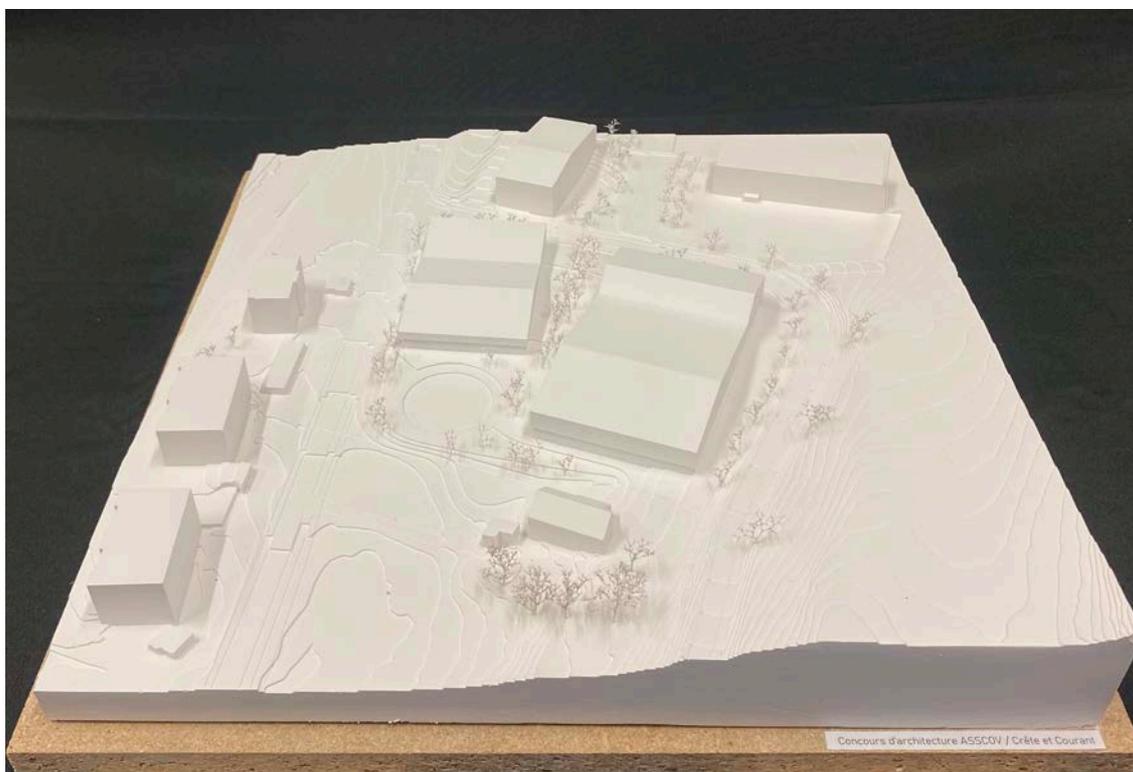
Grand-rue 32  
1486 Vuissens

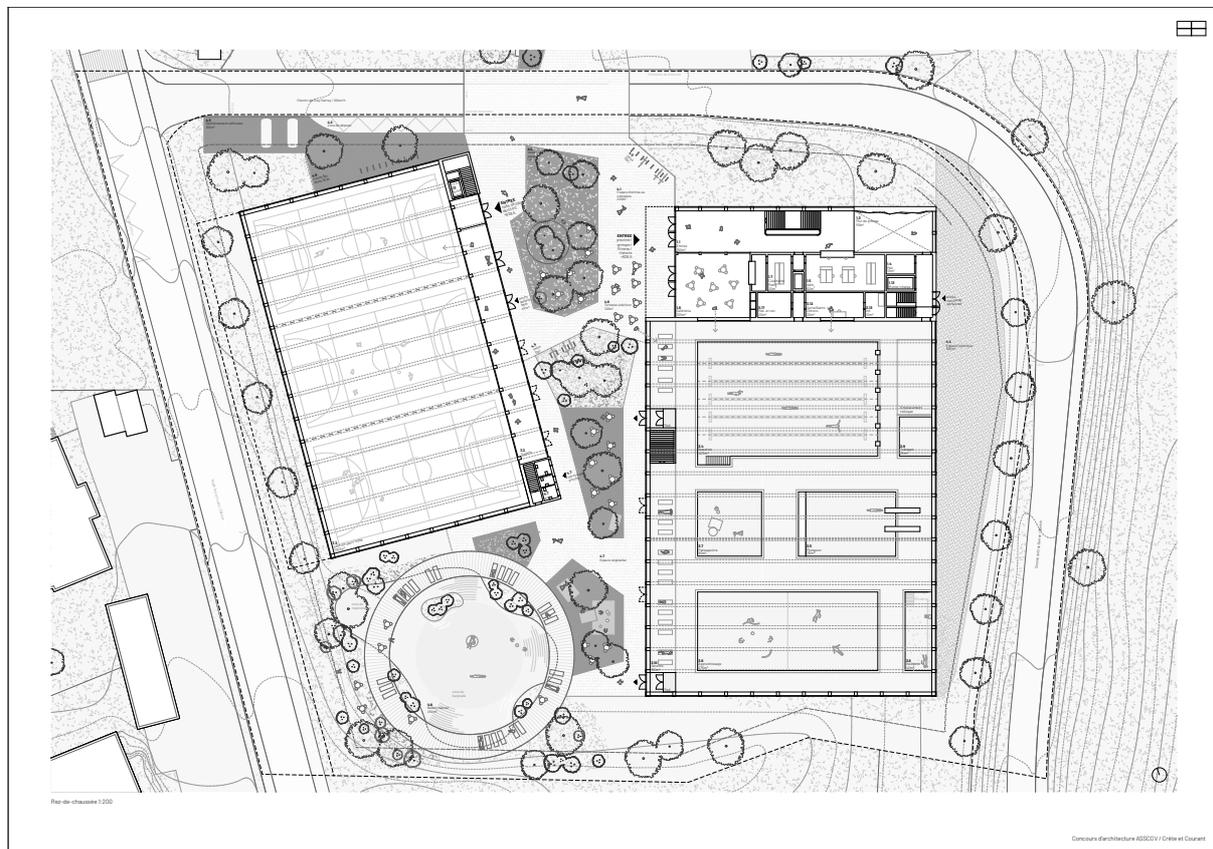
Collaborateur : Pablo Gabbay

### **Vincent Becker ingénieurs Fribourg Sàrl**

Route de Chésalles 48  
1723 Marly

Collaborateurs : Eyüp Selçukoglu  
Stéphane Garin  
Cyril Monney





## N°10 ALTOSTRATUS

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### **KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES SARL**

Rue de l'Alé 31  
1003 Lausanne

Collaborateurs :

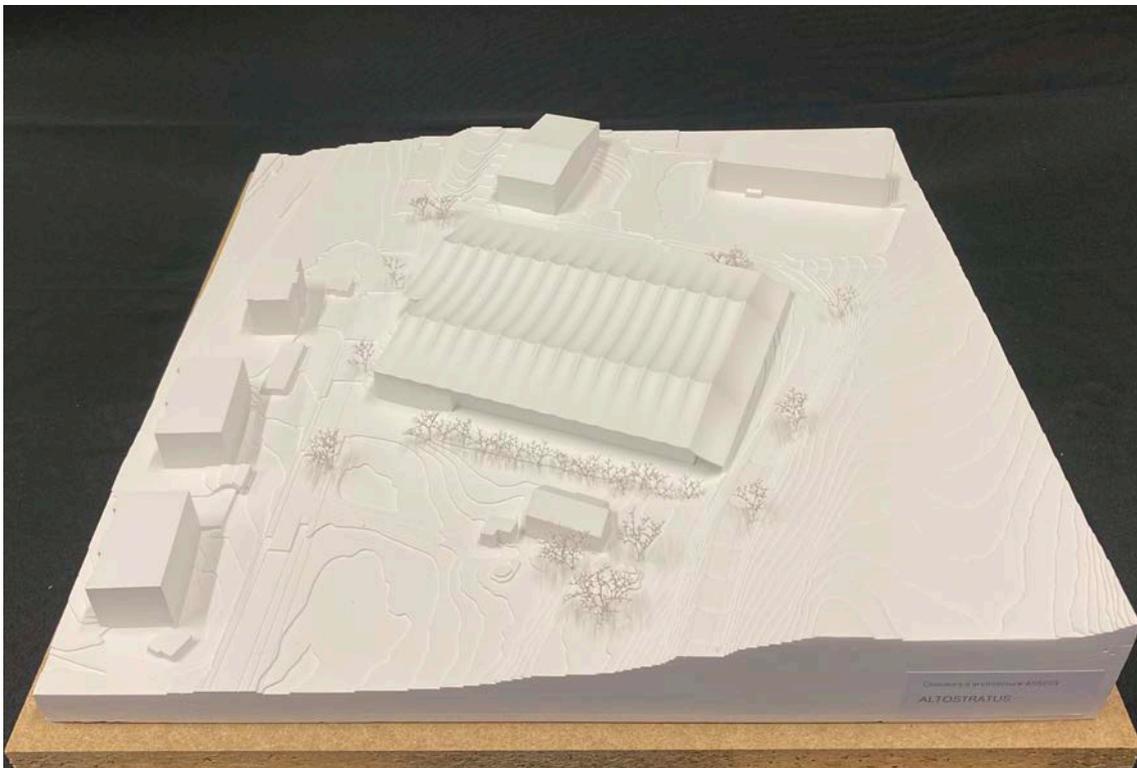
Valentin Kunik  
Alexandre Barrère  
Flavien Ducor  
Oscar Lallier

### **Willi Ingénieurs SA**

Avenue des Alpes 43  
1820 Montreux

Collaborateurs :

Stéphane Ménerat  
Claude Ethenoz





Plan de situation 1:500

**Le projet**  
 Le projet d'un bâtiment peut se calculer en kg, en CHF, en CO2. Ici nous voulons réaliser un bâtiment léger qui offre le moins de matière possible pour sa structure et pour le confort usager. Ainsi, en utilisant le moins de matière possible nous pourrions réduire de façon importante, sans perdre, sans sacrifier, mais aussi sans laisser rien.

Cette économie de matière, de moyens et d'impact environnemental a été de même le fil rouge pour l'élaboration d'un projet qui répond à nos exigences du Maître de l'ouvrage.

**Disposition du programme**  
 Le site se situe sur une pente douce orientée au sud, avec une parcelle vers les Alpes. Le maître œuvre dans le vau de la pente, pour une architecture de la région, la disposition permet de regrouper les fonctions avec un minimum d'escaliers. Ainsi, l'urbanisation s'étend le long de la route de la Courbe, avec un nouveau quartier et des infrastructures sportives. Cela crée une centralité à l'échelle du quartier.

Une place centrale relie le bâtiment à l'arrêt de bus et au centre ville. Un parking au nord organise les équipements sportifs et accueille les élèves de l'école de la Courbe. Depuis cette place, un chemin mène vers l'annexe principale et la cafétéria. L'annexe orientée à gauche vers les salles de sport, à droite vers la piscine. Le programme est facile et léger : piscine à l'extérieur, vestiaires, douches, pédiloues, puis bureau baignés de lumière naturelle sous toiture ondulée.

**La structure**  
 La structure suit le principe d'économie de matière. Pour cela, le projet s'organise sur un seul niveau. Un grand toit continu abrite toutes les fonctions sportives. La structure en bois préfabriquée est facile à assembler sur le chantier. Les services se concentrent dans une bande compacte au nord du bâtiment.

La façade, non porteuse, régule lumière, privacité, acoustique et chaleur. La structure porteuse est en bois lamellé-croisé. Un bandeau vitré fait glisser la lumière intérieure par-dessous. Un bandeau vitré fait glisser la lumière intérieure par-dessous. Un bandeau vitré fait glisser la lumière intérieure par-dessous. Un bandeau vitré fait glisser la lumière intérieure par-dessous.

**La matérialité**  
 De manière générale, nous voulons créer au maximum les doubles et les éléments squelettiques. Le gros œuvre et les matériaux de construction doivent rester simples. Les espaces à grande hauteur s'inscrivent dans une même expression légère faite de tige d'acier, de poutres vitrées, d'éléments en aluminium.

Les vestiaires aux airs parés comme des intérieurs d'annexe facile et séduisante. Les zones de sport elle permettent une atmosphère différente et plus stimulante. Dans les zones d'usage, nous cherchons une atmosphère légère de la géométrie contemporaine avec les couleurs, les textures mais aussi la forme très légère de la structure.

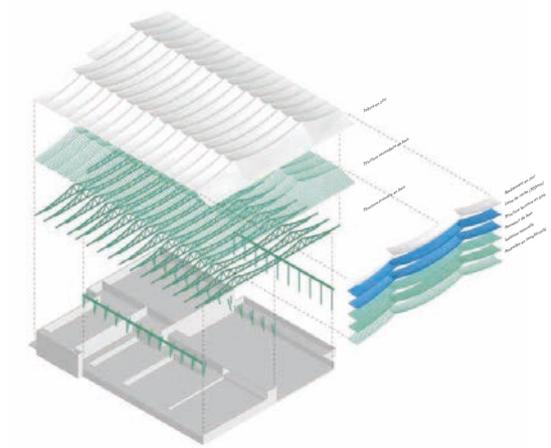
**Une sensation géographique**  
 Le maître œuvre le bois, référence à un grand rouge, doux et solide. La façade très articulée reflète cette impression de légèreté. Les murs sont peints d'un gris blanc et la géométrie simple, un acte minimal, en fait avec le sol, protège la structure bois des éclaboussures tout en étant légèrement percé pour laisser la vue sur le paysage. Au-dessus, une arête en bois souligne le confort acoustique et thermique, au-dessus d'un grand bandeau vitré qui laisse entrer généreusement la lumière.

Le programme, sculptural et matériel en matière légère, permet de profiter de l'orientation du site, écho au site et à la géologie du lieu.

Le programme est intégré : on voit, le réseau et la vitre à travers la forme architecturale, les matériaux, la lumière diffuse et les vues vers l'environnement proche et lointain.

**Les aménagements extérieurs**  
 Le bâtiment, bois et compact, s'intègre en périphérie des espaces extérieurs adjacents. À l'ouest, l'entrée donne sur la rue et les transports publics, avec une zone pour les vélos. Un parking protège les entrées et crée un espace couvert en lien avec la cafétéria.

Au nord, une grande terrasse accueille les élèves. À l'est, le parking crée la liaison avec le bus, créant une continuité entre l'extérieur et l'intérieur. Le bâtiment s'ouvre largement vers l'extérieur. La toiture agit comme brise-soleil, filtre la vue et laisse passer le soleil d'hiver.

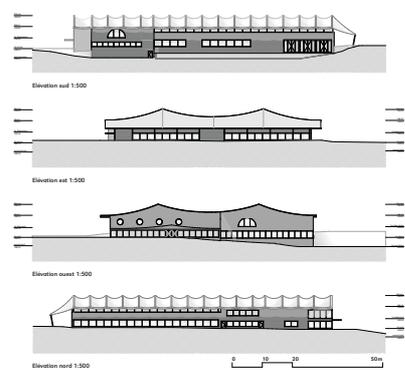


Isométrie schéma structurel et constructif

Plan de situation 1:500, schéma de structure et texte concept



Concours d'architecture ASSCOV ALTOSTRATUS

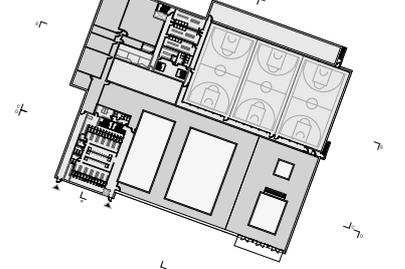


Elevation sud 1:500

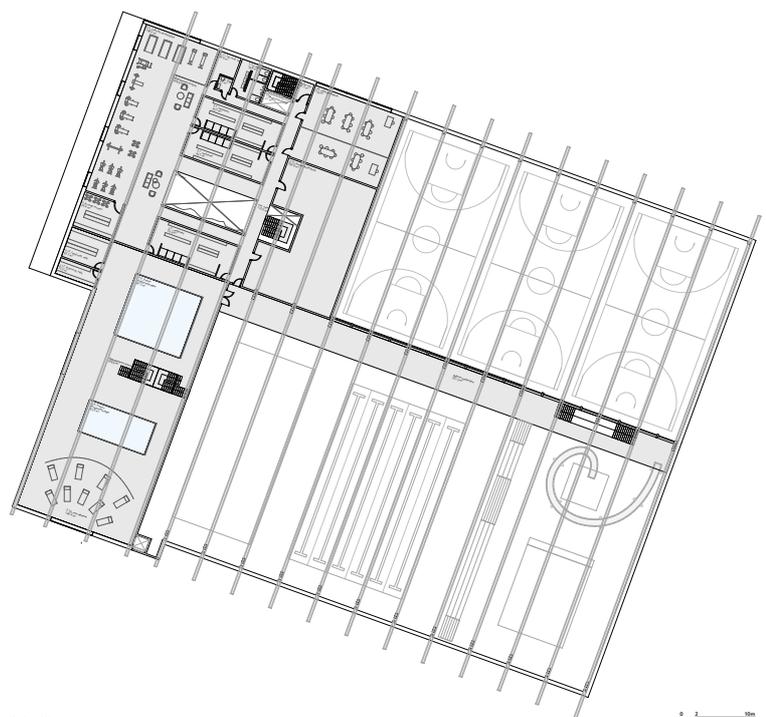
Elevation est 1:500

Elevation ouest 1:500

Elevation nord 1:500



Plan R-1 1:200



Plan R+1 1:200

Façades au 1:500, plan du R-1 au 1:200 et plan du R+1 au 1:200



Concours d'architecture ASSCOV ALTOSTRATUS

## N°11 A KIND OF MAGIC

écarté au 1<sup>er</sup> tour

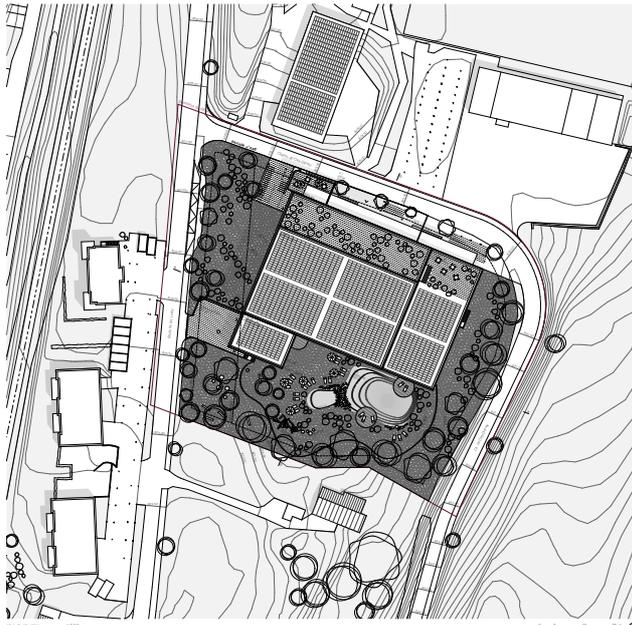
**KAIRN sàrl**  
Chemin du Ciclet 9  
1860 Aigle

Collaborateurs : Jennifer Genoud-Monnet  
Alexandra Maury

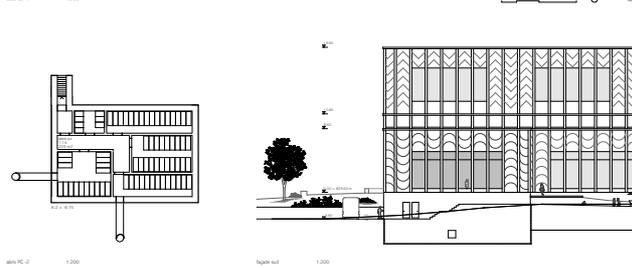
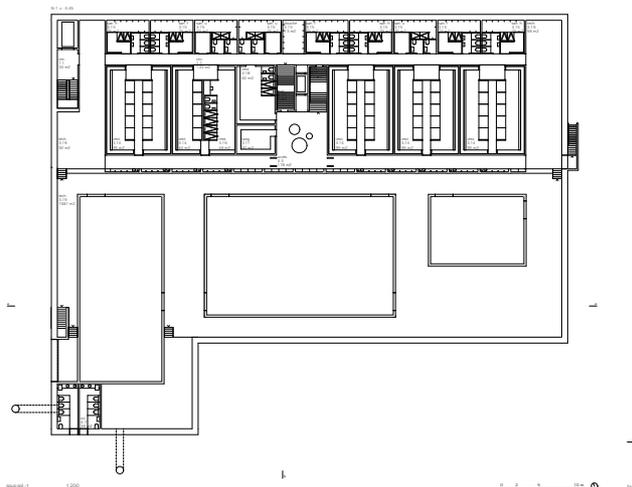
**BGI SA**  
Avenue du Cloître 3  
1860 Aigle

Collaborateur : Jörg Meyer





**Contexte et implantation**  
 La salle de sport est implantée sur le site de l'ancien stade de football de l'USC de Châteauneuf. Ce site est caractérisé par sa situation en bordure de la vallée de la Saône, son accès facile par la route nationale et sa proximité avec le centre-ville de Châteauneuf. Le terrain est plat et permet une implantation optimale de l'édifice. L'implantation est conçue pour intégrer harmonieusement le bâtiment dans son environnement urbain et paysager. Le plan de masse illustre la position du bâtiment par rapport aux infrastructures existantes et aux zones d'aménagement prévues.

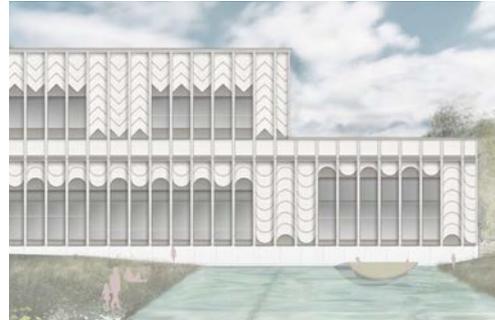


**Concept programmatique**  
 Le bâtiment principal est conçu pour accueillir une salle de sport polyvalente, une piscine couverte et un espace de détente. Le programme prévoit également des espaces pour des activités culturelles et sportives. L'architecture doit répondre à des exigences techniques strictes, notamment en matière d'isolation acoustique et thermique, et de sécurité incendie. Le projet vise à créer un espace moderne et fonctionnel, capable de servir les besoins de la communauté locale.

**Accès et circulation**  
 Le bâtiment est accessible par un accès principal situé à l'entrée de la vallée. Des escaliers extérieurs permettent de relier les différents niveaux du terrain. L'implantation est conçue pour faciliter l'accès à pied et en voiture. Des zones de stationnement sont prévues à proximité du bâtiment. L'architecture doit intégrer des éléments de confort et de sécurité, tels que des rampes d'accès et des éclairages adaptés.

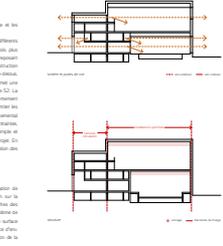


**Facades**  
 Les façades sont conçues pour intégrer des éléments de ventilation naturelle et de protection solaire. Les ouvertures sont dimensionnées pour optimiser l'éclairage naturel et réduire les besoins en chauffage. L'architecture utilise des matériaux durables et innovants, tels que le béton et le verre. Les façades sont conçues pour créer un dialogue avec l'environnement urbain et paysager.



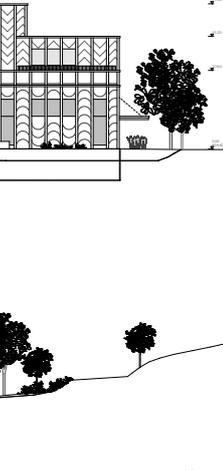
A KIND OF MAGIC  
 ARCHITECTURE D'INSPIRATION

**Lumière naturelle**  
 La salle de sport est éclairée naturellement par les façades orientées et sud-ouest. Des ouvertures sont prévues dans une toiture vitrée pour maximiser l'apport de lumière naturelle. L'architecture utilise des matériaux réfléchissants pour améliorer l'éclairage interne. Des dispositifs de contrôle de la lumière sont intégrés pour garantir un environnement lumineux optimal. Le projet vise à créer un espace lumineux et agréable pour les utilisateurs.



**Concept structurel**  
 Les concepts structurels ont été développés en collaboration avec les architectes afin d'optimiser la structure portante et de répondre aux exigences techniques du projet. La structure est conçue pour supporter des charges élevées et résister aux séismes. L'architecture utilise des matériaux innovants et durables, tels que le béton et l'acier. Le projet vise à créer une structure robuste et fiable, capable de servir les besoins de la communauté locale.

**Installation techniques**  
 La technique de construction a été choisie en fonction des contraintes du terrain et du programme. L'architecture utilise des matériaux innovants et durables, tels que le béton et l'acier. Le projet vise à créer une structure robuste et fiable, capable de servir les besoins de la communauté locale. Des dispositifs de contrôle de la qualité de l'air et de la température sont intégrés pour garantir un environnement intérieur optimal.



A KIND OF MAGIC  
 ARCHITECTURE D'INSPIRATION

## N°12 LUSSY OLYMPIQUE

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### **CLANN ARCHITECTES**

Avenue de Rosemont 3  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Carlos Leal  
Nam Nguyen

### **MP INGENIEURS CONSEILS**

Rue du Centre 16  
1023 Crissier

Collaborateur : Corentin Clot





Figure 1-100

Concours d'architecture ASSCOV



Le projet s'inscrit dans une démarche interdisciplinaire collaborative et ouverte impliquant de nombreux acteurs sur le territoire de la ville. L'objectif est de créer un lieu de vie et de sport qui soit un véritable catalyseur de la vie sociale et culturelle de la ville. Les fonctionnalités sont donc pensées de manière globale, en tenant compte de l'ensemble des usages et des besoins des habitants. Le projet est conçu comme un véritable catalyseur de la vie sociale et culturelle de la ville. Les fonctionnalités sont donc pensées de manière globale, en tenant compte de l'ensemble des usages et des besoins des habitants. Le projet est conçu comme un véritable catalyseur de la vie sociale et culturelle de la ville.

Le lieu de groupe positionné de façon stratégique dans le volume de l'édifice agit comme un véritable catalyseur de la vie sociale et culturelle de la ville. Les fonctionnalités sont donc pensées de manière globale, en tenant compte de l'ensemble des usages et des besoins des habitants. Le projet est conçu comme un véritable catalyseur de la vie sociale et culturelle de la ville.

La salle de sport, en partie souterraine, bénéficie de larges ouvertures orientées au Nord, permettant un éclairage naturel homogène sans surchauffe. Les gradins distribués quantitatifs, des halls aux entrées sont conçus pour offrir un accueil et un accueil qui facilitent la circulation des usagers résidents et publics.

La structure associée s'inscrit en belvédère et s'inscrit en belvédère. Elle est conçue pour offrir un accueil et un accueil qui facilitent la circulation des usagers résidents et publics. Les gradins distribués quantitatifs, des halls aux entrées sont conçus pour offrir un accueil et un accueil qui facilitent la circulation des usagers résidents et publics.

Le projet répond ainsi aux attentes programmatiques en intégrant les besoins des habitants et en créant un véritable catalyseur de la vie sociale et culturelle de la ville.

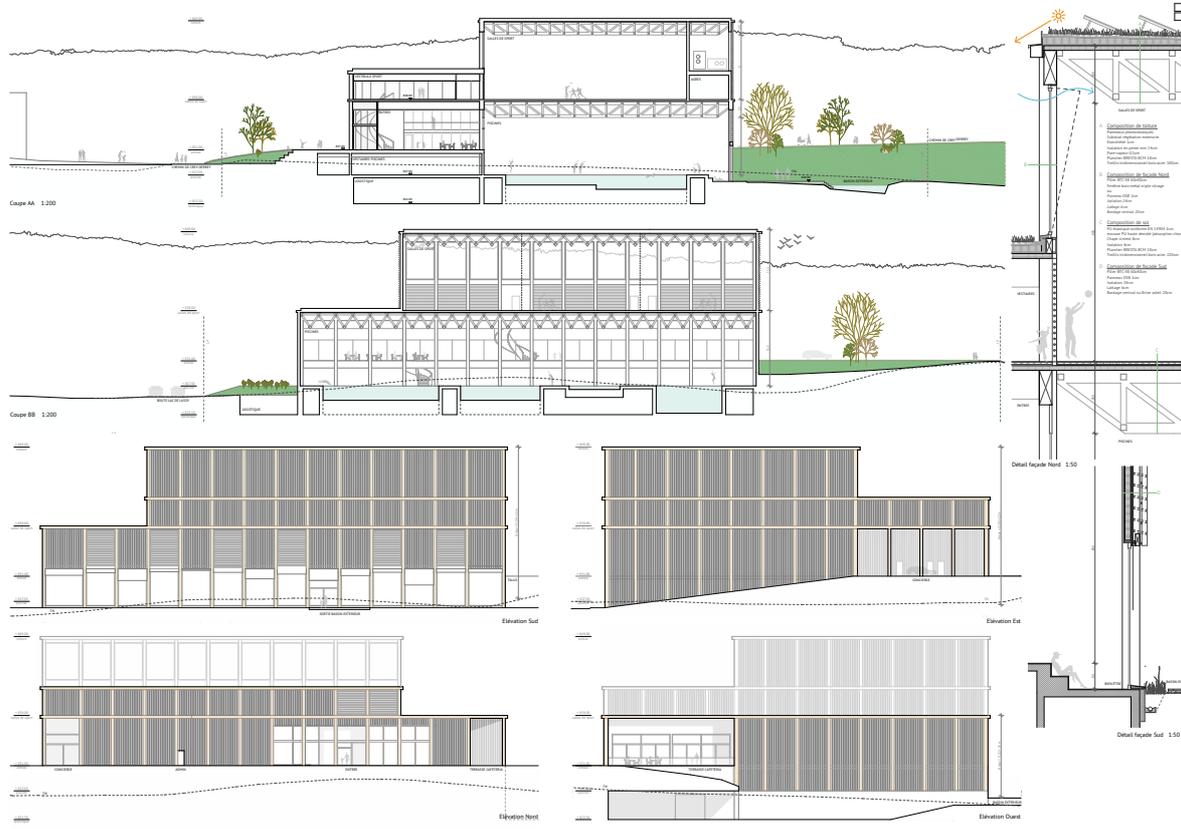
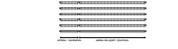
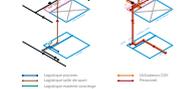
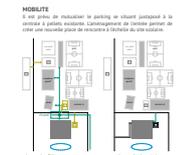
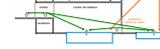
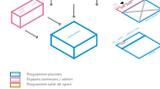
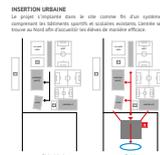


Figure 1-100

Concours d'architecture ASSCOV

LUSSY OLYMPIQUE

# N°13 NÉNUPHAR

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

## COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SARL

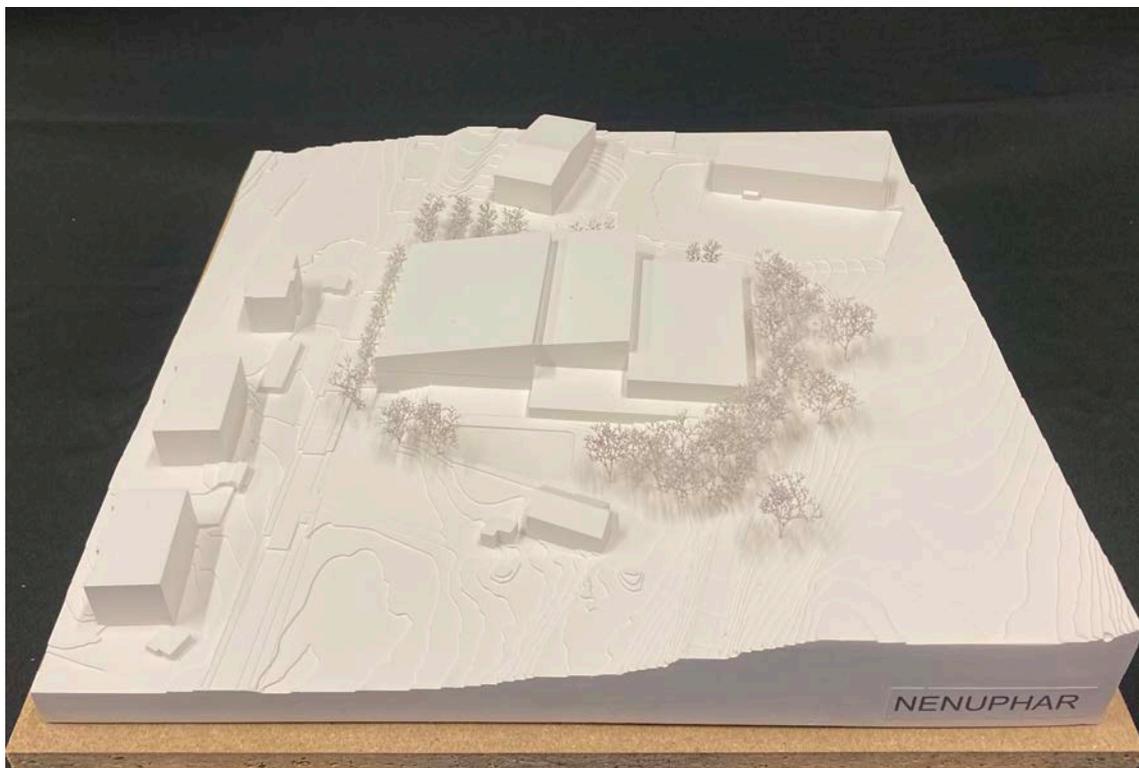
Place de la Gare 20  
2800 Delémont

Collaborateurs :  
Diego Comamala  
André Mota  
Eric Bonhôte  
Jomé Isler

## WMM Ingenieure

Florenz-Strasse 1d  
4142 Münchenstein

Collaborateur : Gilbert Santini



SITUATION URBAINE ET DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

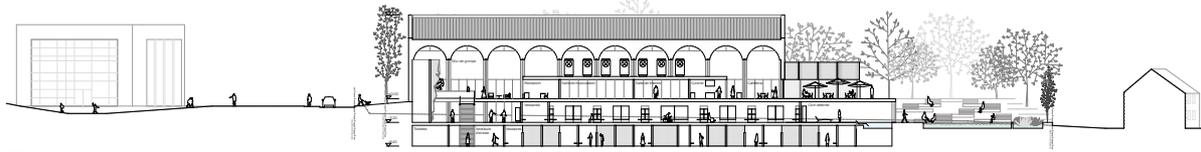
Le projet consiste à construire un complexe sportif et culturel de grande ampleur dans le quartier de la Chapelle à Lille. Le site est situé à l'ouest de la ville, à proximité de la gare de Lille-Europe et de la zone commerciale de la Chapelle. Le terrain est plat et mesure environ 100 mètres de large sur 200 mètres de long. Le site est actuellement occupé par des zones d'habitat individuel et des zones commerciales.

ARCHITECTURE

L'architecture du projet est caractérisée par une approche globale et intégrée, qui vise à créer un espace public de qualité et à favoriser le lien social. Le projet est conçu pour être un lieu de rencontre et de partage, où les habitants peuvent se rencontrer et profiter de services de proximité. L'architecture est pensée pour être durable et respectueuse de l'environnement.

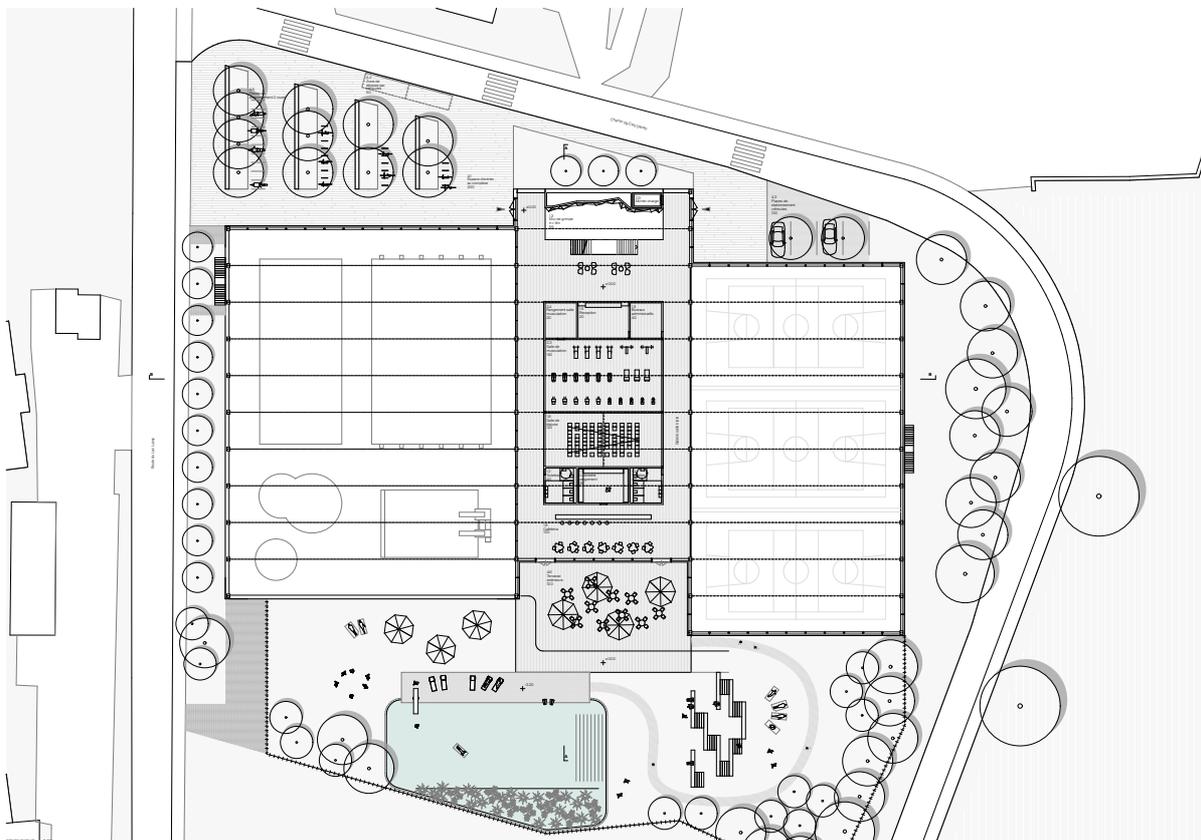
LUMIÈRE, TRANSPARENTS ET PLACITÉ

La lumière est un élément clé de l'architecture du projet. Les architectes ont cherché à créer un espace lumineux et agréable, où la lumière naturelle est privilégiée. Les espaces sont conçus pour être ouverts et transparents, favorisant le lien social et la convivialité. La placité est également un objectif important du projet, visant à créer un environnement apaisant et accueillant.



0 10m 20m

CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSOCIATION NENUPHAR



0 10m 20m

CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSOCIATION NENUPHAR

## N°15 LUSSY LUKE

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### **Les ateliers du passage sarl**

Avenue de Tivoli 4  
1700 Fribourg

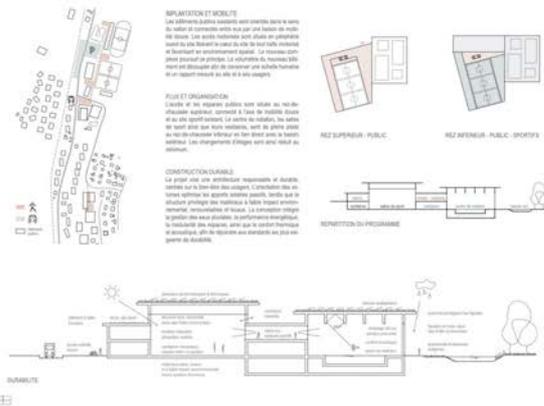
Collaborateurs :  
Cyrille Fasel  
Léonie Ruchet  
Morgane Leppänen  
Elodie Genoud  
Océane Rieder  
Tom Schouwey  
Céline Mazza

### **Kurmann Cretton Ingénieurs SA**

Av. de France 24  
1870 Monthey

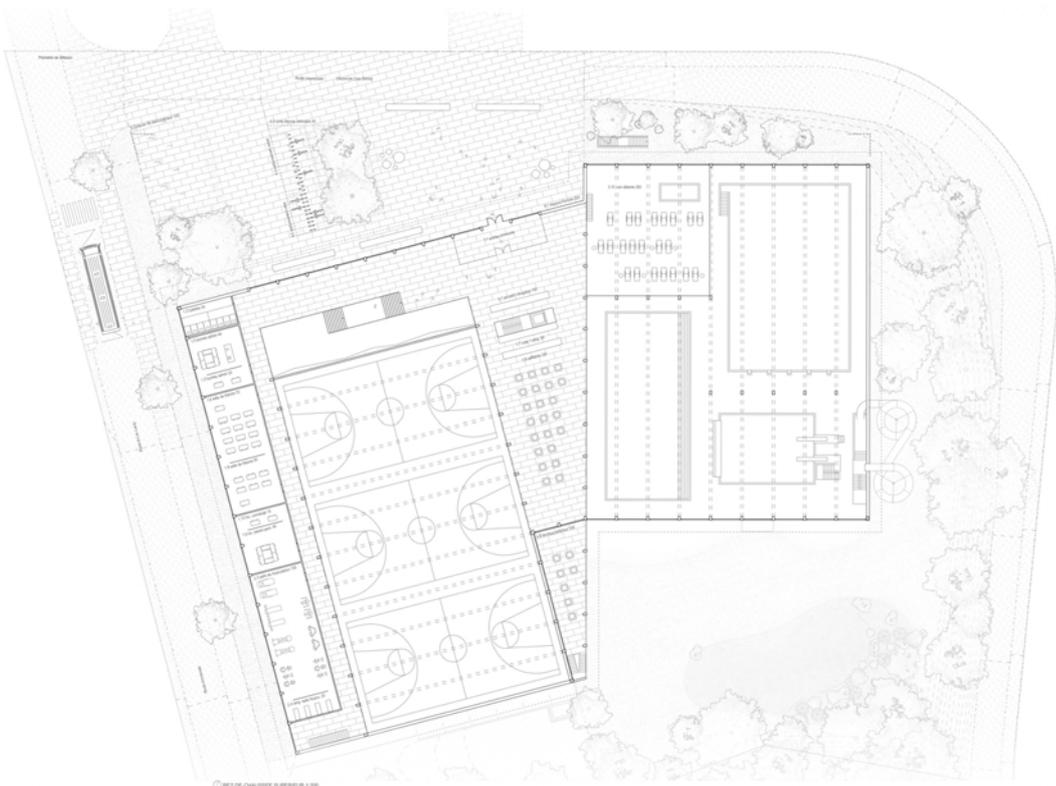
Collaborateur :  
Alexandre Schmid  
Hugo Nick





PLAN DE SITUATION 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE AECOC - LIBERTY LINE



REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR 1:200

CONCOURS D'ARCHITECTURE AECOC - LIBERTY LINE

**N°16 CARPE DIEM**  
écarté au 1<sup>er</sup> tour

**ANDRES et FERRARI Architectes SA +  
Philippe Péclard architecte**  
Rte des Monts-de-Lavaux 10  
1090 La Croix (Lutry)

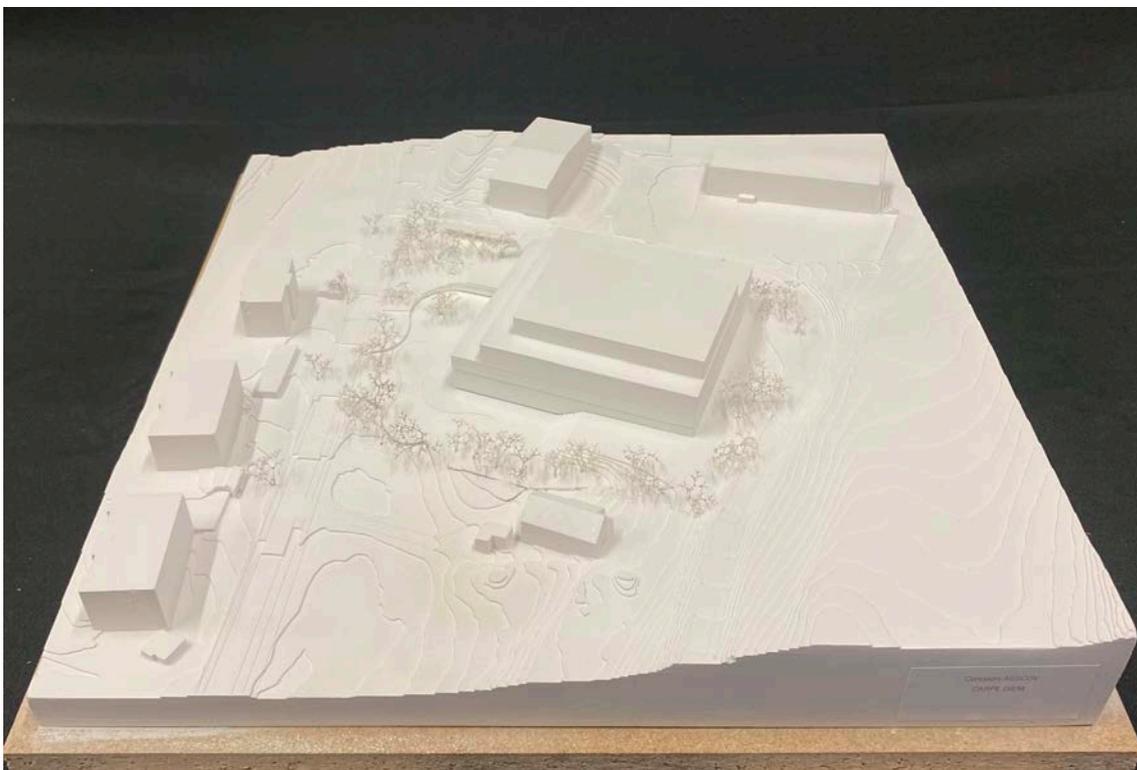
Collaborateurs : Florian Ferrari  
Eleonora Modolo  
Cindy Limat  
Philippe Péclard

Fire Syfety & Engineering SA  
Rue de la Paix 11  
1820 Montreux

Collaborateur : Olivier Burnier

**Bernard et Forestier Ingénieurs civils Sàrl**  
Ch. du Canal 3  
1305 Penthaz

Collaborateur : Kevin Forestier





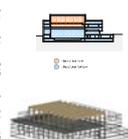
PLAN DE SITUATION 1:500

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable, visant à réduire son empreinte carbone et à favoriser le bien-être des usagers. Cette approche est basée sur la mise en œuvre de solutions telles que l'optimisation énergétique, l'usage de matériaux locaux et durables, et la mise en place de systèmes de gestion des déchets. Les équipes architecturales ont recherché des solutions innovantes et adaptées au contexte local, favorisant ainsi un développement durable et responsable.

CONCEPT STRUCTUREL

Le concept structurel repose sur un cadre rigide en béton armé, permettant une grande flexibilité dans l'agencement des espaces. Les colonnes sont espacées de manière régulière, facilitant la mise en œuvre de cloisons mobiles et de mobilier polyvalent. Les dalles sont conçues pour supporter des charges élevées, adaptées aux activités sportives et aux équipements techniques. Les équipes ont privilégié des solutions simples et efficaces, favorisant la durabilité et la maintenance de l'ouvrage.



MATÉRIAUX

Le choix des matériaux a été guidé par des critères de durabilité, d'esthétique et d'écologie. Les équipes ont privilégié des matériaux locaux et naturels, tels que le béton, le bois et les pierres, favorisant ainsi une architecture respectueuse de l'environnement. Les finitions sont sobres et économes, privilégiant la qualité des matériaux et la simplicité des lignes. Les équipes ont veillé à sélectionner des produits durables et faciles à entretenir, garantissant ainsi la longévité de l'ouvrage.



VOIE - INTÉGRATION PAYSAGE

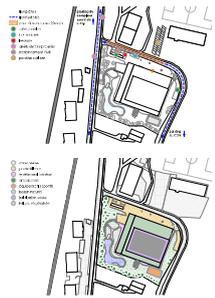
La nouvelle structure s'inscrit dans le paysage existant, favorisant une intégration harmonieuse avec l'environnement. Les équipes ont travaillé sur la conception de façades transparentes et lumineuses, permettant une ouverture visuelle vers l'extérieur. Les espaces extérieurs sont conçus pour favoriser le bien-être des usagers, avec des zones de détente et des équipements adaptés aux activités sportives. Les équipes ont veillé à créer un environnement agréable et accueillant, favorisant ainsi l'adhésion des usagers.

ACCÈS - CIRCULATION

Le projet propose un accès direct et sécurisé à la salle de sport et au centre de natation, favorisant ainsi la praticité et la sécurité des usagers. Les équipes ont travaillé sur la conception d'espaces de circulation larges et lumineux, permettant une circulation fluide et agréable. Les équipements sont conçus pour être facilement accessibles, favorisant ainsi l'inclusivité de l'ouvrage. Les équipes ont veillé à créer un environnement sûr et agréable, favorisant ainsi l'adhésion des usagers.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Les aménagements extérieurs sont conçus pour favoriser le bien-être des usagers, avec des zones de détente et des équipements adaptés aux activités sportives. Les équipes ont travaillé sur la conception d'espaces extérieurs agréables et accueillants, favorisant ainsi l'adhésion des usagers. Les équipements sont conçus pour être facilement accessibles, favorisant ainsi l'inclusivité de l'ouvrage. Les équipes ont veillé à créer un environnement sûr et agréable, favorisant ainsi l'adhésion des usagers.



Vue du hall d'entrée

PROGRAMME

Le programme de l'ouvrage est conçu pour répondre aux besoins des usagers, favorisant ainsi la polyvalence et la flexibilité de l'espace. Les équipes ont travaillé sur la conception d'espaces polyvalents et adaptables, permettant une utilisation optimale de l'ouvrage. Les équipements sont conçus pour être facilement accessibles, favorisant ainsi l'inclusivité de l'ouvrage. Les équipes ont veillé à créer un environnement sûr et agréable, favorisant ainsi l'adhésion des usagers.



Caractéristiques

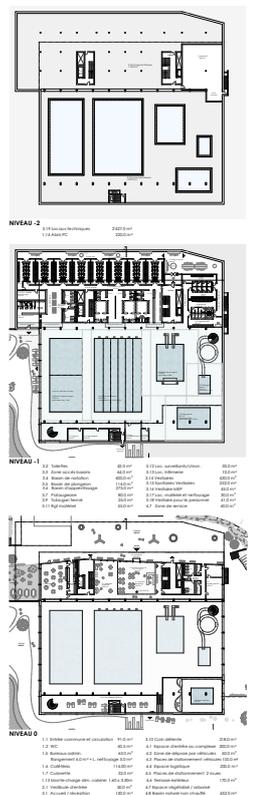
Les caractéristiques de l'ouvrage sont conçues pour répondre aux besoins des usagers, favorisant ainsi la polyvalence et la flexibilité de l'espace. Les équipes ont travaillé sur la conception d'espaces polyvalents et adaptables, permettant une utilisation optimale de l'ouvrage. Les équipements sont conçus pour être facilement accessibles, favorisant ainsi l'inclusivité de l'ouvrage. Les équipes ont veillé à créer un environnement sûr et agréable, favorisant ainsi l'adhésion des usagers.

Concours d'architecture ASSCOV  
CARPE DIEM



NEVEAU 0, ECH. 1:200

NEVEAU ET PROGRAMME, ECH. 1:500



Concours d'architecture ASSCOV  
CARPE DIEM

**N°17 Nâyi é courî**  
écarté au 3<sup>ème</sup> tour

**Ferrari Architectes Lausanne SA**

Av. Benjamin-Constant 1  
1003 Lausanne

Collaborateurs : Jean-Baptiste Ferrari  
Sébastien Léveillè  
Christophe Grivel  
Mailys Pierard  
Audrey Billy

**Ingeni SA Lausanne**

Rue du Jura 9  
1004 Lausanne

Collaborateurs : Oscar Valeiras  
Claudio Pirazzi





Plan de situation

**Concept urbanistique**

Avec son volume compact et allongé, le nouveau bâtiment sportif vient former la dernière corniche du complexe sportif du Centre. Le projet se compose de deux volumes séparés, de volume et de hauteur. Son axe de programmation principale, le centre de natation en tant que socle et la salle de sport en tant que volume supérieur. Ceci permet de minimiser la surface au sol du bâtiment construit et de laisser place à de généreux espaces extérieurs.

Le projet met en place notamment contre la colline au nord du site, afin de limiter toute la partie sud pour les piscines extérieures. Le site est ordonné en zones distinctes :

Le parc : il est situé à l'ouest du bâtiment, le long de la route communale. Il offre un lieu de rassemblement, d'attente et de détente bienvenue aux sportifs, habitants et visiteurs. Tout en mettant à l'abri le bâtiment des nuisances de la route.

Le jardin d'accueil : une grande bande végétalisée est construite avec le parc végétalisé marquant une zone destinée à l'accueil des sportifs. L'accès au centre se fait au nord par le Chemin de Chy-Dempy. Le bâtiment se construit au nord du Lussy. Il se place ainsi à un point stratégique de liaison entre le COV au sud et les autres infrastructures sportives et de récréation au nord.

Le jardin forme : l'espace végétalisé ne trouve à l'est, en lien avec les espaces d'exploitation du complexe. Son emplacement permet un travail en toute sécurité, sans être au point d'accueil ou aux basses extérieures.

La clôture : entre l'espace végétalisé et le bassin naturel extérieur et les jardins d'un emplacement optimal au sud. Situé au point le plus bas du site, il protège l'espace de la topographie existante vers l'intérieur. Il profite ainsi d'une exposition idéale au soleil tout au long de la journée.

La base : l'axe de la façade est verticalement les lignes horizontales du bâtiment. La clôture offre à tous les utilisateurs un lieu adapté, depuis les bords en cours de travaux les engagements sur les Piscines, les Alpes et les autres avoisinants.

**Concept architectural**

Le nouveau projet s'insère dans la topographie existante et vient exploiter les différences de niveau déjà existantes au profit de son programme. Le socle est un volume bas et semi-enterré qui accompagne le visiteur depuis les entrées de bus jusqu'à l'intérieur. Il offre une première vue sur les bassins à l'intérieur et constitue un premier rapport construit avec son contexte, notamment l'espace de Lussy avoisinante et la place sur laquelle elle s'ouvre.

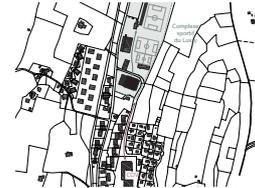
Le volume supérieur qui abrite la salle de sport triple s'élève dans un sens perpendiculaire au socle. Il indique au travers de son volume principalement l'entrée du bâtiment, tout en offrant un espace d'accueil couvert grâce à son débord. Il s'ouvre avec sa volumétrie le début de la colline et avec sa ligne courbe, s'aligne vers le paysage.

**Programme**

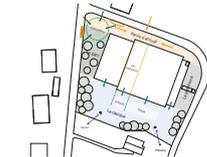
La répartition du programme sportif claire et ordonnée se lit d'abord dans la volumétrie du bâtiment.

On accède depuis l'espace d'accueil à une « rue intérieure » qui traverse du nord au sud l'ensemble du bâtiment. La zone de réception et de circulation principale les bassins de natation en contrebas et donnent un aperçu sur le programme sportif à l'étage. Comme un ponton, cet espace se prolonge vers l'intérieur avec une terrasse, dominant un aperçu sur le bassin extérieur et les Alpes.

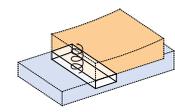
La circulation verticale relie toute une colonne vertébrale les différents éléments du programme sur toute la hauteur du bâtiment. Les escaliers dans les halls permettent d'annoncer de la lumière dans la zone centrale du bâtiment, mais surtout de mettre en lien les différents programmes.



L'emplacement



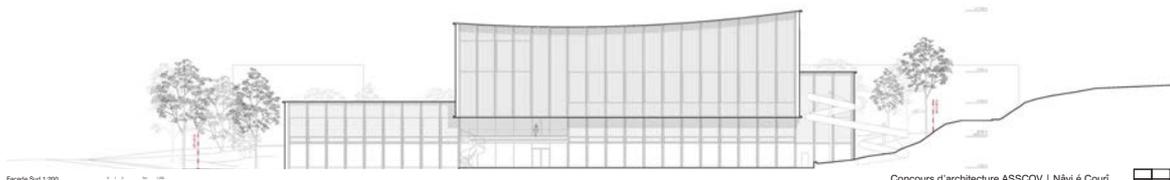
Les interventions



L'implantation

base	entrée	sauna	escalier
terrace	sauna	vestibule piscine	escalier

Une répartition claire



Façade Sud 1:200



Plan rez supérieur

**N°18 Merlu**  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Bessard & Mocan architectes sàrl**

Rue de la Paix 7  
1020 Renens

Collaborateurs : Alexandre Mocan  
Lara Bessard

**WSP Ingénieurs Conseils SA**

Route du Petit-Moncor 1a  
1752 Villars-sur-Glâne

Collaborateurs : Yohann Jacquier  
Jean Marc Billette





**Implantation**

Situé au cœur du pôle sportif, éducatif et de loisirs de Châtel St-Denis, le projet de la nouvelle salle de sport triple et du centre de natation prend place à l'intersection de la route du Lac Lassy et du chemin de Crèy-Cherry, affirmant ainsi sa présence comme point d'entrée emblématique du site.

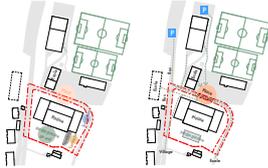
Conçu comme un volume unique, façonné par la diversité des programmes qu'il accueille, le bâtiment s'intègre harmonieusement à la topographie du chemin de Crèy-Cherry. En longeant ce dernier, il crée une zone urbaine regroupant les accès principaux, en connexion directe avec les circulation du site, favorisant ainsi les échanges et les synergies. Du côté sud, le projet libère une vaste espace dédié à la piscine extérieure, recouvert pour offrir davantage d'intimité et de confort aux usagers.

**Aménagements extérieurs**

Le long de la façade nord se déploie une zone d'accueil et de rencontre. Agrémentée d'arbres et de bancs dans des plots bios, elle crée une atmosphère animée et propice aux échanges, tout en offrant un cadre idéal. À proximité, quelques places de stationnement pour les véhicules sont aménagées et regroupées avec celles dédiées aux vélos cargo, tandis que les supports pour vélos classiques sont installés sous l'avant-toit du bâtiment, le long de la façade.

Sur le côté est du bâtiment, une zone de dépôt a été prévue, ainsi qu'un espace réservé aux besoins logistiques, facilitant ainsi l'accès au matériel et la gestion des flux. Le périmètre de la piscine est soigneusement défini par une clôture, une haie vive et des arbres matures. Ce cadre végétal renforce la bioclimatic locale et garantit l'intimité des usagers en les protégeant des regards extérieurs. Des gradins, intégrés à la topographie naturelle du site, offrent harmonieusement la zone de baignade extérieure à la terrasse. Le bassin naturel est escaladé de part et d'autre par des espaces de récréation, tandis que les installations sportives se concentrent au sud-ouest de la piscine, offrant ainsi une organisation cohérente et fonctionnelle de l'ensemble du site.

**Aménagements extérieurs**



**Programme**

L'accès principal du complexe se situe au sud-est, à l'intersection de la route du Lac Lassy et du chemin de Crèy-Cherry. Cette entrée est judicieusement positionnée en relation avec les cheminements du site et de l'accès piéton des visiteurs provenant du parking de l'arrêt du bus. Elle se distingue par une exécution volumétrique en volume, formée par la partie supérieure du mur d'escalade, qui signale clairement l'entrée.

Les usagers sont accueillis dans un vaste hall qui s'ouvre sur un grand couloir central de distribution, offrant une vue plongeante sur la piscine. Sur la gauche, l'espace d'accueil et la billetterie de la piscine sont facilement accessibles, tandis qu'à droite, le couloir dessert les locaux de l'administration, du personnel, et se termine par la cafétéria, qui bénéficie d'une vue panoramique.

L'espace piscine est situé au sud-est, à l'intersection de la route du Lac Lassy et du chemin de Crèy-Cherry. Les visiteurs descendent un large escalier menant aux vestiaires, organisés sur toute la longueur du niveau. Au-delà de cette zone, on accède à l'espace « plots bios », suivi d'une séquence comprenant douches, sanitaires et locaux pour les surveillants, avant de pénétrer dans le grand volume regroupant tous les bassins. Le bassin de plongeon, situé à l'extrémité gauche, bénéficie d'une hauteur sous plafond adaptée à sa fonction et jouxte le bassin de natation. Les bassins principalement destinés aux familles sont regroupés sur la droite. Sous la cafétéria, la patinoire et l'espace bien-être profitent d'un éclairage naturel grâce à de larges sautoirs, créant une ambiance paisible. Le coin détente s'étend le long de la façade sud, équipé par les équipements prévus en « V ». L'accès au bassin extérieur s'effectue à droite, via un sas et un pédoncule.

À premier étage, la triple salle de sport, le mur d'escalade et la salle de musculation sont accessibles depuis le grand couloir du couloir central. Les trois terrains de sport disposent d'un accès direct au couloir et au local de stockage des équipements. Le mur d'escalade, conçu comme une véritable grille verticale de plus de 10 mètres de haut, est baigné de lumière zénithale, évoquant la « Croix des Tilleuls ». La salle de musculation s'organise autour d'une grille verticale et offre une vue spectaculaire sur le bassin de plongeon. Les vestiaires sont regroupés au dernier niveau, accompagnés d'une galerie qui surplombe les terrains de sport et le mur d'escalade.

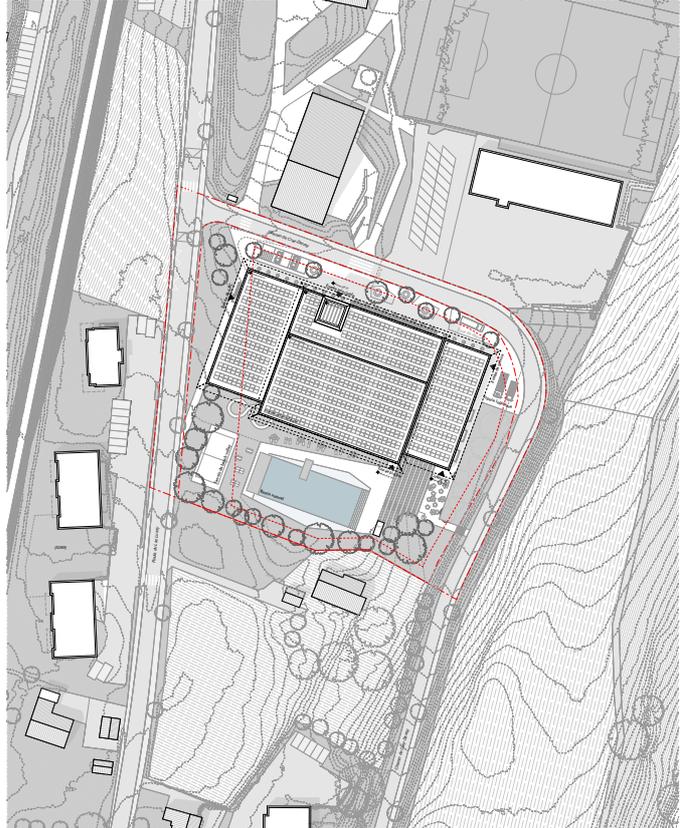
**Installations**

La grande majorité des installations techniques du bâtiment sont centralisées au sous-sol, garantissant une gestion efficace et discrète des équipements. Au centre, les menuiseries de ventilation desservent les volumes de la piscine ainsi que les espaces communs. Un second local, de grande taille, est dédié au traitement de l'eau de la piscine.

Sur la droite du sous-sol, le centre de chauffage bénéficie d'un emplacement privilégié à proximité de la zone de chauffage à distance (C.A.D.). Un monte-charge, judicieusement positionné qui donne pied de la zone de livraison, facilite l'accès et la distribution des équipements dans l'ensemble des locaux techniques. À l'ouest, l'abri de protection civile (P.C.) dispose d'un accès direct depuis l'extérieur grâce à un escalier indépendant.

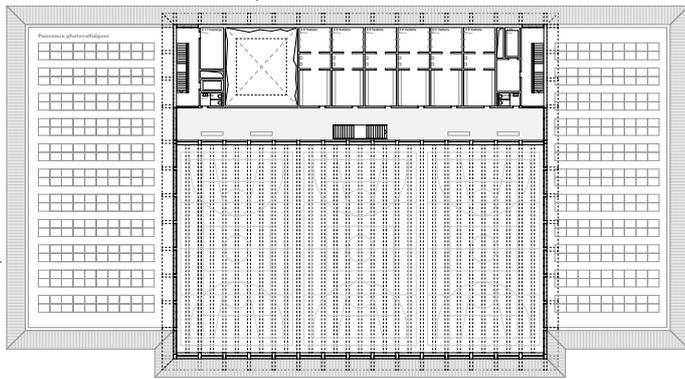
À premier étage, au-dessus de la piscine, un vaste local regroupe les menuiseries de ventilation dédiées à la piscine et à la salle de sport triple. Depuis cet espace, les gaines de la piscine descendent et traversent les poutres en treillis de bois, tandis que celles de la salle de sport circulent dans le plan plat du couloir pour puiser efficacement depuis la galerie.

La toiture du bâtiment est principalement exploitée pour l'installation de panneaux solaires, contribuant à l'autoconsommation énergétique du complexe. Elle intègre également un système de rétention d'eau, participant à la gestion durable des ressources et à la protection de l'environnement.

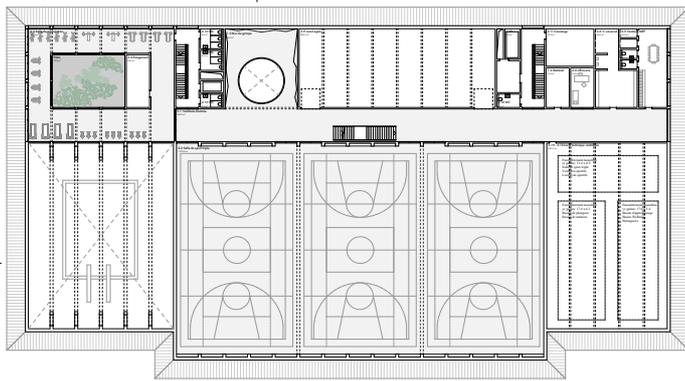


Plan de situation - échelle 1:500

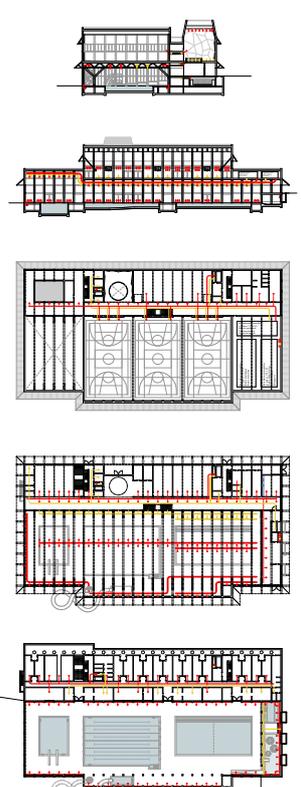
Plan 2<sup>ème</sup> Etage - échelle 1:200



Plan 1<sup>er</sup> Etage - échelle 1:200



Concept ventilation - échelle 1:500



**N°19 DOUBLE SALTO**  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**AMORIM DUCRY ARCHITECTES**

Rue de Lausanne 80  
1700 Fribourg

Collaborateurs : Joël Amorim  
Benjamin Ducry

**2P ARCHITECTES**

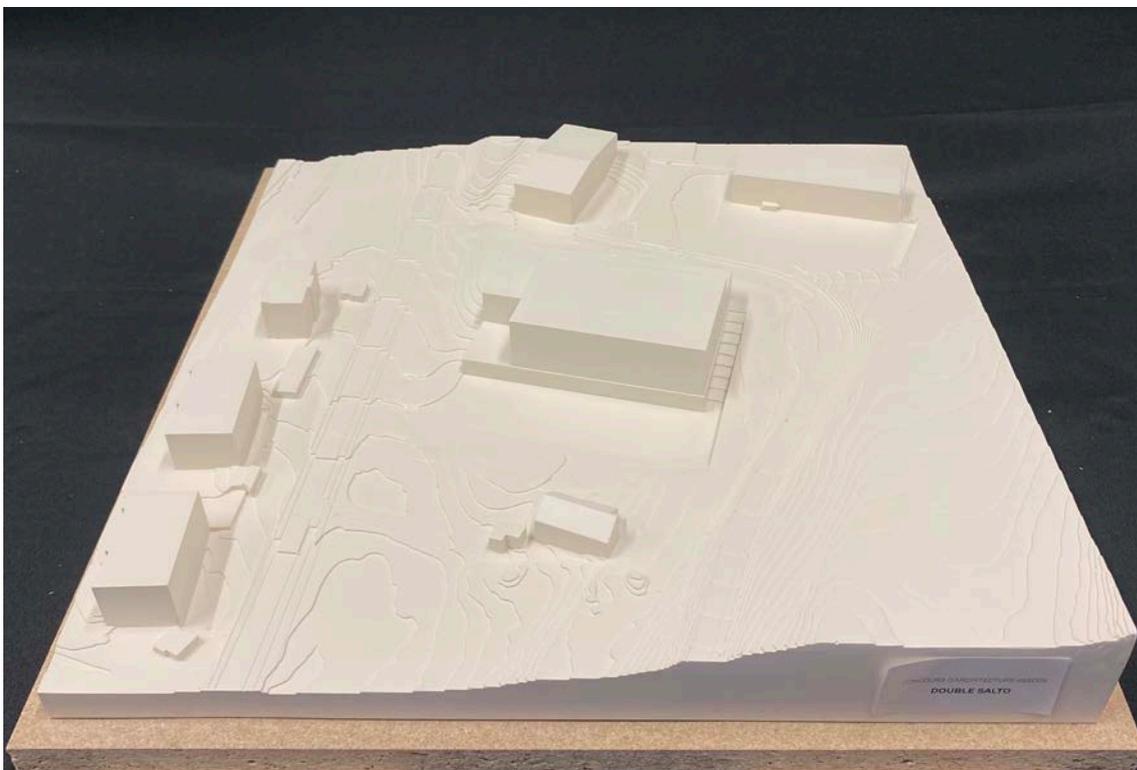
Rue de Lausanne 80  
1700 Fribourg

Collaborateur : Jeremy Paquier

**CURTY & Associés Sàrl**

Route du Vanel 82  
1647 Corbières

Collaborateur : Christopher Curty





**N°20 LUCIE**  
écarté au 3<sup>ème</sup> tour

**Ruffieux-Chehab Architectes Sa**

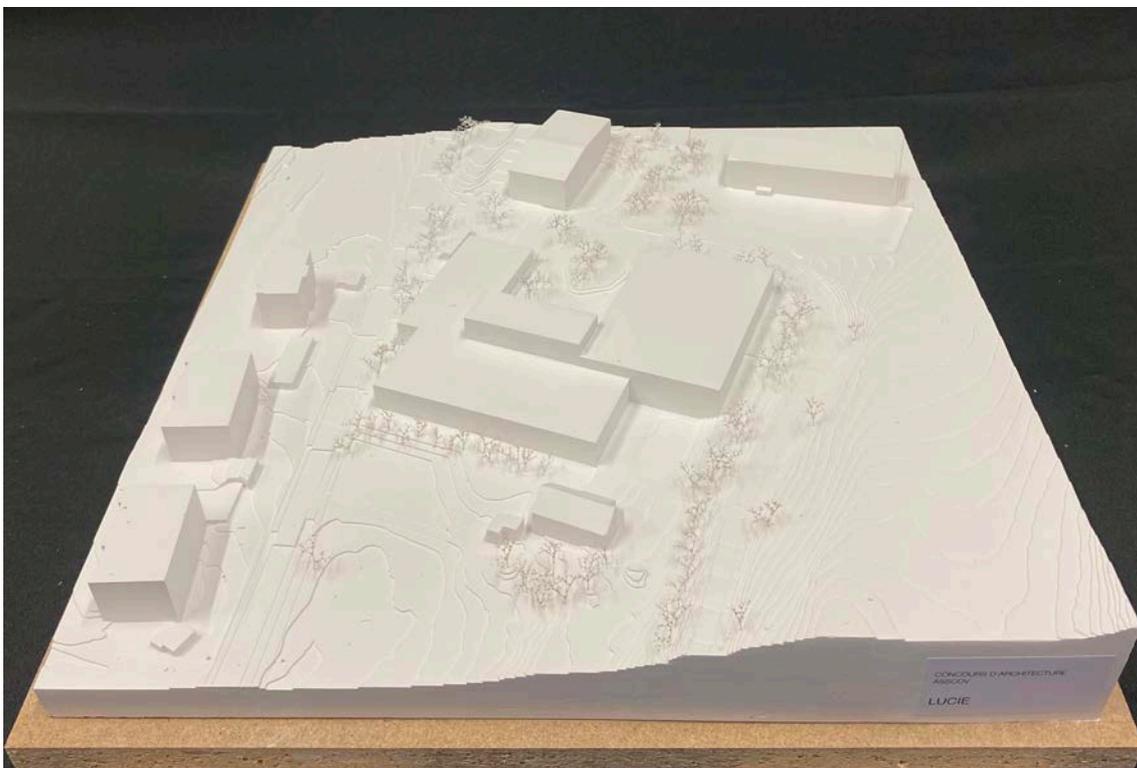
Boulevard de Pérolles 18  
1700 Fribourg

Collaborateurs : Fanny Vuagniaux  
Yann Christen  
Joella Gatambara  
Aurélie Rizzoli

**MFIC Ingénieurs Civils SA**

Rue de Lausanne 45  
1110 Morges

Collaborateurs : Miguel Fernández Ruiz  
Duarte Viula Faria





**N°21 VEVEYSE<sup>2</sup>**  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Espaces et Environnement sàrl**

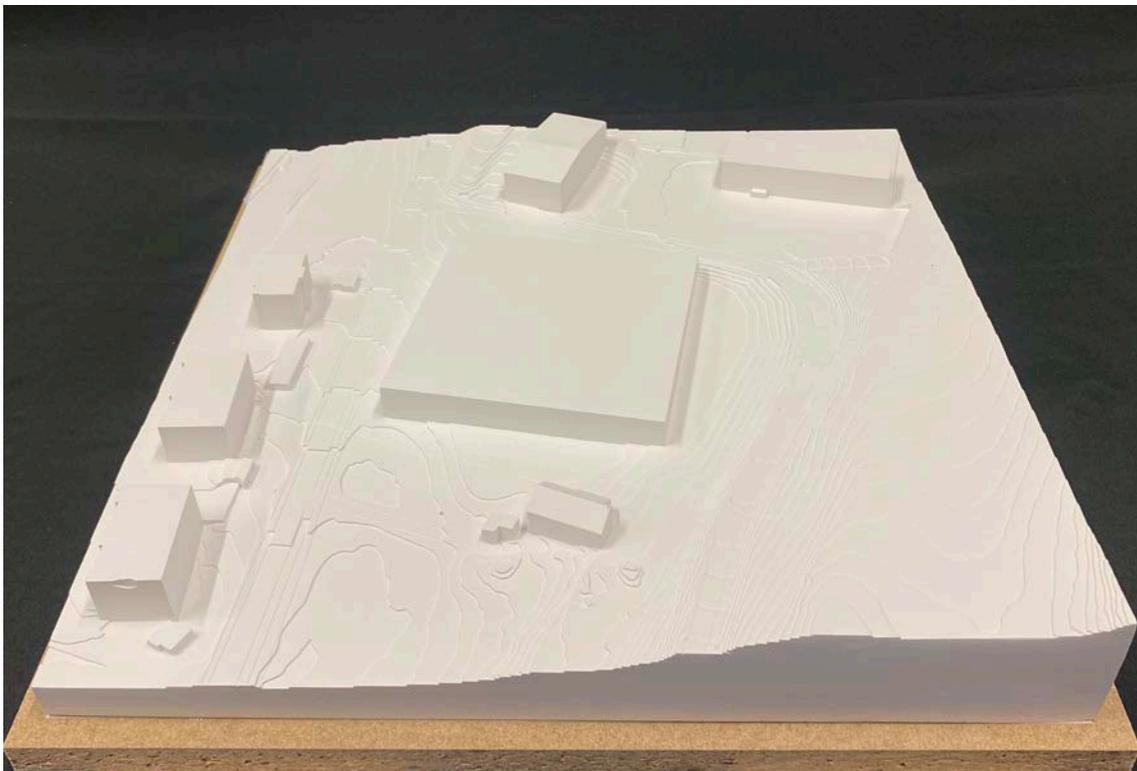
Route de la Fonderie 7  
1700 Fribourg

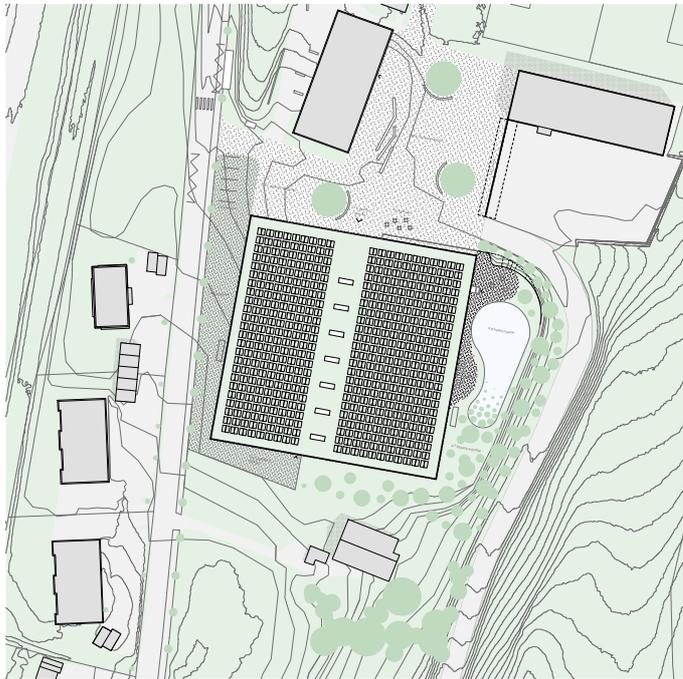
Collaborateurs : Jean Luc Rime  
Gregory Jaquerod  
Mathieu Dessibourg  
Richard Joliat

**WAM Planer und Ingenieure AG**

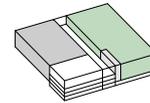
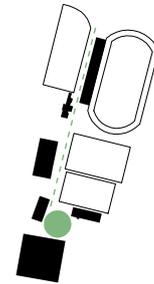
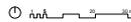
Münzrain 10  
3005 Bern

Collaborateurs : Sarah Gaillard  
Adrian Tschopp  
Gilles Kehrl  
Fabian Cavin





PLAN DE SITUATION 1:500



- Centre de natation
- Salle de sport triple
- Mur de grappe
- Communivestiaires

**IMPLANTATION**

Sobre et lisible, le nouveau volume marque le point de départ du complexe sportif de Châtea Saint-Denis. Sa hauteur modeste, en adéquation avec le contexte bâti environnant, lui permet de s'intégrer harmonieusement au caractère paysager et rural du site.

Par son orientation, l'édifice articule de nouveaux espaces et invite les visiteurs vers la nouvelle place publique du complexe.

Il définit ainsi trois espaces extérieurs distincts : Au nord, le prolongement naturel de la place publique qui devient le parvis d'entrée du bâtiment. À l'est, un espace plus introverti, dédié au bassin extérieur et à la détente. Au sud, une zone logistique fonctionnelle, volontairement isolée des parcours publics.

Bien que le bâtiment occupe une emprise importante sur la parcelle, sa toiture végétalisée limite son impact environnemental : elle contribue à la rétention des eaux pluviales et compense l'atteinte à la biodiversité.

**CONCEPT**

La salle de sport triple et le centre de natation sont juxtaposés, réunis sous une même toiture et sont reliés par un espace intermédiaire, le tout formant un carré parfait en plan.

Baignée de lumière et offrant des vues croisées sur les espaces sportifs, la bande centrale du rez-de-chaussée devient un espace dynamique et polyvalent. Il combine le hall d'entrée, la cafétéria, l'accès de la piscine, la galerie surplombant la salle de sport triple, ainsi que des zones de convivialité, créant un lieu vivant propice aux rencontres. Aux niveaux inférieurs, cet espace intermédiaire accueille la bande de sanitaires de la piscine et le local des agrès.

À l'angle sud-ouest, en tête de la salle de sport, se trouvent les espaces plus techniques et fonctionnels du programme : zones réservées au personnel, salles de théorie, sanitaires et administration au rez-de-chaussée ainsi que les différents vestiaires répartis aux niveaux inférieurs. Le mur de grappe accessible depuis le vestibule de la salle de gym parcourt les trois étages publics, servant de l'animation dans les espaces de circulation.

**VEVEYSE<sup>2</sup> - Concours d'architecture ASSCOV**



**DEVELOPPEMENT DURABLE**

Ce type de programme requiert généralement des moyens structurels conséquents, impliquant une consommation notable d'énergie grise et de matériaux. Afin de limiter cet impact, notre démarche privilégie une conception rationnelle : répartition compacte des bassins, réduction des portées structurelles, et séparation des volumes les plus lourds du programme – la piscine et la salle de sport – afin d'optimiser la simplicité et l'économie du système porteur.

L'implantation du bâtiment et la répartition des affectations profitent des dénivelés naturels pour limiter au strict nécessaire les volumes souterrains, réduisant ainsi les terrassements et le recours au béton.

Pour les volumes émergents, nous avons fait le choix affirmé du bois, utilisé tant pour la structure que pour les revêtements. Ce matériau renouvelable, léger et à faible empreinte carbone s'intègre pleinement dans notre démarche de sobriété constructive.

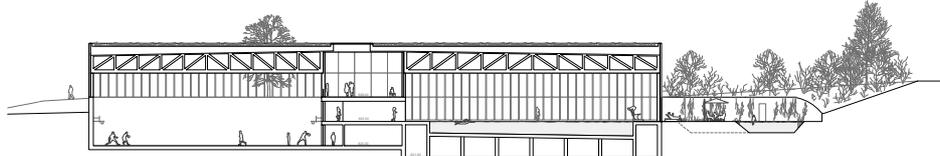
La toiture, entièrement végétalisée, accueille 2400 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, transformant le bâtiment en véritable centrale d'énergie renouvelable. Sur l'ensemble de leur durée de vie, ces panneaux produiront entre 8 et 15 fois l'énergie grise nécessaire à leur fabrication, renforçant significativement la performance environnementale du projet.

**CONCEPT STRUCTUREL**

Un pavillon en structure bois est posé sur un socle béton émergant du sol, suivant les mouvements du terrain irrégulier.

Les poutres à treillis, en plus d'offrir une expression de structure bois légère en opposition avec la massivité du socle, ont plusieurs avantages par rapport à des poutres massives en lamellé-collé : livraison et mise en œuvre simplifiées, possibilité de faire traverser des éléments techniques comme la ventilation de la piscine, et une importante économie de matériaux.

Leur hauteur statique dégressive vers l'extérieur assurent une pente essentielle à la gestion des eaux de toiture.



COUPE A-A 1:200

**VEVEYSE<sup>2</sup> - Concours d'architecture ASSCOV**

N°22 crème double  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Lateltin Monnerat architectes**

Rte Neuve 7a  
1700 Fribourg

Collaborateurs : Jean-François Monnerat  
Jean-Paul Varidel

**Pini Group Fribourg**

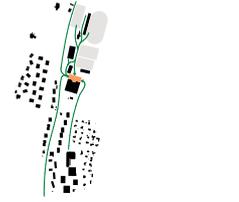
Route des Vieux Chênes 2  
1700 Fribourg

Collaborateurs : Déborah Pouly  
Louis Dupart





Le Parc de Lissey se trouve à l'extrémité nord du tissu bâti de la localité de Châtel-Chierry. Situé entre le centre de regroupement et la zone résidentielle, le Parc de Lissey, le futur centre sportif vient compléter et ponctuer un ensemble de bâtiments dédiés à l'éducation, au sport et au loisir. Il s'insère harmonieusement dans un environnement déjà structuré par des implantations existantes telles que des terrains de football, des pistes pour vélos et d'autres espaces de plein air. Situé au point de convergence des axes, il se présente comme l'élément central de référence du Parc de Lissey.



Crème double prévoit la construction d'un bâtiment compact qui regroupera deux fonctions principales : le centre de natation, installé dans un volume en contact direct avec le terrain, et une salle de sport triple, surélevée au-dessus du terrain.

L'implantation précise du bâtiment, dans l'angle nord-est du site, permet de structurer quatre espaces extérieurs, chacun ayant une fonction spécifique selon son orientation.

Au nord, l'entrée du complexe s'ouvre sur un grand espace accueillant et couvert, conçu comme un point de convergence entre les différents axes d'accès du site. La route communale du Chemin de Chap-Deuzy est aménagée avec des mesures de régulation du trafic, assurant un accès sécurisé pour les piétons, les cyclistes et les véhicules, dans la prolongation des parcours pédestres du Parc de Lissey.

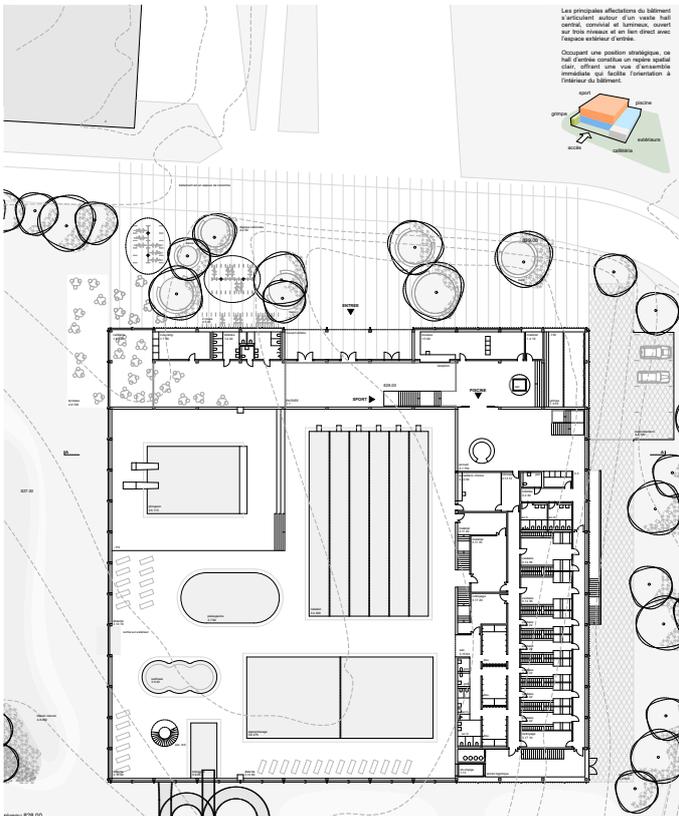
A l'ouest, un bassin naturel est intégré dans un vaste jardin paysager, conçu pour la détente et qui offre des espaces propices au repos.

Au sud, divers aménagements extérieurs permettent la pratique de jeux et les activités et la détente en plein air sous le soleil.

À l'est, une zone logistique distincte est dédiée aux livraisons, à l'entretien et aux services techniques, sans empiéter sur les espaces extérieurs réservés à la détente.

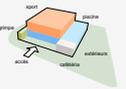


crème double - CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSOCIÉ



Les principales affectations du bâtiment s'articulent autour d'un vaste hall d'entrée, couvert et surélevé, ouvert sur trois niveaux et en son direct avec l'espace extérieur d'entrée.

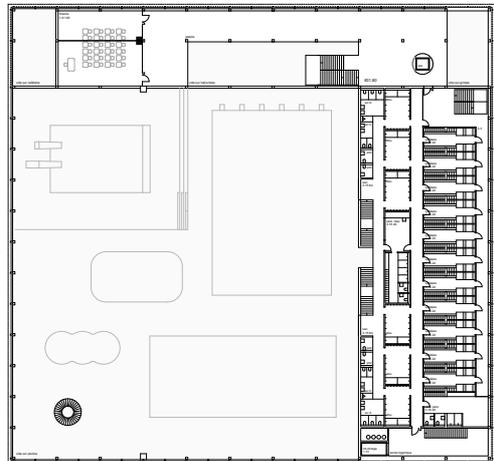
Occupant une position stratégique, ce hall d'entrée constitue un repère spatial clair, offrant une vue d'ensemble inégalée qui facilite l'orientation à l'intérieur du bâtiment.



crème double - CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSOCIÉ



vue intérieure hall entrée



niveau S21.00

## N°23 Dentdelys écarté au 3<sup>ème</sup> tour

### **Sylla Widmann Architectes SA**

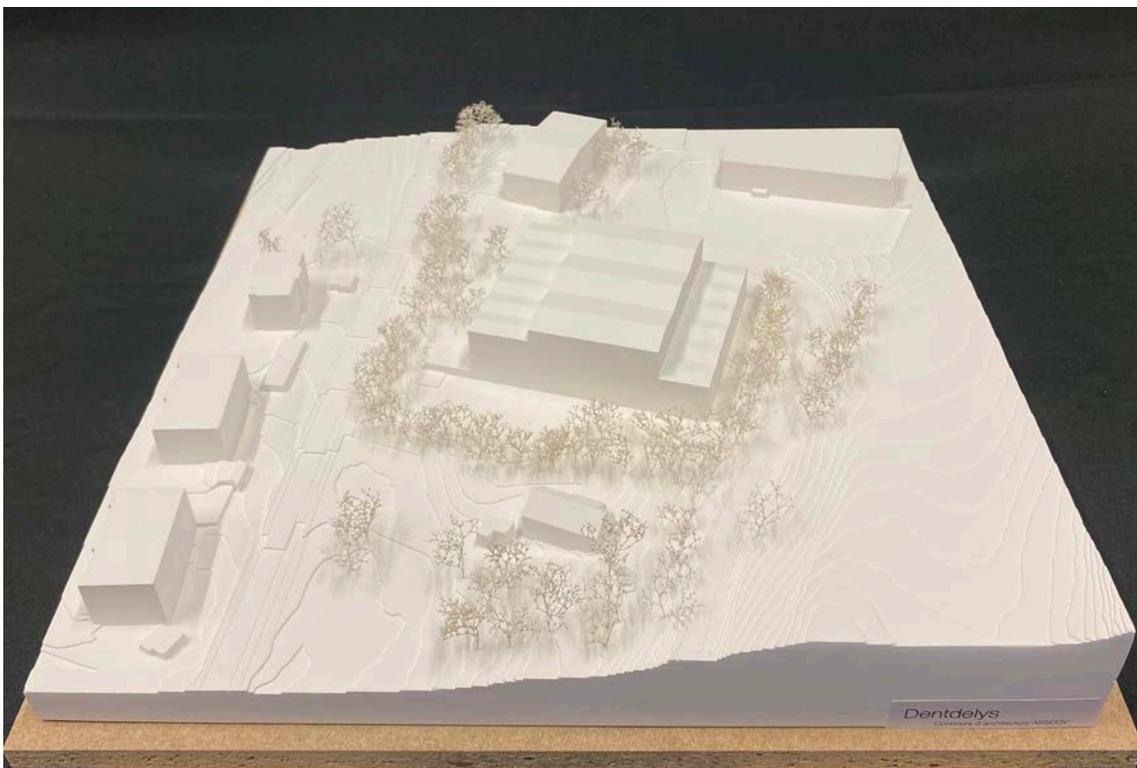
Rue des Maraichers 8  
1205 Genève

Collaborateurs : Kristina Sylla Widmann  
Arnaud Beetschen  
Gentil Lay da Silva  
Yves Beetschen  
Marc Widmann

### **B+S ingénieurs SA**

Chemin Rieu 8  
1208 Genève

Collaborateurs : Marcio Bichsel  
Samuel Antoine





E 1:5000

Espace territorial et implantation

Accès et aménagements extérieurs

L'implantation du bâtiment offre l'opportunité d'articuler une zone d'activités avec un espace de détente... L'accès principal est situé au sud-est du bâtiment...

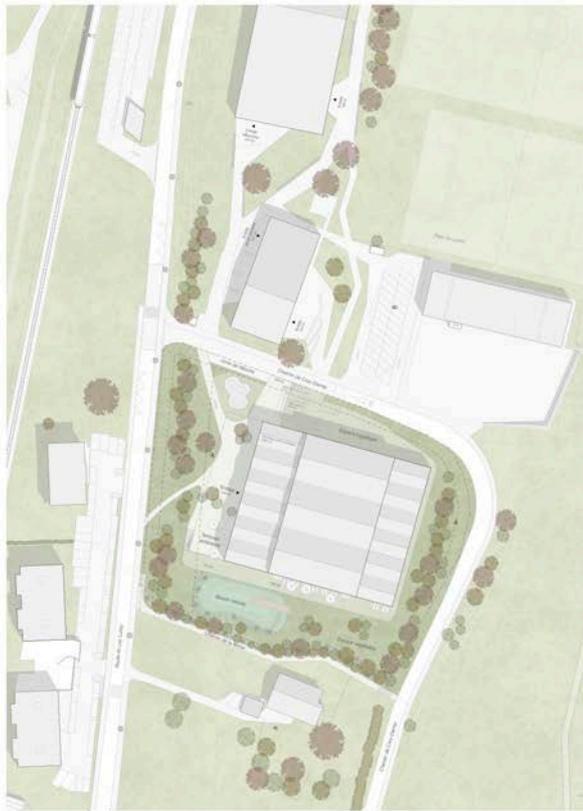


E 1:500

Sélectivité architecturale et constructive

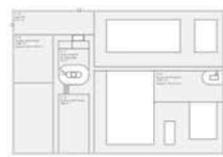
Façonner l'espace d'une manière qui soit agréable... La réalisation de ce projet offre une opportunité de répondre à ces attentes...

Le projet est une composition d'éléments... La sélectivité architecturale et constructive est un enjeu majeur...



E 1:500 Situation

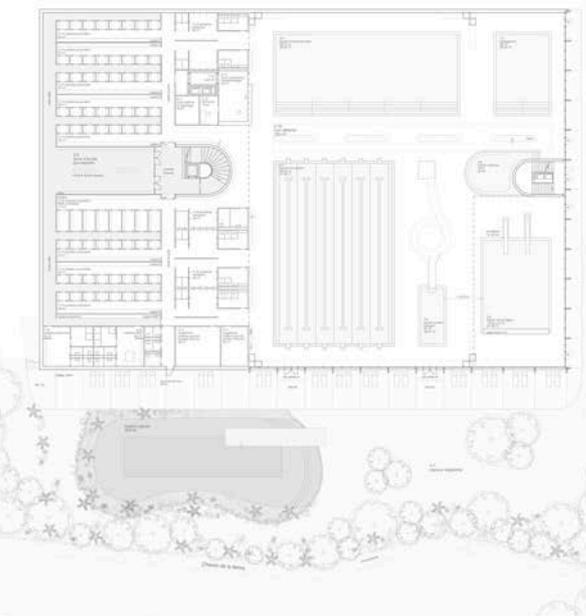
Planché 1



E 1:500 000-010

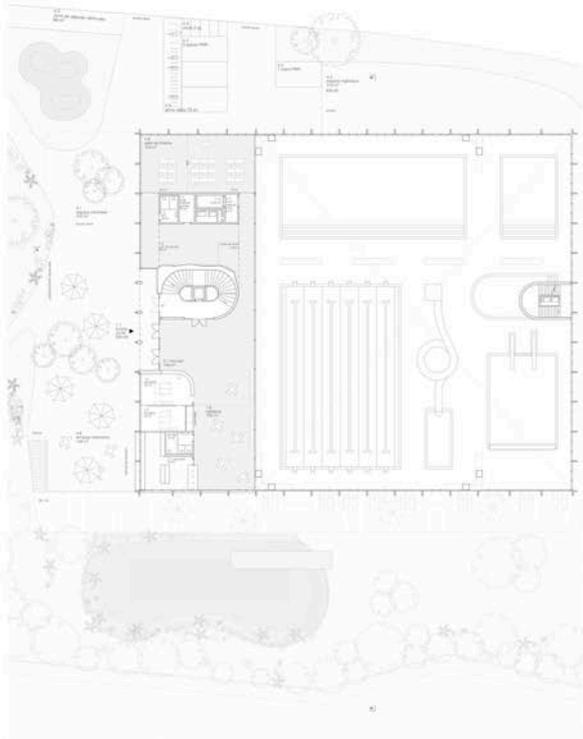


E 1:500 schémas sécurité incendie



E 1:200 Rez inférieur

Planché 2



E 1:200 Rez supérieur

## N°24 COMMODORE

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

### **AL30 architectes sàrl**

Avenue d'Ouchy 7  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Goetz Andres

### **AIC Ingénieurs Conseils SA**

Avenue Tissot 2 bis  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Andrea Lavelli





## N°25 LE CERCLE

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### **Suter sauthier architectes sa**

Rue de l'Industrie 10  
1950 Sion

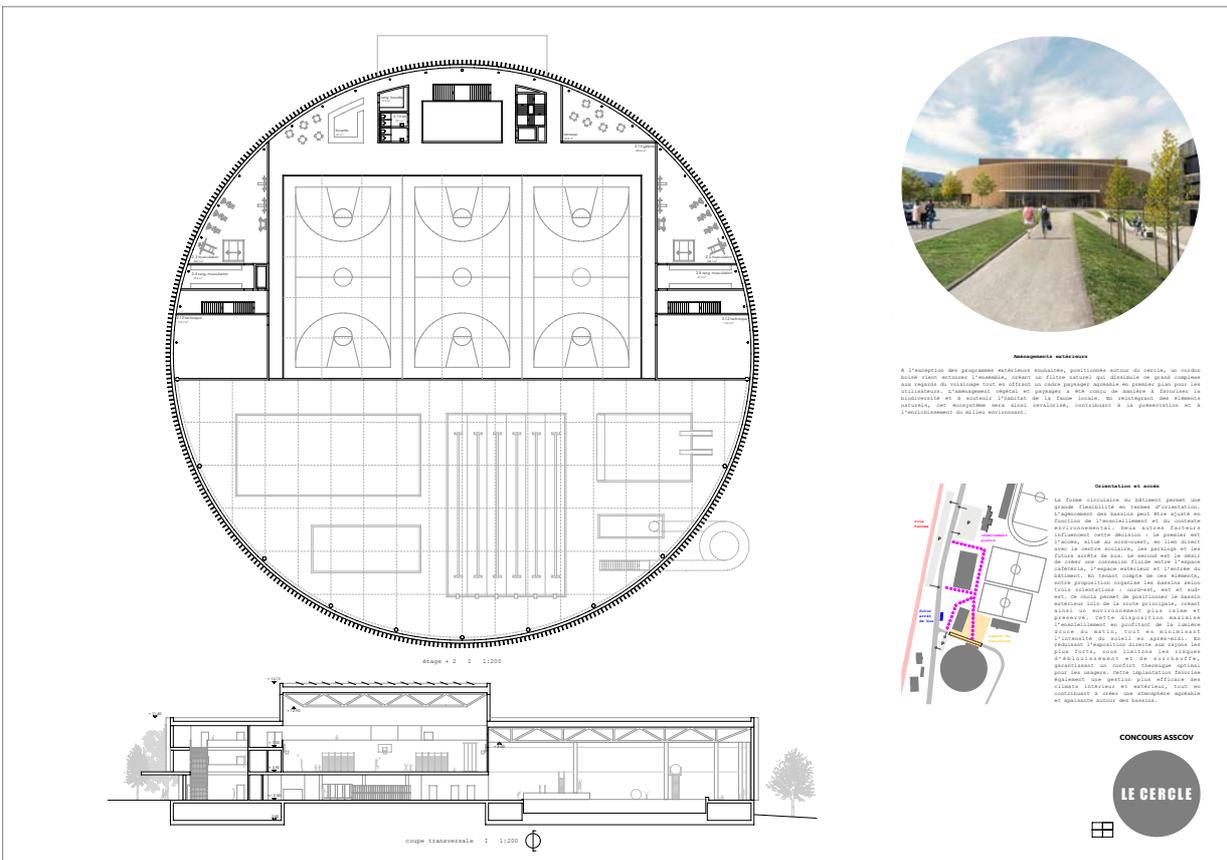
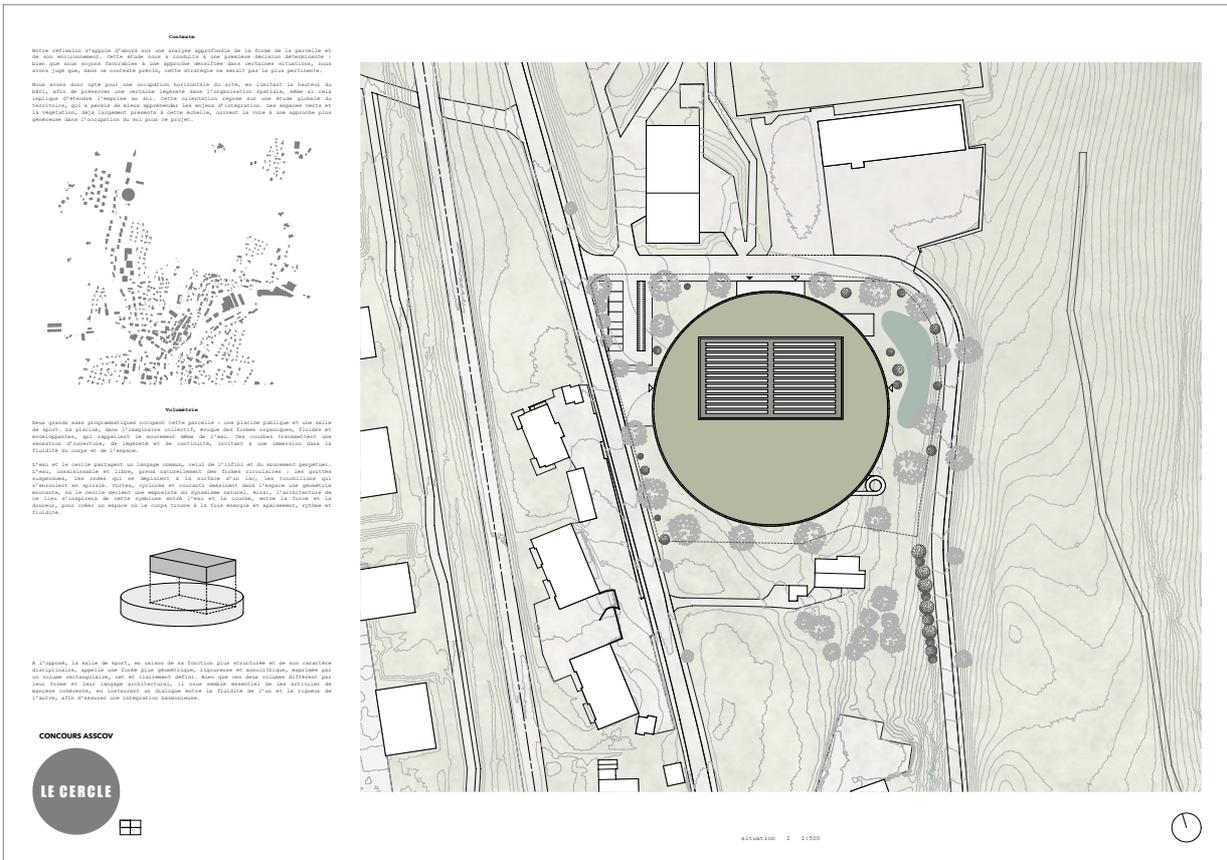
Collaborateurs : Christian Suter  
Raphaël Sauthier  
Gaël Nicolet  
Stratus (image)

### **iDEALP sa**

Rue de Pré-Fleuri 10  
1950 Sion

Collaborateurs : Evan Parvex  
Philippe Bianco





**N°26 LUCUMA**  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Brodbeck-roulet architectes associés sa +  
Deillon delley architectes sa**

12 rue du Pont-Neuf  
1227 Carouge

Collaborateurs : Mathias Buchi  
Alejandro Garcia  
Sven Korte  
Achille Deillon  
Alexandre Delley  
Valentine Aeby

**EDMS SA**

Chemin des Poteaux 10  
1213 Petit-Lancy

Collaborateurs : Yves Bach  
Clélia Chatelain





**N°27 Moit'-Moit'**  
écarté au 3<sup>ème</sup> tour

**Itten + Brechbühl SA**

Avenue d'Ouchy 4  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Laurent Gerbex  
Daniel van der Vyver  
Marie Arnaud  
Maxime Theuvenat  
Muna Kelemen

**Forster Paysages SA**

Av. du Galicien 6  
1008 Prilly

Collaborateur : Jan Forster  
Simon Cerf-Carpentier  
Karen Schuler

**MGI Ingénieurs SA**

Route de Vevey 128  
1618 Châtel-St-Denis

Collaborateurs : Anh Khoa Phung  
Frederico Domingues  
Pajtim Hyseni





Situation

Le nouveau centre de natation et la salle de sport triple s'intègrent au territoire du Parc de Lully, à l'interface entre les infrastructures existantes et le paysage en bord de vallée, entre le tissu du Parc de Lully et les collines qui couronnent Châtel-Saint-Denis.

L'implantation globale planimétrique de cette opération pour assurer la présence du bâtiment côté route, tandis que le centre de natation agit comme filtre protecteur vis-à-vis des résidences. Le projet s'inscrit dans des espaces existants vides et qualitatifs, connectés aux usages du bâtiment, aux chemements doux et aux accès existants.

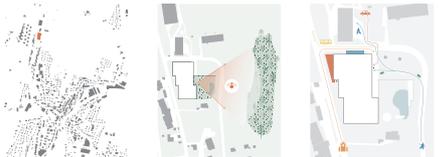
Aménagements extérieurs

Le projet s'intègre autour de deux grands espaces extérieurs complémentaires. Un premier espace, qui reprend l'axe principal de circulation, est un espace public et ouvert, qui se relie au tissu existant et au paysage environnant.

De plus, ce projet donne également un accès extérieur accessible aux élèves. En combinant un parc paysager généralisé protégé et une zone de jeux, le projet permet de créer un espace de détente et de loisir, qui s'intègre au tissu existant et au paysage environnant.



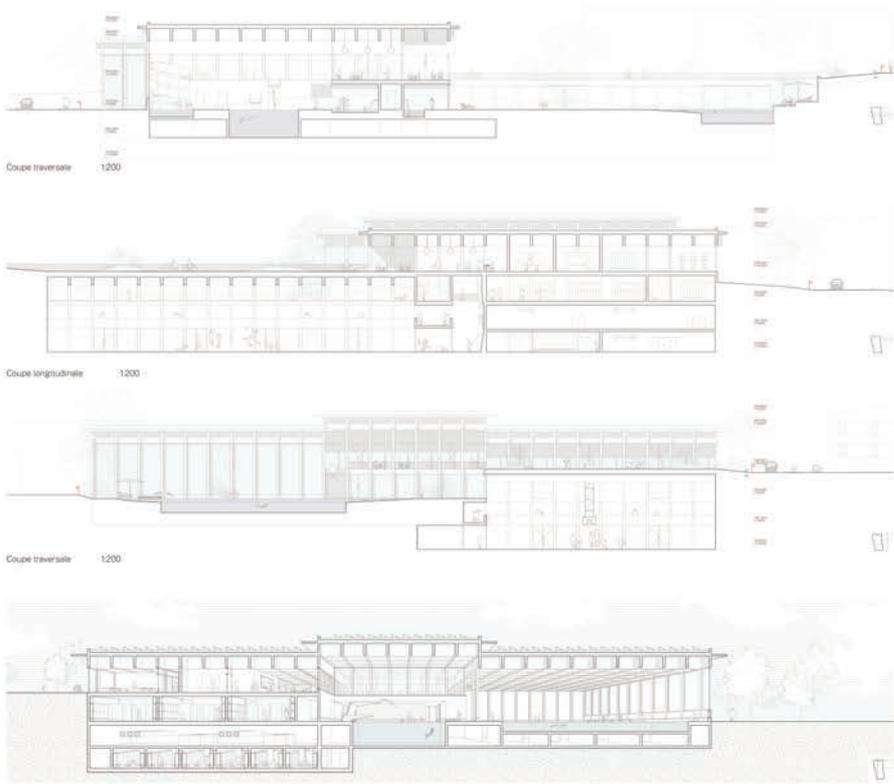
Plan de situation 1:500



Implantation urbaine, Dégagement et vue, Mobilités et flux, Légende

Concours d'architecture ASSCOV

Moit'-Moit'

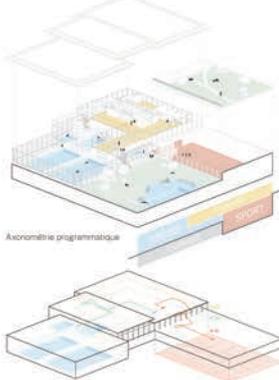


Coupe transversale 1:200, Coupe longitudinale 1:200, Coupe transversale 1:200, Coupe perspective

Concours d'architecture ASSCOV

Concept architectural

Le nouveau centre sportif se situe sur un site d'interface entre le tissu existant et le paysage en bord de vallée, entre le tissu du Parc de Lully et les collines qui couronnent Châtel-Saint-Denis.



Axonomie programmatique, Axonomie des flux

Moit'-Moit'

## N°28 Mimétisme

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### **EMA Eric Maria Architectes Associés SA**

Rue de la Navigation 21 bis  
1201 Genève

Collaborateurs :

Eric Maria  
Othmane Kandri  
Elois Reveillaud  
Daniela Fortuna  
Carine Copin-Taillard

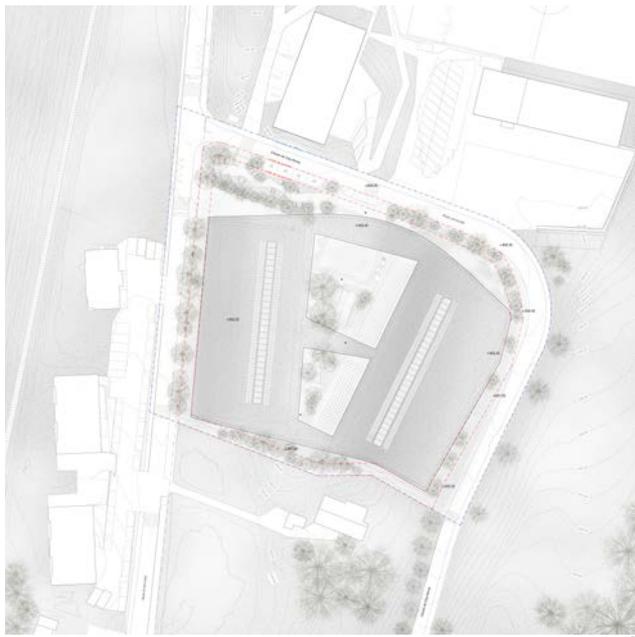
### **AB ingénieurs SA**

80 chemin de la Mousse  
1226 Thônex

Collaborateur :

Laetitia Vulliez  
Jérémy Amsler





### MIMETISME

#### Une intégration harmonieuse

Dans un territoire structuré, marqué par une identité urbaine traditionnelle entre ville et campagne, il convient de trouver le dialogue qui assure la pérennité du projet.

#### Comment répondre à un programme complexe ? Faire du paysage l'élément porteur d'équilibre et de cohésion ?

Qu'il s'agisse de l'édifice, des lieux ou du cadre bâti, les enjeux sont multiples : comment intégrer le projet dans un territoire structuré ? Comment répondre à un programme complexe ? Comment intégrer le projet dans un territoire structuré ? Comment répondre à un programme complexe ?

#### Comment fluidifier la proposition ?

L'unité principale est équilibrée par rapport à la rue à une hauteur maximale de 20 mètres, garantissant à la fois une accessibilité fluide et une sécurité optimale pour les usagers. Elle est intégrée en relation directe avec l'École de Lully et le complexe sportif existant, renforçant les synergies entre les entités éducatives et sportives du quartier.

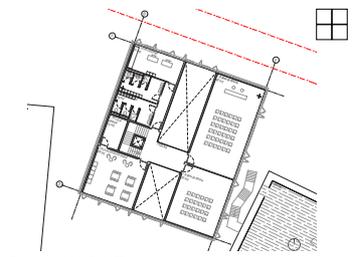
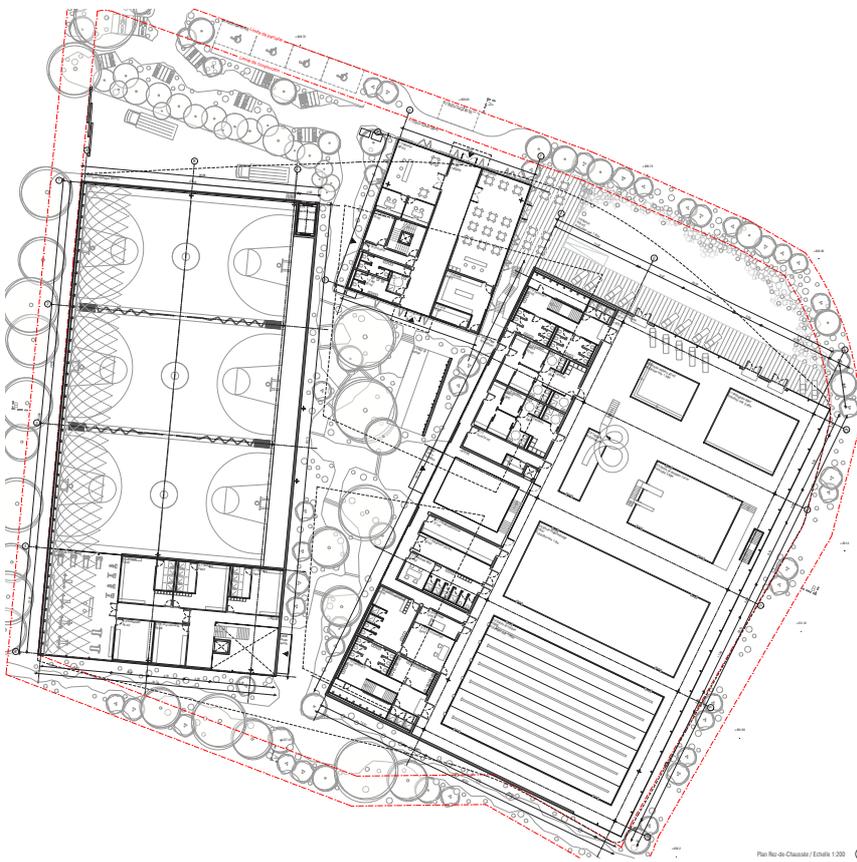
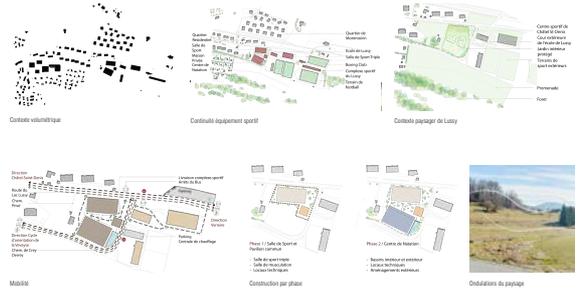
#### Quelle architecture proposer ?

Notre vision architecturale privilégie une approche équilibrée et ouverte. Elle se traduit par une architecture simple et équilibrée, respectant le caractère du territoire et s'intégrant à son contexte. C'est dans cette optique que nous proposons une architecture équilibrée, ouverte et accueillante, qui s'intègre dans le tissu urbain existant.

#### Quelle approche écologique, énergétique et climatique adopter ?

L'objectif du projet s'inscrit dans une démarche environnementale ambitieuse, entre sobriété énergétique, gestion des ressources et respect du sol. En limitant les excès et en étant nécessaire pour la gestion des pressions d'eau, tout en maximisant l'apport au sol, le projet propose un équilibre entre confort et inspiration paysagère. La toiture végétalisée, les jardins en pleine terre et l'usage de matériaux naturels permettent de limiter les îlots de chaleur, absorber le CO2 et limiter les eaux pluviales, favorisant ainsi une résilience climatique locale.

Des panneaux photovoltaïques en toiture participent à l'autonomie énergétique partielle du site. Le choix de bois comme matériau principal – local, renouvelable et à faible empreinte carbone – s'inscrit dans une démarche architecturale et écologique, tout en renforçant l'identité visuelle globale du complexe. Une attention particulière est portée à la bioclimaticité, avec l'intégration d'espaces végétaux locaux et méditerranéens, favorisant la pollution. Les cheminements doux, adaptés aux mobilités actives, encouragent un mode de vie sain et équilibré.



**Un programme pensé pour l'usage et la flexibilité**

Concevoir à l'échelle d'une attention toute particulière. Le quartier d'entrée est équipé d'un espace d'accueil pour les visiteurs, y compris l'abri de protection solaire. Les vestiaires PMR sont directement accessibles depuis l'entrée – limitant ainsi les déplacements et les risques de chutes – afin d'être accessibles à tous.

Organisation fonctionnelle du complexe repose sur une idée simple : offrir une expérience fluide, intuitive et adaptée aux différents profils d'usagers – enfants, familles, sportifs, visiteurs. La qualité d'entrée constitue le cœur du dispositif central du site. Il s'agit de la rendre accueillante, sécurisée, informative, facile à comprendre, facile de concéder, ainsi qu'une cabine ouverte sur un bassin naturel, avec pour toile de fond toute la vue sur le paysage.

Depuis ce pavillon, un cheminement traverse le jardin central d'abord à un mur d'élévation extérieure, pour ensuite une coupure vivante au centre du jardin, puis vers les entrées indépendantes de la piscine et de la salle de sport.

Les bassins de la piscine sont situés au même niveau que la route, facilitant leur connexion directe avec la terrasse de la cabine, et assurant une transition naturelle entre extérieur et intérieur. La qualité de la piscine est renforcée par son caractère de bord, permettant l'installation de terrasses et espaces de détente baignés de lumière naturelle. Cette cour, ouverte sur deux niveaux, permet une distribution fonctionnelle entre visiteurs, visiteurs et visiteurs.

La salle de sport est légèrement enfoncée, un choix guidé par le besoin de position sur un sol inondable, mais aussi par la volonté de réduire son impact visuel face au quartier d'entrée. Elle est reliée à un espace d'accueil et un espace de détente par une passerelle en bois et des escaliers de bois. Un espace de restauration et récréative, avec des vues sur la salle et sur l'extérieur, prolonge l'expérience sportive. Les lieux de repos sont reliés par un réseau de circulation, qui permet de passer de la piscine à la salle de sport, de la piscine à la piscine, et d'assurer également les accès de protection civile et l'évacuation logicielle, accessible depuis le cœur principal sans perturber les cheminements du public. Un maître-charge est définissant les différents niveaux afin de garantir une logique fluide et cohérente.



## N°30 CRISTAL

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### **Bauart Architekten und Planer AG**

Laupenstrasse 20  
3008 Bern

Collaborateurs : Benjamin Schütz  
Emmanuel Rey  
Yorick Ringeisen  
Stefan Graf  
Raffael Graf  
Joshua Hahn  
Maathanki Mohanathas  
Bianca Reichenbach  
Meta Hunold

### **Eicher + Pauli AG (CVSE)**

Stauffacherstrasse 59G  
3014 Bern

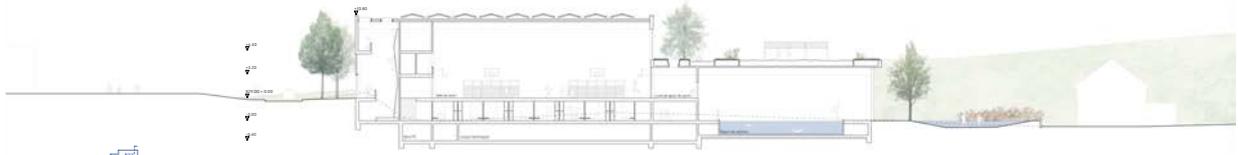
Collaborateurs : Andreas Wirz  
Andreas Glauser

### **wh-p Ingenieure AG**

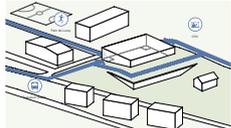
Malzgasse 20  
4052 Basel

Collaborateurs : Martin Stumpf  
Giuseppe Morlino

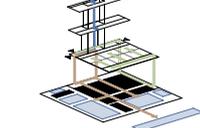




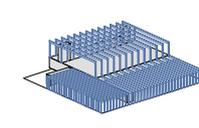
coupe transversale 1:200



**MORPHOLOGIE – Un dialogue volumétrique avec le contexte**  
 Grâce à l'intégration de la piscine dans la pente naturelle du site, la salle sportive du corps de bâtiment est nettement réduite. Selon les points de vue, seule une partie de celui-ci est visible, ce qui rend la nouvelle construction discrète malgré ses généreuses dimensions intérieures.  
 En direction de l'ouest, le site tenu compte des immeubles d'habitation voisins. Une grande distance, une faible hauteur de construction et l'aménagement de la partie basse du terrain garantissent un respect visuel maximal. L'absence de pontons de accès au bâtiment est due à la complexité topographique, à la géométrie du corps de bâtiment qui se fraye la voie de la zone de rencontre nouvellement aménagée. Celle-ci dessert ainsi le bâtiment et le relie directement à l'arrêt de bus, au parking situé au nord et à l'entrée sud de l'édifice, idéal pour les visiteurs venant pour les stages.



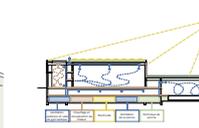
**ACCESSIBILITÉ – Une clarté des cheminements**  
 L'organisation verticale des fonctions ainsi que l'interface centrale au rez-de-chaussée, où les usagers et visiteurs sont accueillis, créent des conditions idéales pour une accessibilité claire, une organisation efficace des cheminements et une perception immédiate de la configuration spatiale.  
 Cheminement positionné, le foyer ne sert pas seulement d'espace d'accueil, mais aussi de lieu d'échange et de rencontre. Des murs d'escalier sur plusieurs étages et un escalier extérieur créent des liens sociaux et spatiaux avec les galeries et les espaces de fitness des étages supérieurs, ainsi qu'avec les visiteurs au niveau inférieur. Les modules sont sur l'axe de sport, extensible et sur le paysage environnant renforçant l'usage du bâtiment dans son contexte.  
 La succession des zones de circulation est conçue de manière à permettre une séparation nette des parcours « progressifs » et « vifs ». La mise en scène spatiale du cheminement « des « couloirs » pour les visiteurs espaces d'activités sportives domine sur le grand voyage – une certaine délimitation spatiale et lumineuse, tant pour la piscine que pour la salle de sport.



**STRUCTURE – Une fiabilité des principes constructifs**  
 La structure portante présente une description des charges simple et claire, ce qui est révélateur au niveau constructif et favorable au niveau économique. Le bois est le principal matériau de construction pour les éléments porteurs, tandis que le béton armé est utilisé que là où des exigences spécifiques ne permettent pas son utilisation (solé, humilité, sol, ouverts, rigides). Pour ces raisons, les étages extérieurs sont conçus en béton armé avec une portée d'environ 8 mètres pour la dalle sur les visiteurs et le hall d'accueil.  
 Les structures porteuses des espaces hors sol et des colonnes sont entièrement en bois. Le principe porteur est particulièrement à l'extérieur : les poteaux du toit et les poteaux en façade, créent une ambiance chaleureuse et accompagnent les perspectives vers le paysage. Tant sur les bassins que sur la salle de sport triple. Dans la zone dédiée à la natation, les poteaux sont espacés de 2 mètres et reposent directement sur un pilotis en bois en façade et sur le toit intérieur. Comme la toiture est végétalisée et accessible, la structure est conçue à des exigences plus élevées en matière de capacité portante et d'isolation. C'est pourquoi elle intègre un principe de plancher hybride en bois-béton (PWB). Le bois agit en complément avec une fine dalle de béton, ce qui permet simultanément de porter la végétation et de créer un effet de dalle par rapport aux façades vitrées en retrait.  
 Dans la salle de sport triple, les poteaux en bois sont espacés de 4 mètres. Ils sont réalisés de manière innovante en panneaux en bois massif d'environ 7 cm de haut. Ils se réalisent une section statique en T, ce qui permet d'obtenir une grande rigidité et d'économiser de la matière par rapport à des poteaux de plan section.



**DURABILITÉ – Une approche holistique**  
 Les enjeux liés à la durabilité sont pris en compte de manière globale et intégrée à la conception architecturale du bâtiment, dans une optique d'interaction équilibrée entre les aspects écologiques et socio-économiques.  
 L'intégration précise du bâtiment dans la topographie existante s'intègre qu'une intervention minimale sur le terrain. La majeure partie des matériaux employés peut être réutilisée sur place, en particulier pour le remplissage et le revêtement des surfaces végétalisées. Les aménagements paysagers sont réalisés de manière extensive et perméable, ce qui est favorable au cycle naturel des eaux pluviales, à la promotion de la biodiversité, à la promotion de la biodiversité et, plus largement, à la valorisation écologique du site.  
 Dans la mise en œuvre constructive, l'accent est mis sur une matérialité écologique, un entretien réduit et un mode de construction à faible empreinte carbone. La conception et l'organisation du corps de bâtiment créent des espaces extérieurs vifs et de grande qualité qui invitent à la détente et à l'interaction sociale. À l'intérieur, un cheminement clair et efficace assure une bonne orientation ainsi que des distributions fluides. Le volume compact et efficace tend à réduire non seulement les coûts de construction et d'exploitation, mais permet également une intégration harmonieuse dans l'environnement existant et réduit durablement les besoins énergétiques.



**TECHNIQUE – Une compacité favorisant les chemins courts**  
 Une géométrie compacte, une part vitrée optimale en façade, un entraxe performant, une utilisation de la masse thermique et une bonne isolation thermique créent des conditions optimales pour minimiser les besoins énergétiques. Pour l'amélioration de la piscine et de la salle de sport, une grande importance a été accordée à une disposition compacte des installations techniques, avec des chemins courts, des systèmes clairement séparés et des bonnes conditions de maintenance.  
 L'accent est mis sur la réduction des besoins énergétiques du bâtiment sur deux côtés. Un couloir de fluide et d'entretien fait le tour des bassins et s'achève en conduite d'eau de chaudière et de ventilation. Dans l'espace des bassins, l'air est insufflé près de la façade, à proximité du sol, et est aspiré au plafond. Les conduites sont visibles dans la piscine. Les ventilateurs bénéficient d'un accès direct à l'air, à l'eau et à la chaudière depuis la centrale technique située juste en dessous.  
 La salle de sport dispose de la propre centrale de ventilation au deuxième étage. Celle-ci alimente la salle de manière latérale, à mi-hauteur. La position de l'air ne fait pas de bruit à l'entrée, tandis que l'air vicié est aspiré au plafond. La position de la centrale de ventilation permet une réparation particulièrement efficace de l'air – également sans installations visibles. Comme dans l'ensemble du bâtiment, l'espacement des chaudières est assuré par un chauffage au sol couvrant toute la surface. La technique de la piscine est équipée d'un système de récupération de chaleur. L'eau chaude est chauffée par une pompe à chaleur qui utilise les eaux usées de la piscine comme source. Le système de ventilation de la piscine est équipé d'une déshumidification active. C'est une pompe à chaleur qui assure la déshumidification nécessaire et la chaleur réutilisée est utilisée pour le chauffage et le réchauffement de l'eau de la piscine.



élévation ouest 1:200



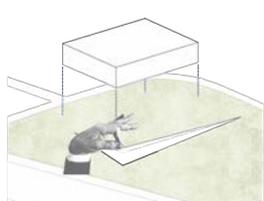
élévation nord 1:200

Concours d'architecture ASSCOV - CRISTAL

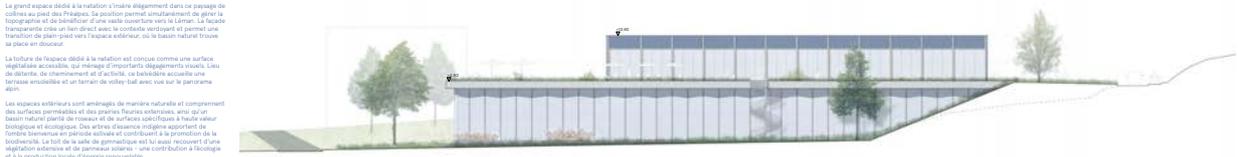


plan de situation 1:500

**INTEGRATION – Une identité paysagère**  
 Le nouveau bâtiment s'intègre harmonieusement au sein du secteur sportif existant, en étant habilement partie de la topographie, caractéristique notamment par une importante déclivité à partir de la route en direction du sud.  
 Le grand espace dédié à la natation s'intère également dans ce paysage de collines au pied des Pyrénées. La piscine permet amplement de gérer la topographie et de bénéficier d'une vue ouverte vers les lacs. La façade topographique, celle en fait direct avec le contexte végétal et permet une transition de plan-pied vers l'espace extérieur de la baignade naturelle trouve sa place en douceur.  
 La hauteur de l'espace dédié à la natation est conçue comme une surface végétalisée accessible, qui ménage d'importants dénivelés visuels. Une de détente, de cheminement et d'activité, se balade à l'écoute une terrasse insolite et un terrain de volley-ball avec vue sur le panorama alpin.  
 Les espaces extérieurs sont aménagés de manière naturelle et comprennent des surfaces perméables et des zones d'activités sportives, ainsi qu'un bassin naturel (plénie) de ruisseau et de surfaces spécifiques à l'usage visuel topographique et écologique. Des arbres d'alignement apportent une ombre bienvenue en période estivale et contribuent à la promotion de la biodiversité. La table de la salle de gymnastique est la seule recouverte d'une végétation extensive et de panneaux solaires – une contribution à l'écologie et à la production locale d'énergie renouvelable.



**CRISTAL**  
 Grâce à un volume compact, et à une insertion précise dans le terrain, le nouvel équipement offre des espaces ouverts vers le paysage et cristallise les intentions urbanistiques d'un campus dédié au sport et à l'éducation.



élévation sud 1:200

Concours d'architecture ASSCOV - CRISTAL

# N°31 ALTIS

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

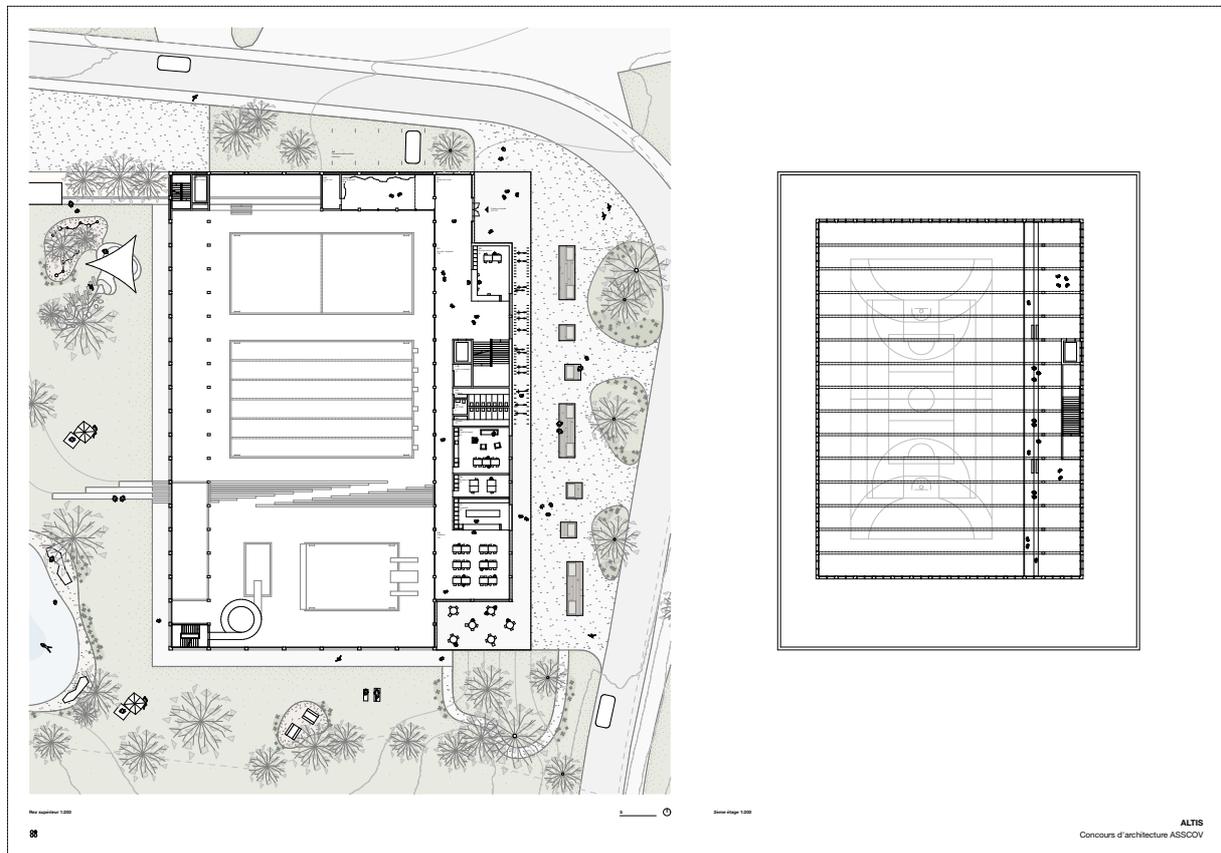
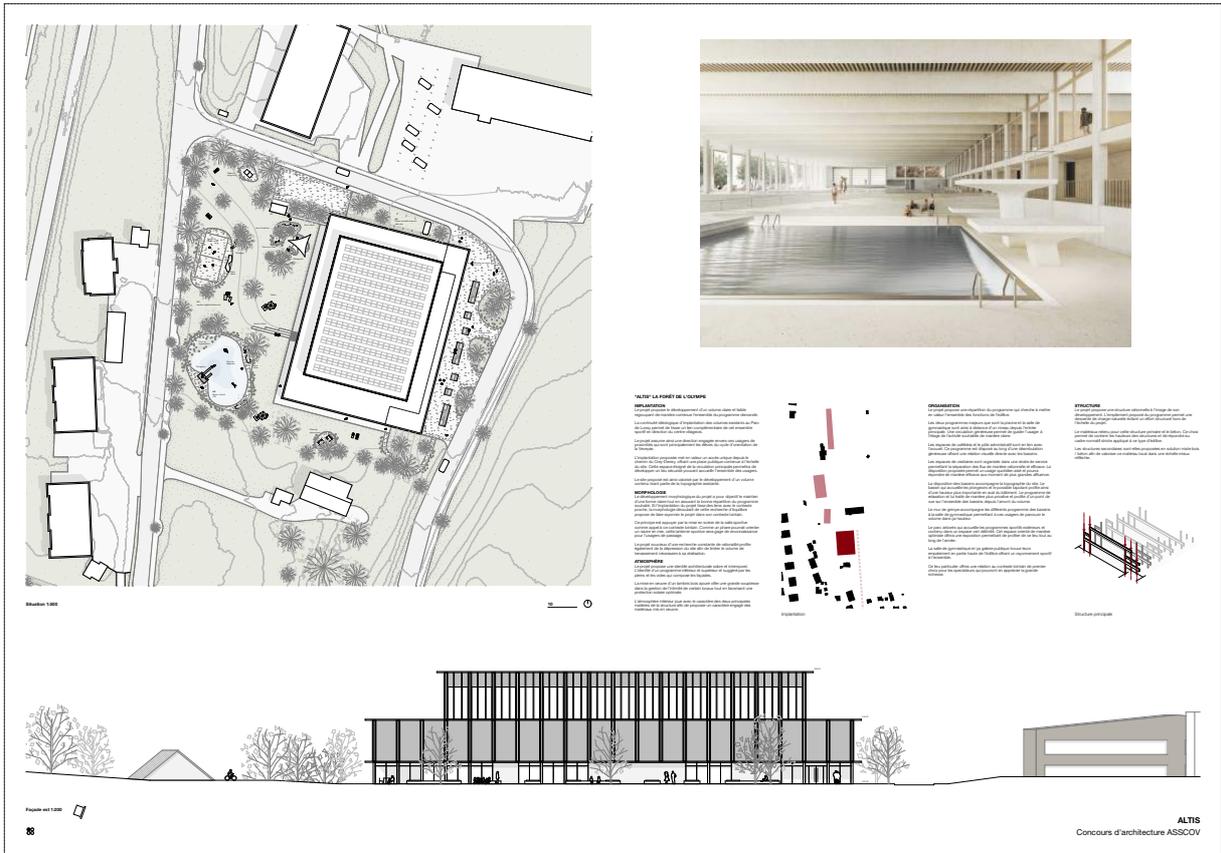
**eido architectes sàrl**  
Rue de la Plaine 40  
1400 Yverdon-les-Bains

Nicod ingénieurs civils SA  
Rue des Terreaux 28  
1350 Orbe

Collaborateurs :  
Diogo dos Santos  
David Eichenberger  
Maëlle waeber  
Roméo Follonier  
Noémie Tschabold  
Lukas Roggo  
Tim Chettouh

Collaborateur : Frédéric Nicod





## N°34 Le mouvement comme horizon écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### **dl – c, designlab – construction SA**

Rue du Nant 7  
1207 Genève

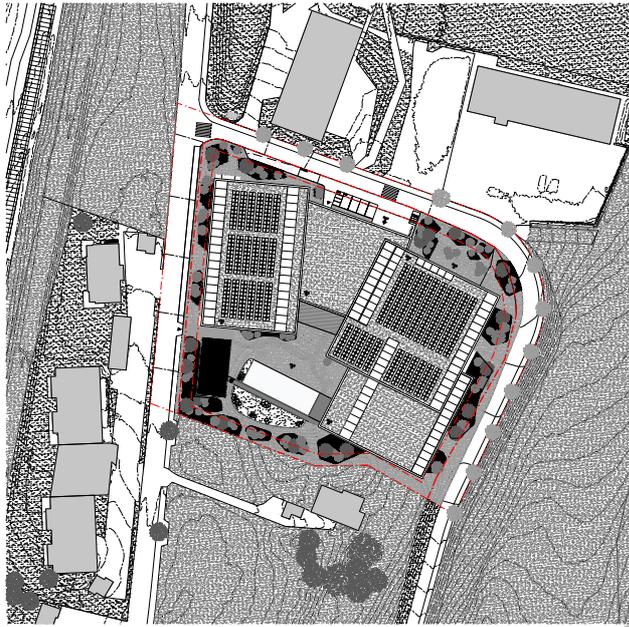
Collaborateurs : José Antonio Ramos  
Gaël Tuschmidt  
Olivier Zawalski

### **Verso ingenierie Sàrl**

Chemin François Furet 61  
1203 Genève

Collaborateur : Silvio Scaramuzzino





Concept architectural

Le projet s'insère dans le site en proposant quatre volumes articulés au cœur du site, créant ainsi un véritable jardin d'implantation et les alignements, par rapport au tissu bâti, établissent un dialogue avec le contexte qui cherche à ancrer notamment le nouveau complexe dans le bâti existant. Les volumes basses permettant une intégration harmonieuse sur un terrain entre le village et les champs.

La conception de ce complexe repose sur une organisation rigoureuse et maîtrisée des volumes, pensée pour garantir une cohérence fonctionnelle et une fluidité d'usage optimale. Dès l'entrée, la circulation est intuitive et fluide, facilitant le déplacement des usagers entre les différentes zones du bâtiment.

Le projet s'articule autour de quatre entrées architecturales marquées, offrant une lecture claire des espaces et une gestion optimisée des parcours. Son implantation semi-entourée assure une intégration harmonieuse avec le site naturel, limitant l'impact visuel tout en préservant une relation fluide avec le paysage.

**Salle de sport triple**

Son volume généreux est entièrement baigné de lumière naturelle grâce aux percements latéraux et zenithaux, réduisant ainsi le besoin en éclairage artificiel tout en valorisant les matériaux naturels, notamment le bois paréfini des parois, qui améliore le confort acoustique de la salle.

Sa position stratégique favorise une connexion fluide avec les vestiaires, espaces de stockage et zones de repos, garantissant ainsi une circulation intuitive et optimisée pour les usagers. Le bois est également mis en valeur à travers une trame de poutres croisées, intégrant subtilement des éléments d'éclairage qui allient fonctionnalité et esthétique, renforçant la qualité spatiale du volume.

**Espace aquatique**

Tous les bassins sont regroupés dans un même volume structuré, favorisant la cohérence des usages et la fluidité des parcours. Cette organisation optimise les interactions entre les différents

espaces, tout en adaptant les hauteurs sous plafond aux exigences spécifiques de chaque bassin : plus élevée dans la zone de plongeon et plus maîtrisée pour le bassin non-ragueur. L'ensemble bénéficie de grandes ouvertures sur l'extérieur, grâce aux fenêtres jointées dans les façades, qui offrent des vues dégagées et un lien direct avec les jardins environnants.

Ces percements permettent aux usagers de maintenir un rapport direct avec l'extérieur, tout en cadrant les vues sur le paysage et en renforçant l'ancrage territorial du bâtiment.

**Mur d'escalade**

Un mur d'escalade fait face à la façade intérieure Est du bâtiment de la piscine. La zone de grimpe s'élève jusqu'à 10 mètres de hauteur, offrant une connexion visuelle avec l'entrée principale.

Cet espace conçu pour être autonome, peut fonctionner indépendamment du reste du complexe, garantissant une flexibilité d'utilisation pour les clubs sportifs et les scolaires.



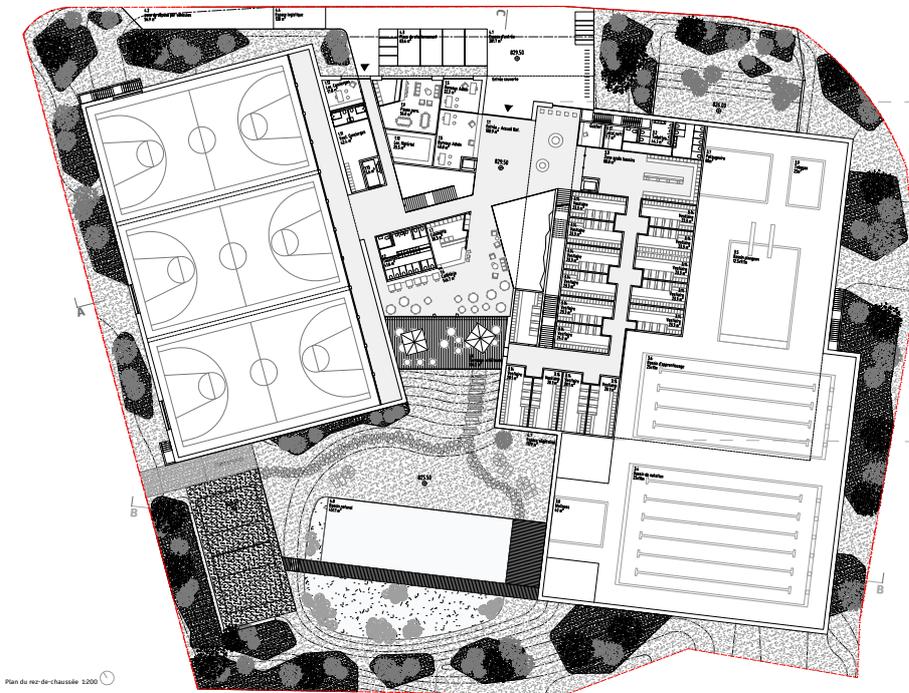
Une implantation en dialogue avec le site.



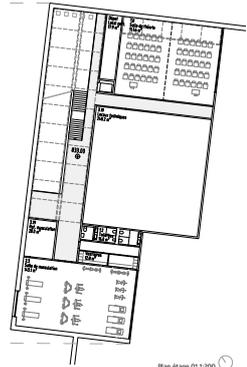
L'expression de la matérialité comme dessin de façade - San Lorenzo, Florence.



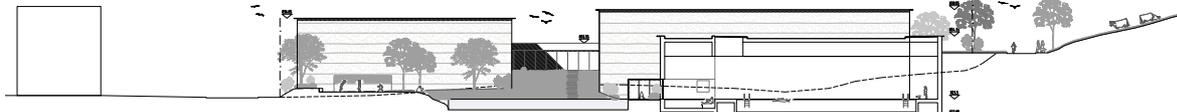
Le mouvement comme horizon  
Concours d'architecture ASSCOV



Plan du rez-de-chaussée 1:300



Plan étage 01 1:200



Coupe BB 1:200

Le mouvement comme horizon  
Concours d'architecture ASSCOV

## N°35 LUSSY IN THE SKY WITH DIAMONDS

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

### **PONT 12 architectes SA**

Rue Centrale 15  
1022 Chavannes-Près-Renens

Collaborateurs : Antoine Hahne  
Braïa Emmenegger  
Zeynep Kar  
Theo Vöggtlin  
Mathieu Brajou  
Jessica Martinet  
Michael Mazotti  
Aline Vollmer  
Jessica Epp

Pascal Heyraud Sàrl

Rue de l'Évole 8a  
2000 Neuchâtel

Collaborateur : Pascal Heyraud

### **Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA**

Place du Casino 4  
1110 Morges

Collaborateurs : Nicolas Fehlmann  
Arlinde Hasani





## N°36 LE GRAND TROU BLEU

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**EMANUELE COLOMBO (colombo/Molteni Larchs  
Architettura)**  
Via Mazzini 8/B  
22066, Mariano Comense (CO), Italie

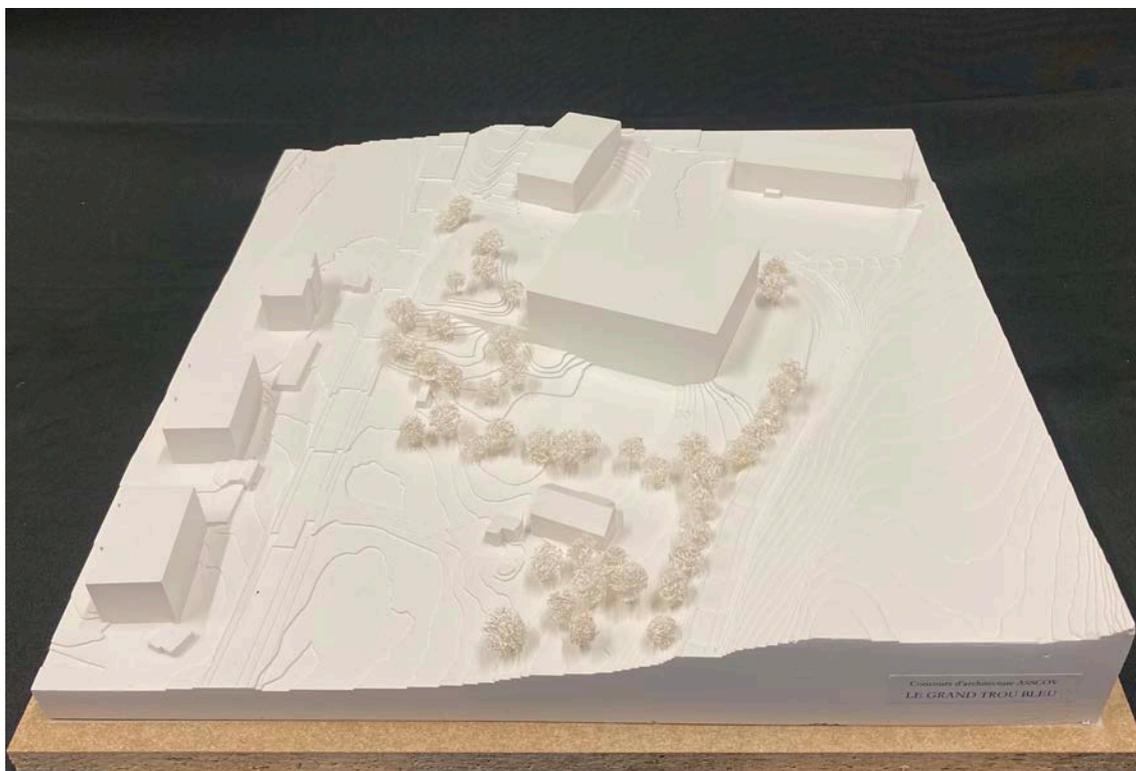
Collaborateur : Emanuele Colombo

**PAOLO MOLTENI (colombo/Molteni Larchs  
Architettura)**  
Via Milano 54  
22063, Cantù (CO), Italie

Collaborateur : Paolo Molteni

**BORLINI & ZANINI SA**  
Via Molino 31  
6926 Montagnola

Collaborateur : Vittorio Borlini





## N°37 LE TREMPLIN

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

### **NYX ARCHITECTES GMBH**

Badenerstrasse 141  
8004 Zürich

Collaborateurs : Nathanaël Chollet  
Yann Gramegna  
Dilara Ciftci

### **Uniola AG Landschaftsarchitektur Stadtplanung**

Bergstrasse 50  
8032 Zürich

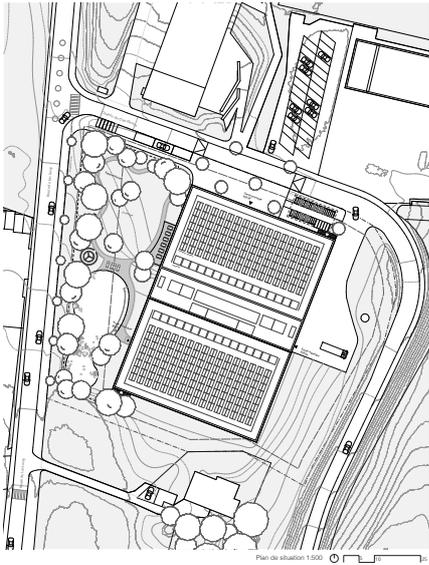
Collaborateur : Pascal Posset

### **ZPF Structure AG**

Kohlenberggasse 1  
4051 Basel

Collaborateur : Manuel Wehrle





Plan de situation 1:500



Entrée au nouveau centre sportif

**TREPLIN**

**Concept urbain**

Le nouveau centre sportif s'inscrit dans le tissu du village comme un équipement moderne, à la croisée des usages résidentiels et publics. Sa volumétrie, sa forme et sa façade affirment sa présence tout en respectant l'échelle du site. L'implantation privilégie un rapport direct avec l'espace extérieur, tout en préservant la fonctionnalité de l'ensemble principal.



Plan de situation, 1:7500

L'ensemble du projet repose sur une logique de compacité, à la fois pour des raisons énergétiques, structurelles et fonctionnelles. L'implantation verticale de la piscine et de la salle de sport triple sur le geste fondateur du projet. L'ensemble est dessiné en fonction de la topographie, et crée une silhouette architecturale à double lecture - un socle solide dans le terrain et un volume étiré, horizontal, dédié aux grands gestes du sport.

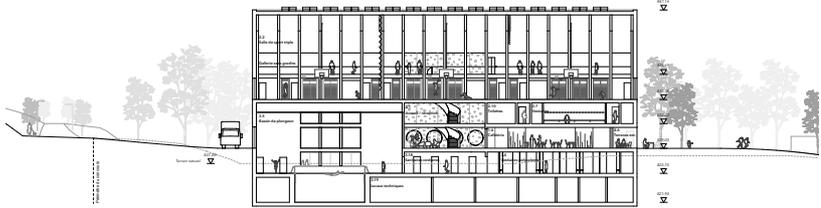
**Espaces extérieurs**

Le projet libère de vastes surfaces en pleine terre, précieuses à l'échelle du village. Trois espaces extérieurs majeurs de trois qualités différentes structurent le rapport du bâtiment à son environnement.

1. une place d'entrée au nord, en prolongement du couvert et du hall d'entrée principal, face à la zone d'activités existante. Elle est marquée d'un revêtement de sol en dur et agrémentée d'arbres et de bancs qui invitent aux rencontres et confèrent un caractère public au nouveau bâtiment.
2. un parc à l'ouest, structuré en deux parties. La première, au sud, détermine un bassin naturel qui s'étend en terrasses des espaces de bain extérieurs, prolongant les expériences aquatiques vers l'extérieur et créant un lieu de détente au nord.
3. le fait le terrain à l'est, structuré en deux parties. La première, au sud, détermine un bassin naturel qui s'étend en terrasses des espaces de bain extérieurs, prolongant les expériences aquatiques vers l'extérieur et créant un lieu de détente au nord.

Les rives du bassin se parent d'une végétation locale, en fait direct avec la nature environnante. La deuxième partie, au nord, comprend un ensemble de patios et de plateformes qui accompagnent le flux des usagers et offre des espaces de rencontre et de repos. Un parcours sportif et de détente s'organise tout autour du parc, en intégrant des stations avec différents équipements.

Cette disposition crée des haies de végétation à la fois efficaces et qualitatifs des ambiances. Le centre sportif devient ainsi la pièce d'un puzzle plus large, un lieu de convergence entre village, nature et mouvement.



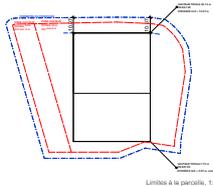
Coupe transversale A-A, 1:200

Concours d'architecture ASSCOV - TREPLIN



Coupe perspective B-B, 1:100

<b>1: Toiture</b>		<b>2: Sol, salle de sport et sport à 4 étages mixte</b>	
Panneaux solaires		Couche d'usage, vernis de polyuréthane	11 mm
Substrat en béton, extérieur (intérieur)	100 mm	Panneau de isolation des chocs	15 mm
Couche filtrante		Chape anhydre	100 mm
Drainage	30 mm	Isolation	20 mm
Isolation	120 mm	Couche de separation	250 mm
Structure béton armée 2 couches	120 mm	Béton	430 mm
Panneau OSB	17 mm		
Poutres secondaires, isolation	160 mm		
Panneau OSB	17 mm		
Total	464 mm		
<b>2: Façade (bois)</b>		<b>4: Façade (bois)</b>	
Revêtement bois	20 mm	Plaque de fibrociment	80 mm
Enduit	40 mm	Isolation	42 mm
Litage vertical, ventilation	30 mm	Isolation	180 mm
Concept		Clôture	200 mm
Isolation 1	100 mm	Total	500 mm
Isolation 2	100 mm		
Panneau 2-pis, revêtement intérieur acoustique	17 mm		
Total	387 mm		

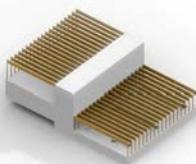


Limbes à la parcelle, 1:1000

**Concept structurel**

Le projet repose sur une structure hybride, adaptée à la diversité des fonctions et à leur répartition. Les parties extérieures, ainsi que le noyau central qui accueille la distribution verticale, sont réalisées en béton armé. Ce socle assure la stabilité globale de l'édifice, et assure l'insertion dans le site.

À l'intérieur, les grands volumes aux basses et à la salle de sport sont portés par une structure en bois lambeaux-céles, optimisée pour de longues portées dans des espaces inhabituels. Cette disposition optimise également la double du projet - stabilité et légèreté, minimalisme et chaleur. Le bois, matériau renouvelable et local, est associé à un revêtement de qualité et à une qualité optimale.



Concept structurel

**Matériaux**

La matérialité du projet suit la logique constructive - le béton, apparent dans les parties basses et le bois, affirmé à l'étage et à la toiture du bâtiment. Le bois, utilisé pour les structures de halls et en habillage de façade, crée une atmosphère conviviale et s'intègre harmonieusement dans le paysage environnant. Les grandes baies vitrées laissent pénétrer la lumière naturelle, tout en ouvrant les espaces sportifs vers l'extérieur.

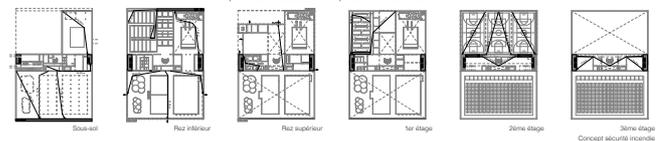
L'enveloppe du bâtiment se veut expressive, mais sans ostentation - elle reflète l'histoire d'un équipement public exemplaire, où forme et fonction se rejoignent dans une écriture architecturale claire et cohérente.

Les espaces techniques du bâtiment sont conçus de manière optimale. Les espaces techniques des bassins sont en majeure partie intégrés au bâtiment, non loin des surfaces de lumière extérieure. Les espaces techniques de la salle de sport sont disposés dans le plan supérieur de

l'édifice, de manière à ventiler le plus directement possible le grand volume de la salle triple. Le montage esté est directement bon, les espaces techniques du bâtiment et profite d'un lien direct à l'espace de livraison vers les surfaces de lumière extérieure.

**Sécurité incendie**  
Le projet respecte toutes les prescriptions AEA1 2015. Le placement des programmes et des deux niveaux de secours sont optimisés pour répondre au mieux les évacuations en cas d'incendie. Au rez-de-chaussée inférieur l'espace des bassins à trois étages directement sur l'extérieur, profitant ainsi d'une évacuation directe de ses occupants. Ce principe fonctionne également pour le bâtiment et les autres espaces du rez-de-chaussée supérieur.

Aux étages supérieurs les escaliers sont dimensionnés et conçus de manière à respecter le longévité maximale des voies d'évacuation (35 m). Les escaliers conduisent directement à l'air libre au rez-de-chaussée. La salle de sport se trouve au deuxième étage de l'édifice profitant ainsi d'une évacuation directe par ces mêmes voies d'évacuation.



Concept sécurité incendie

Concours d'architecture ASSCOV - TREPLIN

# N°38 ÉLAN ET LUMIÈRE

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

## **GNWA – Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH**

Förrlibuckstrasse 10  
8005 Zürich

Collaborateurs :  
Cristina Gonzalo Nogués  
Marco Neri  
Markus Weck  
Luis Batsi  
Anita Gustuti  
Nicolo Lastrico

## **WaltGalmarini AG**

Drahtzugstrasse 18  
8008 Zürich

Collaborateur : Gregorij Meleshko





**N°39 Le Bel « vedere »**  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**A – R Architectes Sarl**

Rue du Simplon 37  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Raphaël Calvin  
Christophe Khaladj  
Miriam de Andrès

**PLUS 3 – ARCHITEKCI S.P.0.0**

CHCOPIKIEGO 7/9 LOK 62  
04 – 314 WARSZAWA, Pologne

Collaborateur : Katarzyna Glazewska  
Hanna Kazantseva

**TBM ingénieurs SA**

Rue du Simplon 12  
1800 Vevey

Collaborateur : Martin Bornand





## N°40 SYMBIOSE

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### **AFF ARCHITECTS SARL**

Av. De Jurigoz 20  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Valentino Vitacca  
Léonore Lamour  
Michelle Weiss  
Martin Froehlich

### **AFF LANDSCAPES**

Av. de Jurigoz 20  
1006 Lausanne

Collaborateur : Clemens Waldhardt

### **BASLER & HOFMANN SA**

Av. d'Ouchy 6  
1001 Lausanne

Collaborateurs : Jan Reifler  
Ephreme Jobin



CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT TRIPLE ET D'UN CENTRE DE NATATION À CHATEL-ST-DENIS



**Symbiose** - Avec un processus dialogique entre nature, usage et territoire, le projet Symbiose incarne une vision architecturale, paysagère et contemporaine, qui réconcilie un équipement sportif, le bâtiment et l'écologie dans une approche plus sensible et intégrée. Il répond aux défis environnementaux, sociaux et économiques par une approche intégrée, globale et viable. C'est une vision globale, cohérente et pragmatique de l'aménagement urbain et de long terme.

**Durabilité, bioclimatique et qualité écologique SHES**

**Organisation fonctionnelle**

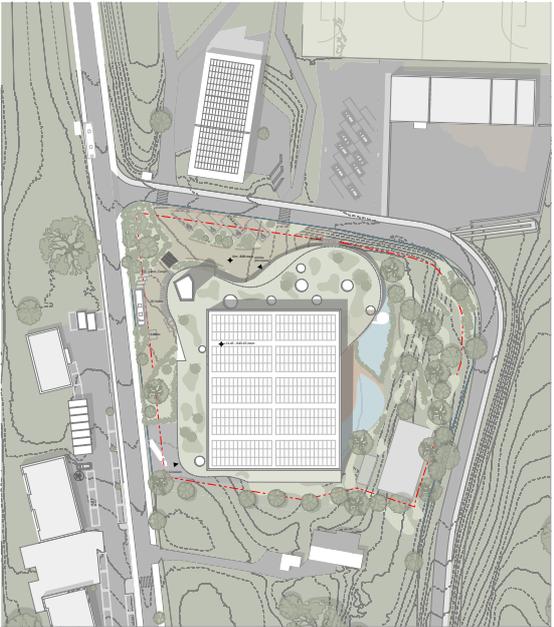
**Réhabilitation du terrain**

**Économie générale du projet**

**Performance de concept constructif et structurel**

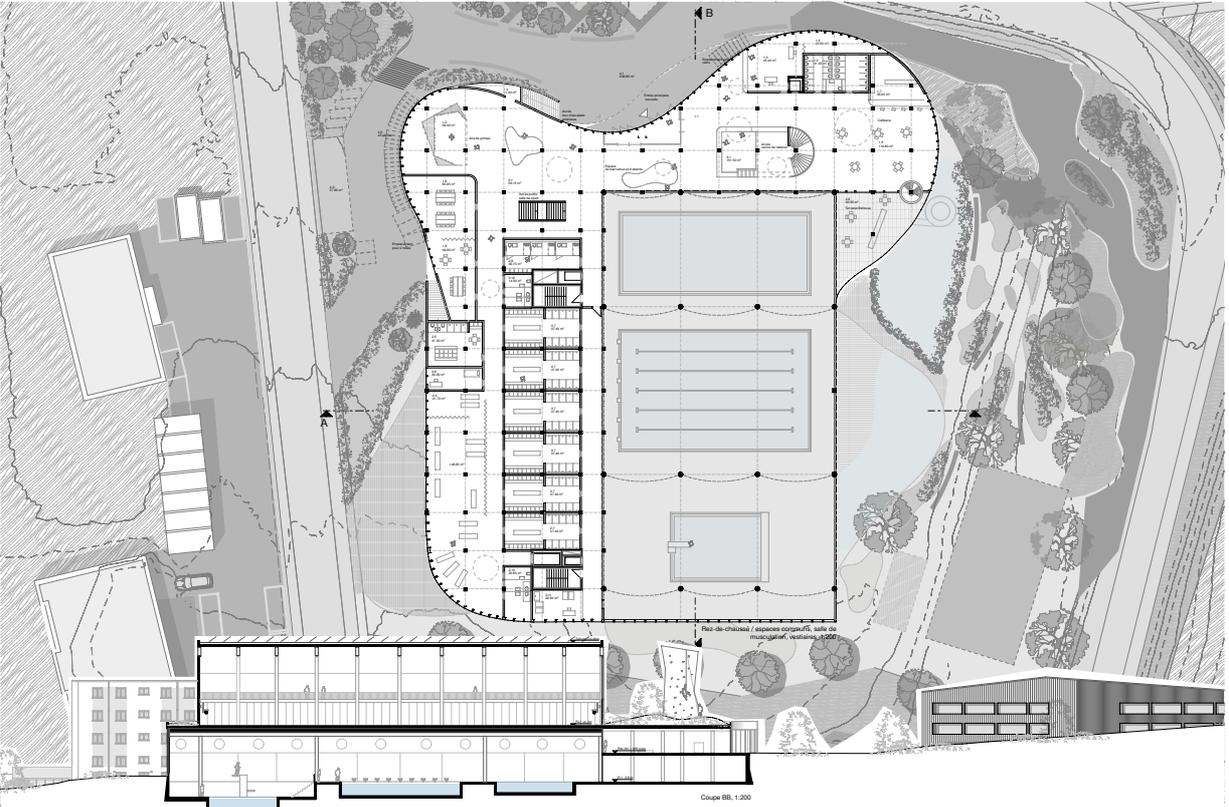
**Implémentation Urbaine**

**Plan de situation, 1:500**



Les photographies illustrent les différents aspects du projet : l'extérieur du bâtiment, les intérieurs, les détails architecturaux et les plans de situation.

Concours d'architecture ASSCOV SYMBOSE



**Coupe BB, 1:200**

Concours d'architecture ASSCOV SYMBOSE

**N°41 A LUCY**  
écarté au 3<sup>ème</sup> tour

**Atelier d'architectes Charrière-partenaires SA**

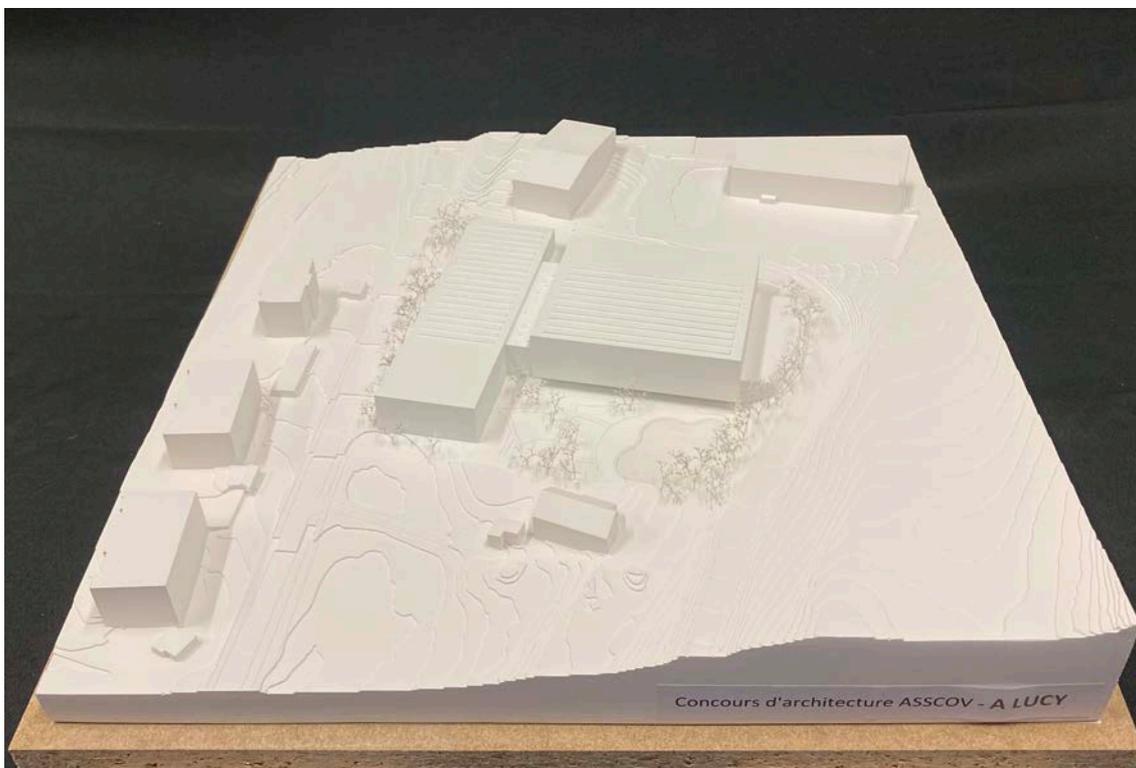
Route d'Agy 14  
1763 Granges-Paccot

Collaborateurs : Dominique Martignoni  
Enrique Cebrià  
Vincent Spicher

**Küng et associés – ingénieurs civils sia**

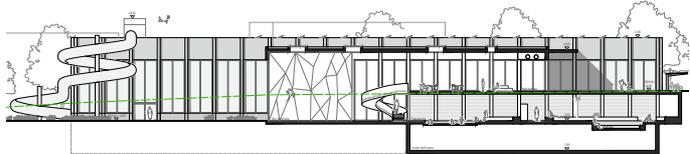
Rues des Granges 14  
1530 Payerne

Collaborateurs : Yves Diserens  
Pedro Cardoso

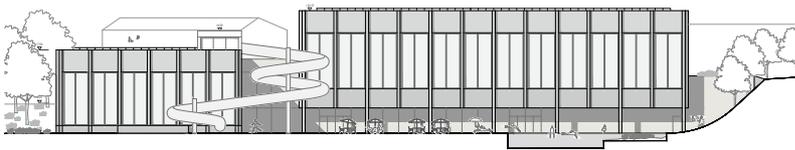




Plan de situation 1:500



Coupe AA 1:200



Façade sud 1:200

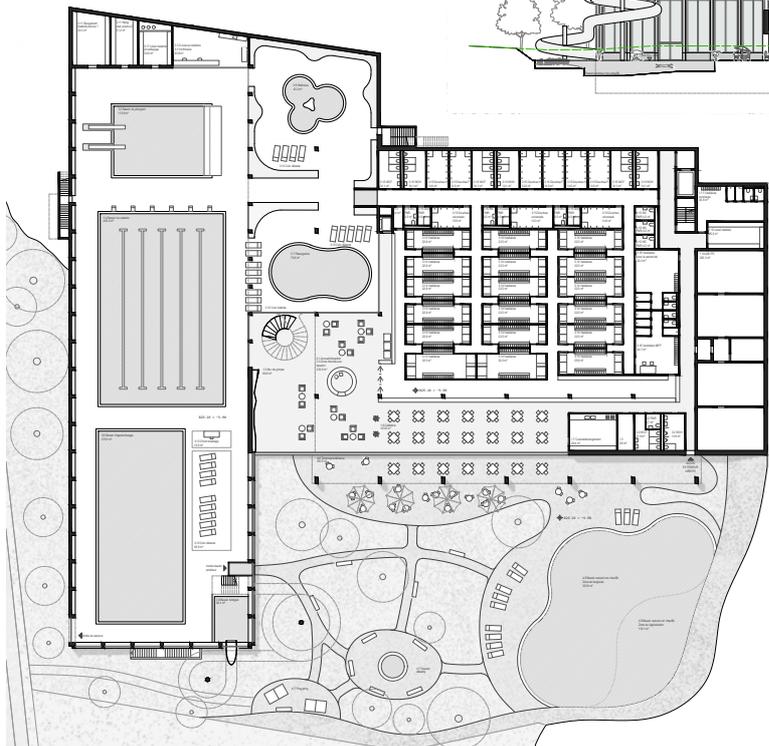
**Implantation**

La parcelle choisie pour l'implantation du nouveau centre sportif épouse de fortes contraintes topographiques. Elle est circonscrite sur trois côtés par les routes existantes et le contexte bâti confronte plusieurs échelles passant du rural au local et à la dimension récente des infrastructures scolaires. L'enjeu principal consiste à organiser une volumétrie cohérente permettant de préserver des espaces extérieurs de bonnes dimensions en rapport avec le programme du centre sportif. Du côté nord, la configuration des accès existants dicte le niveau de l'axe principal, tandis que vers l'Est et au Sud, les raccords au terrain existant sont plus travaillés.

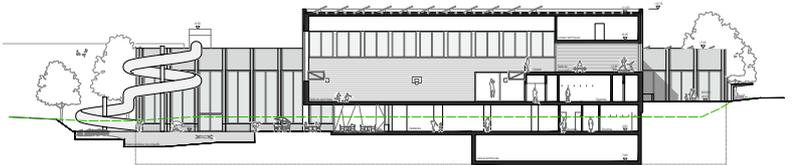


Plan de masse 1:500

Concours d'architecture ASSCOV - A LUCY



Plan rez inférieur 1:200



Coupe CC 1:200

**Volumétrie**

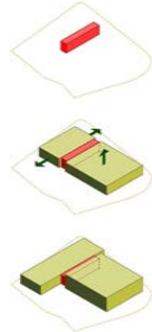
Le concept organise deux volumes principaux identifiant le programme aquatique et la salle triple implantés de part et d'autre d'un corps d'entrée plus étroit et bas. Le parti pris installe tous les locaux du centre de natation en rapport direct avec le terrain, aménageant une descente depuis l'entrée principale via un escalier monumental dans un espace en double hauteur occupé par le mur de grimpes. L'accès aux salles de sport reste de plain-pied puis gravit le haut volume vers la galerie au niveau 1, avec les salles de théorie et la musculation. Les locaux techniques piscine et annexes sont logés sous le terrain aménagé au niveau 2.

**Programme**

Le niveau 0 organise l'accès principal, les vestiaires et les trois salles de sport ainsi que le local des engins enterré. Le niveau -1 déploie tout le programme du centre aquatique avec l'accueil situé dans le grand vide central, la cafétéria en rapport direct avec la terrasse extérieure, les vestiaires situés sous la halle triple puis les bassins logés dans le corps Ouest vité sur trois côtés, en rapport direct avec l'espace extérieur aménagé. Les bassins de la patinoire et celui du wellness sont organisés de manière plus intimiste au-dessous de l'espace d'entrée et accompagnés chacun d'un coin détente dédié. Les trois autres bassins sont organisés dans la longueur du volume Ouest, laissant le bassin d'appointage et son coin détente en contact visuel direct avec le jardin extérieur. Les niveaux supérieurs sont adossés aux salles de sport et desservis par deux noyaux de circulation verticale à l'Ouest pour le public et à l'Est pour les entraîneurs et les accès réservés au personnel. Le niveau 2 abrite des locaux techniques pour la ventilation des piscines et pour celle des salles de sport.

**Construction, structure et enveloppe**

Les niveaux inférieurs -1 et -2 sont complètement excavés pour chercher le meilleur rapport au terrain côté Sud. Ces deux niveaux constituent le socle en béton armé sur lequel des piliers en béton préfabriqué s'élèvent pour constituer l'ossature délimitant les espaces sportifs. Le sommet des volumes est constitué de bandeaux en béton armé supportant les appuis des poutres en bois lamellé-collé supportant les toitures plates des grands volumes. La couche structurelle supérieure est suffisamment dimensionnée pour accueillir la technique des ventilations. Les façades expriment le langage structurel et formalisent des bandeaux vitrés qui s'étendent jusqu'au sol dans les parties Sud du centre de natation.



**Espaces extérieurs**

L'espace d'entrée côté Nord reprend les niveaux de la route communale dominant le potentiel à cette esplanade de gommer les limites de la chaussée et favoriser la priorité aux piétons et à la mobilité douce. Du côté Sud, la topographie confère le jardin de la piscine, permettant de loger le bassin naturel dans l'angle Sud-Est avec un arrière-plan de plantations renforcées, filtrant le rapport à la route et au rural tout proches. Un couvert se forme avec le retrait de la façade au-dessus de la salle triple pour abriter la terrasse extérieure de la cafétéria. La piscine intérieure accolée au jardin au travers d'un pédoncule, mais l'expérience du grand toboggan est une autre manière de vivre cette échelle entre l'intérieur et l'extérieur.

Concours d'architecture ASSCOV - A LUCY

## N°42 PLAYGROUND

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

### **LVPH architectes Sàrl**

Avenue de Beauregard 3  
1700 Fribourg

Collaborateurs : Paul Humbert  
Thibaud Judalet  
Elise Harel  
Mitko Iliev  
Hugues Courmarie  
Delphine serio  
Ophélie Mathon  
Matilde Guiomar

### **Monod – Piguet + Associés IC SA**

Av. de Cour 32  
1007 Lausanne

Collaborateurs : Benjamin Monori  
Christophe Mühlberg





**Petit architectural**

Le projet poursuit deux objectifs majeurs : créer un espace extérieur généreux et de qualité détaché de l'espace de la rue et parvenir à contenir le programme dans une volumétrie de faible hauteur, en sympathie avec le contexte environnant. Pour y parvenir, le projet propose de créer un socle en béton et une nouvelle structure de référence sur la géométrie du concours : une grande terrasse en planis horizontal (1) sur laquelle sont disposés tous les bassins et les espaces extérieurs de détente. Les bassins sont couverts par une charpente en bois à la volumétrie simple, qui s'accorde avec le contexte bâti du site. En partie inférieure, le socle est également l'ossature du programme restant du nouveau complexe : entrée, zone d'accueil, administration, salle de sport triple, salle de gym et technique.

**Aménagement paysager**

Le projet propose de positionner le futur arrêt de bus devant la nouvelle place d'accueil (2), afin d'offrir un espace d'attente sécurisé et convivial pour les élèves et les sportifs. Pour créer une continuité avec le corridor végétal qui borde le chemin de Chy-Denay, tout le pourtour du socle du bâtiment est planté d'arbres avec des densités variables. La végétation crée un filtre avec les espaces extérieurs qui entourent le bâtiment et crée un peu plus la grande terrasse (1). Cet espace de détente orienté vers le sud est constitué d'un deck couvert (3) le long de la façade, d'un espace engazonné avec une place de jeu (4) et du bassin extérieur (5), positionné à l'est et partiel de 3 arbres à hautes tiges.

**Accès et circulation**

L'entrée du complexe sportif se situe à l'angle nord-ouest de la parcelle, à proximité de l'arrêt de bus et du parking existant. Elle est marquée par une large ouverture dans le socle offrant un couvert d'accueil et donnant accès au hall d'entrée. Ce dernier distribue directement la zone des vestiaires de la piscine, la zone d'attente pour la salle triple avec sa galerie pour les spectateurs et la circulation verticale donnant accès à la salle de sport et à la cafétéria. La salle de gym est positionnée en relation visuelle directe avec l'espace d'attente et la salle triple.

**Les bassins**

Les bassins prennent place dans un grand espace extérieur ouvert sur la rue et le paysage, en continuité directe avec la zone de détente existante. De ce grand espace généreux émerge un petit volume boisé rond, qui accueille les circulations verticales, la cafétéria, les rangements et la zone de détente sur son toit. L'ensemble de la zone des bassins profite de la luminosité des grands bassins en façade et d'un grand lumineux central positionné sur le toit du bâtiment.

**La salle de sport**

La salle triple est semi-enterrée parallèlement à l'espace des bassins. La différence de niveau entre le socle et le terrain permet de créer une grande place entre l'arrêt de la ligne routière aux espaces. La salle de sport est desservie par la même circulation verticale donnant accès à la cafétéria.

**La cafétéria**

La cafétéria est située à l'angle nord, avec une vue directe sur les bassins et sur l'espace extérieur de la piscine. Elle se protège à l'extérieur sur deux, protégée du soleil par l'arrêt de bus du bâtiment. La disposition de la couronne, avec un accès direct vers l'extérieur, permet un usage indépendant de l'équipement en période estivale.

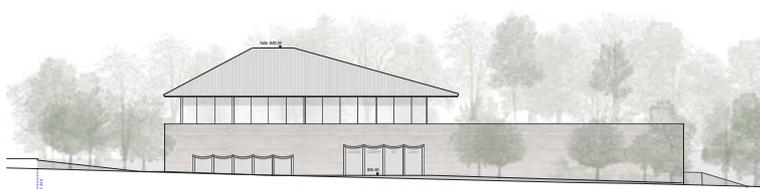
**Développement durable**

La durabilité du bâtiment est assurée par la stratégie de gestion des terres de coupe sur des sites qui par le toit en œuvre de matériaux biosourcés. En positionnant la salle de sport dans la partie la plus basse du site, le projet permet de limiter le volume d'excavation. Le volume de terre excavé existant est mis à profit pour remplir le terre plein du socle et raccorder ce niveau au chemin de Chy-Denay à l'est. Concernant les matériaux, avec sa charpente en bois et ses murs extérieurs en béton-tapis, le projet favorise des matériaux durables à faible empreinte carbone.

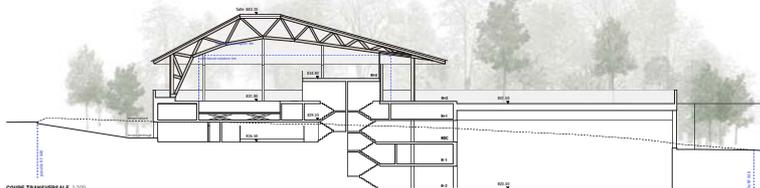


PLAN MASSE 1:200 1 La grande terrasse 2 La place d'accueil 3 Le deck 4 La place de détente et de jeu 5 Le bassin naturel

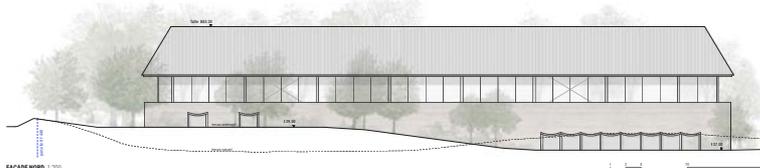
Concours d'architecture ASSCOV - PLAYGROUND



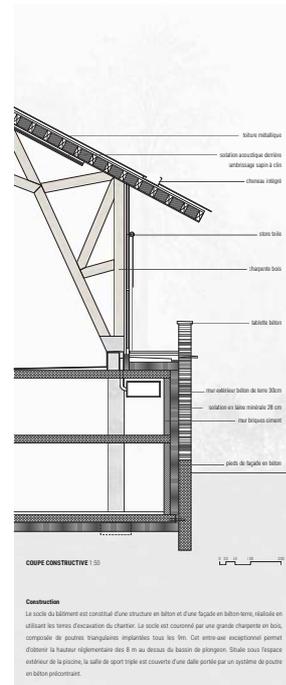
FACADE OUEST 1:200



COUPE TRANSVERSALE 1:200



FACADE NORD 1:200



COUPE CONSTRUCTIVE 1:50

**Construction**

Le socle du bâtiment est constitué d'une structure en béton et d'une façade en béton-tapis, réalisée en utilisant les terres d'excavation du chantier. Le socle est couronné par une grande charpente en bois, composée de poutres triangulaires implantées tous les 6m. Cet entre-toit exceptionnel permet d'obtenir la hauteur réglementaire de 6 m au-dessus du bassin de plongeon. Sous ce toit, l'espace extérieur de la piscine, la salle de sport triple est couverte d'une dalle portée par un système de poutre en béton précontraint.

Concours d'architecture ASSCOV - PLAYGROUND

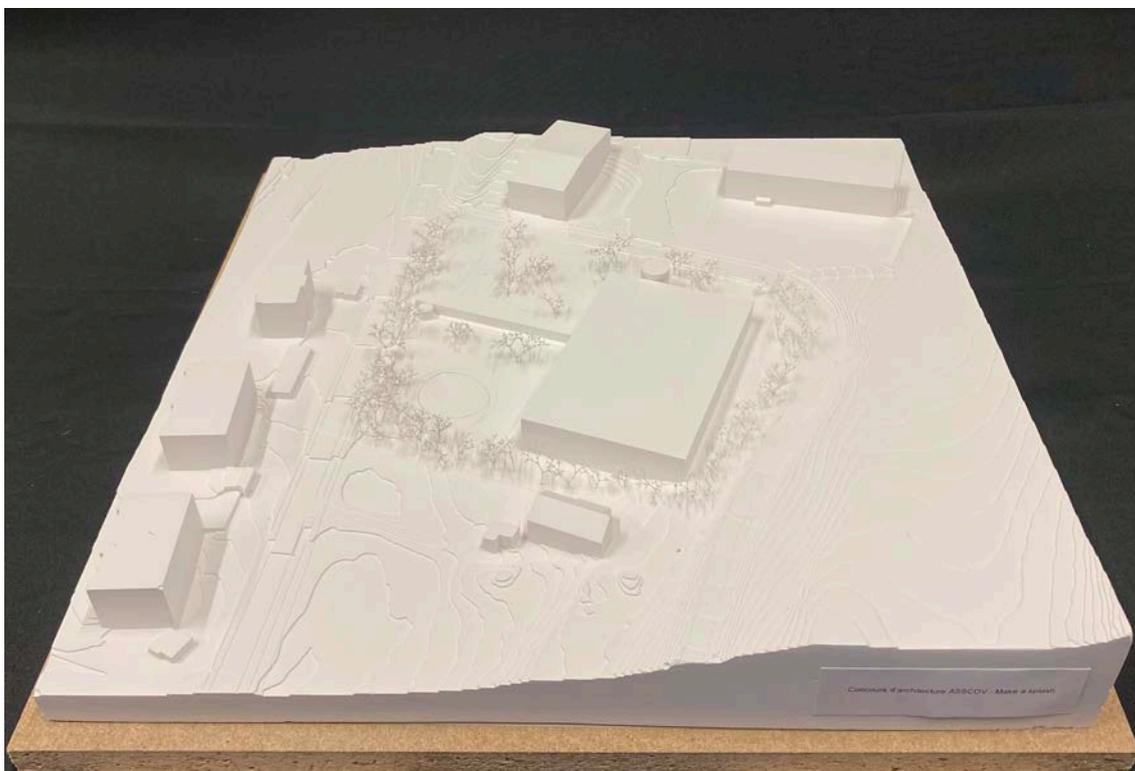
## N°43 Make a splash écarté au 3<sup>ème</sup> tour

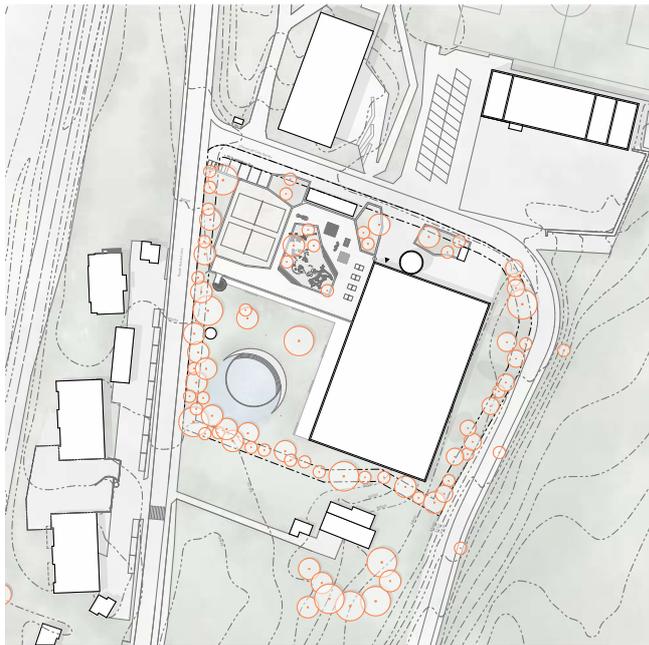
**Groupement d'architectes méïstudio 6 avidat  
chaperon escobar**  
Rte du Centre 21, 1782 Belfaux  
Boulevard de Pérolles 14, 1700 Fribourg

Collaborateur : Alexis Luc  
Sébastien Chaperon  
Fabrice Schnaller  
Marc berger

**Weber + Brönnimann Bamingéniere AG**  
Morillonstrasse 87  
3007 Bern

Collaborateur : Arthur Grenaud



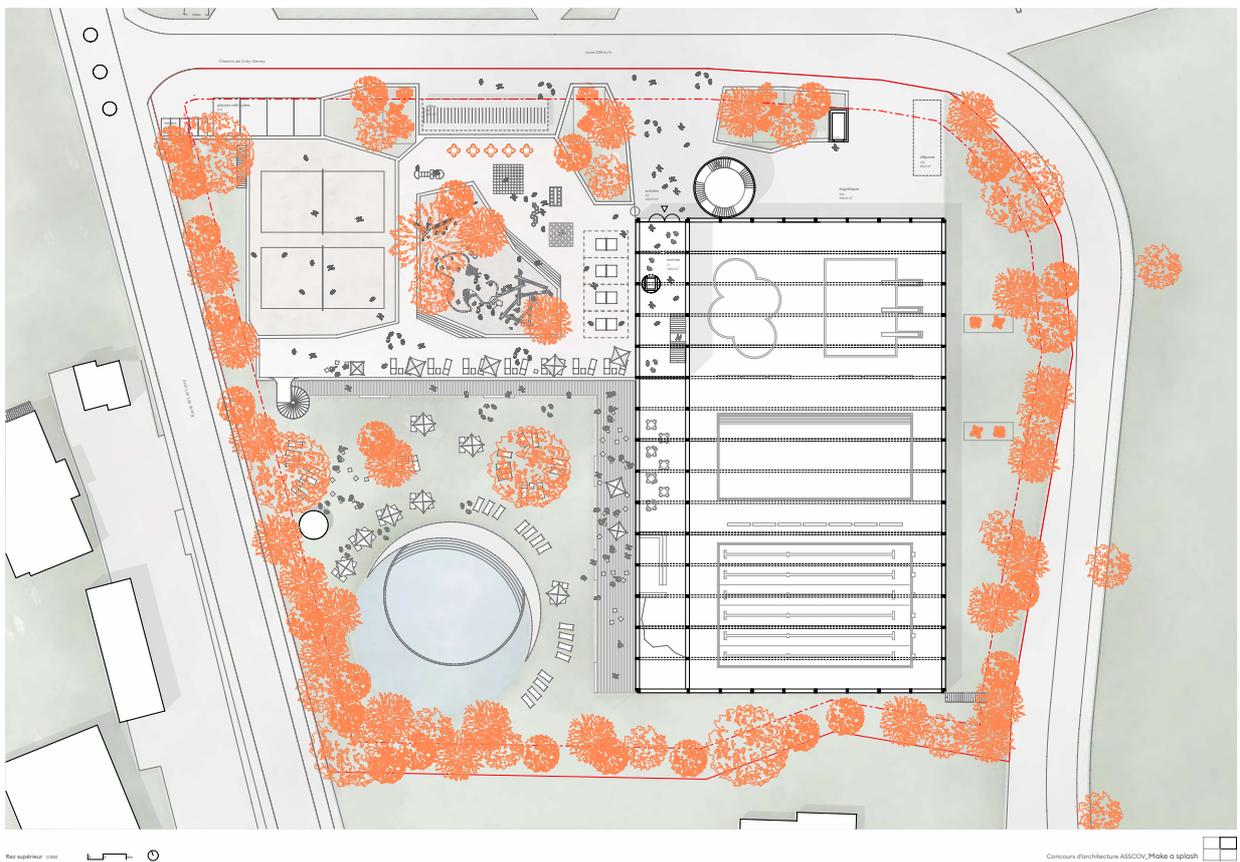
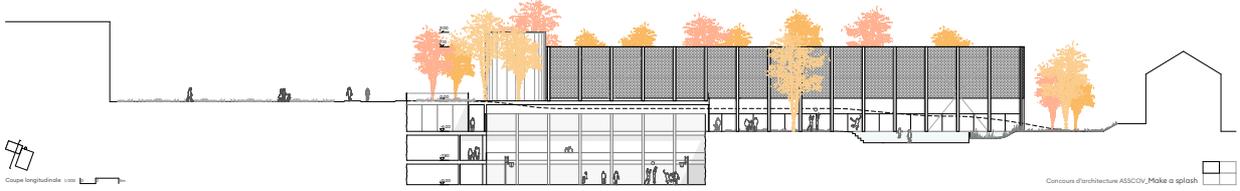


**Statut**  
Le projet est un concours d'architecture pour la construction d'une salle de sport triple et d'un centre de natation. Le jury a été composé de sept membres, dont un représentant de l'État, un représentant de la commune, un représentant de la région, un représentant de la profession d'architectes, un représentant de la profession d'urbanistes, un représentant de la profession d'ingénieurs et un représentant de la profession de paysagistes. Le jury a été chargé de sélectionner le projet qui répond le mieux aux exigences du cahier des charges et qui présente le meilleur rapport qualité-prix.

**Contexte**  
Le projet est situé dans un quartier en développement, à proximité d'un parc et d'un centre commercial. Le terrain est plat et mesure environ 100 mètres de long sur 50 mètres de large. Le projet doit répondre à un budget de 10 millions d'euros.

**Programme**  
Le programme comprend une salle de sport triple (badminton, tennis de table, gymnastique), une piscine intérieure (25 mètres), une piscine extérieure (50 mètres), une salle de réception, une salle de conférence, une salle de réunion, une salle de sport, une salle de détente, une salle de stockage, une salle de maintenance, une salle de nettoyage, une salle de stockage de matériel, une salle de stockage de produits chimiques, une salle de stockage de produits ménagers, une salle de stockage de produits d'entretien, une salle de stockage de produits de nettoyage, une salle de stockage de produits de réparation, une salle de stockage de produits de peinture, une salle de stockage de produits de plomberie, une salle de stockage de produits d'électricité, une salle de stockage de produits de chauffage, une salle de stockage de produits de climatisation, une salle de stockage de produits de ventilation, une salle de stockage de produits de chauffage central, une salle de stockage de produits de climatisation central, une salle de stockage de produits de ventilation central, une salle de stockage de produits de chauffage individuel, une salle de stockage de produits de climatisation individuel, une salle de stockage de produits de ventilation individuel, une salle de stockage de produits de chauffage individuel, une salle de stockage de produits de climatisation individuel, une salle de stockage de produits de ventilation individuel.

**Conclusions**  
Le jury a sélectionné le projet de l'architecte ASSCOV, intitulé "Make a splash". Ce projet présente une architecture moderne et innovante, qui répond parfaitement aux exigences du cahier des charges. Le rapport qualité-prix est excellent. Le jury recommande vivement la construction de ce projet.



## N°44 PAYSAGE EMPRUNTÉ

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### **V.A.S.S.C.O, ACE**

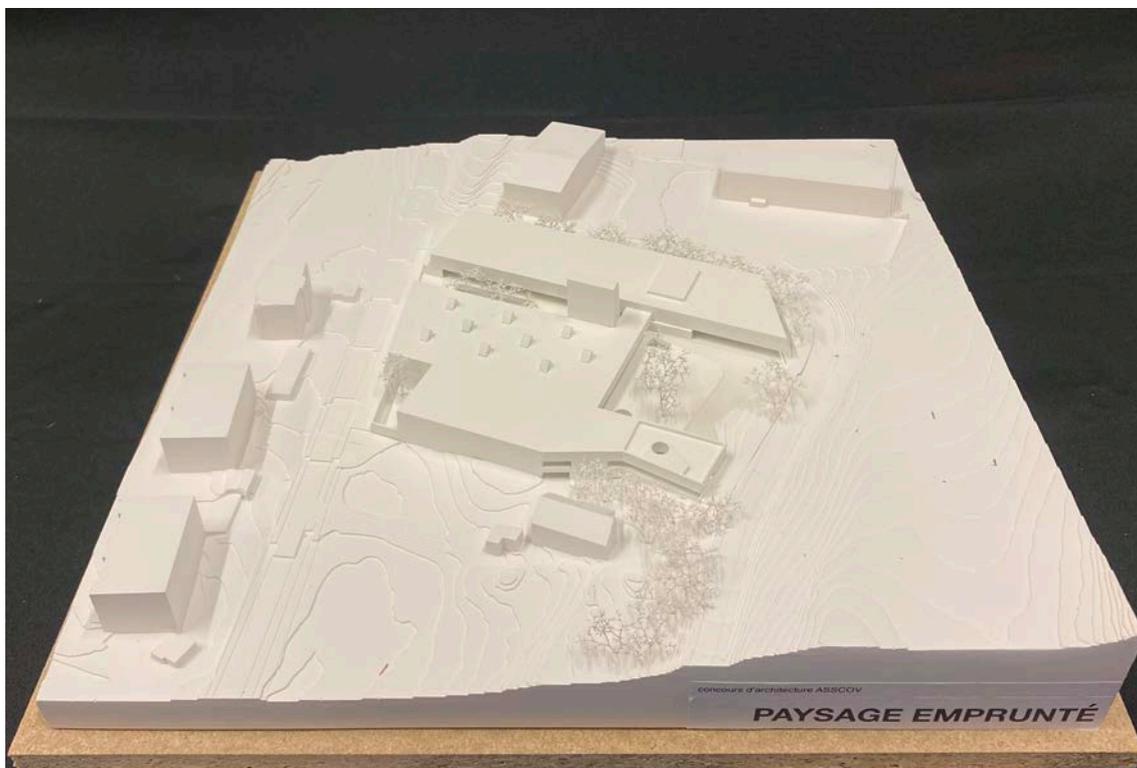
Rua Rodrigues Sampaio 152  
1150-282 Lisboa, Portugal

Collaborateurs :  
Patricia Marques  
Pedro Oliveira  
João Paulo Costa  
João Maria Trindade

### **Adão da Fonseca, Engenheiros Cosultores, Lda**

Rua Fernão Lopes 157- 4<sup>º</sup>E  
4150-318 Porto, Portugal

Collaborateurs :  
Pedro Morujão  
Diogo Ferreira





**Préambule**  
 Le projet de construction de la salle de sport triple et du centre de natation est inscrit dans le cadre de la politique de développement durable de la ville de Châteaufort. Ce projet vise à offrir un espace de loisir et de détente à la population tout en respectant l'environnement et en favorisant le développement durable. Le projet est situé dans une zone d'habitat individuel et est entouré de zones boisées et de champs. Le projet est en phase de concertation avec les services de l'État et de la commune. Les travaux de construction sont prévus pour débuter en 2023 et se terminer en 2025. Le projet est financé par la commune et par des fonds privés.



**Accès à la salle de sport**  
 L'accès à la salle de sport est prévu par un passage souterrain qui relie la salle de sport au centre de natation. Ce passage est sécurisé et est accessible à tous les utilisateurs. Le passage est éclairé et est sécurisé par des caméras de surveillance. Le passage est également équipé d'un système de ventilation et de chauffage. Le passage est en phase de construction et sera prêt à l'usage en 2025.

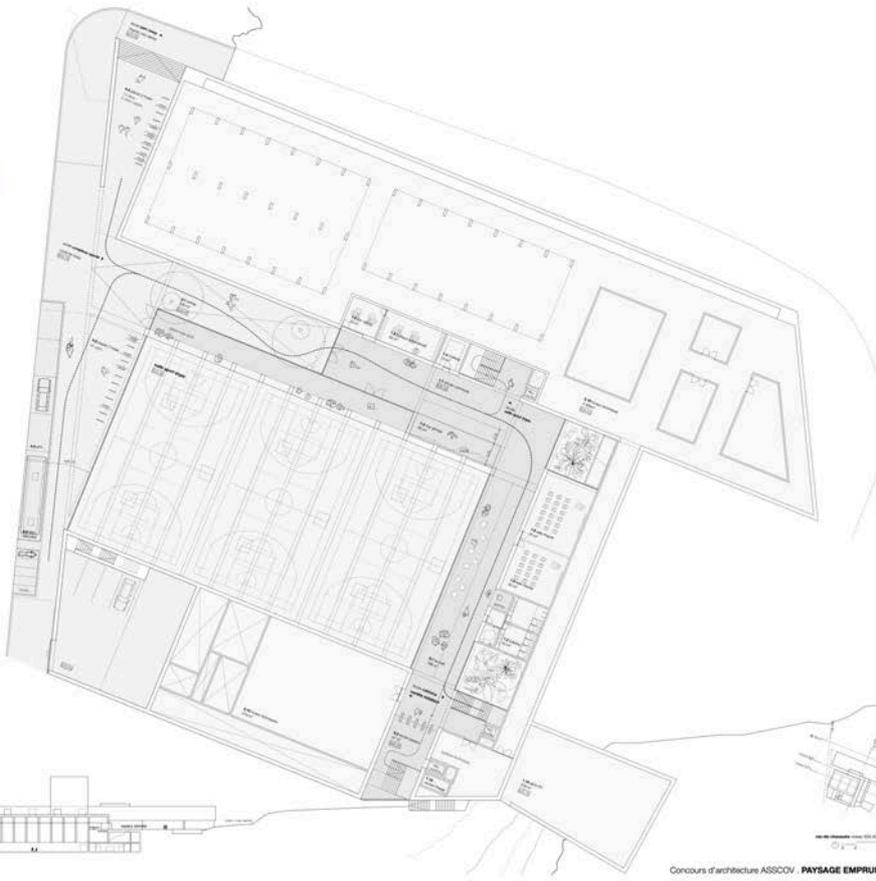
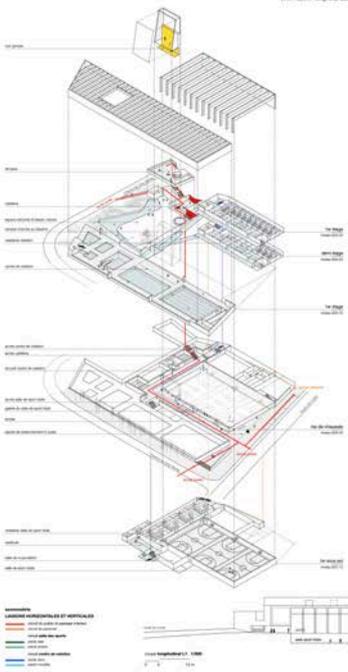
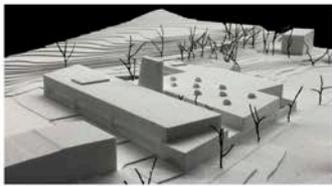
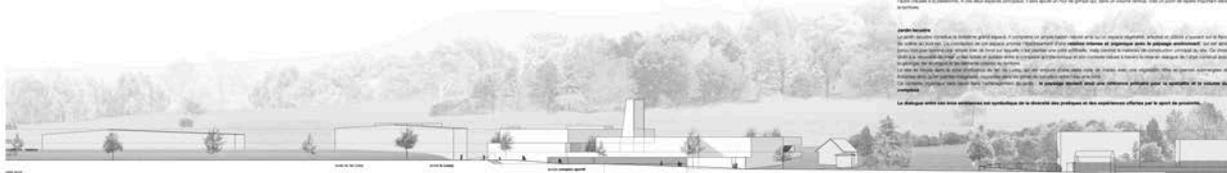
**Présentation du projet**  
 Le projet de construction de la salle de sport triple et du centre de natation est inscrit dans le cadre de la politique de développement durable de la ville de Châteaufort. Ce projet vise à offrir un espace de loisir et de détente à la population tout en respectant l'environnement et en favorisant le développement durable. Le projet est situé dans une zone d'habitat individuel et est entouré de zones boisées et de champs. Le projet est en phase de concertation avec les services de l'État et de la commune. Les travaux de construction sont prévus pour débuter en 2023 et se terminer en 2025. Le projet est financé par la commune et par des fonds privés.

**Conclusion**  
 Le projet de construction de la salle de sport triple et du centre de natation est inscrit dans le cadre de la politique de développement durable de la ville de Châteaufort. Ce projet vise à offrir un espace de loisir et de détente à la population tout en respectant l'environnement et en favorisant le développement durable. Le projet est situé dans une zone d'habitat individuel et est entouré de zones boisées et de champs. Le projet est en phase de concertation avec les services de l'État et de la commune. Les travaux de construction sont prévus pour débuter en 2023 et se terminer en 2025. Le projet est financé par la commune et par des fonds privés.

**Annexes**  
 Le projet de construction de la salle de sport triple et du centre de natation est inscrit dans le cadre de la politique de développement durable de la ville de Châteaufort. Ce projet vise à offrir un espace de loisir et de détente à la population tout en respectant l'environnement et en favorisant le développement durable. Le projet est situé dans une zone d'habitat individuel et est entouré de zones boisées et de champs. Le projet est en phase de concertation avec les services de l'État et de la commune. Les travaux de construction sont prévus pour débuter en 2023 et se terminer en 2025. Le projet est financé par la commune et par des fonds privés.

**Le bâtiment sera une œuvre d'architecture qui s'intégrera dans le paysage urbain et sera une œuvre d'art.**

Concours d'architecture ASSCOV PAYSAGE EMPRUNTE



Concours d'architecture ASSCOV PAYSAGE EMPRUNTE

## N°45 La Lanterne écarté au 1<sup>er</sup> tour

### **ARCH SA**

Via San Gottardo 53  
6900 Massagno

Collaborateurs : Simone Bruni  
Paolo Strobino  
Derek Piemonti

### **Comal.ch SA**

Via Stefano Franscini 24  
6850 Mendrisio

Collaborateurs : Diego Solcà  
Elia Brusadell  
Fabio Faverio

### **Sportium srl**

Via Franco Russoli 6  
20143 Milan, Italie

Collaborateurs : Massimo Roj  
Giovanni Giacobone  
Leonardo Salvemini  
Elena Melegari

### **Visani Rusconi Telleri (VRT) SA**

Centro Carvina 2  
6807 taverna

Collaborateurs : Stefano Casu  
Laura Romeo  
Myriam D'Amico



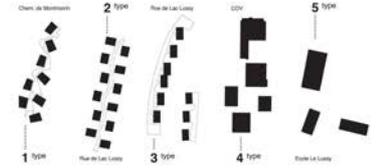


**Analyse du contexte urbain**

Le projet du nouveau complexe sportif de Châblat Saint-Denis s'inscrit harmonieusement dans le tissu urbain d'agglomération existant, en respectant les caractéristiques morphologiques, historiques et environnementales du site.

Le projet s'inscrit dans une logique de continuité avec les typologies bâties environnantes, des axes routiers – notamment ceux qui sont définis par l'axe principal de la Route de Lac Loney – l'objectif du projet est d'offrir un espace cohérent et de nouvelles interventions en son environnement bâti et naturel. Pour cela, des choix ont été faits en matière d'alignement, de proportions et de matériaux, afin de garantir une intégration harmonieuse tout en affirmant une identité architecturale contemporaine et innovante.

Le site est caractérisé par la présence d'éléments forts en termes d'identité, qui ont guidé les choix de langage architectural et de matériaux de façade, dans une volonté de concilier continuité et continuité avec le contexte existant.



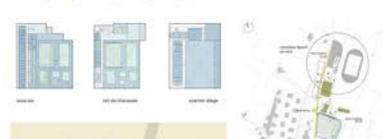
**Contexte environnemental**

La zone d'intervention comprend une partie protégée d'importance nationale, car elle fait partie intégrante du paysage classé de la Réserve naturelle de Lac Loney. L'impact environnemental principal de cette réserve est la nature morphologique du site, composée de pentes et de vallées profondes. La zone qui entoure le site est principalement constituée de prairies et de champs, formés par l'érosion des roches alpines. Le lac Loney est d'origine glaciaire. Sous l'effet du réchauffement, les eaux ont creusé des couches de marne – plus tendres que le grès – généralement assez peu profondes dans les zones rocheuses. Ces dépôts ont été ensuite déformés par des glissements morainiques. Une analyse rigoureuse a été menée afin de garantir la faisabilité du projet au regard de la loi sur la biodiversité, ainsi que pour assurer la pérennité de la zone de plantation au sein de la zone de projet de réaménagement.



**Organisation des espaces**

L'organisation des espaces repose sur des principes de qualité architecturale, d'accessibilité et de polyvalence d'usage. Les différents espaces sont conçus pour fonctionner de manière autonome, mais aussi de manière complémentaire. Le bâtiment principal est conçu pour être flexible et adaptable à différents usages. Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre agréable et accueillant. Les espaces de détente sont conçus pour offrir un cadre agréable et accueillant. Les espaces de détente sont conçus pour offrir un cadre agréable et accueillant.



**Place et voirie**

L'aménagement de la zone de projet, au centre du complexe sportif de Lac Loney, se fait en lien avec le contexte urbain existant et les enjeux de développement durable. Le projet s'inscrit dans une logique de continuité avec les typologies bâties environnantes, des axes routiers – notamment ceux qui sont définis par l'axe principal de la Route de Lac Loney – l'objectif du projet est d'offrir un espace cohérent et de nouvelles interventions en son environnement bâti et naturel. Pour cela, des choix ont été faits en matière d'alignement, de proportions et de matériaux, afin de garantir une intégration harmonieuse tout en affirmant une identité architecturale contemporaine et innovante.

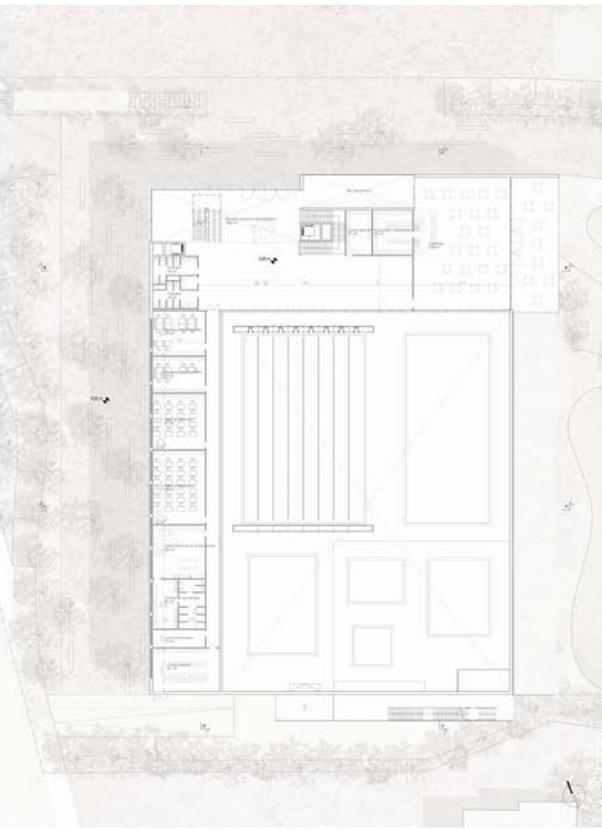
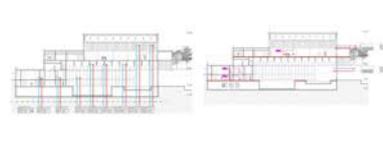


**Étude des installations**

La production de chaleur et de froid est assurée par un système centralisé de pompes à chaleur alimentées par l'eau de nappe souterraine et par gaz naturel.

La puissance thermique maximale nécessaire est d'environ 800 kW, tandis que les besoins en puissance frigorifique s'élevaient à 400 kW. Le système de chauffage dans les locaux de fait par pompes à chaleur. Il n'y a ni eau ni réfrigérant, par conséquent, il est prévu le système de bâtiment et par CVC à modérateur qui fonctionnent en mode de fait de 11700 kWh, respectant les normes, la salle de sport triple, les vestiaires, les locaux techniques et divers espaces tels que les bureaux et la cantine.

La production d'eau chaude sanitaire sera assurée de manière autonome par l'installation de production de chaleur. L'ensemble du système est équipé de dispositifs permettant la récupération d'énergie, afin de réduire le risque de pollution de la nappe.



## N°46 NAGER SOUS LES JARDINS

écarté au 1<sup>er</sup> tour

### **SAMUEL DIAS ARQUITECTOS, LDA**

Avenida 5 de Outubro 102, 2° Andar  
1050-060 Lisboa, Portugal

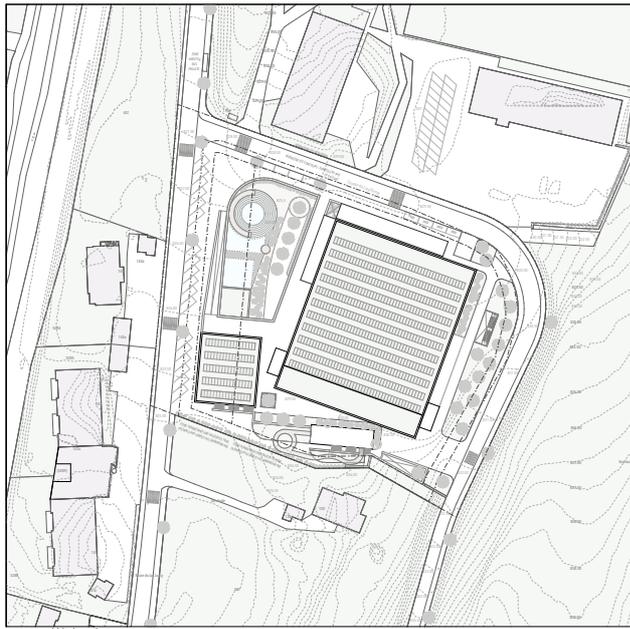
Collaborateurs : Samuel Dias  
Luis Rodrigues  
Catarina Reis  
Joana Lino  
Matilda Pertocoulis

### **Weber + Brönnimann ingénieurs civils AG**

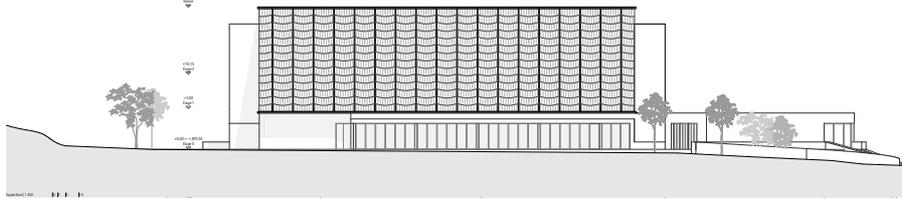
Morillonstrasse 87  
3007 Bern

Collaborateur : Dominique Weber

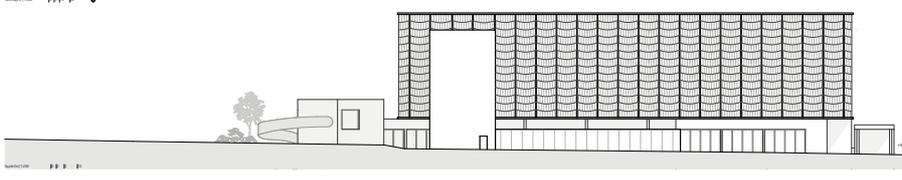
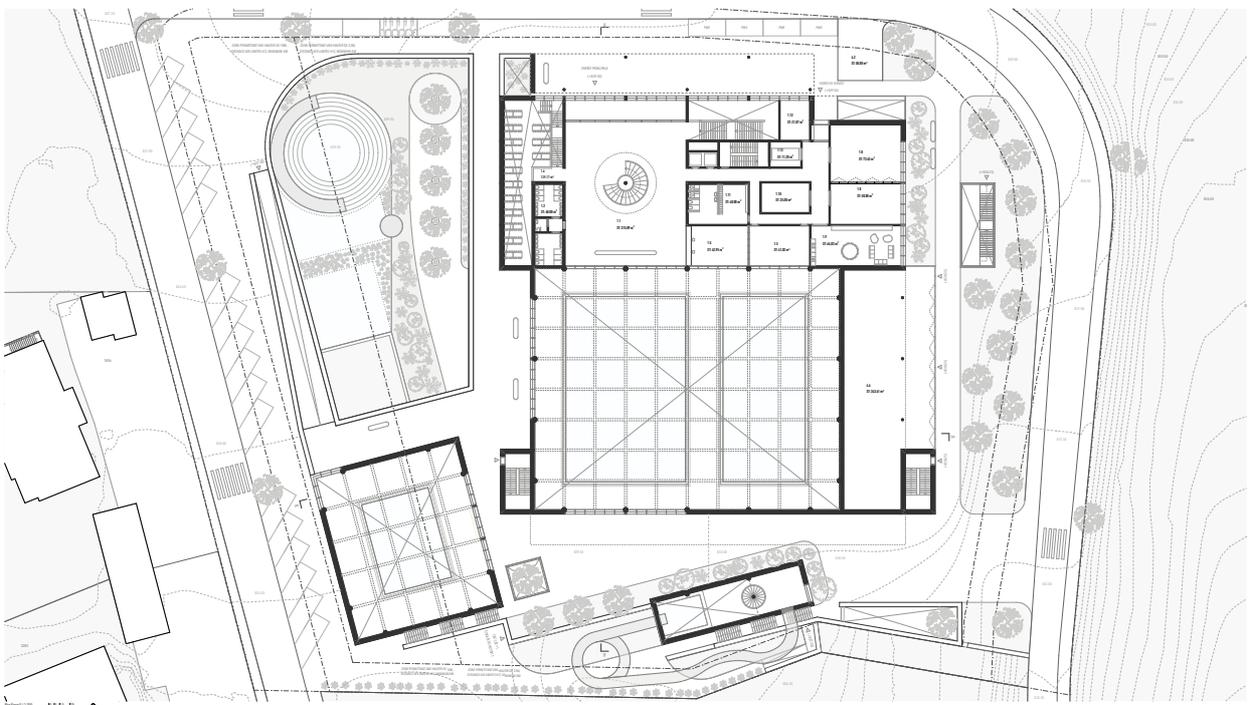




**Site plan**  
 Le bâtiment de destination pour cette salle de sport et de natation est la grande salle de sport triple...  
**Section transversale**  
 La section transversale présentée ici illustre le volume de la salle de sport triple...  
**Section longitudinale**  
 La section longitudinale présentée ici illustre le volume de la salle de sport triple...  
**Section longitudinale**  
 La section longitudinale présentée ici illustre le volume de la salle de sport triple...  
**Section longitudinale**  
 La section longitudinale présentée ici illustre le volume de la salle de sport triple...



CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSCOV  
 NAGER SOUS LES JARDINS



CONCOURS D'ARCHITECTURE ASSCOV  
 NAGER SOUS LES JARDINS

## N°47 RAINETTE

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

### **Thierry Dématraz Architecte Sàrl**

Rue du Marché 26  
1630 Bulle

Collaborateurs : Thierry Dématraz  
Jean-Charles Kowalski  
Léa Leprêtre

### **Desbois Duvert SNC**

Rue Madeleine 5  
1003 Lausanne

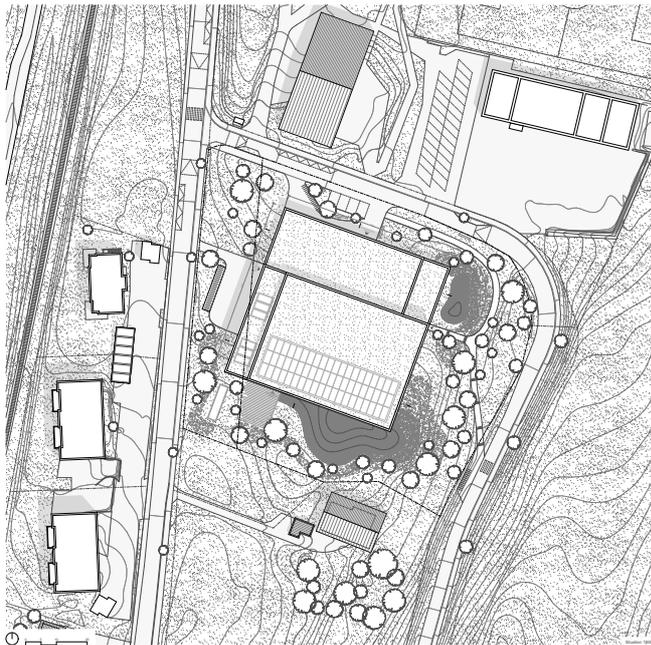
Collaborateur : Alice Duvert

### **Structurame SA**

Rue du Môle 42 BIS  
1201 Genève

Collaborateurs : Damien Dreier  
Gentoar Ademi





Implémentation / concept

Le projet est un bâtiment de caractère moderne qui se situe sur un terrain en pente... L'implémentation du projet est conçue pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage existant...

Cette disposition en 'U' permet de délimiter clairement les zones tout en créant une unité architecturale globale. Les volumes sont articulés autour d'un axe central qui définit l'identité visuelle du bâtiment.

Une attention particulière a été portée sur les détails constructifs, notamment les revêtements de sol et les finitions des façades, afin d'assurer une qualité d'exécution optimale.

Sûreté / Développement durable

Le projet a été conçu en tenant compte des normes de sécurité les plus strictes. Les matériaux utilisés sont sélectionnés pour leur durabilité et leur résistance aux incendies.

Le bâtiment est équipé de systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux, permettant d'optimiser la consommation d'énergie et d'améliorer la qualité de l'air intérieur.

Les espaces verts et la zone de jeux sont conçus pour favoriser l'activité physique et le bien-être des usagers. Des équipements adaptés sont installés pour garantir la sécurité et l'accessibilité de ces espaces.

Structure et matériaux

Le bâtiment repose sur une structure en béton armé. Les façades sont réalisées en bardage en aluminium anodisé, offrant une finition moderne et durable.

Le système de toiture est conçu pour être compatible avec des panneaux photovoltaïques, favorisant l'usage des énergies renouvelables.

Les matériaux utilisés sont sélectionnés pour leur durabilité et leur résistance aux incendies. Les finitions sont soignées pour assurer une qualité d'exécution optimale.



Structure et matériaux

Le bâtiment repose sur une structure en béton armé. Les façades sont réalisées en bardage en aluminium anodisé, offrant une finition moderne et durable.

Façades

L'implémentation du bâtiment reflète l'articulation entre stabilité et légèreté. Les façades sont conçues pour offrir une sensation de volume et de mouvement, tout en assurant une parfaite isolation thermique et acoustique.

Passage

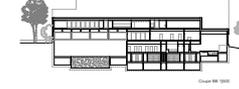
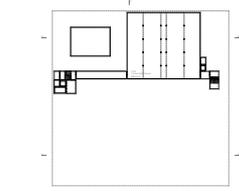
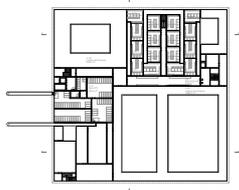
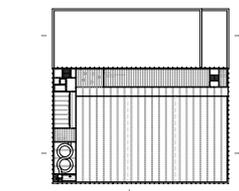
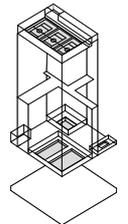
Le bâtiment est conçu pour offrir une expérience utilisateur optimale. Les passages sont conçus pour être larges, lumineux et sécurisés, favorisant la circulation et le bien-être des usagers.

Un accès au toit permet de relier la zone des bureaux à la zone des salles de sport, offrant une vue panoramique sur le site et favorisant l'interaction entre les différents espaces.

Accessibilité / stationnement

Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Des rampes, des ascenseurs et des toilettes adaptées sont installés pour garantir l'accessibilité de tous les espaces.

Un accès au toit permet de relier la zone des bureaux à la zone des salles de sport, offrant une vue panoramique sur le site et favorisant l'interaction entre les différents espaces.



**N°48 Noé**  
écarté au 3<sup>ème</sup> tour

**ahaa GmbH**  
Kasernenplatz 2  
6003 Luzern

Collaborateurs :     Andreas Heierle  
                              Judith Chesneau  
                              Stepan Mares

**Josef Ottiger + Partner SA**  
Buzibachring 4a  
6023 Rothenburg

Collaborateur :     André Himmelrich

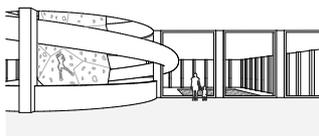
**EXIGO EXPERTISES SA**  
Rue de Lausanne 45  
1110 Morges

Collaborateur :     Pierino Lestuzzi

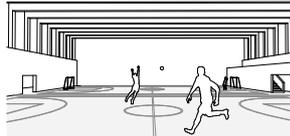




Plan de situation 1:500



Vais depuis la réception



Vais depuis la salle de sport



CONTEXTE, IMPLANTATION, VOLUME

La forme et la position du bâtiment sont liées de l'interaction entre les réflexions urbanistiques et celles de l'urbanisme descriptif... L'implantation est liée à la situation géographique du terrain.

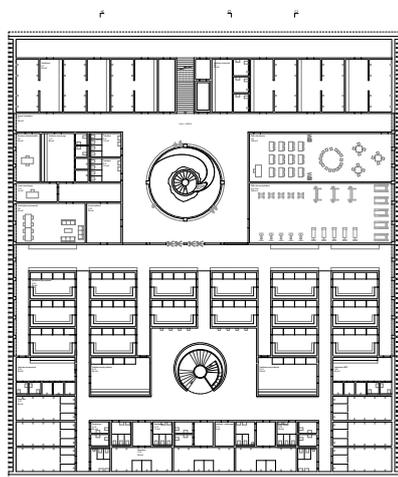
Le point de vue urbanistique... Le volume du bâtiment se trouve à l'arrière du terrain... L'implantation est liée à la situation géographique du terrain.

La piscine couverte est orientée vers le sud et laisse pénétrer le soleil bas du matin et de l'après-midi dans la profondeur du bâtiment... L'implantation est liée à la situation géographique du terrain.

ESPACE EXTÉRIEUR

Le projet d'habitation offre un maximum d'espaces extérieurs de qualité sur le terrain... L'implantation est liée à la situation géographique du terrain.

L'ensemble extérieur du site de Lully est considéré par des structures linéaires sur la colline à l'est et le long du chemin de Châp... L'implantation est liée à la situation géographique du terrain.



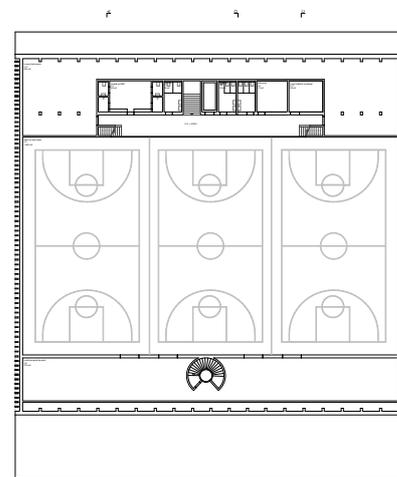
Niveau 1 1:200

CONSTRUCTION ET MATÉRIALISATION

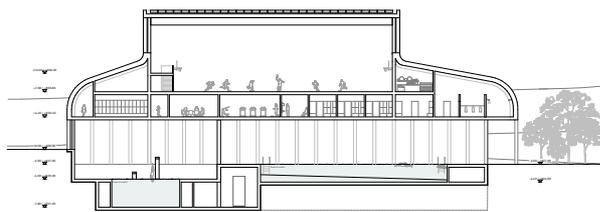
Le projet est une construction de grande qualité... L'implantation est liée à la situation géographique du terrain.

DURABILITÉ, ÉCONOMIE

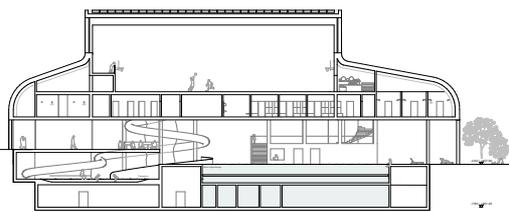
Le projet vise une grande durabilité en premier lieu grâce à l'organisation efficace des espaces... L'implantation est liée à la situation géographique du terrain.



Niveau 2 1:200



Coupé C 1:200



Coupé A 1:200

**N°49 DIONYSIUS**  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**ALBERTO PEREZ GARCIA**

Avenue Calas 7  
1206 Genève

Collaborateurs : Alberto Perez Garcia  
Pauline Lavisse

**KLX Engineering**

69 rue du 31-Décembre  
1207 Genève

Collaborateur : Friedrich Kalix





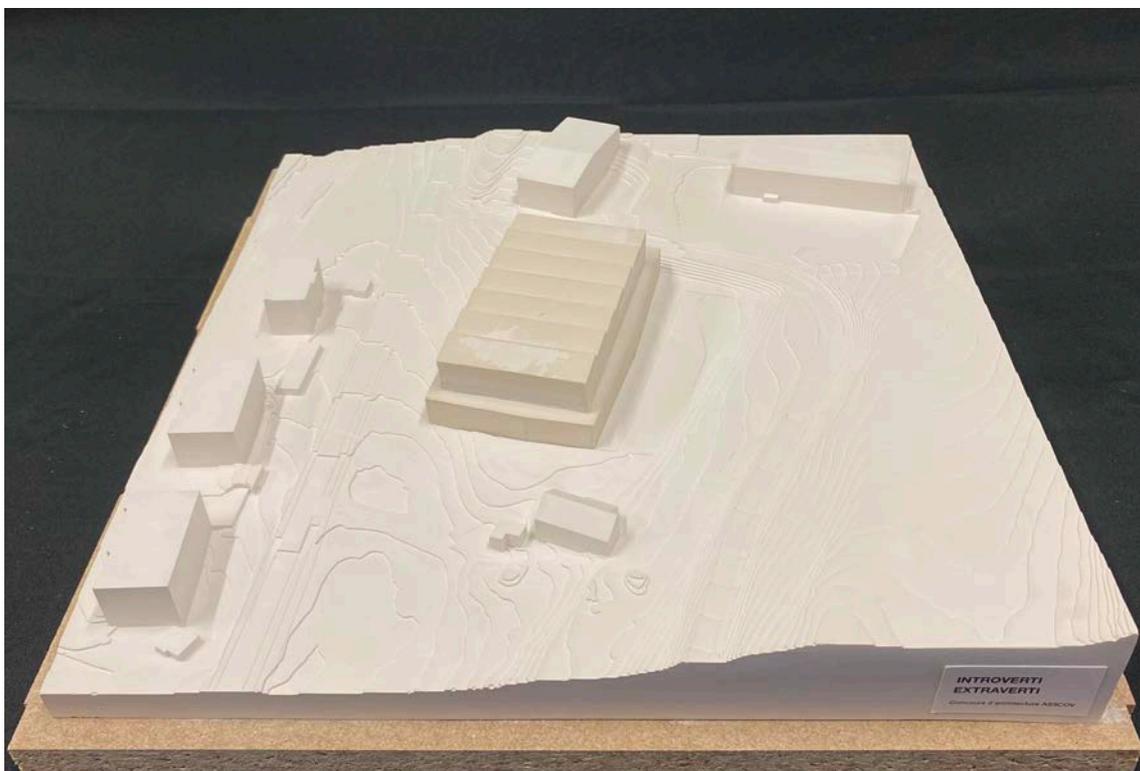
## N°50 INTROVERTI EXTRAVERTI écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Ludovic Gaffarel – ingénieur civil architecte**  
104 rue Père Eudore Devroye  
1150 Bruxelles, Belgique

Collaborateur : Ludovic Gaffarel

**UTIL INGENIERIE DES STRUCTURES sarl**  
Rue Royale 269  
1030 Schaerbeek, Bruxelles, Belgique

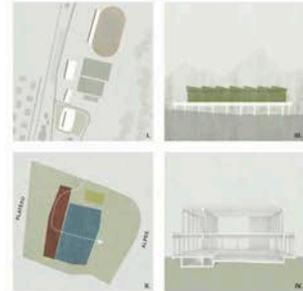
Collaborateur : Julien Blondiau



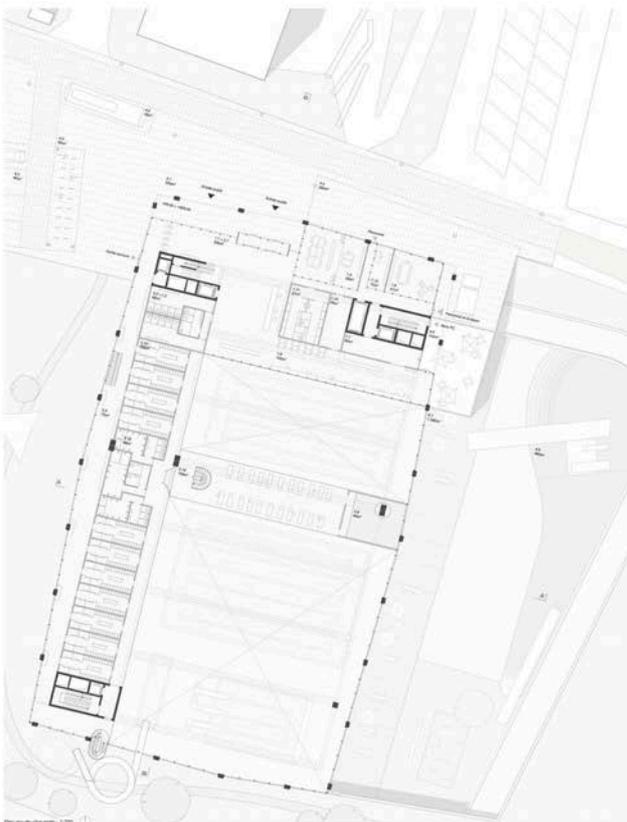


**INTROVERTI - EXTRAVERTI**

- I. Relation des compléments sportifs**  
De par ses positions, le bâtiment est la partie d'entrée du complexe sportif de Lancy. Il est placé en vis-à-vis avec l'ancien bâtiment de la piscine municipale. L'architecture est caractérisée par une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme.
- II. De fournir avec le paysage**  
A l'entrée du site, le bâtiment fonctionne de manière traditionnelle, avec l'entrée en vis-à-vis de la piscine municipale. L'architecture est caractérisée par une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme.
- III. Introverti - Extraverti**  
Le bâtiment est placé dans le terrain existant et est conçu sur le paysage. Grâce à une structure traditionnelle, il est possible d'intégrer le bâtiment dans le paysage existant. L'architecture est caractérisée par une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme.
- IV. Structure**  
La structure est conçue pour une organisation simple, en fonction de la position relative des bâtiments, permettant d'intégrer le bâtiment dans le paysage existant. L'architecture est caractérisée par une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme.



"Introverti - Extraverti"  
Concours d'architecture ASSCOV



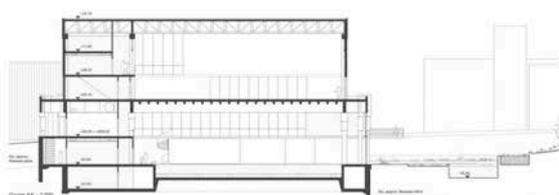
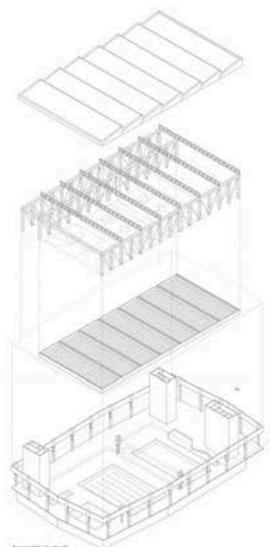
**Terrain**  
Situé en vis-à-vis, l'ancien bâtiment de la piscine municipale est placé en vis-à-vis de la piscine municipale.

**Travail de planification**  
Le projet de planification, qui consiste à définir le site, est basé sur la position relative des bâtiments. L'architecture est caractérisée par une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme.

**Éléments de base**  
Les éléments de base sont les éléments de base de la structure. L'architecture est caractérisée par une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme.

**Structure de base**  
La structure de base est la structure de base de la structure. L'architecture est caractérisée par une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme.

**Structure de base**  
La structure de base est la structure de base de la structure. L'architecture est caractérisée par une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme, une volumétrie d'entrée de gamme.



"Introverti - Extraverti"  
Concours d'architecture ASSCOV

## N°51 TOUT TERRAIN

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

### **Elmes Agency**

Boulevard Barthélémy 20  
1000 Bruxelles, Belgique

Collaborateurs : Vinh Linh  
Benoît Roux  
Thomas Mertens  
Jochen Schamelhout

### **XX00**

Av. d'Echallens 78  
1004 Lausanne

Collaborateurs : Antonios Prokos  
Giovanni Lazzareschi Sergiusti

### **Muttoni Partners Ingénieurs Conseils**

Route du Bois 17  
1024 Ecublens

Collaborateurs : Joao Simoes  
Aurélio Muttoni  
Francisco Natario

### **BIOS Atelier**

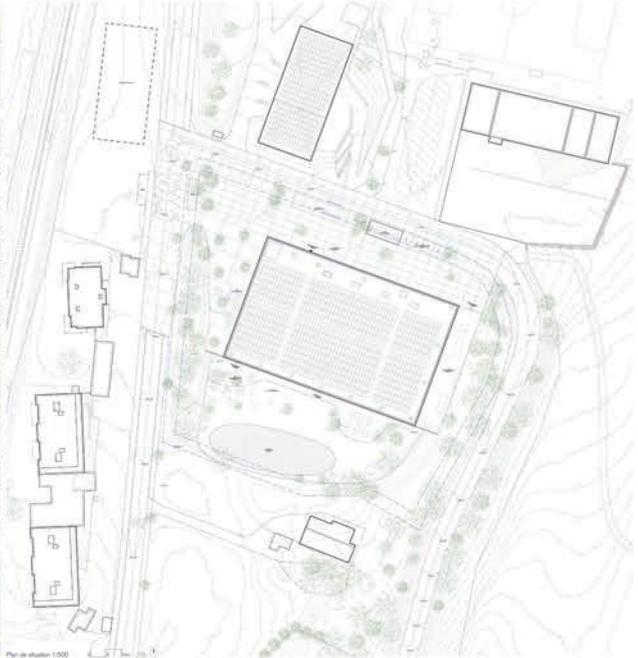
Chaussée de Merchtem 50  
1080 Bruxelles, Belgique

Collaborateurs : Clément Ringot  
Jacopo Fochi





Projet pour le Parc de Lussy

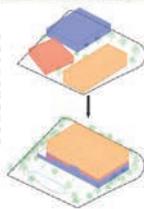


Plan de situation 1:500

**Libérer le terrain :**  
 «Tout Terrain» est un projet généreux, et fonctionnel qui se distingue par sa compacité. Il crée ainsi des nouvelles opportunités pour le paysage, l'améliore et l'espace public de Châtell Saint Denis. Ces ambitions sont appelées par la localisation du site marquant l'entrée du pôle éducatif et sportif du parc de Lussy. «Tout Terrain», tous les publics se retrouvent: Châtellais et visiteurs, élèves du COV et du primaire, sportifs et spectateurs, nageurs, gymnastes, footballeurs, coureurs, promeneurs.



**S'intégrer au paysage :**  
 «Tout Terrain» s'inscrit dans une démarche paysagère réfléchie à grande échelle. La figure paysagère du parc Lussy a un fort potentiel, avec sa topographie doucement vallonnée et ses cordons forestiers qui pointent vers le lac. Ces éléments sont mis en avant pour élargir le périmètre du parc des sports, lui donner une véritable entrée et une connexion plus claire avec le centre-ville et le COV.



**Faire sa place :**  
 La terre d'excavation est réutilisée sur place pour redéfinir l'atmosphère des bordures Est et Ouest du site. Le programme obtenu est séparé de l'espace public de manière douce, par la dénivellation et l'arborisation. Le bassin extérieur est ainsi aménagé dans une clairière vallonnée, en contres de parvis. Il définit la limite Sud du projet et du parc des sports dans son ensemble, en s'inspirant du lac de Lussy dans sa composition et son ambiance.



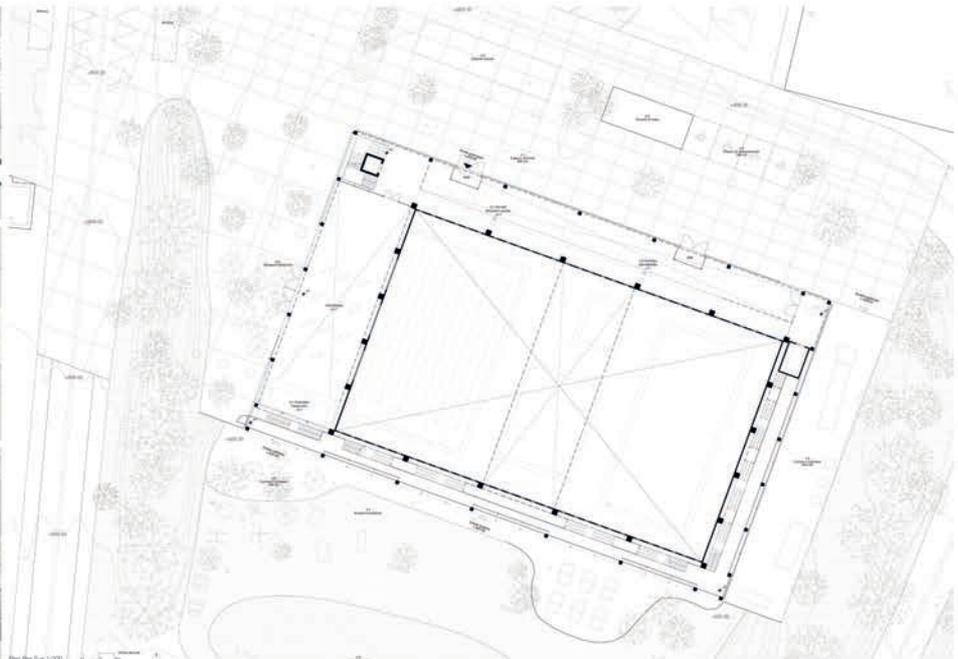
**Accueillir les publics :**  
 L'espace autour du projet structure la zone dans son ensemble, en créant un seuil d'entrée pour toutes les infrastructures sportives. La route du lac Lussy, le chemin de Cray Denry et le nouveau parvis forment un espace convivial qui enrichit la vie quotidienne et événementielle du COV, du Parc Lussy, de l'école primaire et d'Université. L'espace est majoritairement perméable et des arbres offrent un microclimat agréable. Le bâtiment lui-même organise cet espace sans le dominer et tous les accès sont évolutifs et sécurisés.



Concours d'architecture ASSCOV **TOUT TERRAIN**

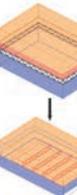


Plan de situation 1:500



Plan de situation 1:500

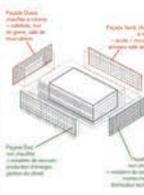
**Fonctionner en synergie :**  
 Les programmes sont superposés, avec la piscine au niveau du sol, pour répondre à sa complexité technique et son rapport à l'environnement. Un rez supérieur sert d'entrée commune et d'interface publique. La salle triple se trouve en partie supérieure et ses vestiaires au niveau intermédiaire, dans la structure du plafond de la piscine. Ainsi, «tout terrain» combine une organisation interne rationnelle avec un gabarit externe minimaliste.



**Bien s'entourer :**  
 Les grands espaces au centre du projet sont entourés de travées de services dans une organisation généreuse et efficace. Au Nord et à l'Ouest, les espaces de services sont plus larges pour accueillir une circulation spacieuse et des locaux lumineux chauffés à minima. Sur les façades Sud et Est se trouvent des travées auxiliaires non-chauffées. Elles sont à la fois tampons climatiques, espaces de distribution technique et voies d'évacuation verticale.



**Soigner son apparence :**  
 Les différents usages du bâtiment sont dessinés sur une même trame avec des matériaux adaptés à chaque orientation. La façade Sud est active et productive, avec du photovoltaïque intégré et des systèmes de maîtrise du climat intérieur. La façade Est revêt un caractère plus industriel, avec un remplissage en polycarbonate. La façade Nord est une façade-rideau transparente pour maximiser l'afflux de lumière naturelle. Enfin, la façade Ouest, plus urbaine, présente une grande surface translucide en briques de verre, marquée par une grande vitrine vers la cafétéria.



**Montrer l'exemple :**  
 «Tout Terrain» est pensé pour une exemplarité climatique innée. La construction en bois, reposant sur un riche savoir-faire régional, lui confère une empreinte d'énergie grise minimale. Les espaces autour des grandes salles sont des véritables outils de gestion énergétique. Les apports thermiques passifs sont activés par des flux naturels via ces espaces et diminuent les consommations de systèmes mécanisés. Une lumière naturelle abondante et multi-sourcée est offerte à la majorité des espaces.



Concours d'architecture ASSCOV **TOUT TERRAIN**